This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

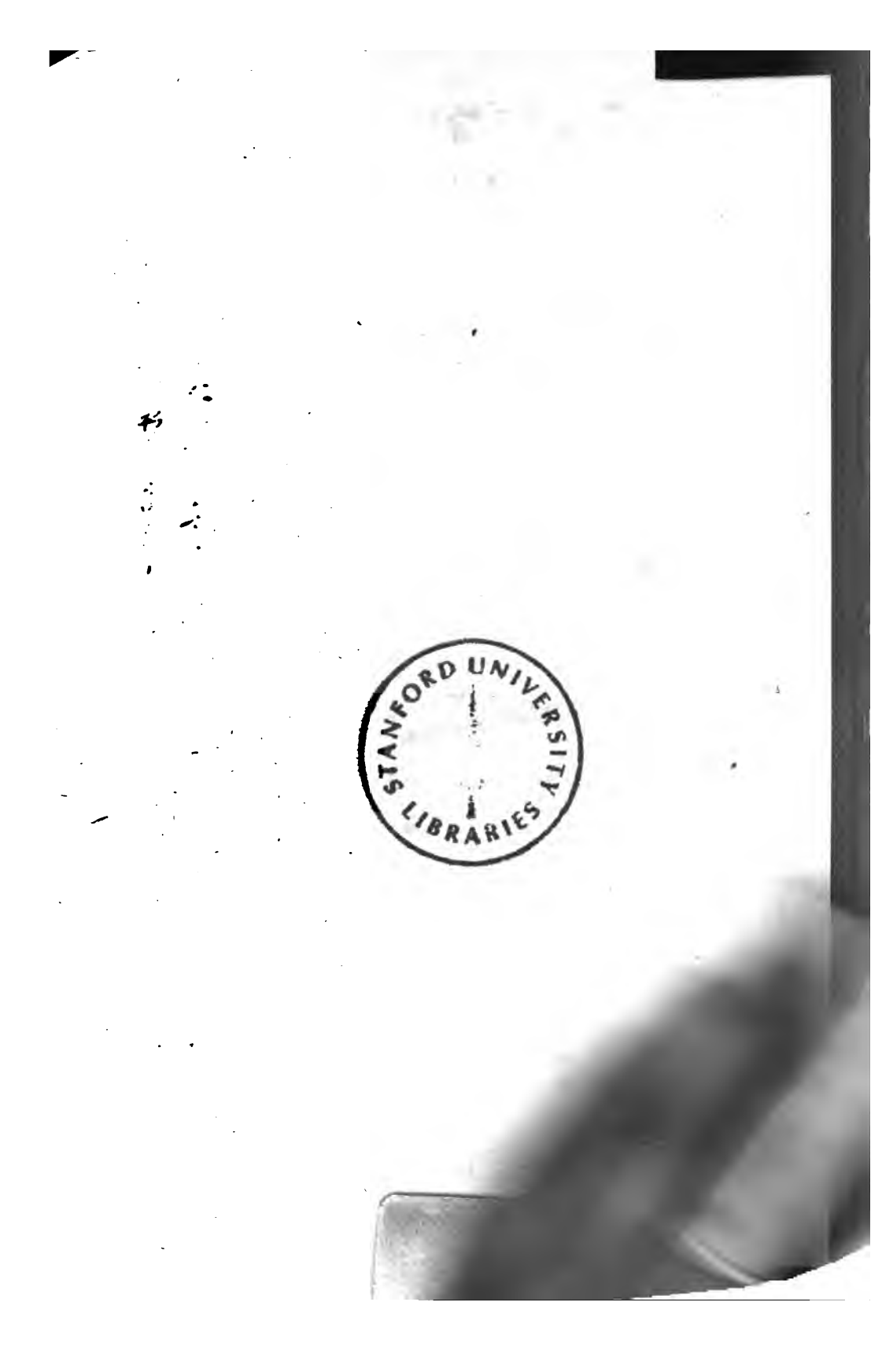
STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES

Max Braubach

1951.

MARIE ANTOINETTE

JOSEPH II. UND LEOPOLD II.

L'auteur et les éditeurs déclarent réserver leurs droits de reproduction et de traduction à l'étranger.

Ce volume a été déposé au Ministère de l'Intérieur (Direction de la Librairie), en mars 1866.

Der Herausgeber und die Verleger behalten sich das Recht der Uebersetzung in fremde Sprachen vor.

MARIE ANTOINETTE

JOSEPH II. UND LEOPOLD II.

IHR BRIEFWECHSEL

HERAUSGEGEBEN VON

ALFRED RITTER VON ARNETH.

LEIPZIG.
K. F. KÖHLER.

PARIS.
ED. JUNG-TREUTTEL
LIBRAIRE
19, RUE DE LILLE.

WIEN.
WILHELM BRAUMÜLLER
K. K. HOF- UND
UNIVERSITÄTSBUCHHÄNDLER.

1866.

DC 137.1
A2

Unmittelbar nachdem ich den Briefwechsel der Kaiserin Maria Theresia mit ihrer Tochter Marie Antoinette von Frankreich veröffentlicht hatte, ging ich daran, auch die Correspondenz der Königin mit ihren zwei älteren Brüdern, den Kaisern Joseph und Leopold zu sammeln, um sie gleichfalls in Druck legen zu lassen. Denn sie bildet ja nichts anderes als gewisser Massen die Fortsetzung des schriftlichen Verkehres der Königin mit ihrer Mutter, und Marie Antoinettens Briefwechsel mit ihren Brüdern ist daher recht eigentlich als die Ergänzung und Vervollständigung ihrer Correspondenz mit der Kaiserin anzusehen.

Insbesondere ist diess mit den Briefen der Fall, welche zwischen Marie Antoinette und Joseph II. gewechselt wurden. Denn dieser war es ja, welcher trotz oder vielleicht gerade in Folge des grossen Unterschiedes des Alters, der zwischen ihm und seiner jüngsten Schwester

obwaltete, derselben von allen Geschwistern am nächsten stand. Es ist überhaupt eine sich nicht selten wiederholende Erscheinung, dass junge Mädchen an ihren älteren Brüdern mit einer Wärme des Gefühles hängen, welche sich nur durch ein ganz eigenthümliches Ineinanderfliessen schwesterlicher Liebe und kindlicher Verehrung erklären lässt. Zu besonderer Lebhaftigkeit entwickelt sich dieses Gefühl am häufigsten dann, wenn der Vater nicht mehr am Leben ist und in Folge dessen der älteste Bruder an die Stelle des Hauptes der Familie tritt. Von Antoinettens zehntem Lebensjahre angefangen war diess auch bei Joseph der Fall. Als ältestes männliches Mitglied der Familie, als Nachfolger seines Vaters auf dem Kaiserthrone Deutschlands, als Mitregent in den österreichischen Staaten, durch seine ganz ungewöhnliche geistige Ueberlegenheit endlich musste der um vierzehn Jahre ältere Bruder der jüngsten Schwester eben so sehr imponiren, als er durch seine persönliche Liebenswürdigkeit, seine rege Fürsorge für sie, seine warme Theilnahme an ihrem Schicksale ihre vollste Liebe und Anhänglichkeit gewann. Eine Stellung räumte sie ihm ein, welche derjenigen, in der sie zu ihrer Mutter sich befand, in Vielem ähnlich erscheint. Dadurch wurde ihm aber auch das Recht, gleich der Mutter dort mit seinem Tadel nicht sparsam zu sein, wo das Benehmen der Schwester ihm denselben zu verdienen schien. Solches war insbesondere bei ihren Briefen an Rosenberg*) und den Bekenntnissen der Fall, die sie

*) Maria Theresia und Marie Antoinette. Zweite Auflage. Seite 144 und 152.

enthalten. Und noch mehr tritt seine Fürsorge für Marie Antoinette in den Ermahnungen hervor, welche er ihr in dem Augenblicke seiner Abreise von Versailles schriftlich zurückliess. So ernst und herb aber auch seine Vorwürfe manchmal klangen, Marie Antoinette liess sich nicht etwa durch übel angebrachte Empfindlichkeit irre machen in der Ueberzeugung, dass sie einzig und allein dem reinsten Quell brüderlicher Liebe entstammten. Bis an das Ende seiner Tage hat sie dem ebenso geliebten wie verehrten Bruder eine stets sich gleich bleibende und durch nichts zu erschütternde Anhänglichkeit bewahrt.

Ungleich weniger innig waren die Beziehungen, welche zwischen der Königin von Frankreich und ihrem Bruder Leopold obwalteten. Schon der Umstand, dass Antoinette erst zehn Jahre zählte, als Leopold seinem Vater in der Regierung Toscana's folgte, und dass sie den Bruder seither nicht wieder sah, muss hierauf massgebend eingewirkt haben. Auch scheint sie mit ihm bis zu dem Augenblicke, in welchem er nach Josephs Tode die Regierung der österreichischen Erbländer antrat, sich fast gar nicht in schriftlichem Verkehre befunden zu haben. Doch kann nicht gesagt werden, dass Leopold sich darum nicht voll Theilnahme an ihrem Schicksale gezeigt hätte, das in dem Augenblicke der Anknüpfung ihres Briefwechsel schon die drohendste Wendung nahm. Sein erstes Schreiben, in welchem er ihr den Tod Josephs mittheilt, und die Briefe, die er ihr in dem Augenblicke schreibt, in welchem er die leider irrige Nachricht empfing, dass die Flucht der königlichen Familie aus

MARIE ANTOINETTE

JOSEPH II. UND LEOPOLD II.

obwaltete, derselben von allen Geschwistern am nächsten stand. Es ist überhaupt eine sich nicht selten wiederholende Erscheinung, dass junge Mädchen an ihren älteren Brüdern mit einer Wärme des Gefühles hängen, welche sich nur durch ein ganz eigenthümliches Ineinanderfliessen schwesterlicher Liebe und kindlicher Verehrung erklären lässt. Zu besonderer Lebhaftigkeit entwickelt sich dieses Gefühl am häufigsten dann, wenn der Vater nicht mehr am Leben ist und in Folge dessen der älteste Bruder an die Stelle des Hauptes der Familie tritt. Von Antoinettens zehntem Lebensjahre angefangen war diess auch bei Joseph der Fall. Als ältestes männliches Mitglied der Familie, als Nachfolger seines Vaters auf dem Kaiserthrone Deutschlands, als Mitregent in den österreichischen Staaten, durch seine ganz ungewöhnliche geistige Ueberlegenheit endlich musste der um vierzehn Jahre ältere Bruder der jüngsten Schwester eben so sehr imponiren, als er durch seine persönliche Liebenswürdigkeit, seine rege Fürsorge für sie, seine warme Theilnahme an ihrem Schicksale ihre vollste Liebe und Anhänglichkeit gewann. Eine Stellung räumte sie ihm ein, welche derjenigen, in der sie zu ihrer Mutter sich befand, in Vielem ähnlich erscheint. Dadurch wurde ihm aber auch das Recht, gleich der Mutter dort mit seinem Tadel nicht sparsam zu sein, wo das Benehmen der Schwester ihm denselben zu verdienen schien. Solches war insbesondere bei ihren Briefen an Rosenberg*) und den Bekenntnissen der Fall, die sie

*) Maria Theresia und Marie Antoinette. Zweite Auflage. Seite 144 und 152.

enthalten. Und noch mehr tritt seine Fürsorge für Marie Antoinette in den Ermahnungen hervor, welche er ihr in dem Augenblicke seiner Abreise von Versailles schriftlich zurückliess. So ernst und herb aber auch seine Vorwürfe manchmal klangen, Marie Antoinette liess sich nicht etwa durch übel angebrachte Empfindlichkeit irre machen in der Ueberzeugung, dass sie einzig und allein dem reinsten Quell brüderlicher Liebe entstammten. Bis an das Ende seiner Tage hat sie dem ebenso geliebten wie verehrten Bruder eine stets sich gleich bleibende und durch nichts zu erschütternde Anhänglichkeit bewahrt.

Ungleich weniger innig waren die Beziehungen, welche zwischen der Königin von Frankreich und ihrem Bruder Leopold obwalteten. Schon der Umstand, dass Antoinette erst zehn Jahre zählte, als Leopold seinem Vater in der Regierung Toscana's folgte, und dass sie den Bruder seither nicht wieder sah, muss hierauf massgebend eingewirkt haben. Auch scheint sie mit ihm bis zu dem Augenblicke, in welchem er nach Josephs Tode die Regierung der österreichischen Erbländer antrat, sich fast gar nicht in schriftlichem Verkehre befunden zu haben. Doch kann nicht gesagt werden, dass Leopold sich darum nicht voll Theilnahme an ihrem Schicksale gezeigt hätte, das in dem Augenblicke der Anknüpfung ihres Briefwechsel schon die drohendste Wendung nahm. Sein erstes Schreiben, in welchem er ihr den Tod Josephs mittheilt, und die Briefe, die er ihr in dem Augenblicke schreibt, in welchem er die leider irrige Nachricht empfing, dass die Flucht der königlichen Familie aus

Frankreich gelungen sei, gewähren hiefür das sprechendste Zeugniss.

Was nun die Auffindung einer möglichst grossen Anzahl der Briefe betrifft, welche zwischen Marie Antoinette und den beiden Kaisern gewechselt wurden, so war diese Aufgabe insofern eine ungleich schwierigere als bei der Correspondenz der Königin mit ihrer Mutter, weil ihr Briefwechsel mit ihren Brüdern nicht schon in einer einzigen Sammlung vereinigt, sondern in verschiedenen Actenpartien, ja sogar an verschiedenen Aufbewahrungsorten zerstreut war. Durch die auf Befehl Seiner Majestät des Kaisers vor kurzem erfolgte Uebertragung des grössten Theiles der früher in der kaiserlichen Privatbibliothek befindlichen Acten in das Haus-, Hof- und Staatsarchiv wurde allerdings die letztere Schwierigkeit beseitigt. Aber auch in dem Staatsarchive selbst ist der Briefwechsel der Königin mit ihren beiden älteren Brüdern noch nicht in eine einzige Abtheilung zusammengestellt.

Was zunächst die Correspondenz der Königin mit Joseph II. angeht, so befindet sich der Theil derselben, der die meisten Originalbriefe enthält, in einem aus der kaiserlichen Privatbibliothek in das Staatsarchiv gelangten Cahier, welches die Aufschrift führt: „Briefe verschiedener Souveräne an Kaiser Joseph II. 1769—1789.“ Ein anderer Theil liegt in der schon ursprünglich dem Staatsarchive angehörigen „Correspondenz zwischen Ihren kaiserlichen Majestäten und Ihren königl-

lichen Majestäten von Frankreich, 1716—1792," ein dritter endlich, und zwar acht und zwanzig authentische Abschriften von Briefen, die in den Jahren 1784 und 1785 zwischen Joseph II. und dem französischen Königspaare gewechselt wurden, in den Acten, welche auf den Frieden von Fontainebleau sich beziehen. Das Schreiben aber, welches Kaiser Joseph II. der Königin am 29. Mai 1777, in dem Augenblicke seiner Abreise von Versailles übergab, und das die Rathschläge enthält, welche er ihr für ihr künftiges Benehmen ertheilte, befindet sich in zwei Exemplaren im Staatsarchive. Das eine, offenbar das eigentliche Concept, rührt ganz von Josephs eigener Hand her, das zweite aber besteht in einer mit dem Concepte vollkommen übereinstimmenden Abschrift, auf welche Maria Theresia eigenhändig die Worte setzte: „pour la reine, de l'Empereur." Beide liegen in dem vierten Cahier der Actenpartie, welche die Bezeichnung „Familienschriften" führt.

Die in die vorliegende Sammlung aufgenommene Correspondenz zwischen Marie Antoinette und Joseph besteht aus sieben und zwanzig Briefen der Königin, wovon vierzehn in eigenhändig geschriebenen Originalen und dreizehn in authentischen Abschriften vorhanden sind. Letzteres ist natürlicher Weise bei den sieben Briefen des Kaisers an seine Schwester ausschliesslich der Fall. Zur Erleichterung des Verständnisses dieser Schreiben schien es ganz unerlässlich, auch den gleichzeitigen, noch nirgends veröffentlichten Briefwechsel zwischen Joseph und Ludwig XVI. zum Abdrucke zu bringen. Er besteht aus

zehn Briefen des Königs, unter welchen sechs eigenhändig geschriebene Originale, und aus fünf Schreiben des Kaisers an seinen Schwager.

Es ist selbstverständlich, dass die hier vorliegende Correspondenz der beiden Geschwister, von welcher, wenn ich nicht irre, bisher nur ein einziges Schreiben der Königin, das vom 20. December 1777 bekannt geworden ist, nicht den ganzen Briefwechsel umfasst, welcher zwischen Marie Antoinette und ihrem Bruder gepflogen wurde. Sie ist vielmehr nichts als ein spärlicher Rest desselben, und es scheint fast, dass beide Geschwister ihre gegenseitigen Briefe meistens vernichteten, wie denn aus Josephs Nachlasse mit wenigen Ausnahmen fast nur solche Schreiben vorhanden sind, in denen auch von politischen Angelegenheiten die Rede ist. Insbesondere muss es lebhaft bedauert werden, dass aus dem Jahre 1789 sich kein einziger Brief mehr vorfindet. Dass solche sowohl von dem Kaiser als von Marie Antoinette geschrieben wurden, geht aus Mercy's Berichten mit Bestimmtheit hervor.

Im Gegensatze zu dem Briefwechsel der Königin mit Joseph ist ihre Correspondenz mit Leopold II. wenigstens zu einem allerdings nur geringen Theile schon bekannt geworden. Im Ganzen umfasst sie dreizehn Schreiben des Kaisers und fünfzehn Briefe der Königin, worunter zwölf eigenhändig geschriebene Originale. Die letzteren sind fast alle in zwei aus der kaiserlichen Privatbibliothek in das Staatsarchiv übertragenen Cahiers

aufbewahrt, welche die Aufschriften führen: „Lettere e carteggi diversi, 1790“ und: „Corrispondenze di Famiglia 1791.“ Die Copien liegen in der schon früher citirten „Correspondenz zwischen Ihren kaiserlichen Majestäten und Ihren königlichen Majestäten von Frankreich.“ An den gleichen Aufbewahrungsorten befinden sich auch die wenigen Schreiben, welche zwischen Ludwig XVI. und Leopold II. gewechselt wurden. Das Staatsarchiv verwahrt deren nur drei, wovon ein von Ludwig eigenhändig geschriebenes Original und zwei Abschriften. Aus der ersteren Correspondenz sind an anderen Orten schon zehn Schreiben, aus der letzteren ist jedoch noch keines abgedruckt.

Was endlich die jetzt gleichfalls im Staatsarchive befindliche Correspondenz der Königin mit dem österreichischen Botschafter Grafen Mercy betrifft, so hat sie grossentheils schon in dem Sammelwerke des Herrn Feuillet de Conches Aufnahme gefunden. Nur was dort nicht veröffentlicht wurde, wird hier zum Abdrucke gebracht. Es sind diess vierzig Schreiben der Königin an Mercy,*) worunter acht und zwanzig eigenhändig geschriebene Originale, und ebenfalls acht und zwanzig Briefe Mercy's an Marie Antoinette. Zwei Billete der

*) Fünf derselben, welche laut der bezüglichen amtlichen Vormerkung von Herrn Feuillet de Conches während seiner Anwesenheit in Wien copirt wurden, sind zwar schon in die Sammlung des Herrn Grafen von Hunolstein aufgenommen, wegen der daselbst vorkommenden, manchmal sehr wesentlichen Varianten aber hier neuerdings abgedruckt worden.

Königin an den Grafen Fersen, welche sich in Abschriften von der Hand des Letzteren in Mercy's Correspondenz befinden, glaubte ich endlich der Oeffentlichkeit ebensowenig vorenthalten zu sollen, als das kleine Billet, mit welchem das französische Königspaar einen Mann seines Vertrauens, Herrn von Goguelat, bei Leopolds Sohne und Nachfolger Franz II. beglaubigte.

Mit der vorliegenden Sammlung sind nun die handschriftlichen Schätze des kaiserlichen Staatsarchivs, insofern sie die von Marie Antoinette herrührenden oder an sie gerichteten Briefe umfassen, mit Ausnahme einer Anzahl kurzer und völlig bedeutungsloser Billets der Königin an Mercy meines Wissens gänzlich erschöpft. Trotz der von dem Herausgeber in keiner Weise verschuldeten Unvollständigkeit des von ihm Dargebotenen wird man es doch, wie ich zuversichtlich hoffe, noch immer als dankenswerth ansehen. Jedenfalls werden auch diese Briefe nicht wenig dazu beitragen, dass auf die unglückliche Königin nicht mehr in gleichem Masse wie früher die Worte unseres grossen deutschen Dichters Anwendung finden:

Von der Parteien Gunst und Hass verwirrt,
Schwankt ihr Charakterbild in der Geschichte.

I.

JOSEPH II. AN MARIE ANTOINETTE.

(Juillet 1775.)

Très-chère soeur. Le courrier vient de me remettre votre chère lettre, qui m'a fait beaucoup de plaisir quant aux sentiments que vous voulez bien me témoigner, et au désir que vous avez de me voir. Vous ne pouvez pas douter non plus, combien le même désir m'anime, mais les occasions, mes premiers devoirs et ma raison doivent être les seuls guides de toutes mes actions. Je ne puis répondre des événements qui peuvent se présenter jusqu'au temps où je pourrais me donner la satisfaction de vous embrasser, aussi peu que mon amour pour la tranquillité d'esprit m'inspirera pour lors. Permettez, que là-dessus, ma chère soeur, je vous parle avec toute la franchise que l'amitié seule et l'intérêt autorise, et dont l'intention fait l'excuse.

Comment voudriez-vous, que j'aille vous voir et me mettre dans le grand monde de la cour et du pays que vous habitez, dans les circonstances dans lesquelles je vois que vous vous trouvez, et dans lesquelles vous avez bien voulu vous mettre? Autant que j'en sais, vous vous mêlez d'une infinité de choses d'abord qui ne vous regardent pas, que

vous ne connaissez pas, et auxquelles des cabales et des alentours qui vous flattent et qui savent exciter tantôt votre amour-propre et envie de briller, ou même entretenir une certaine haine et rancune, vous font faire une démarche après l'autre, propres à troubler le bonheur de votre vie, et qui doivent nécessairement vous procurer tôt ou tard des désagréments cuisants, et en diminuant l'amitié et l'estime du roi, vous faire perdre toute l'opinion du public et toute la considération, que vous pourriez à l'appui de cette opinion vous acquérir, et que vous vous êtes même acquise étonnamment jusqu' à présent. De quoi vous mêlez-vous, ma chère soeur, de déplacer des ministres, d'en faire envoyer un autre sur ses terres, de faire donner tel département à celui-ci ou à celui-là, de faire gagner un procès à l'un, de créer une nouvelle charge dispendieuse à votre cour, enfin de parler d'affaires, de vous servir même de termes très-peu convenables à votre situation? Vous êtes-vous demandée une fois, par quel droit vous vous mêlez des affaires du gouvernement et de la monarchie française? Quelles études avez-vous faites? Quelles connaissances avez-vous acquises, pour oser imaginer que votre avis ou opinion doit être bonne à quelque chose, surtout dans des affaires, qui exigent des connaissances aussi étendues? Vous, aimable jeune personne, qui ne pensez qu'à la frivolité, qu'à votre toilette, qu'à vos amusements toute la journée, et qui ne lisez pas, ni entendez parler raison un quart d'heure par mois, et ne réfléchissez, ni ne méditez, j'en suis sûr, jamais, ni combinez les conséquences des choses que vous faites ou que vous dites? L'impression du moment seule vous fait agir, et l'impulsion, les paroles mêmes et arguments, que des gens que vous pro-

tégez, vous communiquent, et auxquels vous croyez, sont vos seuls guides. Peut-on écrire quelque chose de plus imprudent, de plus irraisonnable, de plus inconvenable que ce que vous marquez au comte de Rosenberg touchant la manière avec laquelle vous arrangeâtes une conversation à Rheims avec le duc de Choiseul? Si jamais une lettre, comme celle-là s'égarait, si jamais, comme je n'en doute presque point, il vous échappe des propos et phrases pareilles vis-à-vis même de vos plus intimes confidents, je ne puis qu'entrevoir le malheur de votre vie, et j'avoue que par l'attachement que je vous ai voué, cela me fait une peine infinie. Ce sont vos ennemis, ce sont ceux qui désirent le plus de voir détruite toute influence que vous pourriez avoir, qui vous poussent à de pareilles démarches. Croyez-moi, et écoutez la voix d'un ami et d'un homme que vous savez qu'il vous aime. Distinguez-la de la foule de tous ceux qui vous encensent, et croyez que personne ne peut et ne veut vous dire la verité comme moi; qu'elle est de toutes les nations et de tous les pays. Quittez donc toutes ces tracasseries, ne vous mêlez absolument en rien d'affaires; éloignez et rebutez même tous ceux qui voudraient vous y attirer pour quelque chose. Attachez-vous fortement à mériter l'amitié et la confiance du roi, c'est d'abord votre devoir d'état, et c'est le seul intérêt que vous pouvez et devez avoir. Epluchez ses goûts, conformez-vous à eux; tâchez d'être beaucoup avec lui, ne l'incommodez néanmoins pas, et méritez par votre discrétion et sûreté sa confiance. Ne parlez jamais à des ministres d'affaires, ni pour recommander quelqu'un, et dans toutes les occasions, où vous serez sollicitée, ne vous chargez jamais d'autre

chose que d'en parler au roi; et alors n'en pressez point la réussite avec importunité ou humeur, et ne donnez aucune réponse, hors celle donc le roi vous chargerait expressément. Du reste lisez, occupez-vous, ornez votre esprit, donnez-vous des talents, et rendez-vous propre à trouver des ressources en vous-même dans un âge plus avancé et dans le cas, où cette grande approbation du public qui fait tous vos désirs et plaisirs actuels, vous quittera, comme cela ne peut manquer d'arriver. Voilà le rôle au bout du compte, ma chère soeur, que chaque femme sage doit faire dans son ménage*) . . . . . .

II.

JOSEPH II. AN MARIE ANTOINETTE.**)

Mon coeur, mes sentiments vous doivent être connus, ma chère soeur, et même qu'éloigné par état de vous je ne puis avoir autre interêt à ce que je vous conseille, que vous-même. Voilà les sentiments qui guident ma plume.

Vous êtes épouse; c'est un état qui a les devoirs les plus sacrés et les plus strictes. Vous êtes reine; c'est une charge qui exige qu'on en remplisse les fonctions. Sous ces deux points de vue vous ne pouvez vous méconnaître; réfléchissez-y souvent, et votre esprit vous en dira plus que moi.

---

*) Das Ende fehlt.

**) Auf dem Umschlage: Réfléxions données à la reine de France. 20 Seiten kleinsten Formates. Ganz von Joseph's Hand. Staatsarchiv.

Comme épouse et surtout comme femme d'un roi vous avez des considérations, des devoirs et des intérêts bien différents de ceux de toutes les autres dames, princesses et femmes du monde. Que faites-vous ici en France, par quel droit vous respecte, vous honore-t-on, que comme la compagne de leur roi? Vous seriez bafouée, aussi jolie que vous êtes; la chute, et en soi et par comparaison, serait affreuse pour vous. A quoi tenez-vous dans le coeur du roi et surtout à son estime? Examinez-vous, employez-vous tous les soins à lui plaire? Etudiez-vous ses désirs, son caractère pour vous y conformer, tâchez-vous de lui faire goûter, préférablement à tout autre objet ou amusement, votre compagnie et les plaisirs que vous lui procurez et auxquels sans vous il devrait trouver du vide? Vous rendez-vous nécessaire à lui, le persuadez-vous que personne ne l'aime plus sincèrement et n'a sa gloire et bonheur plus à coeur que vous? Voit-il votre attachement uniquement occupé de lui, de le faire briller même sans le moindre égard à vous même? Modérez-vous votre gloriole de briller à ses dépens, d'être affable quand il ne l'est pas, de paraître s'occuper d'objets qu'il néglige, enfin de ne vouloir n'avoir de réputation à ses dépens, mais le persuadez-vous de cette modestie, lui faites-vous ces sacrifices, êtes-vous d'une discrétion impénétrable sur ses défauts et faiblesses, les excusez-vous, faites-vous taire tous ceux qui en osent lâcher quelque chose, êtes-vous de même secrète sur tous les conseils que vous lui donnez, et qui ne doivent jamais paraître, que les affaires réussissent ou non? Savez-vous arranger vos discours aux circonstances, pensez-vous à préparer par une conduite conséquente de loin déjà les effets? Est-ce

que vous ne vous rebutez pas des difficultés, des refus? Retournez-vous adroitement à la charge, sans importuner, sans témoigner une volonté, car enfin vis-à-vis de lui vous ne pouvez avoir que des désirs, et lui tant sur votre personne que sur les affaires de son pays peut seul avoir des volontés. Il n'y a pas de galanterie qui tienne; un particulier peut craindre le ridicule que son impolitesse lui donnerait, mais un roi s'en moque et d'un mot peut disposer de votre sort. N'oubliez pas cela!

Mettez-vous, ma soeur, du liant, du tendre, quand vous êtes avec lui? Recherchez-vous des occasions, correspondez-vous aux sentiments qu'il vous fait apercevoir? N'êtes-vous pas froide, distraite, quand il vous caresse, vous parle? Ne paraissez-vous pas ennuyée, dégoûtée même? Comment, si cela était, voudriez-vous qu'un homme froid s'approche et enfin vous aime? Ce point exige toute votre attention, et tout ce que vous ferez pour obtenir ce grand but, sera le lien le plus fort que vous mettrez au bonheur de votre vie. Ne vous rebutez jamais, et soutenez lui l'espérance toute votre vie, qu'il pourra encore avoir des enfants, que jamais il n'y renonce ou en désespère. Vous devez éviter cette idée et toute séparation de lit de toutes vos forces, qui ne consistent que dans vos charmes et votre amitié.

Le rendez-vous bien confiant, n'abusez-vous jamais ou ne le rebutez-vous pas des confiances qu'il vous fait? Agissez-vous de même, et est-ce que vous lui dites tout ou au moins assez pour qu'il n'apprenne les choses, qui vous regardent ou l'intéressent, de personne d'autre, avant vous enfin, qu'il soit persuadé d'aucune réticence de votre part,

ce qui seul peut le rendre confiant? Cédez-vous aux choses que vous voyez qu'il désire beaucoup, ne commettez-vous jamais mal à propos votre crédit? Ne le mettez-vous jamais dans le cas de vouloir, et de lutter contre votre opinion, qui doit plier adroitement devant la sienne, quand vous voyez qu'elle ne sera pas suffisante, qui doit être discrète, mais qui doit revenir à la charge, lorsque l'événement ou le premier moment d'ardeur sera changé? Tout votre crédit doit être caché; on doit le soupçonner agissant et influant en tout, mais ne le voir paraître nulle part. Le roi seul, votre mari doit par état agir, et il ne faut jamais que vous paraissiez en rien; une ignorance, une modestie même affectée là-dessus ne peut qu'être avantageuse et vous faire honneur. Ne croyez jamais à l'amitié, à l'esprit ni à l'attachement de personne qui vous conseillerait autre chose; son interêt seul sûrement et non le vôtre la guiderait.

Etudiez-vous assez son caractère? Il ne se connaît ordinairement qu'en le suivant exactement et avec réflexion. Vous appliquez-vous à savoir ce qu'il fait quand il est seul? Savez-vous les gens et les objets qu'il préfère? Evitez-vous de le gêner, et surtout que votre présence ne le dérange pas? Afin qu'il n'aille se cacher en rien de vous, participez-y, de quelconque espèce que ses amusements internes peuvent être, et peu à peu, s'ils ne sont pas d'un genre qui convient, tâchez de lui en procurer d'autres plus solides et utiles, mais en même temps qui l'amusent davantage, car ce n'est ni par conviction, ni d'autorité, qu'il faut les lui faire quitter; son dégoût et sa propre volonté doivent opérer ce changement. Tâchez de procurer au roi les sociétés qui lui conviennent; elles doivent être les vôtres, et s'il y a quelque

préjugé contre quelqu'un, même de vos amis, il faut le lui sacrifier. Enfin votre seul objet, le but de vos actions pendant toute votre vie, celui qui vous mène à tout et hors duquel vous ne pourriez jamais trouver ni bonheur, ni considération, ni crédit, doit être l'amitié, la confiance du roi. Si vous possédez celle-là et agissez à vous la conserver, votre réputation sera bien plus solidement établie et votre bonheur bien plus affermi qu'à présent, où vous paraissez lutter de crédit avec les ministres et vouloir profiter mutuellement de sa faiblesse. Selon mes principes vous ne paraîtriez jamais, mais tous, si vous inspirez la vraie confiance au roi, avec le roi même ne pourraient faire un pas, sans que vous n'y influiriez. Vous auriez par le public la reconnaissance de tout le bien qui se ferait, et en ne paraissant pas, vous seriez à couvert du blâme et approuvée par tous les plus sévères censeurs qui ne pourraient disconvenir que vous remplissez avec la plus grande exactitude les devoirs de votre état. Ne vous souciez point et ne prenez jamais une affaire tellement à coeur, que vous la voulussiez absolument faire réussir, et que la non-réussite vous fâche, et que vous vous en croyiez déshonorée presque. C'est tendre votre crédit et l'exposer. Selon mes principes il ne faut jamais le commettre ainsi, mais céder à propos pour revenir une autre fois, mais pour cela faire, il faut déjà ne jamais promettre solennellement protection à personne, ni se déclarer vouloir une affaire, mais toujours avec doute sur l'effet se rabattre à dire qu'on en parlerait, qu'on ne pouvait répondre de l'effet ni de ce qu'on voudrait, et si même l'on réussit, rejeter toujours avec une modestie suivie l'effet sur le roi

et tourner vers lui la reconnaissance et la gloire; il vous en restera assez.

Entre autre de votre façon de négocier les différents objets avec le roi, de vos moyens quelque spirituels qu'ils peuvent être, il faut absolument même vis-à-vis de ses plus intimes amis s'imposer un silence parfait, puisque cela ne convient pas, et qu'entre mari et femme il faut une discrétion parfaite, et puis vous découvririez aux autres vos armes, affaibliriez vos moyens et les enseigneriez aux autres, dont ils pourraient se servir contre vous, outre qu'une indiscrétion pareille devrait être choquante pour le roi. Ainsi, que les choses réussissent facilement ou difficilement ou point du tout, personne ne doit jamais savoir ce qui est passé à ce sujet entre vous.

Comme reine vous avez un emploi lumineux; il faut en remplir les fonctions. La décence, la consistance de la cour et l'apparence surtout doivent beaucoup être mises en considération. Le respect qu'imprime l'intérieur, et la décence sont importants; ils font les deux tiers du jugement du public. Ils ne peuvent point être calqués sur aucun exemple que sur celui de vos égales. Revoyez toutes les reines d'Europe et informez-vous de la vie qu'elles mènent; combinez leur âge avec le vôtre et vos circonstances; joignez à cela la réflexion sur la nation avec laquelle vous vivez, et je crois que vous trouverez bien des difficultés dans la vie que vous menez, et bien de l'avantage sur toutes les autres. Comparez par exemple l'Impératrice qui a soixante ans, qui est souveraine et veuve. Voyez les gênes qu'elle s'est imposées, et la décence qu'elle a su garder. Ceci n'est pas indifférent. Votre façon n'est elle pas un peu trop leste,

n'avez-vous pas par la cour adopté un peu des façons du moment auquel vous êtes venue ici, ou celui de plusieurs dames qui, quoique très-aimables et respectables, ne peuvent point vous servir de modèle, car vous n'en pouvez trouver hors de votre état? Plus le roi est sérieux, plus votre cour doit avoir l'air de se calquer après lui. Avez-vous pesé les suites des visites chez les dames, surtout chez celles où toute sorte de compagnie se rassemble et dont le caractère n'est pas estimé? Avez-vous pensé à l'effet que vos liaisons et amitiés, si elles ne sont pas placées sur des personnes en tout point irréprochables et sûres, peuvent et doivent avoir dans le public, puisque ou vous auriez l'air d'y participer et d'autoriser le vice, point qui devrait vous perdre même chez les gens pervers, qui ne peuvent s'empêcher d'aimer et estimer la vertu, ou vous restez dans un aveuglement volontaire et risquez de goûter leur poison et d'en être aveuglée et enfin englobée, car on juge très-bien des personnes par leurs goûts et par leurs liaisons. Si elles vous trahissaient avec cela peut-être, et que vos confidences, soit ce par leurs circonstances, liaisons, ou faiblesses fussent sues, vous seriez bien à plaindre et certainement toujours la dernière à le savoir et à vous en apercevoir, car tout le monde aurait grand soin de vous le cacher ou de vous le relever d'une façon seulement pour s'ancrer davantage. Le choix des amis et amies est bien difficile, surtout dans votre position; il vous faudrait tâcher de vous attacher des hommes aussi instruits que sûrs et qui soient éloignés de toute ambition ou désir. Le choix est difficile, mais ne vous rebutez pas des difficultés et tâchez avec patience et con-

stance d'y parvenir, car la chose est trop désirable et pour vous et pour le roi.

Avez-vous pesé les conséquences affreuses des jeux de hazard, la compagnie qu'ils rassemblent, le ton qu'ils y mettent, le dérangement enfin, qu'en tout genre ils entraînent après soi tant dans les fortunes que les moeurs de toute une nation ?

Pourriez-vous vous dissimuler que toute la partie sensée de l'Europe vous rendrait responsable des ruines des jeunes gens, des vilenies qui s'y commettent, et des abominations qui en sont les suites, si vous protégez et étendez ces jeux, ou que bien plus vous les recherchiez et couriez après ? C'est un article d'une conséquence si grande et d'un danger si manifeste, que je laisse à votre pénétration à en dire le reste. Rappelez-vous les faits qui se sont passés sous vos yeux, et puis pensez que le roi ne joue pas et que c'est scandaleux que vous seule, pour ainsi dire, de la famille les souteniez. Un noble effort et toute la terre vous approuvera.

De même daignez penser un moment aux inconvénients, que vous avez déjà rencontrés aux bals de l'opéra, et aux aventures, que vous m'en avez racontées vous-même là-dessus. Je ne puis vous cacher que c'est de tous les plaisirs indubitablement le plus inconvenable de toute façon, surtout de la façon que vous y allez, car Monsieur qui vous accompagne n'est rien. Qu'y voulez-vous être inconnue et jouez un personnage différent au vôtre ? Croyez-vous que l'on ne vous connaît pas malgré cela, et qu'on vous lâche des propos aucunement faits pour être entendus, mais qu'on dit exprès pour vous amuser et vous faire croire que l'on

les a tenus bien innocemment, mais qui peuvent faire effet. Ou si l'on ne vous connaît pas effectivement, croyez-vous que le lendemain l'on ne le sait pas, et vous même avez grand soin de raconter les aventures du bal. Le lieu par lui-même est en très-mauvaise réputation ; qu'y cherchez-vous ? Une conversation honnête ? Vous ne pouvez l'avoir avec vos amies ; le masque l'empêche. Danser non plus ; pourquoi donc des aventures, des polissonneries, vous mêler parmi le tas de libertins, de filles, d'étrangers, entendre ces propos, en tenir peut-être qui leur ressemblent, quelle indécence !

Je dois vous avouer que c'est le point, sur lequel j'ai vu le plus se scandaliser tous ceux qui vous aiment et qui pensent honnêtement. Le roi, abandonné toute une nuit à Versailles, et vous, mêlée en société et confondue avec toute la canaille de Paris ! Et y voyez-vous beaucoup de gens, en femmes ou en hommes, posés et de réputation ? Enfin, ma chère soeur, prenez-moi pour exemple. Je n'irais certainement pas que presque démasqué et en compagnie de quelques personnes sensées, afin que tout le monde me connaisse, et je m'établirais dans une loge, à voir le spectacle pendant une heure, et puis je reviendrais chez moi. Je suis toujours démasqué ; la Grande-Duchesse ne se mêle jamais dans la foule à Florence, mais va se mettre dans une loge. Mon frère aussi, enfin c'est un point qui, si vous ouvriez les yeux, vous devrait choquer, car je dois lâcher le mot, il est indécent et peu fait pour donner au public de l'opinion ni de votre goût, discernement ni mesure.

L'exercice immodéré et trop fréquent du cheval est toujours par lui-même dangereux à une femme, mais dans

votre situation le public, dont je suis parfaitement bien informé, soit préjugé, soit raison, attribue à l'exercice du cheval que vous n'avez point d'enfants. On croit cela généralement, ainsi pour ce grand objet et pour ne point donner une prise si marquée sur vous, modérez ce plaisir et surtout évitez les occasions où cela est si saillant comme les chasses et parties au bois de Boulogne, où tout Paris accourt et qui en fait la nouvelle.

Mais en vous dégoûtant de plusieurs soi-disant amusements, oserais-je, ma chère soeur, vous en substituer un autre qui les vaut richement tous? C'est la lecture.

De grâce, regardez cet objet comme ce qu'il y a de plus important, et choisissez des livres, qui vous fassent penser et qui vous instruisent. Cette ressource vous restera seule toute votre vie, dans toutes les occasions et circonstances possibles, enfin si vous l'éprouvez sérieusement pendant une couple d'heures par jour, mais pas seule. Tâchez de lire avec quelque homme sensé et affidé, afin d'en causer et faire les applications nécessaires. Vous y prendrez goût, vous n'aurez plus besoin de la dissipation ni de courir non sans bien des inconvénients après elle, et pour tuer le temps, fréquenter des sociétés dangereuses et que vous même méprisez. La lecture vous tiendra lieu de tout et ces deux heures de calme vous donneront le temps de réfléchir et de trouver dans votre pénétration tout ce que vous aurez à faire ou ne pas faire le reste des 22 heures.

Ce point essentiel, unique, je ne puis assez le recommander; si je le vois établi, je croirais presque le bonheur de votre vie assuré autant que par l'ardent désir que j'en ai, j'en tremble actuellement, car ainsi à la longue cela

ne pourra aller et la révolution sera cruelle, si vous ne la préparez. Lecture et société raisonnable, voilà le bonheur de la vie et qui pour votre situation devient essentiel, mais dans la société, permettez que je l'observe, le ton, surtout en famille, est affreux. Gardez-vous, ma soeur, des propos contre le prochain, dont on fait tout l'amusement. Refusez de savoir les aventures et histoires des particuliers, et si vous en apprenez, si même tout le monde en parle, évitez les discours. Rien de si odieux d'abord pour les individus, rien de plus injuste par les devoirs de la société que nous nous devons mutuellement, rien de plus méprisable que d'aiguiser son esprit et de vouloir faire rire du bout des lèvres des hommes et femmes qui ensuite vous craignent, fuient et méprisent. Par des méchancetés dites sur le prochain, on fuit ces gens-là et on éloigne tous les honnêtes gens. L'on a l'air ou de ne pas se soucier de la vertu, en traitant socialement les mêmes gens, dont on sait et dit des horreurs. Cela est destructif à la confiance, qu'une souveraine, et à la décence qu'elle doit inspirer. Evitez, je vous en supplie, ces discours, et surtout la curiosité de vouloir tout savoir, car on exagère facilement. C'est un gouffre que cette curiosité, car quand on s'y laisse aller, on n'en peut plus se tirer et l'on n'apprend que des mensonges, parceque tout le monde conspire. On devient enfin ennemi du genre humain, malheureux ; l'on est délaissé : j'en ai vu les plus affreux exemples.

De grâce, ménagez vos recommandations! C'est un point bien délicat. Vous pouvez faire les injustices les plus criantes sans y penser et pour un souvent, dont peu vous importe qu'on oblige. Vous dégoutez dix honnêtes gens, et

scandalisez le reste du monde. L'on ne cherche alors que des chemins détournés pour parvenir, et le vrai mérite, qui va toujours tout droit, reste en arrière et est oublié. Que votre crédit soit ménagé pour les grandes occasions, et dans les petites résistez courageusement aux sollicitations qu'on vous ferait, et enfin ne prenez avec chaleur parti pour personne, mais faites examiner l'affaire, ne vous mêlez jamais dans les affaires particulières et surtout les secrets ou brouilleries de ménage, et encore moins les galanteries ou affaires de coeur. Il serait affreux que votre curiosité vous entraînât à paraître savoir, approuver, protéger ou aider même peut-être au vice, au scandale, à l'indécence. Jugez quel effet cela ferait, et au nom de votre réputation, craignez ces occasions et surtout l'envie démesurée de savoir; elle est toujours accompagnée de celle de le raconter et de s'en mêler. Il serait abominable que l'on vous trouvât dans des tripots et intrigues, et qu'on pût se couvrir de votre nom ou s'en servir d'égide pour le mal et le scandale. Adieu votre réputation et estime à jamais ; c'est des choses qu'on ne répare plus.

La politesse et l'affabilité, ma chère soeur, ont ses bornes, et elles ne sont d'une valeur qu'autant qu'on les partage et ménage à propos. Il faut bien de la distinction là-dessus, et il faut penser à votre situation et à votre nation, qui est trop encline à se familiariser et à manger dans la main. De grâce, ménagez-vous prudemment; le trop vouloir plaire, dire à chaqu'un quelque chose d'obligeant, c'est affaiblir vos moyens et jeter les plus précieuses récompenses de bons et vrais services à des gens sans mérite ; c'est leur ôter à jamais la valeur. La compagnie de tous les jeunes

gens est en vérité une chose d'abord dangereuse, inutile, parce qu'on n'y apprend rien, et peu édifiante aux yeux du public. Les étrangers sont dans le même cas ; un tas d'Anglais et autres viennent ici, qui ne seraient admis de personne, et vous vous mettez en société avec eux, vous les distinguez ; cela doit choquer la nation, cela fait le plus mauvais effet dans l'étranger, où ces gens, au grand étonnement de ceux qui les jugent, se vantent de vos bontés et font singulièrement penser de vous et de vos goûts. On attribue cette facilité facilement à de la coquetterie, qui veut plaire à tout le monde, et courir après l'applaudissement de la foule, en manquant l'approbation des gens sensés, au sentiment desquels la foule revient pourtant toujours à la fin.

L'exemple dans la conduite externe et la chose la plus essentielle à une reine, votre contenance dans l'église, est-elle conforme aux yeux qui vous regardent? Pour l'amour de vous même, pensez-y sérieusement; c'est une chose extrêmement importante et dont peut dépendre votre considération et bonheur. Que jamais une maudite mode, un bel air pris à faux vous détourne à paraître, même si malheureusement vous ne l'étiez pas intérieurement, dévote, recueillie à l'église. Vous y manquez, je dois le dire, beaucoup. Le plus grand impie devait l'être par politique. Dieu vous garde de l'être ; vous perdriez la seule consolation vraie dans toutes les choses de la vie, votre tranquillité, enfin vous seriez à plaindre dans cette vie. Je ne parle pas de l'autre, mais votre conscience vous le dira. Ecoutez-la ; c'est tout ce que je puis vous recommander, et n'étouffez pas les remords et les sentiments ; c'est le plus tendre, c'est

le plus sûr, le plus vrai, le plus important de mes avis, il regarde votre âme, que j'aime tant, et toute votre vie en dépendra. Que la lecture des mauvais livres, faits pour séduire les âmes les plus fortes, soit bannie de chez vous; ils font douter de tout et ne remettent rien à la place. Les obscénités sont si indécentes et l'on en parle quelquefois, croyant que c'est de la mode, et l'on ne sent pas combien scandaleux cela est et fait mépriser par les plus grands libertins mêmes. Evitez cela, et que les gens, qui vous parlent sur ce style où vous font douter de votre religion et de ses actes externes, vous soient en horreur, et faites le leur sentir de même qu'oubliez et évitez de parler ou laisser entrevoir à jamais les saloperies, dont vous vous êtes remplie l'imagination par ces lectures.

Entretenez l'union, l'amitié dans toute la famille, mais gardez-vous de la trop grande familiarité et surtout de la séduction des étourdis, qui veulent vous avoir compagne de leur vie et couvrir leurs folies de votre autorité. Telles sont les courses des chevaux, les fréquentes allures à Paris, les bals de l'opéra, les chasses du bois de Boulogne, toutes ces parties fines dont le roi n'est point et qui de science certaine ne lui font, et à juste titre, point plaisir. Pensez que vous êtes son épouse, que vous êtes reine, et n'oubliez pas un tendre frère et ami qui vous dit tout cela, éloigné de 300 lieues, sans presqu' avoir d'espérance de vous revoir, mais qui vous aime et aimera toute la vie plus que soi même.

Voilà les observations que j'ai faites. Vous êtes faite pour être heureuse, vertueuse et parfaite, mais il est temps et plus que temps de réfléchir et de poser un système qui soit soutenu. L'âge avance, vous n'avez plus l'excuse de

l'enfance. Que deviendrez-vous si vous tardez plus longtemps? Une malheureuse femme et encore plus malheureuse princesse, et celui qui vous aime le plus dans toute la terre, vous lui percerez l'âme. C'est moi qui ne m'accoutumerai jamais à ne vous pas savoir heureuse.

Je vous embrasse. Lisez-moi, croyez-moi et vous m'en aimerez davantage, quand vous en sentirez les fruits. Arrachez le bandeau qui vous empêche de voir votre devoir et votre vrai bonheur. Devenez en réfléchissant ce que vous pourriez être pour la vie et acquérez la réputation dont vos vertus, vos agréments, votre caractère est digne ; mais de la constance et de la fermeté ! Là il est juste d'être inébranlablement entêté dans le bien, en l'opposant à tous les séducteurs avec courage et force.

J.

le 29 Mai 1777.

N'oubliez pas non plus, ma chère amie, de tenir l'ordre dans vos gens, de bien choisir, s'il vous en manque, de ne pas surcharger de dépenses inutiles les caisses du roi. Vous devez là-dessus au public, qui sans cela crie, l'exemple que votre caisse et vos dépenses soient réglées après vos revenus, et n'ayez pas honte de modérer vos largesses ou fantaisies et jeux après elle, pour éviter soigneusement toute dette ou dérangement. Soyez très-sèche et bien attentive à écrire des billets, même à vos amis, car il en faut toujours le moins que possible. Rien ne commet plus facilement; leur interprétation tôt ou tard et l'abus qu'on en peut faire, peuvent être cruels et ne sont presque point à prévoir.

III.

MARIE ANTOINETTE AN JOSEPH II.

ce 20 décembre 1777.*)

Votre lettre m'afflige beaucoup, mon cher frère. Vous tournez contre moi ce qui était la suite de ma sincérité et confiance en vous. J'ai été véritablement étonnée de certains contes faites à Paris sur le voyage de Fontainebleau, et comme la plupart n'avaient nul fondement, ils se sont évanouis peu après le retour des témoins oculaires. Il est bien fâcheux pour moi de n'avoir pas la même ressource dans ma patrie, et surtout auprès de vous, mon cher frère. Par exemple, on serait bien surprise ici de voir nommer M. le duc de Chartres comme mauvais joueur: il n'a pas joué une seule fois du voyage chez moi; pour le comte d'Artois, je sais les propos qu'on lui a fait tenir. Jamais; ils étaient si absurdes qu'ils sont tombés d'eux mêmes, et mon frère le premier en a ri. Des friponneries de femmes, je n'en ai vu ni entendu parler. La mauvaise compagnie, il y en a toujours eu un peu au jeu de la cour, lorsqu'on joue à table ronde, parceque c'est l'usage en France de laisser entrer tout le monde. Depuis près de huit ans que je suis ici, je l'ai toujours vu, surtout en Fontainebleau, où il y a beaucoup plus de monde.

*) Abgedruckt bei Feuillet de Conches, I. 95, jedoch mit dem falschen Datum vom 20. November, welches auch auf dem offenbar unechten Facsimile, III. 242, irrig angegeben ist.

J'espérais bien, mon cher frère, vous apprendre cette fois ma grossesse. Mes espérances sont encore reculées, mais j'ai grande confiance que ce n'est pas pour longtemps, le roi vivant tout à fait avec moi, surtout depuis le retour de Fontainebleau, qu'il chasse moins. Je vais parler à M. de Sartine pour votre protégé, sa situation est bien intéressante, et je ne crois pas qu'il y en ait de plus méritant. Le roi vous écrit; je vous envoie sa lettre.*) Pour moi, je ne fais des voeux si ardents pour personne que pour vous, mon cher frère. Je désire surtout que vous me rendiez votre estime qui me paraît un peu altérée. Pour votre amitié, vous m'en avez donné tant de preuves, et j'en ai tant pour vous, qu'il n'y aurait plus de bonheur pour moi si elle venait à diminuer. Adieu, mon cher frère, je vous embrasse de tout mon coeur.

IV.

MARIE ANTOINETTE AN JOSEPH II.

(Versailles), ce 16 janvier (1778).

Vous seriez plus tranquille sur ma position, mon cher frère, si vous pouviez voir la vie que je mène, surtout par rapport au roi. Depuis le retour de Fontainebleau je ne suis presque pas sortie de Versailles. J'en sortirai lundi, mais ce

*) Abgedruckt bei Feuillet de Conches (I. 100) mit dem richtigen Datum vom 21. December 1777, woraus die Unechtheit des früheren Datum's und des Facsimile's gleichfalls hervorgeht.

sera pour aller à St. Denis avec le roi. Je danse aux bals de Versailles avec une modération qui fait dire que je me dégoûte de la danse; des bals de l'Opéra, je n'y ai pas été et j'irai fort peu, malgré la longueur du carnaval. Du reste le roi n'a jamais vécu si assidument ni si intimement avec moi. Si on pouvait compter entièrement sur les hommes, le roi serait bien un de ceux, dont on pourrait répondre. Sur ses liaisons privées, j'espère que ce malheur ne m'arrivera pas, et de plus je me persuade que si dans la suite il y avait quelqu' écart de cette nature, il ne serait pas de durée, et je ferais bien tout ce que je pourrais pour le ramener.

C'est un grand bonheur, surtout pour moi, que l'affaire de Bavière s'arrange pacifiquement. Le roi, à qui j'ai remis votre lettre, est très-content de tout ce que vous lui mandez, et me charge de vous en faire ses remercîments.

M. de Saint-Germain*) est mort avant-hier, sans être aimé, estimé, ni regretté de personne, si ce n'est peut-être de ses proches parents qu'il faisait vivre de ses pensions. La veuve en conservera dix mille livres.

Toute la famille me charge de vous remercier de votre souvenir et vous fait mille compliments. Pour moi, mon cher frère, je vous aime trop pour vous en faire. Conservez-moi votre amitié; je la mérite au-moins par la tendresse que j'ai pour vous depuis que je me connais et qui ne finira qu'avec ma vie.

---

*) Der ehemalige Kriegsminister Claude Louis comte de Saint-Germain.

V.

MARIE ANTOINETTE AN JOSEPH II.*)

(le 10 décembre 1780).

Accablée du plus affreux malheur, ce n'est qu'en fondant en larmes que je vous écris. Oh mon frère, oh mon ami! Il ne me reste donc plus que vous dans un pays qui m'est et me sera toujours cher! Ménagez-vous, conservez-vous, vous le devez à tous. Il ne me reste qu'à vous recommander mes soeurs. Elles ont encore plus perdu que moi; elles seraient bien malheureuses. Adieu! Je ne vois plus ce que j'écris. Souvenez-vous que nous sommes vos amis, vos alliés; aimez-moi. Je vous embrasse.

VI.

LUDWIG XVI. AN JOSEPH II.

(Versailles, ce 19 décembre 1780).

Mon cher beau-frère. J'ai reçu avec bien du plaisir votre lettre.**) Je vois avec bien de la sensibilité que vous

---

*) Abschrift von Mercy's Hand.

**) Das Schreiben Josephs an Ludwig XVI. vom 6. December 1780 ist abgedruckt bei Hunolstein S. 109. und bei Feuillet de Conches I. 125. Es lautet:

Monsieur mon frère. Trop sensible à l'affreuse et irréparable perte qui avait anéanti toutes les facultés de mon âme, je n'ai eu, dans le

vous occupiez de moi tout de suite après la perte cruelle que vous venez de faire. L'amitié et le sang qui nous unit, me fait partager bien vivement toutes vos peines et vos chagrins. Je vous remercie bien de la confidence que vous me faites, de marcher sur les mêmes principes que l'Impératrice; permettez que je m'en rejouisse et comme parent et comme allié. Je connaissais trop votre façon de penser pour être sûr que vous n'agiriez pas autrement. La franchise et la sincérité dont vous me parlez, sont des qualités bien essentielles dans le poste que nous occupons, et avec lesquelles on marche droit sans rien craindre. Je reconnais bien votre amitié, mon cher beau-frère, dans les souhaits que vous faites pour le succès de mes armes. J'espère qu'elles réussiront comme vous le souhaitez, et qu'après je

---

premier moment, que la force de vous écrire un mot. Actuellement, que je suis un peu remis, je profite avec plaisir de l'arrangement amical dont nous sommes convenus de bouche de nous écrire parfois librement et franchement. Privé de l'usage des noms si doux de fils, de père et d'époux; je ne puis goûter de satisfaction que dans le sein de l'amitié; jugez donc combien m'est chère celle de V. M., qui par des vérités aussi heureusement que généralement reconnues, fera toujours l'avantage et la convenance de nos états, mais bien plus encore ma satisfaction personnelle par l'attachement sincère que je vous ai voué, cher frère, ainsi que l'estime que mérite votre caractère, cette volonté constante et efficace d'opérer le bien, enfin toutes les autres belles qualités, dont vous donnez par vos actions des preuves si réelles. Ce serait affaiblir l'avantage de nos liens reconnus par les deux nations, que de faire étalage de preuves et d'arguments, lorsque personne n'en peut plus douter, et que la vérité de ces principes a déjà été constatée de part et d'autre par des occasions qui ont fait sentir l'avantage réciproque de notre alliance. Soyez persuadé, mon cher frère, que c'est par conviction que je suivrai exactement les principes de mon auguste mère. La franchise et la sincérité constituent mon caractère, comme vous devez l'avoir éprouvé depuis. Je

pourrai m'occuper tout entier du bonheur intérieur de mes sujets, occupation plus agréable, et dont vous connaissez le prix déjà depuis longtemps. Adieu, mon cher beau-frère, je vous embrasse de tout mon coeur. Je vous prie d'être bien persuadé de ma constante amitié, et des voeux bien sincères que je fais pour votre bonheur et votre gloire.

Louis.

Je jouis de la permission que vous m'avez donné d'écrire sans étiquette.

---

n'agirai pas autrement en politique, et toute finasserie est aussi loin de moi qu'elle est contraire aux intérêts de la monarchie, dont je suis le chef. Comptez donc qu'il n'y aura jamais de variation dans ma façon d'agir, et encore moins dans mes sentiments à votre égard. Tout ce que je désire, c'est que vous me suivriez exactement pour me juger par les faits, étant bien sûr que vous ne les trouverez jamais en contradiction avec mes paroles, malgré toutes les absurdités que mon cher voisin Frédéric pourra encore inventer ou débiter, soit de ma prétendue partialité pour l'Angleterre, soit de mes projets d'agrandissement, de destruction du système germanique, et d'union de tous les évêchés d'Allemagne dans ma famille. Assuré de la droiture de mes démarches, je ne me vengerai de ces impostures méprisables qu'en leur donnant sans cesse le démenti par des faits. C'est d'après les mêmes principes que je forme les voeux les plus sincères pour que vos succès dans la guerre présente répondent entièrement aux soins infatigables que vous y portez. J'ose me flatter que V. M. voudra être persuadée de l'intérêt particulier que je prends à tout ce qui la regarde, et je désire vous convaincre en toute occasion de la sincérité de mes sentiments, avec lesquels je suis pour la vie ...

VII.

MARIE ANTOINETTE AN JOSEPH II.

Versailles le 20 décembre 1780.

Je vous envoie la lettre du roi, mon cher frère. J'espère qu'en toute occasion, comme en celle-ci, vous n'y verrez que la bonne disposition de son âme, sans vous arrêter au style. La vôtre, mon cher frère, était admirable; en la lisant, j'ai senti une émotion et une satisfaction, dont je ne me croyais pas susceptible dans ces tristes circonstances. Vous avez réuni pour vous, pour le roi et pour moi tout ce que je pouvais désirer. Le roi a été parfaitement content et de vos principes et de votre lettre. Il me paraît qu'il en a fait confidence à M. M. de Maurepas et de Vergennes, et qu'ils ont vu du même oeil que leur maître, car au milieu des propos et conjonctures de la légèreté française, il s'est répandu généralement à Paris et ici que l'empereur avait écrit une lettre admirable au roi, et qui annonçait la conduite la plus sage. J'ai une sorte de consolation dans ce moment-ci que vous partagerez sûrement.

Mon cher frère! La perte que nous avons faite, excite ici et à Paris une impression générale de respect et de regret.

Comme ce n'est que de hier que je commence à sortir depuis la funeste nouvelle, ma toux a fort diminué par cette retraite. Donnez-moi des nouvelles de votre santé; il

est vraiment à craindre, qu'elle ne puisse suffire à tout ce que vous avez eu à supporter et à faire.

J'ai fait toutes vos commissions, mon cher frère, même à M. de Castries *). Pour Madame de Polignac, elle a été comblée de votre souvenir, et moi j'en ai été bien touchée, surtout dans ce moment-ci, où son amitié m'a été bien nécessaire. Adieu, mon cher frère, que vous dirai-je pour la nouvelle année? Rien que ce que mon coeur sent tous les jours.

Vous êtes bien bon d'avoir répondu à toutes mes importunités pour Mesmer **). Excepté un petit nombre d'enthousiastes, le général pense ici comme vous.

M. de Montbarey ***) a été renvoyé, mais par égard pour M. de Maurepas qui est son parent, on lui a permis de donner sa démission. Il était temps, car sa conduite personnelle et le pillage qu'il avait au moins toléré dans son département, lui avait fait perdre toute considération et le rendait incapable d'aucun bien. Le roi n'a pas encore nommé à sa place. Je crois que ce sera M. de Ségur †), lieutenant-général estimé et considéré.

---

*) Charles Eugène de la Croix, marquis de Castries, Marschall von Frankreich.

**) Der berühmte Entdecker des thierischen Magnetismus, Anton Mesmer.

***) Alexander Saint-Maurice, prince de Montbarey, der Nachfolger des Grafen Saint-Germain im Kriegsministerium.

†) Philippe Henri marquis de Ségur, Marschall von Frankreich und nach dem Prinzen von Montbarey französischer Kriegsminister.

VIII.

MARIE ANTOINETTE AN DEN GRAFEN MERCY.*)

(Ohne Datum. 1782.)

Voici bien des commissions que je vais vous donner, Monsieur. Vous savez d'abord que l'on donne demain Castor, et le désir incroyable que ces Nords **) ont que j'aille au spectacle avec eux. Je me destine donc à y aller demain, mais comme je veux leur plaire, contenter leur petit orgueil sur cela et pourtant ne rien faire qui ne soit convenable pour moi, je ne sais où aller. Comme ils ne vont jamais dans notre loge, faut-il aller dans la leur ou les prier de passer dans la nôtre? Je ne sais pas ce qui sera mieux. Tâchez d'arranger tout cela en consultant un peu M. de Baratinsky et un peu le public qui trouverait mauvais que j'en fis trop. Vous me manderez ce que vous pensez. Je me remets absolument à votre décision et vous pourrez parler en mon nom à ces Russes.

Autre chose; nous devions leur donner un grand déjeuner à Marly samedi, mais ils paraissent si excédés du grand monde et des fêtes, qu'avec d'autres petites difficultés qui se sont élevées, nous avons décidé qu'il n'y aurait rien à Marly. Ainsi comme ils désirent le voir,

---

*) Ganz eigenhändig geschriebenes Original.

**) Der Grossfürst Paul von Russland und seine Gemahlin, welche unter dem Namen Comte und Comtesse du Nord Europa bereisten.

il faudrait les engager à y aller en venant à Versailles samedi, pourvu qu'ils fassent dire d'avance à M. de Poix l'heure, à cause des eaux, et puis s'ils n'y vont pas trop matin, le roi et moi nous pourrions bien les rejoindre, mais nous ne voulons pas leur dire pour ne pas les gêner dans le monde qu'ils y mèneront. Négociez tout cela et mandez-moi toutes vos décisions. Voilà le roi ; adieu.

A dix heures du matin.

IX.

MARIE ANTOINETTE AN JOSEPH II.

20 décembre 1782.

Un accident aussi ridicule que peu dangereux m'empêche, mon cher frère, de vous écrire de ma main. Hier au soir en allant à la comédie on m'a pris le pouce droit dans une porte, et le courrier du baron *) partant ce matin, je ne veux pas différer de vous instruire de l'objet de sa dépêche. Il paraît que notre ministère est à peu près d'accord avec celui d'Angleterre. Les Espagnols se désistent enfin de leurs prétentions sur Gibraltar. Les sacrifices que nous avons offerts pour le leur faire obtenir, prouvent bien notre bonne volonté pour eux. Je suis ravie que les Anglais n'aient pas accepté nos propositions sur cet article. Nous pourrons faire une paix plus honorable et moins désavan-

*) de Breteuil.

tageuse. Je vois par ce que m'a dit M. de Vergennes, qu'avant de conclure, on veut communiquer aux médiateurs l'état des négociations et avoir leur approbation, s'il est possible. J'attends incessamment votre courrier, et je compte bien, mon cher frère, vous renouveler moi-même ma tendre et inviolable amitié.

Le secrétaire se met aux pieds de l'empereur et le supplie d'agréer son respect et son dévouement. Je reçois dans le moment votre lettre ; j'y répondrai dans quelques jours et j'espère que nous aurons des nouvelles de Londres.

X.

LUDWIG XVI. AN JOSEPH II.

Versailles, le 21 janvier 1783.

Mon cher beau-frère ! Ne doutant pas de votre amitié pour moi, je ne perds pas de temps pour vous informer de l'heureuse issue des négociations. Les préliminaires de la paix ont été signés hier à Versailles entre les puissances belligérantes. Je charge le baron de Breteuil de vous en communiquer les détails. Ma joie est encore plus vive, étant sûr que vous la partagerez. Le désir que vous m'avez en toute occasion témoigné de voir accommodées mes différences avec l'Angleterre, est rempli, et je me souviendrai avec reconnaissance des bons offices, que nous m'avez

rendus pour ce but salutaire. Je verrai avec plaisir que vous me les continuiez pour la paix définitive.

Je profite de la même occasion, mon cher beau-frère, pour vous témoigner le plaisir que je ressens de savoir votre santé rétablie. Vos yeux m'avaient fort inquiété. Je m'informais exactement de vos nouvelles, et j'ai hésité plusieurs fois à vous en demander moi-même; mais je m'en suis abstenu de peur de vous fatiguer à me lire. Je vous conjure instamment de ménager votre santé; elle est nécessaire pour le bonheur de vos peuples, auquel vous surveillez avec tant de soin. Vous connaissez aussi l'intérêt que j'y prends par la véritable amitié que je vous ai vouée et avec laquelle, mon cher beau-frère, je vous embrasse de tout mon coeur.

XI.

JOSEPH II. AN MARIE ANTOINETTE.

Hloupietin *), le 9 septembre 1783.

Ma très-chère soeur. J'ai reçu votre chère lettre avec un plaisir infini. Je rends toute la justice qui est dûe à votre coeur et à votre façon de penser, et je sens toute la délicatesse que votre situation exige. Il se peut que les intentions et la volonté, comme vous dites, soient meilleures que la forme et les expressions, dont M. de Vergennes se sert, apparemment par ordre du roi, et il est très-bien fait à vous, de tâcher de garder l'illusion à ce sujet, le plus

*) Oder Hlaupietin, ein Dorf in Böhmen, Kaurzimer Kreis.

longtemps que possible ; mais il n'en est pas de même pour moi, qui ait les intérêts de ma monarchie entre les mains, et qui doit voir clair dans ce qui l'intéresse. Je ne vous cacherai rien, ma chère soeur, puisqu'il me paraît que je fais bien de vous mettre au fait avec toute la franchise, que vous me connaissez, de ce que je pense à ce sujet. Depuis l'éloignement du ministère du duc de Choiseul, la fluctuation qui a existé dans le ministère, les intérêts personnels d'un chacun qui s'y trouvait, le peu de consistance personnelle des individus avait réduit bientôt plus, bientôt moins, notre alliance à des paroles, à des compliments, à des phrases de la part de la France. Elle a prêté l'oreille très-souvent aux calomnies prussiennes, et n'a jamais abandonné un instant de se ménager par toute sorte de cajoleries cet ennemi conjuré et enragé, l'on peut le nommer ainsi, de l'Autriche. La France a fomenté toujours le parti contredisant en Empire, enfin elle a tout fait, même en n'observant point les engagements les plus solennels lors de la guerre de l'année 1778, et elle s'est même évertuée à diminuer tous les avantages présents et à venir de la maison d'Autriche à la conclusion de la paix de Teschen. Elle continue de même et avec bien plus d'énergie encore, en ménageant peu les termes dans cette occasion : Elle ménage l'impératrice de Russie qui prend trois provinces, et elle s'avise de prendre le haut ton vis-à-vis de moi, crainte que je puisse seulement être dans la possibilité de me procurer également quelque avantage, lorsque je n'ai pas fait la moindre démarche ; et tout cela arrive lorsque de mon côté j'ai donné les preuves les plus convaincantes, les plus fortes à la

France des avantages qu'elle peut retirer seule de mon amitié et de mon alliance.

La France a augmenté ses états par l'acquisition de la Corse, sans que la moindre jalousie ait été manifestée de la part de l'Autriche, quoique pour nombre de raisons cette acquisition ait été très-préjudiciable aux possessions de la maison d'Autriche et de ses branches en Italie. Cette dernière guerre avec l'Angleterre, la France aurait-elle pu la faire de même et aurait-elle pu en sortir avec les mêmes avantages sans l'exactitude et la sûreté de mes liens? A-t-elle jamais pu entrevoir de ma part la moindre jalousie des avantages, qu'elle avait, et de l'abaissement de sa rivale? M'a-t-elle vu du ménagement pour l'Angleterre, ou quelque tripotage, dont par nombre d'offres qui m'ont été faites, j'aurais eu les plus belles occasions? Est-ce que depuis mon amitié personnelle avec l'impératrice de Russie, elle n'a pas dû s'apercevoir de la différence qu'il y avait dans les démarches de cette dernière vis-à-vis de la cour de France, et de combien la prépondérance autrefois anglaise à Petersbourg avait diminué, et c'est même peut-être à ce dernier coup, porté aux espérances de l'Angleterre, qu'elle doit la paix avantageuse qu'elle vient de conclure. Comparez ces deux tableaux des vérités et des faits, et voyez, ma chère soeur, si je ne dois pas être surpris de ce qui arrive. Je sais fort bien que la reconnaissance est souvent plus un poids qu'un sentiment de satisfaction. La France vient de sortir d'une guerre avec gloire et avantage, mais ses finances et moyens, pour parler modestement, ont été bien tendus. La marine, à laquelle on a pu, à cause de mon alliance, se livrer entièrement, a fait que l'armée de terre et surtout la

remonte de la cavalerie a été fort négligée. Le roi de Prusse a 72 ans et la goutte; l'Espagne s'est fait connaître; l'Angleterre, actuellement qu'elle a renoncé à l'Amérique, dans un moment où la France se verrait occupée d'autres objets et d'une guerre de terre, devra naturellement faire tous ses efforts pour que d'une façon ou l'autre elle regagne sa prépondérance d'autrefois sur mer; et je pourrais donner même des preuves que cette puissance en est très-occupée, et qu'elle croit que cet événement, s'il pouvait occasionner un revirement des liaisons, serait un de ses coups de fortune unique, qui ont tant de fois servi déjà l'Angleterre. Le courage d'esprit et la ferme volonté qui fait toujours trouver des moyens à l'impératrice de Russie, doit être reconnue. Mes arrangements et l'état de mon armée avec ma volonté, qui actuellement seule les guide, me permettent d'attendre les événements et de prendre le parti que je croirai me convenir. Voilà d'importantes choses, ma chère reine, dont je vous entretiens, et tout le tableau paraît effrayant pour l'humanité et pour toute l'Europe. Mais de grâce, demandez le pourquoi de tout cela? et alors vous en trouverez le vrai motif probablement si misérable qu'il est plutôt risible, car certainement des petites raisons d'intérêt personnel et des inquiétudes causées par des jactances des cafés, dont le roi de Prusse par différentes voies est le souffleur, font parler et écrire M. de Vergennes au contre-sens de sa propre raison et conviction. Je désire certainement plus que le roi encore, la conservation de la Porte; mais si par sa misérable constitution elle se détruit elle-même, que faire? Voilà sur quoi j'ai demandé franchement et amicalement l'avis et l'opinion de mon allié, et à

cela on ne me répond point qu'avec des reproches, qui n'ont pas de fond, et des menaces, qui n'auront probablement pas d'effet. J'ai ignoré aussi bien que l'Europe entière le projet de l'impératrice de Russie, de déclarer provinces russes la Crimée, le Cuban et l'île de Taman. L'on perd de vue, que si j'avais voulu avoir quelques lambeaux des possessions turques, que j'étais en mesure et moyens de me les procurer en même temps. L'on en croit aux insinuations prussiennes pour se fasciner les yeux de la vérité, que c'est moi tout seul qui par la générosité et le désintéressement de ma façon de penser, ait conservé jusqu'à ce moment la paix en Europe, et suis celui à qui la Porte devra sa conservation bien plus qu'à tous les bons conseils, aux mémoires et aux officiers de toute espèce, que la France lui prodigue et envoie. Le temps éclaircira le tout, si l'on ne se presse avec des fausses démarches.

Adieu, ma chère soeur, pardonnez la longueur de cette épitre, à l'intention qui me l'a fait écrire. J'attends avec une impatience infinie la confirmation de la nouvelle de votre grossesse, et je vous prie en bonne citoyenne et comme mon amie, de me marquer bien franchement, si l'opinion du roi est telle, que parlent les réponses et surtout la dernière de M. de Vergennes, à laquelle j'ai répondu sur le même style, qui n'est pas ordinaire entre amis et alliés qui veuillent le rester. Je vous embrasse de tout mon coeur et vous prie de me croire pour la vie . . .

XII.

MARIE ANTOINETTE AN JOSEPH II.

Versailles, 29 septembre 1783.

Vous dirais-je, mon cher frère, que votre lettre m'a ravie par son énergie et sa noblesse? Et pour quoi ne vous le dirais-je pas? Je suis sûre que jamais vous ne confondrez votre soeur, votre amie, avec les démêlés et les tracasseries politiques.

J'ai lu votre lettre au roi. Vous devez être sûr que celle-ci, comme toute autre de vous, ne sortira jamais de mes mains. Le roi a été frappé de plusieurs de vos réflexions, et les a même confirmées.

Il m'a dit qu'il désirait et espérait entretenir toujours amitié et bonne intelligence; qu'on ne pourrait cependant pas répondre que la différence des intérêts n'en mît quelquefois dans la manière de voir et de juger les affaires. Cette idée m'a paru ne venir que de lui même, et de la méfiance qu'on lui a inspirée depuis longtemps; car lorsque je lui ai parlé, je crois être sûre, qu'il n'avait pas encore vu M. de Vergennes depuis l'arrivée du courrier. M. de Mercy vous aura mandé la tranquillité et douceur, avec laquelle ce ministre lui a parlé. J'ai eu occasion de voir que les têtes des autres ministres, qui s'étaient un peu échauffées, sont forts refroidies. J'espère que cette tranquillité durera, et dans ce cas, la réplique ferme que vous avez faite, doit faire oublier la malhonnêteté du style qu'on avait employé ici. Vous con-

naissez le terrain et les personnages, ainsi vous ne devez pas être surpris que le roi laisse quelquefois passer des réponses qu'il ne ferait pas de lui même.

Ma grossesse est ma santé vont à merveille. J'ai eu un petit accident depuis ma dernière lettre, mais il n'a pas eu de suite; il demande seulement un peu plus de ménagement. Aussi j'irai en bateau de Choisy à Fontainebleau. Mes enfants se portent très bien. Mon fils passera le temps du voyage à la Muette; c'est une bêtise des médecins qui ne veulent pas qu'il fasse un aussi long voyage à son âge, quoiqu'il a ses vingt dents et qu'il est très-fort. Je serais parfaitement heureuse, si j'étais assurée de la tranquillité générale et surtout de celle de mon bien-aimé frère que j'embrasse de tout mon coeur.

XIII.

MARIE ANTOINETTE AN JOSEPH II.

20 décembre 1783.

Ma santé continue à être très bonne, mon cher frère! Mais quoique j'ai grand désir d'avoir un second fils, je crois que quelques mois de repos me mettront plus en état de le mener à bien.

L'arrêt qui vous a paru abolir les fermiers généraux, n'en détruisait que le nom, puisqu'on conservait les mêmes personnes sous le titre de régisseurs intéressés. On s'y était déterminé pour faciliter le commerce du tabac et autres denrées avec les Américains. Les fermiers généraux se sont

soumis à tous les arrangements, qu'on voulait faire sur cet objet. Le roi a accepté leur soumission et confirmé leur bail; cela était nécessaire pour rétablir le crédit des billets de ferme. Cet article est de 50 millions, et la mauvaise tournure, que M. d'Ormesson*) avait donné au premier arrêt, faisait croire que les fermiers, n'étant que régisseurs, n'en seraient plus responsables. Si le roi trouvait une bonne manière de toucher ses revenus sans fermiers généraux, ce serait un grand bien, mais il faudrait un préliminaire de 150 millions pour rembourser les billets de fermes, et l'avance de 100 millions prêtés au roi par la compagnie de fermiers généraux. Cela n'est pas possible en sortant d'une guerre aussi coûteuse.

Le baron de Breteuil ne cache pas sa joie d'être ministre. Je pense bien comme vous, qu'il a besoin d'être contenu; il le sera plus qu'un autre par la nature de son département, qui est très-circonscrit et entièrement sous les yeux du roi et de ses confrères, qui profiteront des occasions pour mortifier sa vanité. Du reste son activité sera très-utile pour mille détails négligés et mal gouvernés depuis soixante ans.

Mon fils se porte à merveille; je l'ai trouvé fortifié et parlant bien. Ma fille a eu un peu de fièvre depuis son retour, mais elle est assez bien à présent. Le comte d'Artois a été affligé comme il devait l'être de la mort de sa fille, cela veut dire très-touché à sa mort, et pendant sa maladie. En effet cet enfant a eu une raison et une sensibilité jusqu'à sa fin, au-dessous de son âge, mais il la connaissait trop peu, pour en être au désespoir, et je trouve qu'il a été très bien,

*) Henri François Lefèvre d'Ormesson, Generalcontrolor.

et surtout très-naturel sur cela. Pour la comtesse d'Artois, qui ne sent rien, elle n'a pas été plus affligée de la mort de sa fille que de toute autre chose.

Je sens bien, mon cher frère, qu'ayant autant de bons officiers, vous ne pouvez pas en regretter un, que vous ne connaissez pas. Il est encore vrai, que vous vous êtez conduit de manière à ne laisser aucun motif de plainte au prince George, mais je regretterai toujours que la conservation du grade, dont il y a plusieurs exemples ici et ailleurs, n'ait pu se concilier avec le désir qu'il a de vous servir. Le Grand-Duc*) va être bien heureux; j'envie son bonheur. Si vous réalisez l'espérance que vous me donnez, je ne vous présenterai qu'un neveu et une nièce, mais j'espère que vous en serez contente.

Mes voeux pour 1784 sont ceux de tous les jours; croyez, mon cher frère, qu'ils tiennent encore plus de la tendre amitié que de la soeur.

XIV.

MARIE ANTOINETTE AN JOSEPH II.

22 septembre 1784.

Je ne vous contredirai pas, mon cher frère, sur le défaut de vue de notre ministère. Il y a déjà de temps que j'ai fait une partie des réflexions que vous me faites dans votre lettre; j'en ai parlé plus d'une fois au roi, mais il faudrait le bien connaître pour juger du peu de ressources

*) Leopold von Toscana.

et de moyens que me fournissent son caractère et ses préjugés. Il est de son naturel très-peu parlant, et il lui arrive souvent de ne me parler des grandes affaires, lors même qu'il n'a pas d'envie de me les cacher. Il me répond quand je lui en parle, mais il ne m'en prévient guère, et quand j'apprends le quart d'une affaire, j'ai besoin d'adresse pour me faire dire le reste par les ministres, en leur laissant croire que le roi m'a tout dit. Quand je reproche au roi de ne m'avoir pas parlé de certaines affaires, il ne se fâche pas, il a l'air un peu embarrassé et quelquefois il me répond naturellement qu'il n'y a pas pensé. Je vous avouerai bien que les affaires politiques sont celles, sur lesquelles j'ai le moins de prise. La méfiance naturelle du roi a été fortifiée d'abord par son gouverneur, dès avant mon mariage. M. de la Vauguyon l'avait effrayé sur l'empire que sa femme voudrait prendre sur lui, et son âme noire s'était plue à effrayer son élève par tous les fantômes inventés contre la maison d'Autriche. M. de Maurepas, quoique avec moins de caractère et de méchanceté, a cru utile pour son crédit, d'entretenir le roi dans les mêmes idées. M. de Vergennes suit le même plan, et peut-être se sert-il de sa correspondance des affaires étrangères pour employer la fausseté et le mensonge. J'en ai parlé clairement au roi et plus d'une fois. Il m'a quelquefois répondu avec humeur, et comme il est incapable de discussion, je n'ai pu lui persuader que son ministre était trompé ou le trompait. Je ne m'aveugle pas sur mon crédit; je sais que surtout pour la politique je n'ai pas grand ascendant sur l'esprit du roi. Serait-il prudent à moi d'avoir avec son ministre des scènes sur des objets, sur lesquels il est presque sûr que le roi ne me soutiendrait pas?

Sans ostentation ni mensonge je laisse croire au public que j'ai plus de crédit que je n'en ai véritablement, parceque, si on ne m'en croyait pas, j'en aurais encore moins.

Les aveux que je vous fais, mon cher frère, ne sont pas flatteurs pour mon amour-propre, mais je ne veux vous rien cacher, afin que vous puissiez me juger autant qu'il est possible de la distance affreuse, où mon sort m'a éloignée de vous.

Vous entendrez assez parler du prince Henri*), pour que je ne vous en ennuie pas. La comparaison du roi de Suède**) a augmenté l'admiration des enthousiastes prussiens. Pour moi, je ne l'ai vu que deux ou trois fois et si passagèrement, que je ne puis m'en faire encore qu'une idée fort vague.

Tout le monde est étonné du bon état dans lequel mon fils est revenu de la Muette. Ma fille a dans ce moment-ci une petite indisposition, mais qui ne sera rien, j'espère. Ma santé et ma grossesse vont toujours fort bien. Adieu, mon cher frère, je vous aime et vous embrasse tendrement.

XV.

MARIE ANTOINETTE AN DEN GRAFEN MERCY.†)

(ce 27 octobre 1784).

Voilà la lettre du roi, qu'il me charge, monsieur, de faire passer à l'empereur par le courrier que vous avez

---

*) Prinz Heinrich von Preussen.

**) Gustav III.

†) Eigenhändig geschriebenes Original.

ici.*) J'ai combattu quelque temps cette idée, mais j'ai fait réflexion depuis que, comme la lettre est de lui uniquement (et que je désire même que l'empereur la croyait bien telle), il est peut-être plus simple de ne pas l'envoyer par

---

*) Das Schreiben des Königs an den Kaiser vom 26. October 1784 ist abgedruckt bei Feuillet de Conches. I. 150. Es lautet:

Mon cher beau-frère, connaissant votre amitié pour moi, je ne peux pas tarder plus longtemps de vous faire part que la reine avance heureusement dans le quatrième mois de sa grossesse; elle se porte à merveille et j'espère qu'elle comblera mes voeux en me donnant un second garçon.

Je profite en même temps de cette occasion, mon cher beau-frère, pour vous ouvrir mon coeur sur la situation des affaires présentes, qui ne peut que me chagriner extrêmement. J'y suis engagé par l'amitié personnelle que vous m'avez inspirée, et par les liens qui nous unissent. Je désire sincèrement tout ce qui peut contribuer justement à la satisfaction de V. M. C'est dans ces sentiments que je me suis abstenu de juger les demandes qu'elle a formées à la charge des Hollandais, et que j'ai fait passer des bons offices pour tâcher d'amener les choses à une négociation.

Je ne lui dissimulerai pas que c'est contre mon voeu que les Hollandais ont agi dans la dernière occasion, quoiqu'ils se croient fondés sur les traités, et notamment sur celui de Munster.

Je mets tant de prix au maintien de la tranquillité générale de l'Europe, que les suites de cette affaire pourraient troubler, que ne désespérant pas de ramener les choses à une conciliation équitable, je m'adresse à V. M. pour la prier de me rendre dépositaire de ses vues et de ses intentions, et c'est dans ces sentiments, que je lui offre mon entremise pour terminer les différends.

Soit qu'elle accepte cette ouverture ou qu'elle préfère une négociation directe, je la prie d'être assurée que mes voeux pour sa satisfaction et la conservation de la paix ne sont pas moins sincères.

Je finis, mon cher beau-frère, en vous priant de ne pas douter de tous mes sentiments personnels et de mon amitié constante pour vous.

Louis.

M. de Vergennes. Mais comme, si elle ne plaît pas là-bas, je ne veux rien avoir à me reprocher, j'ai écrit en même temps et je vous envoie ma lettre sous cachet volant, pour que, si vous l'approuvez, vous l'envoyiez. Si non, mandez-moi tout de suite par mon homme ce qu'il y a à redire, pour que j'en écrive une autre, comme aussi si vous croyez qu'il serait mieux que le roi envoyât un courrier à lui.

Je me suis ménagée le moyen de voir M. de Vergennes et de l'y décider, si cela vous semblait mieux; l'essentiel seulement est, que cette lettre parte avant l'arrivée du courrier mensuel, et que ni vous ni moi n'en ayons point l'endosse.

Adieu, monsieur, j'attends votre réponse. Je ne vous parle point de mes sentiments pour vous; ils vous sont trop connus pour que vous puissiez jamais en douter.

Ce mercredi à onze heures du matin.

XVI.

MARIE ANTOINETTE AN DEN GRAFEN MERCY.*)

(27 octobre 1784).

J'ai fait entendre à M. de Vergennes qu'il fallait que ce fût un courrier de ce pays-ci qui portât la lettre du roi et la mienne. Il avait à point nommé un ancien courrier du marquis de Noailles ici qu'il fera partir demain matin; cela vaut mieux de toutes les manières pour vous et pour moi.

Ce mercredi soir.

---

*) Eigenhändig geschriebenes Original.

XVII.

JOSEPH II. AN MARIE ANTOINETTE.

Vienne, le 29 octobre 1784.

Ma chère et charmante reine. Je viens de retourner de mon voyage d'Hongrie et je m'empresse de profiter de la première occasion pour vous embrasser et vous parler avec cette franchise et cordialité, que vous me connaissez, des événements du moment. Je crois que je n'ai pas besoin de vous raconter tout ce qui s'est passé et ce que M. M. les Hollandais se sont permis à mon égard. Vous devez le savoir; je crois donc que personne ne sera étonné que je fasse marcher des troupes d'Allemagne aux Pays-Bas pour tirer raison de la république, si elle ne se ravise d'elle même encore à temps à acquiescer à l'ultimatum que je crois être en droit d'exiger d'elle, et à me procurer une réparation convenable de l'insulte faite à mon pavillon. Je veux bien vous confier, ma chère soeur, que je m'en contenterais encore, afin d'éviter à l'humanité les malheurs qui sont une suite nécessaire d'une guerre quelconque. Je vous assure très-positivement, que je ne veux point la destruction de la république, ni faire des conquêtes sur elle; mais je vous avoue en même temps, que si son arrogance continue et qu'elle ne me fasse raison de la façon que je viens de vous le marquer, j'emploierai tous les moyens de force que je croirai les plus propres à l'en faire repentir, et il ne sera certainement pas dit, qu'elle m'aura fait faire la guerre impunément. Personne

ne pourra, je crois, s'en étonner, cette affaire intéressant en commun la dignité de toutes les grandes puissances, dont chacune ferait certainement à ma place ce que je fais.

Si des propos et écrits de quelques têtes exaltées veulent donner une autre tournure à mes démarches et encore plus à mes projets, je vous mets, ma chère soeur, dans le cas de les contredire parfaitement, puisque je vous ai dit ici tout mon secret avec la plus grande confiance. Voilà l'occasion, où l'on pourra faire paraître dans tout leur jour les avantages mutuels de notre alliance, ainsi que sa solidité. C'est de la personne du roi, de sa sagesse, et surtout de son amitié personnelle pour moi qui me sont connues et auxquelles je rends une parfaite justice, que j'attends avec impatience d'apprendre ce qu'il aura trouvé bon de faire, et le ton qu'il prendra en cette occasion vis-à-vis les Hollandais comme mon allié et ami.

Adieu, ma chère soeur, je suis bien enchanté de savoir que vous avancez heureusement dans votre grossesse, et vous pouvez être persuadée, que rien n'est plus indissoluble que la tendre et véritable amitié que je vous ai vouée. C'est dans ces sentimens, que je vous embrasse tendrement, et que je vous prie de me croire pour la vie ....

XVIII.

MARIE ANTOINETTE AN JOSEPH II.

Versailles, le 5 novembre 1784.

Vous aurez probablement répondu au roi, mon cher frère, avant que celle-ci vous parvienne. Je souhaite que vous ayez été à même de lui faire quelque ouverture, qui lui donne moyen d'amener les Hollandais à la réparation qu'ils vous doivent. J'espère aussi, qu'il trouvera dans votre lettre de quoi le rassurer sur l'esprit de conquête et d'agrandissement, qu'on cherche toujours à vous supposer. Le marquis de Noailles a mandé, que vous ailliez envoyer quarante mille hommes aux Pays-Bas. Le roi n'en a pas été surpris et a dit dans son conseil, que dans l'état des choses vous ne pouviez faire autrement. Si l'affaire m'intéressait moins, je serais contente de la manière tranquille, dont M. de Vergennes a reçu M. de Mercy mardi dernier. Mais cette tranquillité silentieuse m'inquiète un peu. Je n'ai pas voulu faire venir ce ministre dans ce premier moment. Je crois qu'en différant quelques jours, il me sera plus facile de démêler quelque partie de ses idées. Ce ne sera jamais dans les affaires qui intéresseront personnellement mon cher frère, que je manquerai de suite et d'attention. Mon âme est trop occupée de celle-ci pour ne pas fixer toute ma tête.

Le roi était à la vérité convenu avec M. de Vergennes, qu'il vous écrirait, mais dans le fait ce ministre n'a eu aucune part à sa lettre. Il en avait donné une espèce de projet au roi qui me l'a montré. Je n'ai pas eu de la peine à lui prouver qu'elle était longue, mal écrite et contenait

des réflexions déplacées. Je crois être sûre que celle, qu'il vous a écrite, est partie sans que M. de Vergennes l'ait vue. Le prince Henri doit partir dans deux jours, et j'en suis d'autant plus aise, que depuis quelque temps il s'occupe d'intrigues et d'échauffer les esprits.

Mes enfants se portent à merveille, ainsi que moi. Adieu, mon cher frère, je vous embrasse de tout mon coeur. Je ne vous dirai jamais assez, combien je vous aime de toute mon âme.

Ce n'est pas trop le moment, mon cher frère, de vous parler d'une acquisition intéressante pour mes enfants et pour moi, mais je suis fâchée que vous l'apprissiez par d'autres. M. le duc d'Orléans me vend St. Cloud; le contrat n'en sera passé qu'au mois de janvier. Le roi est convenu qu'il sera en mon nom et que je le pourrais donner à celui de mes enfants que je voudrais. Ils y passeront les étés. La Muette est trop petit pour les y réunir.

le 6 novembre.

Je rouvre ma lettre pour vous dire, mon cher frère, que je viens de recevoir votre lettre par le courrier de Bruxelles. Il n'y a rien de plus juste et de plus raisonnable que tout ce que vous m'y mandez. Dieu veuille qu'on l'entende bien ici. Je comptais la montrer au roi tout de suite, mais il chasse, et ne voulant pas arrêter le courrier, je ne pourrai vous parler de l'effet, qu'elle aura produite, que par la première occasion. Vous connaissez trop mon âme pour douter du soin que je prendrai, pour que l'on vous juge toujours d'après ce que vous êtes. Adieu; je vous embrasse de tout mon coeur . . .

XIX.

JOSEPH II. AN MARIE ANTOINETTE.

Le 19 novembre 1784.

Ma chère soeur. Je viens de recevoir votre chère lettre par le courrier, de même que celle que vous m'avez écrite en m'envoyant la lettre du roi. Je vous joins ici ma réponse pour lui, en vous priant de lui faire agréer mes excuses de ce que j'ai un peu tardé à la faire, mais comme j'attendais l'arrivée d'un courrier d'un moment à l'autre, cela m'a fait perdre quelques jours.

J'ai été, on ne peut pas plus sensible à la marque d'amitié du roi, et c'est avec la même confiance, qu'une âme aussi honnête que la sienne est bien faite d'inspirer, que je lui réponds. Je désire qu'il en soit content et qu'il apprécie bien la vérité de ce que je sens pour lui et de ce dont je l'assure.

Je veux bien vous confier, ma chère soeur, pour preuve bien convaincante, que je suis fort éloigné de toute vue d'agrandissement du côté des Pays-Bas, que me rappelant, il y a quelque temps, que M. l'électeur de Bavière avait témoigné en plusieurs occasions beaucoup de penchant à donner les mains à l'ancienne idée de l'échange de la Bavière, j'ai cru pouvoir lui demander, s'il était encore toujours dans les mêmes dispositions à cet égard, et comme il a témoigné persister à l'être, je lui ai fait exposer les bases, sur lesquelles je croyais que pouvait et devait être

appuyé un arrangement équitable sur ce sujet. Il y a acquiescé en gros, et j'étais même sur le point d'en faire la confidence à vous, au roi et à M. le duc des Deux-Ponts, lorsque les différends survenus entre moi et les Hollandais m'en ont empêché et m'ont même engagé à surseoir à tout pourparler ultérieur avec M. l'électeur.

Le tout contenait des propositions qui pour sûr devaient de toute façon faire la convenance de l'électeur et de toute sa famille, de même que le système de l'empire n'en aurait été altéré, et que surtout le roi y aurait trouvé la plus parfaite assurance de mon attachement éternel à l'alliance. Si vous voulez en savoir quelques détails, j'en ai informé en confidence le comte de Mercy, qui pourra vous les communiquer, et vous les jugerez, je crois, de même comme toute personne impartiale.

Votre bonne santé et l'heureuse continuation de votre grossesse me causent la plus vive satisfaction. Je souhaite très-sincèrement que vous combliez tous nos voeux, en donnant encore un fils au roi.

J'ai été enchanté de la nouvelle marque d'amitié que le roi vous a témoignée par l'achat et le présent qu'il vous a fait de St. Cloud et de tout ce qui y appartient. C'est un superbe lieu et une bien belle position.

Continuez toujours, ma chère soeur, à vous conserver son attachement et amitié, qui seuls peuvent faire le bonheur de votre vie. Je vous embrasse tendrement et vous prie de me croire pour la vie . . .

XX.

JOSEPH II. AN LUDWIG XVI.

Le 20 novembre 1784.

Mon cher beau-frère. Vous ne rendez que justice à la tendre amitié que je vous ai vouée, en vous assurant de la part sincère que je prends à la satisfaction que vous cause la grossesse de la reine. Je réunis bien sincèrement mes voeux aux vôtres, pour qu'elle vous donne un second fils.

Je ne suis pas moins sensible à la franchise, avec laquelle vous voulez bien, mon cher beau-frère, me parler en même temps dans votre lettre des circonstances, dans lesquelles je me trouve avec les Hollandais. J'y reconnais toute l'étendue de votre amitié pour moi, et c'est dans les mêmes sentiments que je vous fais ici, dans la plus grande confiance, le dépositaire de ma façon de penser à leur égard.

En conséquence de la déclaration qui contient entre autres l'offre d'un accomodement amiable, que j'ai fait à la république pour mon ultimatum, je ne peux pas m'empêcher de regarder comme une déclaration de guerre la violence, que les Hollandais se sont permis à l'égard de mon pavillon.

Je suis obligé par conséquant de recourir à la voie des armes, que par ce fait et d'autres qu'ils continuent, ils ont provoquée; et après le refus absolu de la compensation que j'avais proposée, il ne me reste qu'à en revenir à mes

prétentions et griefs détaillés dans le tableau sommaire que je leur ai fait communiquer, et de m'en faire raison de force.

Il faut donc, dans les termes où l'on est actuellement, de deux choses l'une: ou il faut que l'on me satisfasse sur toutes mes prétentions, et que l'on me rembourse les frais de la guerre, ou que l'on consente à la compensation que j'ai offerte.

Dans l'un ou dans l'autre cas je me tiendrai pour satisfait et ne prétends rien au delà. V. M. peut y compter et être certaine que mes vues n'ont pas plus d'étendue. Je crois qu'en se mettant à ma place, Elle penserait et agirait de même, et c'est avec plaisir et une entière confiance dans son amitié, que j'accepte l'entremise qu'Elle veut bien m'offrir dans cette affaire. Je la prie d'être bien persuadée, que l'on ne saurait être plus sincèrement attaché à l'heureux système de notre alliance et surtout à votre personne en particulier que moi qui, en vous embrassant tendrement, vous assure d'être pour la vie . . . .

XXI.

MARIE ANTOINETTE AN JOSEPH II.

26 novembre 1784.

Quoique dans le chagrin et l'agitation, que me donne l'état des affaires, je ne suis guère en état d'écrire, je ne veux pourtant pas laisser partir le courrier, sans vous dire, mon cher frère, un mot de ce que je vois.

Vous avez dû être étonné et étrangement surpris de cette odieuse dépêche, sans attendre votre réponse à la lettre du roi, qui, aux yeux des gens les plus étrangers aux affaires, ne rime à rien. Il y a quinze jours qu'elle a été arrêtée au conseil. J'ai suspendu le départ du courrier pendant sept jours; c'est tout ce que j'ai pu obtenir. Combien je désirais que votre courrier pût arriver avec un plan ou au moins quelques mots qui auraient suffi pour tout suspendre!

J'étais enchantée de votre dernière lettre, je l'avais lue au roi, qui en avait été touché. Il est vrai que M. de Vergennes, à qui je l'avais lue aussi, m'y avait paru froid et indifférent, et avait probablement déjà pris son parti. Sa conduite est un tissu de fausseté, de faiblesse et de crainte des propos de ce pays-ci.

Au reste, si j'ai été trompée sur ce qu'on tramait, soit parce que les ministres eux mêmes ne devinaient pas, il y a un mois qu'ils en viendraient où ils en sont aujourd'hui. Il me paraît, que quand même j'aurais été bien instruite d'avance, je n'aurais pu changer la résolution du conseil. Quoique je ne puisse plus me flatter de rien de bon, j'ai encore quelque espérance, que votre réponse au roi pourra changer les dispositions. Il est bien vrai, que le ministre est venu à bout de persuader à son maître, qu'il n'y a rien que de juste dans ce qui a été arrêté au conseil, mais le roi tient fort à la paix, et regretterait l'alliance, et je ne vois pas que dans ses propos toujours peu suivis sur les affaires, il m'ait jamais trompé, comme l'a fait M. de Vergennes dans ses conférences avec M. de Mercy.

J'attends avec bien de l'impatience votre réponse au roi, et si elle présente des objets à discuter, comme le délai

me le fait présumer, je souhaite bien, que vous puissiez différer jusqu'après cette discussion votre réponse à la note qui a dû être remise par le Marquis de Noailles.

Quelle sera ma position, si on ne peut étouffer ce funeste germe de division! Conservez-moi, mon cher frère, votre coeur, votre amitié; je le mérite par celle que j'aurai toute ma vie pour vous; je la sens bien dans cette horrible circonstance.

XXII.

MARIE ANTOINETTE AN JOSEPH II.

(2 décembre 1784).

Aussitôt vos lettres reçues, mon cher frère, de concert avec M. de Mercy j'ai montré au roi une de vos deux lettres et le projet d'échange. Soit qu'il ne voulût pas s'engager dans le premier moment, soit par ressouvenir très-confus de ce qu'on lui avait dit sur l'échange avant la paix de Teschen, il n'a pas d'abord paru goûter ce projet, mais je dois vous observer, qu'avant qu'il eût vu M. de Vergennes, la réflexion l'en avait déjà rapproché. M. de Mercy vous mandera la conférence de mardi avec M. de Vergennes. D'après ce qu'il m'en a dit, j'ai fait venir mercredi ce ministre avant le conseil. J'ai trouvé son ton et ses propos fort changés et beaucoup meilleurs qu'ils n'avaient été depuis longtemps. Sur le récit que le roi m'a fait de ce qui s'est passé au conseil, je vois que M. de V. n'y a pas changé de langage. On y est convenu, que le projet d'échange ne

trouvera pas d'obstacle de la part de la France, mais qu'il fallait vous assurer, quelles difficultés feraient les princes de l'empire et le roi de Prusse. Voilà l'essentiel de la réponse que doit faire M. de V. à M. de Mercy, mais comme peut-être il la portera lui-même à Paris et que je ne veux pas retarder d'une minute le courrier, j'envoie ma lettre dès aujourd'hui.

Je vous embrasse de tout mon coeur, mon cher frère; je ne puis vous dire combien je désire que cette ouverture puisse finir cette affaire à votre satisfaction.

XXIII.

MARIE ANTOINETTE AN DEN GRAFEN MERCY.*)

(2 décembre 1784).

Je vous renvoie, M. le comte, votre grand projet, et ma lettre pour l'empereur. Il me paraît bien essentiel de ne pas perdre une minute pour envoyer la réponse que va vous faire M. de Vergennes. Je ne lui ai pas montré le projet; il m'a paru qu'il valait mieux qu'il le reçût de votre main et il y aurait peut-être ni de l'inconvénient à donner au conseil les détails qui auraient peut-être empêché leurs décisions sur le fond de la chose. Je dois vous dire que le roi est bien revenu, et même sans M. de V . ., sur le fond du projet. Le ministre doit vous dire, que la France n'y

*) Eigenhändig geschriebenes Original.

trouve pas d'inconvénient pour elle, et que c'est à l'empereur à s'assurer vis-à-vis des princes d'Allemagne et du roi de Prusse. Encore une fois, vous aurez demain la réponse, et je trouve bien important que le courrier puisse partir quelques heures après. Je ne mande à mon frère que la décision du conseil, et pour le moment la bonne disposition de M. de V . . qui m'a parlé hier beaucoup mieux avant le conseil qu'il n'avait fait depuis longtemps. Je dois encore vous dire qu'il a parlé de même vis-à-vis du roi et des ministres. Si, ce que je ne présume pas, vous jugiez d'après votre conversation, que je dois encore mander quelques autres choses à l'empereur, vous me le feriez dire tout de suite et j'écrirais un mot pendant que vous feriez votre dépêche.

Adieu, monsieur le comte, je désire bien que votre santé soit meilleure.

Toute réflexion faite, je vous envoie la copie de ma lettre.

XXIV.

LUDWIG XVI. AN JOSEPH II.*)

(Ohne Datum.**)

Mon cher beau-frère; j'ai reçu votre lettre du 20 du mois dernier. La part que vous prenez à l'état de la reine, et les voeux que vous exprimez à cette occasion, me

*) Eigenhändig geschriebenes Original.

**) Présentée à Vienne le 12 décembre 1784.

pénètrent de sensibilité. Je n'en éprouve pas moins de la confiance, avec laquelle V. M. s'explique sur les affaires présentes. Ce n'est pas pour elle seule qu'elles sont un objet de sollicitude; j'en suis moi-même très-occupé et très-affecté. J'ai dû lui faire connaître à cette occasion ma position et les circonstances dans lesquelles je me trouve. La franchise avec laquelle je me suis expliqué, doit lui être garante du désir que j'ai de découvrir des expédients propres à conjurer l'orage prêt à éclater, et des soins que j'apporte à les rechercher. Votre ambassadeur vient de me faire communiquer l'idée de l'échange de la Bavière contre la presque totalité des Pays-Bas. Il ne l'a pas encore assez détaillée pour que je puisse l'apprécier avec précision, mais au premier aperçu je craîndrais que le grand nombre des volontés qu'il serait indispensable de réunir pour en assurer le succès, ne preparât des lenteurs et des incertitudes, qui ne remédieraient pas efficacement à l'état présent des affaires, et n'obvieraient pas aux suites qu'il est urgent de prévenir. Dans cette position j'ai imaginé un moyen conciliatoire qui semble pouvoir conduire à ce but si intéressant.

En résumant la lettre de V. M., j'y vois que, si elle ne peut obtenir l'ultimatum qu'elle a demandé, elle entend qu'il lui soit donné satisfaction sur les préventions énoncées dans le tableau sommaire. Les Hollandais dans leur différentes réponses ne se sont pas montrés éloignés de la satisfaire sur le plus grand nombre des objets qui composent ce tableau. Ce n'est que par rapport à l'accession de Mastricht, qu'ils ont marqué la plus grande résistance. Cette forteresse paraissant aussi indifférente à V. M. qu'elle semble nécessaire aux Hollandais, ne regarderait-elle pas comme un moyen

conciliatoire, si dans l'arrangement à faire, la république s'engageait à vous remettre la ville de Mastricht, les forts et le territoire qui en dépendent conformément au traité de 1673? Par une autre stipulation elle promettrait de rétrocéder aux Hollandais Mastricht, ses forts et tout, ou une partie du terrain supposé en dépendre, moyennant des conditions pécuniaires qui seraient arrêtées à l'avance, et dont je garantirais l'exécution, si ma garantie était jugée respectivement nécessaire. Je remets cet expédient aux lumières et à la sagesse de V. M. Si elle le trouve acceptable, je la prie de me faire connaître confidemment la quotité de la somme qu'elle exigerait pour les objets rétrocédés. J'hésite d'autant moins, mon cher beau-frère, à vous faire cette ouverture, que me paraissant satisfaire votre dignité et vos interêts, elle fait cesser le motif d'une guerre qui, je suis bien persuadé, répugnerait à votre humanité.

Je dois vous prévenir que je laisse ignorer cette ouverture aux Hollandais, et que je n'en ferai usage vis-à-vis d'eux que lorsque vous l'aurez agréé. Si vous l'acceptez, je ne puis trop vous exhorter à suspendre, s'il est possible encore, la marche de vos troupes, ou au moins à leur faire prendre des postes qui les tiennent hors de portée d'augmenter des inquiétudes et de donner lieu à des voies de fait.

V. M. doit reconnaître dans ce que je lui expose, mon sincère attachement pour l'alliance comme pour sa personne. Elle jugera sans doute que l'ouverture que je lui fais, est de nature à avoir besoin d'une prompte réponse.

Voilà une lettre bien longue, mon cher beau-frère, mais dans des affaires aussi importantes il n'y a rien à négliger.

Je la finis en vous embrassant, mon cher beau-frère, avec toute la sincérité de l'amitié, que je vous ai vouée pour la vie.

Louis.

XXV.

JOSEPH II. AN LUDWIG XVI.

17 décembre 1784.

Mon cher beau-frère. C'est par M. de Noailles que je viens de recevoir votre chère lettre. J'y ai reconnu avec plaisir les témoignages de votre amitié personnelle pour moi et de votre attachement au système de notre alliance, de même que l'intérêt que vous mettez au maintien de la paix. Animé des mêmes sentiments, je me prêterai volontiers en autant que je le pourrais, pour parvenir à ce but salutaire. J'ai appris avec une vraie satisfaction, que sur l'idée de l'échange de la plus grande partie des Pays-Bas contre la Bavière, V. M. n'y trouvait rien qui semblât blesser ses intérêts directes. Je me flatte qu'en attendant le comte de Mercy aura été à même de lui donner tous les éclaircissements, qui n'auront pu que la confirmer dans cette idée, et en même temps lui lever les doutes quelconques sur le grand nombre des volontés qu'elle avait cru indispensables de réunir pour la faire réussir. Mais pour le simplifier et les diminuer, je compte garder la province de Luxembourg et le Namurais en renonçant au projet de les échanger contre le pays de Salzbourg et de Berchtolsgaden. Par là toutes les volontés à réunir se réduisent seulement à trois

personnes, savoir l'électeur Palatin, le duc des Deux-Ponts et son frère, le prince Maximilien.

Quant à l'électeur, il a désiré cet échange de tout temps ; aussi les avantages pour la maison Palatine à tous égards tant pour le présent que pour l'avenir sont si clairs et si considérables, que surtout si vous agréez, mon cher beau-frère, cette idée, et que vous vouliez l'appuyer par vos conseils et par votre influence prépondérante auprès du duc des Deux-Ponts et du prince Maximilien son frère, il n'y a pas le moindre doute qu'ils ne s'empressent d'y consentir. Le consentement de l'empire y est d'autant moins nécessaire, que, comme vous aurez vu, il n'y aura par là aucun changement essentiel dans sa constitution, le corps germanique ayant stipulé sans cela dans la paix de Baden la liberté de régler cet échange, et comment pourrait-il trouver à cette heure, ou comment quelques-uns dans ses co-états pourraient-ils trouver un prétexte même apparent pour s'opposer à l'exécution de ce qu'ils ont formellement stipulé et ratifié alors? Outre cela V. M. verra bien qu'il ne s'agit d'aucun agrandissement de ma part, et bien au contraire sous tous les aperçus possibles, si quelques arrangements d'administration interne et l'arrondissement seul ne rendaient cet échange pour moi faisable, que je ferais certainement le plus mauvais des marchés possibles et en revenus, en population et en ressources. Quoique l'on ne puisse point prévoir ce que le roi de Prusse en pensera, néanmoins il y a bien de la probabilité, qu'il ne tenterait rien d'hostile dès qu'il saura positivement que vous en approuvez l'idée, et que, comme je n'ai pas raison d'en douter, l'Impératrice de Russie l'approuve également.

C'est donc avec une pleine confiance dans votre amitié, que je vous prie de me faire le plaisir de coopérer vis-à-vis du duc des Deux-Ponts et de son frère pour avoir à ce sujet leur consentement. Vous obligeriez par là un allié et quelqu'un qui vous appartient de si près, et qui a toujours été et sera toujours empressé de vous donner des preuves de la plus grande fidélité et du plus sincère attachement. Cela faciliterait et avancerait infiniment l'arrangement à faire avec la Hollande, et tout cela sans faire le moindre tort aux intérêts de qui que ce soit.

Quant au moyen conciliatoire, que V. M. a bien voulu me proposer dans sa lettre, c'est avec la plus franche amitié et la plus parfaite confiance, que je ne puis lui cacher que Mastricht et ses dépendances sont justement le point le plus important et le plus essentiel des prétensions, que je forme à la charge de la Hollande, tout le reste n'étant que des objets de moindre importance. Cette prétention sur Mastricht se fonde sur un titre des plus positifs, savoir les propres mots du traité de la Haye 1673. Vous sentez vous-même, mon cher beau-frère, que de l'argent comptant ne peut être mis en balance avec de semblables droits, et qu'il ne ferait jamais un objet de satisfaction convenable à ma dignité. Pour vous témoigner néanmoins la plus grande déférence possible pour votre avis amical, je veux bien, mais uniquement si l'échange peut avoir lieu, en même temps me prêter pour lors à adopter votre proposition à l'égard de Mastricht, puisque mon intérêt pour cette ville cesserait. La rétrocession pour de l'argent pourrait s'arranger d'une façon convenable pour moi, en ne deman-

dant aux Hollandais que trois millions de florins d'Allemagne, dont ils payeraient un et demi à l'électeur, un au duc des Deux-Ponts et un demi million au prince Maximilien son frère. Par là les deux objets pourraient parfaitement être liés et promptement terminés ensemble.

Quant au plus grand nombre d'articles qui composent mon tableau sommaire, je me repose entièrement sur vos bons offices dictés par votre amitié, que vous m'arrangerez avec la république une conciliation convenable et décente. Mais je ne puis vous cacher, mon cher beau-frère, que le point qui est absolument nécessaire, c'est qu'elle me fasse une réparation préliminaire, en envoyant deux députés à Bruxelles pour y faire des excuses sur l'offense faite à mon pavillon. Je me prêterai à convenir d'une suspension d'armes pour le terme de deux ou trois mois, et dans cet intervalle l'échange et mon accommodement avec la république pourront aisément être arrêtés et mis en exécution.

Quant à ce que V. M. a bien voulu me marquer au sujet de mes troupes, comme elles sont déjà en pleine marche, je ne suis plus à même d'y porter de changement. Néanmoins pour lui complaire le plus que possible, je les placerai dans les Pays-Bas, de façon à prévenir des accidents momentanés, et en outre celles qui doivent encore suivre, je ne leur laisserai pas passer en attendant les frontières.

Voilà une bien longue lettre, mon cher beau-frère, mais il m'a paru indispensable de ne vous laisser rien ignorer sur cet objet si intéressant, pour vous mettre entièrement à même de pouvoir me donner des preuves de l'amitié personnelle dont vous me donnez des assurances si flat-

teuses ; et c'est dans l'attente de votre réponse que je vous embrasse de tout mon coeur, et que je vous prie de me croire pour la vie . . .

XXVI.

GRAF MERCY AN DIE KÖNIGIN.

25 décembre 1784.

Je reçois le courrier que j'attendais avec impatience et qui est porteur de la lettre ci-jointe, laquelle contient la réponse de l'empereur au roi. Dans l'incertitude, si cette réponse sera dans le premier moment communiquée à Votre Majesté, je crois devoir en mettre sous ses yeux une copie, parcequ'il est très-essentiel que la reine sache la substance de cette réponse avant que le roi n'en informe son ministre. Votre Majesté verra au premier aspect toute l'étendue de la condescendance de l'empereur dans les moyens justes et raisonnables qu'il propose. Cependant par des motifs que je ne puis concevoir, mais dont il n'existe que trop de vestiges, il serait possible que l'on s'occupait à déjouer les circonstances favorables qui se présentent, et pour écarter ce malheur qui entraînerait tous ceux qu'il s'agit de prévenir, il semble que le moyen unique serait qu'il plût à la reine d'avoir avec le roi un entretien, dans lequel elle porterait ce monarque à expliquer son opinion personnelle, et qu'ensuite le ministre fût appelé pour apprendre le résultat de cette opinion, laquelle prononcée en présence de la reine, deviendrait une règle invariable que l'on ne se permettrait pas facilement d'enfreindre. Si

(comme je le présume) la lettre de l'empereur à Votre Majesté est d'une tournure à être communiquée au roi, il ne pourrait sans doute qu'en résulter un bon effet, et la reine jugera, si cette remarque de ma part mérite attention.

En attendant je ne paraîtrai à Versailles qu'après que les intentions et les ordres de Votre Majesté me seront connus, et je ne manquerai pas de prétextes plausibles auprès de M. de Vergennes, pour qu'il n'ait pas lieu d'être surpris de ce retard.

Je suis avec le plus profond respect . . .

XXVII.

MARIE ANTOINETTE AN DEN GRAFEN MERCY. *)

ce dimanche matin (26 décembre 1784).

J'ai lu avec bien de l'attention, M. le comte, tous vos papiers, et je désire de tout mon coeur qu'ils produisent l'effet que leur franchise et manière amicale doit produire. Toute réflexion faite, je ne donnerai au roi sa lettre que ce soir tard ou demain matin. Il me sera impossible (et vous le connaissez assez pour n'en pas douter) de lui faire prendre une décision de lui-même assez forte, pour qu'il la dise à M. de Vergennes devant moi, et que surtout il ne change point après. Mais comme le moment me paraît essentiel, je tâcherai de voir M. de Vergennes avec le roi, et là de les engager si bien tous deux que ce ministre,

*) Eigenhändig geschriebenes Original.

quelque incompréhensible qu'il soit, se trouvera fort embarrassé. Mais pour cela il faut attendre à demain, et si je donne la lettre ce soir au roi après le conseil, je suis bien sûre qu'il ne reverra M. de Vergennes qu'après en avoir causé demain matin avec moi, et par là je verrai quelle couleur à peu près ses idées auront pris, ce qui me déterminera sur tout ce que j'ai à faire.

Voilà mon plan; voyez s'il est bon. Si vous voyez l'abbé, dites lui tout cela, je vous prie, et en même temps dites lui qu'il fait bien de ne pas venir aujourd'hui, et que demain, ne comptant pas sortir du tout, parceque je suis enrhumée, je pourrais le voir dans l'après-dînée, car la matinée sera trop occupée par ces affaires, pour ce que je puisse le voir.

Adieu, M. le comte, je vous attends mardi. Je croirais avoir un tort avec vous, si je vous assurais de mes sentiments pour vous; ils doivent vous être trop connus pour que vous en doutiez un moment.

XXVIII.

GRAF MERCY AN DIE KÖNIGIN.

26 décembre 1784.

Je ne me permets qu'une seule remarque sur les objets importants que Votre Majesté me fait la grâce de me mander, et c'est que si M. de Vergennes témoigne vouloir traîner en longueur l'affaire de l'échange de la Bavière, ce sera une preuve qu'il y prépare des obstacles sous main. Les sacri-

fices enormes que fait l'empereur, et la résolution qu'il a prise, de renoncer au pays de Salzbourg, simplifient tellement cet échange, qu'il ne tient plus qu'au consentement de M. le duc des Deux-Ponts et à celui de M. son frère, et ce consentement peut-être obtenu en huit jours.

Tout Paris s'occupe de la destination de M. de Maillebois, et elle est attribuée à une complaisance de M. de Vergennes pour Mme de Monconseil. Cette destination est assez indifférente pour le fond, mais elle devient un nouveau scandale politique très-fâcheux pour l'empereur, surtout dans un moment où il donne le plus de preuves de sa confiance et de son amitié pour le roi.

XXIX.

MARIE ANTOINETTE AN JOSEPH II.

Le 31 décembre 1784.

Les longueurs et difficultés de M. de Vergennes vous impatienteront, mon cher frère. Elles seraient encore plus considérables, si je ne lui eusse parlé de manière à lui en imposer. Je n'ai voulu le voir qu'en présence du roi, afin qu'il ne pût ni défigurer ni exagérer ce que je lui aurais dit. D'ailleurs il ne pourra plus avoir de doute sur ce que je dis au roi en cette importante affaire. Je ne vous répéterai pas des détails que M. de Mercy vous fera mieux que moi. On doit lui envoyer le résultat du conseil qui n'en est pas un, si ce n'est pour Mastricht, dont on doit proposer la cession aux Hollandais. On a remis à délibérer sur tout le reste. M. de Vergennes communique à tous les ministres du

conseil le rapport qu'il a fait sur la proposition d'échange. Je ne sais si c'est un nouveau manége de fausseté de sa part, mais d'après ce que le roi m'a dit, son rapport est plus conciliant que l'opinion de quelques autres ministres. Quoique cette affaire de la manière, dont elle a été menée, m'afflige et m'inquiète, je commence à espérer que, malgré les fausses vues et contradictions qu'on aura encore à essuyer, elle pourra finir d'une manière passable. Mon cher frère doit être sûr que, quelque chose qui arrive, mon zèle et mon activité ne se ralentiront jamais sur cet objet.

Recevez, mon cher frère, les voeux de la tendre amitié que je vous ai vouée pour la vie. Je vous embrasse de tout mon coeur.

XXX.

LUDWIG XVI. AN JOSEPH II.

Versailles, le 6 janvier 1785.

Mon cher beau-frère. J'ai reçu votre lettre du 17 du mois dernier. Le retour des sentiments dont vous m'assurez, excite de plus en plus toute ma sensibilité, et il augmente mon empressement pour coopérer au succés des vues de V. M., autant que la nature des choses et les circonstances peuvent le permettre. Je ne puis mieux répondre à cette confiance qu'en vous exposant avec la plus grande franchise les réflexions que me fournit l'expédient, dont vous avez bien voulu me faire part, pour trancher les difficultés qui subsistent entre vous et la Hollande. Cet expédient consiste

dans l'échange de la Bavière contre la plus grande partie des Pays-Bas. Je m'abstiens quant à présent de le considérer sous les rapports qu'il peut avoir avec mes convenances, pour ne m'occuper que de l'effet qu'il pourrait produire relativement à l'empire. En examinant ce projet avec autant d'impartialité que d'attention, V. M. ne saurait se dissimuler qu'il opérerait un changement de la plus grande importance dans la position actuelle du corps germanique. En effet, il déplacerait la maison palatine du centre de l'empire, pour la reléguer à une de ses extrémités, ce qui dérangerait le système d'équilibre qui a été l'objet le plus essentiel des traités de Westphalie, et qui a fait jusqu'à présent un des principaux soutiens de la construction germanique.

C'est cette considération qui m'a paru si majeure, que de prime abord j'ai pensé qu'il convenait avant tout de s'occuper des moyens de prévenir les réclamations et les obstacles qu'on pourrait prévoir, soit de la part du corps germanique, soit de celle de quelqu'un de ses co-états. C'est dans cette vue que j'avais proposé à V. M. de consulter au moins le roi de Prusse. Elle croit ce préalable peu nécessaire, se fondant sur l'article 18 de la paix de Baden, à laquelle l'empire est intervenu. Mais sans entrer en discussion sur le plus ou moins de force et d'étendue, que peut avoir l'obligation résultante de cet article? Peut on se flatter que le roi de Prusse se croira tenu d'y subordonner ses vues et sa conduite? Ce serait vraisemblablement se faire illusion que de le supposer. Ce prince très-certainement ne considérerait que son intérêt politique, et il pourrait croire sa considération affectée, si l'on suit à son insu un projet de cette conséquence.

V. M. ne s'y est arrêtée que dans la vue d'éloigner des occasions de guerre, et d'affermir par là le repos de l'Europe. Cette disposition que je partage sincèrement avec elle, me fait un devoir de lui représenter de nouveau la nécessité de s'entendre avec le roi de Prusse. C'est à V. M. à déterminer, si elle préfère de s'en expliquer avec ce prince, ou s'il lui conviendrait mieux, que je lui en fasse la première ouverture. Dans ce dernier cas, je vous prie de me faire connaître sans réserve les moyens que vous jugerez propres à s'assurer par des voies amiables de son concurs. Jusque là, je garderai le silence le plus absolu vis-à-vis du roi de Prusse, et je crois même dans le moment ne devoir faire encore aucune démarche vis-à-vis du duc des Deux-Ponts et de son frère.

En attendant la réponse de V. M. sur ce qui précède, je ne perds pas le temps à disposer les Hollandais aux objets de satisfaction qu'elle paraît désirer. Je les ai fait instruire de celle que vous exigez préliminairement, mon cher beau-frère, par l'envoi de deux députés, et de la demande, que vous persistez à faire de Mastricht et de ses dépendances. Vous êtes sans doute bien persuadé, que je soignerai votre dignité autant qu' en pareil cas je soignerais la mienne propre, et j'espère, que vous voudrez bien vous reposer sur moi des termes qui pourront vous satisfaire à ce premier égard. Cet objet rempli, et c'est selon moi le plus essentiel, je compte qu'il sera possible de trouver des tempéraments pour concilier tous les objets, qui ne touchent qu'à votre intérêt.

V. M. peut-être assurée que je m'y emploierai autant avec le zèle qu'elle a lieu d'attendre de mon amitié, qu'avec

l'intérêt que j'attache à voir régner la plus parfaite intelligence entre toutes les puissances.

Je ne puis trop applaudir, mon cher beau-frère, à la disposition où vous êtes, de convenir d'une suspension d'armes avec les Hollandais. Cette mesure ne pourra que faciliter le succès des négociations, et je remercie cordialement V. M. de ce qu'à ma prière elle veut bien placer celles de ces troupes, qui se trouvent en marche pour se rendre dans les Pays-Bas, de façon à prévenir tout accident, et en attendant de ne pas laisser dépasser ses frontières à celles qui devaient suivre. Dès que V. M. aura bien voulu me faire part de l'effet de ces dispositions, je m'empresserai d'en instruire les Hollandais, afin de renouveler auprès d'eux mes sollicitations les plus pressantes, pour que de leur part il n'arrive rien qui s'oppose au rétablissement de la bonne harmonie.

J'espère, mon cher beau-frère, que vous reconnaîtrez dans la franchise de mes explications la sincérité de mes dispositions, mon fidèle attachement aux liens qui nous unissent, et la tendre amitié, avec laquelle je vous embrasse

mon cher beau-frère

Louis.

XXXI.

JOSEPH II. AN LUDWIG XVI.

19 janvier 1785.

Mon cher beau-frère! Je m'empresse de vous témoigner, combien je suis sensible au nouveau témoignage d'amitié, que vous venez de me donner par votre lettre du 6 janvier, et par laquelle V. M. me fait connaître ses réflexions sur le projet de l'échange de la Bavière, ainsi que les assurances du zèle, avec lequel elle veut bien s'employer à soigner ma dignité et mes intérêts vis-à-vis des Hollandais.

Les difficultés que vous trouvez, mon cher beau-frère, à l'exécution du projet de l'échange, portent d'une part sur la totalité du corps germanique et de l'autre sur le roi de Prusse en particulier.

Quant au premier, l'article XVIII. du traité de Baden a été fait dans un tems, auquel le système d'équilibre dans l'empire était bien plus en faveur de la maison d'Autriche qu'il ne l'est aujourd'hui, et malgré cela on n'en a pas moins envisagé la stipulation comme très-compatible avec l'échange des états de la Bavière.

Ma maison du depuis a diminué de puissance par l'augmentation surtout, à laquelle est parvenue à ses dépens celle de Brandenbourg, indépendamment d'autres acquisitions qu'elle peut compter dès à présent de faire encore, et comme outre cela la maison palatine gagnerait considérablement en forces et revenus par cet échange, et resterait en possession des états électoraux, dont elle porte le nom en

Allemagne, elle y conserverait tout au moins la connexion et l'influence, qu'elle y a actuellement.

Quant au roi de Prusse en particulier, il aurait aussi peu de droit, que tout autre membre de l'empire à y mettre obstacle, et il n'est pas vraisemblable, qu'assuré, que V. M. l'approuvait et y consentait à l'instar de l'Impératrice de Russie, il voulut s'y opposer de vive force, d'autant plus, que je crois pouvoir compter sur les engagements défensifs que j'ai contractés au cas, que je fusse attaqué en haine de cet échange volontaire, dont je serais convenu avec les parties intéressées.

Voilà les réflexions, que je soumets à votre pénétration; mais comme de votre côté vous croyez ne pas pouvoir concourir au succès de l'échange proposé sans être assuré préalablement du concours du roi de Prusse, qui n'est pas même vraisemblable, que tout au plus sous des conditions inadmissibles, et que d'ailleurs le duc des Deux-Ponts vient d'écrire au ministre de Russie, comte de Romanzow, la lettre ci-jointe en copie, du contenu de laquelle, quant au fond et quant à la forme je vous fais juge, je vois bien, que dans cet état des choses l'échange, que j'avais proposé, ne peut plus guère servir comme un expédient propre à trancher toutes les difficultés, qui subsistent entre moi et les Hollandais. Il ne me reste donc, qu'à me rapporter à la lettre que j'ai écrite à V. M. le 20 novembre de l'année dernière, bien assuré, que son amitié l'engagera à employer tous les moyens qu'elle jugera nécessaires, et les plus convenables, pour qu'au plus tard avant l'expiration du terme de la suspension d'armes, il s'ensuive sur le pied de l'alternative encore dans ma lettre susdite, de la part de la république

des propositions, que je sois dans le cas de pouvoir accepter, c'est-à-dire, conformes à ma considération et à mes intérêts.

En attendant je remercie bien cordialement V. M. de la façon, dont elle a bien voulu s'employer déjà à disposer les Hollandais aux objets de satisfaction, que je lui ai témoigné désirer. Je ne doute point, qu'ils ne déférent à vos sages avis sur la satisfaction à me donner, au moyen de l'envoi de deux députés.

Cela fait, ou au moins assuré, pour gagner du temps, je me prêterai à une suspension d'armes jusqu'au 1er de mai; mais je ne puis en accorder un plus étendu, puisqu'il ne me convient pas de continuer des frais de guerre coûteux, et que n'ayant consenti, que par déférence pour les désirs de V. M. à suspendre la marche du reste de mes troupes, qui pourraient m'être nécessaires encore aux Pays-Bas, s'il arrivait que les Hollandais ne fissent pas sans perte de temps des propositions acceptables; il m'importe essentiellement de pouvoir remettre ces mêmes troupes en marche, pour regagner autant que possible le temps que j'ai déjà perdu en consentant uniquement par amitié pour V. M. à suspendre leur marche; n'ignorant pas d'ailleurs l'état dans lequel se trouve en tous points encore l'armée de la république.

Je suis persuadé, que vous sentirez, mon cher beau-frère, l'importance dont ces considérations sont pour moi, et qu'en conséquence vous ferez comprendre aux Hollandais, qu'il faut faire au plutôt des propositions acceptables et analogues de tous points, nul excepté, aux circonstances, dans lesquelles je me trouve, attendu que, si le termè de l'armistice venait à expirer, avant qu'on pût arrêter les

préliminaires d'un accomodement, V. M. est trop équitable, pour ne pas sentir, qu'en ce cas je me verrais dans la nécessité d'employer la voie des armes pour obtenir ce que je désirerais sincèrement de ne devoir qu'à vos soins et à votre amitié.

C'est en vous embrassant tendrement, mon cher beau-frère, que je vous prie de recevoir ici les assurances de mon fidèle attachement aux liens qui nous unissent, et de la tendre amitié avec laquelle je suis . . .

XXXII.

MARIE ANTOINETTE AN JOSEPH II.

Versailles, le 4 février 1785.

Il est impossible, mon cher frère, qu'une affaire comme celle-ci ne me peine et ne m'inquiète beaucoup. Pour que M. de Vergennes ne puisse faire au roi des rapports faux ou équivoques de ce que je lui dis, je me suis mise sur le pied de ne plus lui parler de l'affaire d'Hollande qu'en présence du roi, et ces jours-ci je lui ai écrit pour faire cesser l'inondation des Hollandais, et j'ai montré au roi ma lettre et sa réponse.

Vous avez bien raison d'être content des sentiments personnels du roi; ils sont encore mieux dans son coeur que dans ses lettres. J'en ai été contente, et vous l'auriez été vous même, si vous aviez entendu ce qu'il me disait en lisant votre lettre. Il trouvait vos demandes justes et vos motifs très-raisonnables; mais je rougis de vous l'avouer,

après qu'il a vu son ministre, son ton n'est plus le même; il est embarrassé, évite de me parler d'affaires, et quand je le mets dans le cas de me répondre, il se trouve souvent quelque nouvelle entrave qui affaiblit ce qu'il m'a dit de bon. Il m'avait annoncé, il y a quelques jours, que les députés étaient décidés pour la réparation du coup de canon. J'en étais fort contente, parce que c'était un grand pas pour votre considération et un acheminement à la paix. Aujourd'hui il se trouve que cette décision est si affaiblie par des préalables et des restrictions, qu'elle en deviendra peut-être sans effet.

Vous avez toute raison, mon cher frère, d'exiger une prompte décision. J'y insiste et ne cesserai pas mes instances. Je crois aussi que vos troupes ne seraient pas longtemps à décider la querelle avec les Hollandais, mais seront-ils seuls? Cet article donne bien à penser. Devait-on croire que la France, instruite de la déclaration que vous faisiez aux Hollandais sur la navigation sur l'Escaut, l'ayant presque approuvée, au moins n'ayant rien manifesté de contraire, vous déclarerait après coup, qu'elle enverra une armée sur la frontière? Cette maudite déclaration, dont je n'ai pu arrêter le courrier que pendant cinq jours dans l'espérance qu'il en arriverait un de votre part, elle n'a pas été rétractée. Il est vrai, ce n'est pas une déclaration de guerre, il ne s'agit que d'une armée d'observation; mais quand deux armées sont aussi proches l'une de l'autre, l'ordre de marcher est bientôt exécuté. J'espère qu'on n'en viendra pas là; mais la conduite qu'on a tenue, me fait craindre pour la suite. Je voudrais bien que tous ces nuages fussent dissipés avant mes couches. Quand j'y serai, on aura moyen

de me cacher bien des choses, sous le prétexte honnête de mon état et de peur de m'affliger.

J'ai encore, mon cher frère, une réflexion à vous faire, sur ce que vis-à-vis de vous il n'y a plus rien à gâter. Vous avez certainement toute raison de vous plaindre des procédés de ce pays-ci. Rappelez-vous ce que vous en avez vu, ce que vous en savez. Demandez à vos ministres MM. de Mercy et Starhemberg. Les ministres changent quelquefois d'idées et de conduite, mais quand ils seront constants, il est bien sûr que leurs successeurs auront d'autres vues. Je n'ai pas encore vu de changement de ministre qui n'en ait apporté d'essentiel dans chaque département. Il ne serait donc pas bien raisonnable de se vouer à un éternel mécontentement.

Ma grossesse continue très-heureusement. Mes enfants se portent à merveille. Adieu, mon cher frère, je vous embrasse de toute mon âme. Le roi me charge de ses complimens pour vous.

J'espère que vous voudrez bien brûler tout de suite cette lettre qui est une véritable confession.

XXXIII.

LUDWIG XVI. AN JOSEPH II.

Versailles, le 6 février 1785.

Mon cher beau-frère. J'ai reçu la lettre que V. M. m'a écrite le 19 du mois dernier; elle m'a été d'autant plus agréable qu'elle renferme de nouvelles preuves de sa confiance dans mon amitié pour elle, et qu'elle fortifie mes

espérances pour la conservation de la paix. Il ne dépendra pas de moi, que les bonnes dispositions de V. M. à cet égard n'aient le plus prompt effet. Je m'en flatte d'autant plus que les Hollandais le partagent et qu'ils désirent bien sincèrement de regagner l'affection de V. M. Vous aurez pu, mon cher beau-frère, vous en convaincre par la nouvelle résolution des états-généraux que j'ai fait adresser, il y a quelques jours, au marquis de Noailles. Vous y aurez vu les dispositions où ils sont par rapport à l'envoi de la députation que vous avez demandée, et à la reprise de la négociation sur les objets énoncés dans le tableau sommaire. Il me semble que dans cet état des choses V. M. peut sans inconvénient donner les mains à une suspension d'armes, et consentir que les négociations soient reprises et continuées, soit directement, soit sous ma médiation. Je ferai certainement tout ce qui sera en mon pouvoir, pour que vous obteniez une satisfaction convenable, mais je suis persuadé d'avance, mon cher beau-frère, que l'intérêt de votre dignité, qui est le point le plus essentiel, se trouvant satisfait, vous suivrez pour le reste plutôt l'impulsion de la magnanimité de votre âme que celle de votre puissance.

Je crois devoir prévenir V. M., que je viens de presser de nouveau les Hollandais de délibérer sérieusement sur les propositions, dont il conviendra qu'ils chargent les plénipotentiaires qui se rendront à Vienne, mais je désirerais, mon cher beau-frère, que vous voulussiez dès à présent me confier vos dernières intentions. Je ne ferai de cette confidence que l'usage auquel vous croirez pouvoir m'autoriser.

Quant au projet d'échange de la Bavière, je juge par le parti que prend V. M. de l'abandonner, qu'elle en a

prévue comme moi les difficultés et les embarras. Il m'a été impossible de les prévenir, faute d'avoir été averti à temps de la négociation secrète confiée au comte de Romanzoff, et quoique je sois peiné de la réponse de Duc des Deux-Ponts, je n'en suis pas étonné, parce que ce prince, livré à lui-même, s'est trop abandonné au sentiment que lui a inspiré la manière tranchante, dont ce ministre russe lui a intimé vos propositions.

En attendant votre réponse, mon cher beau-frère, je vous prie de recevoir les assurances de mon fidèle attachement aux liens qui nous unissent, et de la tendre amitié que je vous ai vouée pour la vie.

Louis.

XXXIV.

JOSEPH II. AN MARIE ANTOINETTE.

Le 20 février 1785.

J'ai été sensiblement touché de votre chère lettre, qui m'a été remise par mon courrier. Je ne saurais assez vous témoigner, combien toutes les marques d'amitié et d'intérêt, que vous ne cessez de me donner, me font plaisir.

C'est en vous priant de remettre la lettre ci-jointe au roi, que je ne puis vous cacher, ma chère soeur, que jusqu'à présent je ne vois dans notre correspondance confidentielle que de ma part des complaisances, et de la sienne des phrases d'amitié.

Sans vouloir récriminer, je ne puis néanmoins vous dissimuler ma sensibilité à ce sujet. Je crois avoir tout fait en allié et en ami: je ne me suis permis aucune démarche, ni même d'écouter quelconques propositions qui n'ont pas manqué de m'avoir été faites de la part des ennemis du roi, et jusqu'à ce moment, quoique le roi veuille m'empêcher de prendre une juste satisfaction des Hollandais, même en rassemblant des armées, qu'il s'est refusé de contribuer à l'arrangement de l'échange avec l'électeur palatin, quoiqu'il l'ait reconnu ministeriellement n'être aucunement contre les intérêts de la France, mais uniquement de crainte qu'il ne convienne pas au roi de Prusse, je n'ai sonné le mot vis-à-vis de l'Angleterre, ni cherché d'autres liaisons quelconques, ne pouvant attribuer tout ce qui se passe au coeur du roi, dont je connais trop la sûreté et la droiture. Mais ceci n'est pas tout encore. Quoique je vois l'intérêt qu'on a de mon alliance et de mon amitié, subordonné à l'amitié et à l'alliance de la Hollande, au roi de Prusse, à la Porte et à tout plein de petits princes d'Allemagne, chez lesquels sans exception tous les ministres français tiennent le langage le plus odieux sur ma personne, je veux de plus, ma chère soeur, rappeler à votre mémoire la duplicité, pour ne pas dire la fausseté, avec laquelle on en a agi à mon égard.

L'arrangement de mes limites dans un coin de la Croatie avec la Porte a été non seulement reconnu juste et même convenable par le roi, mais son ambassadeur a été même chargé ministeriellement de conseiller à la Porte de me satisfaire à ce sujet. Dès le moment qu'on m'a vu des embarras d'un autre côté, on a changé de ton, et M. de

Choiseul excite actuellement la Porte à tenir ferme et à ne se prêter à aucun arrangement avec moi.

Je fais communiquer au roi mon ultimatum sur l'ouverture de l'Escaut. On n'y oppose rien; bien au contraire, on me fait une espèce de déclaration de guerre, et on donne avec emphase des ordres pour rassembler deux armées, sans vouloir jamais me dire qu'on me ferait la guerre, ni qu'on ne me la ferait point, pour me laisser dans l'incertitude. Le roi désire que je suspende la marche des troupes et tout acte d'hostilité; j'arrête celles que je puis, je perds le temps, pendant que je sais la Hollande dans la plus grande confusion. Le roi me propose l'envoi des députés de la république pour faire satisfaction sur la canonade; il m'écrit de reconnaître mes droits sur Mastricht et sur son territoire, et de me les faire remettre sous des conditions. J'accepte cette offre et je renonce à cet égard à l'ouverture de l'Escaut, et actuellement on ne veut plus qu'envoyer les députés d'une manière indécente et insuffisante, et on ne me parle plus que très-équivoquement de la reddition de Mastricht. Je propose l'échange de la Bavière; il n'est possible qu'à la plus mauvaise volonté à trouver à y redire; on convient qu'il n'est point contre les intérêts du roi; je ne demande que ses bons offices auprès du duc des Deux-Ponts; le roi veut que j'aille obtenir le consentement des personnes qui n'y ont rien à faire et qui ne peuvent pas le désirer, et cela pour gagner du temps, afin d'en avertir le roi de Prusse, et on fait prévenir le duc des Deux-Ponts par M. Groschlag pour qu'il s'y refuse, comme il l'a fait par la suite. On m'écrit qu'apparemment j'y renonçais pour les difficultés que j'y avais reconnues.

Voici la parallèle de ma conduite et de celle qu'on a tenue à mon égard, et si les propositions que le roi m'a faites en amitié de main propre, devraient toujours, comme jusqu'à présent, tourner contre moi et être insidieuses, pendant que je m'y livre avec franchise et amitié, je vous laisse à juger, quand tout cela sera connu, ce que toute l'Europe en doit penser.

Je presse fortement le comte de Mercy, et je vous prie, ma chère soeur, de l'épauler, pour me faire avoir tout de suite des certitudes, si ce que je le charge de communiquer au roi pourra passer tel qu'il est ou non, parce qu'il serait par trop fort qu'on exigeât de ma complaisance de me faire perdre le temps pour rassembler mes troupes que j'ai fait arrêter et qui doivent cependant se trouver en place avant la fin d'avril, pour pouvoir agir.

Adieu, ma chère soeur, pardonnez tout cet épanchement, et gardez-le pour vous. C'est avec la plus grande impatience que j'attends l'heureuse nouvelle de votre délivrance, et c'est en vous embrassant que je vous prie de me croire ....

XXXV.

JOSEPH II. AN LUDWIG XVI.

Le 21 février 1785.

Mon cher beau-frère. J'ai reçu la lettre de V. M. du 6 de ce mois, de même que la dernière résolution des états-généraux que vous m'avez fait communiquer par le marquis de Noailles, et sur laquelle vous me témoignez votre opinion. Je voudrais la partager, mais je vous avoue que j'ai peine à adhérer au degré de confiance que vous paraissent mériter les dispositions des Hollandais, que je trouve beaucoup trop équivoques pour pouvoir m'y livrer. Néanmoins, pour ne pas faire perdre à V. M. le fruit de ses soins, je veux bien dissimuler tout ce qu'il y aurait à dire sur la façon dont ils ont motivé l'envoi de leurs députés et sur le langage trop familier de leur part, et je consens en conséquence à recevoir ces députés.

Je veux bien, également et uniquement par égard pour V. M., suspendre toute hostilité de ma part jusqu'au 1er de mai prochain, et j'autorise le comte de Mercy à signer à cet effet une convention avec les ambassadeurs de la république auprès de V. M.

Je charge aussi mon ambassadeur de porter à sa connaissance mes dernières intentions conformément aux désirs qu'elle m'en a marqués. V. M. trouvera bon que je m'y rapporte, attendu que les détails en seraient trop longs pour notre correspondance confidentielle.

Je crois qu'elle trouvera ma proposition en tout point aussi modérée qu'équitable et propre à rendre à la fin les

Hollandais raisonnables, si votre amitié et les preuves de confiance sans bornes, que je ne cesse de vous donner, vous engagent à la leur faire sentir, de même que c'est mon dernier mot et que de son acceptation ou de son refus dépend la paix ou la guerre. Au moins il sera impossible que vous ne sentiez la différence qui existe entre la complaisance que je témoigne à tous vos désirs, et celle à laquelle les Hollandais se refusent.

Quant à ce qu'elle me marque dans sa lettre par rapport au projet de l'échange de la Bavière, je crois devoir la tirer de l'erreur dans laquelle elle me paraît se trouver à cet égard. Ce n'est nullement parce que j'en ai prévu les difficultés et les embarras, comme vous le supposez, mais uniquement parce que vous avez cru ne devoir vous employer à déterminer le duc des Deux-Ponts à donner les mains à une proposition qui lui était très-manifestement des plus avantageuses et pour le présent et pour l'avenir et qui ne nuirait à personne, ainsi que très-certainement je l'eusse fait pour vous, si vous eussiez été dans mon cas, que j'en ai abandonné l'idée, attendu que, si, comme n'a point hésité de le faire l'Impératrice de Russie, mon amie, vous eussiez bien voulu vous interposer auprès du duc des Deux-Ponts, ou que vous voulussiez même encore lui en faire connaître les avantages et m'assurer par là le libre consentement des deux chefs de la maison palatine bavaroise, je ne regarderais plus que comme nulle toute autre difficulté quelconque.

C'est en remettant avec une vraie confiance mes intérêts entre vos mains, que je vous prie, en vous embrassant, de me croire avec tous les sentimens de la tendre amitié qui nous unit . . .

XXXVI.

MARIE ANTOINETTE AN JOSEPH II. *)

ce 5 mars (1785).

J'ai fait voir votre lettre au roi, mon cher frère, et j'y ai joint quelques réflexions. Il me paraît aussi décidé que son caractère le comporte, à faire finir les Hollandais. En raisonnant avec le roi, je lui ai dit que de bonne foi je ne voyais rien de raisonnable à répondre à votre lettre, et que pour ne pas être en contradiction avec lui ou son ministre, j'en ferais un extrait, auquel je le prierais de me donner des notes. Je vous envoie cet extrait et les réponses de M. de Vergennes. Vous jugerez de l'homme par cet échantillon, et de la peine que j'ai auprès du roi dans les affaires, sur lesquelles il a sa confiance. Quoique j'espère que l'affaire va finir, je vous prie néanmoins de me renvoyer ces deux papiers et de m'en garder le plus grand secret. Il est possible qu'ils me soient utiles, s'il y a quelque nouvelle contradiction.

M. de Mercy a employé une forme plus pressante que dans toutes ses autres conférences avec M. de Vergennes, pour avoir une réponse catégorique. On ne la lui donne pas, mais ses instances ne sont pas tout-à-fait perdues, et je crois qu'elles ont déterminé le roi et son conseil à parler net aux Hollandais. Il faut pourtant encore attendre l'effet de ces bonnes dispositions, pour y compter entièrement.

---

*) Eigenhändig geschriebenes Original.

On a si grande prévention ici contre l'échange, que je doute qu'on si prête jamais de bonne grâce, mais dans ce moment ce projet, remis sur le bureau, ne servirait qu'à éloigner la satisfaction que vous exigez des Hollandais, et à augmenter la dépense de vos troupes hors de chez vous.

Ma santé est toujours très-bonne, mais je sens et souffre de tous les malaises ordinaires à la fin d'une grossesse. Adieu, mon cher frère, je vous embrasse de tout mon coeur.

XXXVII.

LUDWIG XVI. AN JOSEPH II. *)

Mon cher beau-frère. J'ai reçu la lettre que vous m'avez écrite le 21 du mois dernier, et le comte de Mercy m'a fait communiquer les conditions, auxquelles V. M. veut bien traiter avec les provinces unies. Je les ai examinées avec l'intérêt, que j'apporterai toujours à ce qui la regarde; c'est ce sentiment qui a dirigé la réponse préliminaire, que j'ai fait remettre à son ambassadeur.

J'ai fait écrire en Hollande pour presser la république de délibérer sur les conditions proposées par V. M., et nommément sur le rachat de Mastricht. C'est de la résolution que prendront les états-généraux, que semble devoir dépendre la conduite ultérieure de V. M. aussi bien que la mienne. Celle que j'ai tenue jusqu'à présent, a été invariablement dirigée au maintien de la paix; mon but est

*) Eigenhändig geschriebenes Original.

toujours le même, et je n'en serai pas moins zélé, pour procurer à V. M. toute la satisfaction qu'elle peut désirer. Ma juste confiance dans sa justice et dans sa magnanimité m'assure d'ailleurs, qu'elle en adoucira plutôt qu'elle n'en aggravera les conditions.

Quant au projet de l'échange de la Bavière, je me contenterai d'observer à V. M., que ma qualité de garant des traités de Westphalie et de Teschen exigeait de ma part une grande circonspection; que je ne pouvais articuler une opinion avant de connaître celle des parties intéressées, et qu'avant que je pusse la sonder, on avait déjà mis le duc des Deux-Ponts dans le cas de s'expliquer. V. M. connaît au reste la sensation que ce projet a causé dans l'empire. Je ne doute pas, mon cher beau-frère, que ces courtes observations ne vous convainquent, que j'ai suivi par rapport à l'échange la seule marche compatible avec ma position, et qu'elle n'a eu rien de contraire à l'intérêt sincère que je prends à tout ce qui peut toucher V. M., et à la tendre et inviolable amitié que je vous ai vouée pour la vie, et avec laquelle je vous embrasse, mon cher beau-frère.

Louis.

A Versailles le 10 mars 1785.

XXXVIII.

LUDWIG XVI. AN JOSEPH II.*)

C'est avec le plus grand plaisir, mon cher beau-frère, que je vous apprends que la reine vient d'accoucher très-heureusement d'un garçon, que j'ai nommé le duc de Normandie. Je connais assez votre amitié pour moi, mon cher beau-frère, pour être sûr, que vous partagerez toute ma satisfaction. J'espère que vous ne douterez jamais de tous mes sentiments et de la tendresse, avec laquelle je vous embrasse, mon cher beau-frère.

Louis.

A Versailles le 27 de mars 1785
à 8 heures du soir.

---

*) Eigenhändig geschriebenes Original.

XXXIX.

MARIE ANTOINETTE AN JOSEPH II.*)

ce 18 avril (1785).

Je suis bien sûre, mon cher frère, que vous partageriez ma joie. On en a eu beaucoup ici pour la naissance de mon fils, qui se porte très-bien et a tous les symptômes d'une bonne constitution.

Si dans ce moment M. de Vergennes ne s'est pas réservé des faux-fuyants, la lettre que le roi m'a dit écrite par son ministre, doit décider les Hollandais à ne pas marchander sur le prix de Mastricht. Il y est parlé de l'alliance et de la parenté dans des termes dont vous seriez content, et on leur fait entendre qu'on n'y manquera pas pour une affaire d'argent.

Je me porte bien et je me ménage au point de ne pas user de toutes les facilités que les médecins me permettent, eu égard à la saison et au bon état dans lequel je me trouve. Je me borne aujourd'hui, mon cher frère, à vous embrasser de tout mon coeur.

Je suis une étourdie; en tournant mon papier j'en ai déchiré un morceau, mais comme il n'y a rien de l'écriture de perdu, je le laisse pour ne pas recommencer.

---

*) Eigenhändig geschriebenes Original.

XL.

MARIE ANTOINETTE AN JOSEPH II. *)

ce 16 mai (1785).

Votre lettre m'a charmée, mon cher frère; j'ai bien joui de l'effet qu'elle a produit sur le roi, à qui je l'ai fait lire. Il a été touché et pénétré de la franchise et loyauté, avec laquelle vous vous expliquez sur les projets de conquêtes et d'empiétement qu'on voudrait vous supposer, et depuis quelque temps M. de Goltz et son maître me paraissent avoir beaucoup perdu dans son esprit. Quoique toute cette tracasserie hollandaise m'impatiente beaucoup, je sens que vous ne devez tolérer ni le délai des députés et excuses, ni le marchandage des Hollandais. Ces deux points me paraissent près de leur conclusion. On vient d'envoyer un courrier en Hollande. M. de Mercy vous rendra compte de sa conférence avec M. de Vergennes; ses sentiments me paraissent si bons, maintenant que je suis presque en doute sur la sincérité.

La mort de M. de Choiseul fait évanouir un grand fantôme, dont quelques personnes se servaient pour répandre des inquiétudes et des craintes qu'ils n'avaient pas. C'était un moyen de nuire aux affaires et à ceux qu'on voulait en éloigner. M. de Choiseul s'expliquait fort nettement en faveur de l'alliance et contre les mauvais procédés qui pouvaient l'affaiblir.

---

*) Eigenhändig geschriebenes Original.

Mes enfants se portent à merveille et le petit est plus fort qu'on ne l'est ordinairement à son âge.

Adieu mon cher et bien-aimé frère, je vous embrasse de toute mon âme.

XLI.

JOSEPH II. AN LUDWIG XVI.

(26 juillet 1785.)

Monsieur mon frère. Les députés hollandais qui sont arrivés ici, venant de satisfaire à la condition préalable que j'avais exigée, je m'empresse de remercier V. M. de la preuve d'amitié qu'elle m'a donnée dans cette occasion, et de lui faire part des ordres que je viens de donner à mon ambassadeur, le comte de Mercy, de reprendre les négociations interrompues pour l'arrangement définitif de mes différences avec la Hollande. L'intérêt obligeant qu'elle a bien voulu y prendre par sa médiation, ne me laisse aucun doute, que l'on parviendra à terminer promptement cette affaire sous les conditions vraiment modérées, que je lui ai confiées, et desquelles je ne puis me départir.

En même temps V. M. est trop clairvoyante et équitable, pour ne pas trouver juste, que je mette un terme positif, dans lequel la signature des préliminaires devra avoir lieu, que je déclare pour tel la mi-septembre prochain, ou que dans le cas contraire les hostilités devront commencer, étant visible que la république ne cherche qu'à gagner du temps, pour me faire perdre la saison propre aux opérations

et à la marche des troupes que j'ai encore arrêtées sur mes frontières, avec l'intention d'augmenter alors de rénitence.

V. M. à qui j'ouvre là-dessus mon coeur sans la moindre réserve, comme j'ai fait en toute occasion, voudra bien continuer à employer sa puissante influence auprès de la république, pour appuyer efficacement la justice de mes demandes. Je saurai certainement apprécier ce nouveau témoignage de son amitié, n'ayant rien plus à coeur que de la convaincre également de la mienne dans toutes les occasions, ainsi que des sentiments de la plus haute considération avec lesquels je serai toujours . . . .

XLII.

MARIE ANTOINETTE AN JOSEPH II.*)

A Trianon ce 8 d'août (1785).

Votre grande activité, mon cher frère, me donne souvent de l'inquiétude sur votre santé. J'en ai eu beaucoup depuis quelque temps, et votre lettre est venue bien à propos pour me rassurer. J'ai remis votre lettre au roi; il m'en paraît fort content; pour moi j'aurais désiré qu'en la faisant aussi honnête et polie qu'elle l'est, vous eussiez pris une conclusion plus précise et plus ferme, comme de demander au roi sa parole pour vous et sa déclaration aux Hollandais que, si passé le 15 septembre ils n'ont pas conclu, la France ne se mêlera aucunement de cette affaire.

*) Eigenhändig geschriebenes Original.

J'ai toujours pensé que le roi ferait tout pour éviter la guerre. Il y a plus de six mois que pour le décider à un langage et une conduite ferme vis-à-vis des Hollandais, je lui ai montré que les longueurs et biaiseries de ses ministres pouvaient l'engager malgré lui dans une guerre. Je l'ai ébranlé et décidé plus d'une fois, mais son ministre a toujours su éluder le moment, et les événements l'ont mis en force, pour persuader qu'on ferait plus de bruit que de besogne et qu'il n'y avait rien à craindre. En effet l'époque du mois de mai a été annoncée comme l'est actuellement celle du 15 septembre. Vous aviez mandé que vous faisiez marcher quatre vingt mille hommes; on a dit qu'il n'y en avait pas eu vingt cinq mille. Vous avez sûrement eu de bonnes raisons, mon cher frère, pour ne pas faire un éclat, mais si vous êtes décidé à agir au 15 septembre, les motifs, qui vous ont arrêté au mois de mai, ne seront-ils pas les mêmes au mois de septembre? Et puisque vous êtes persuadé qu'un langage ferme du roi suffira, pourquoi dans le moment où vous lui écrivez sur cet objet, ne pas lui demander positivement d'en prendre l'engagement avec vous et de le prononcer aux Hollandais? Vous pourriez croire au premier coup d'oeil, que mes réflexions viennent de ressentiment. Jamais ce mouvement ne trouvera place dans mon coeur, lorsqu'il s'agira de vos intérêts; je ne pense au passé que pour aviser à une bonne conclusion. Je crains de ne pouvoir obtenir du roi ce que vous ne lui demandez pas, surtout lorsque par l'expérience du passé le ministre a un nouveau moyen de lui persuader qu'il n'y a rien à craindre. Je vois déjà que M. de Vergennes écoute M. de Mercy sans le contredire, mais il ne prend

aucun engagement. Il espère probablement déterminer les Hollandais par la simple persuasion et sans menace de les abandonner, mais ce moyen réussira-t-il avant le 15 septembre, et ne serez-vous pas encore compromis pour l'annonce de cette époque? Quoiqu'il en soit, mon cher frère, la crainte et le doute du succès ne m'empêcheront pas d'y travailler de toute mon âme; vous en devez être bien sûr.

Mes enfants se portent à merveille; à la fin du mois nous irons nous établir à St. Cloud pour l'inoculation de mon fils. Mes compliments à M. de Starhemberg, si vous le jugez convenable; je lui sais bon gré de vous avoir parlé de moi; mais depuis mon enfance mon coeur vous a été trop constamment attaché, pour qu'il ait pu ajouter à l'idée de la tendre et inviolable amitié, avec laquelle j'embrasse mon cher et bien-aimé frère de tout mon coeur.

Je ne vous envoie pas la réponse du roi; il vous écrira par un courrier du marquis de Noailles.

XLIII.

LUDWIG XVI. AN JOSEPH II.*)

Monsieur mon frère. J'apprends avec le plus grand plaisir par la lettre de V. M. du 26 du mois dernier, que les députés Hollandais ont rempli à sa satisfaction la condition préalable, qu'elle avait exigée de la république, et je regarde cette démarche comme l'heureux présage de la prochaine conclusion du raccommodement, que V. M. a bien voulu

*) Eigenhändig geschriebenes Original.

confier à ma médiation. Elle peut-être assurée que je ne négligerai rien pour engager les Hollandais à se porter à des tempéraments propres à en assurer le succés. Je connais trop d'ailleurs les sentiments magnanimes de V. M., pour n'être pas persuadé, que de son côté elle se portera à toutes les facilités que sa modération lui suggérera. Je sens comme V. M. la convenance de ne pas laisser languir la négociation, et j'ai déjà prescrit à mon ambassadeur à la Haye, de faire connaître le terme, auquel V. M. désire que l'arrangement soit consommé. Cependant comme il peut survenir des retards inattendus, j'espère qu'elle ne voudra pas regarder le terme indiqué comme péremptoire, et jugeant seulement les états-généraux par la sincérité des dispositions, qu'ils témoignent pour terminer, qu'elle ne se portera pas à des hostilités, que je regarderais comme infiniment fâcheuses, mais plutôt qu'elle voudra admettre les délais que la nature des choses pourra nécessiter.

Je prie V. M. de ne pas douter de la continuation de mes soins pour tout ce qui pourra contribuer à sa satisfaction personnelle, ainsi qu'au rétablissement de la bonne harmonie entre elle et la Hollande. Je me flatte que V. M. trouvera dans mes sentiments comme dans mes démarches une nouvelle preuve de la tendre et sincère amitié qui m'attache à elle, et avec laquelle je suis,

monsieur mon frère

de Votre Majesté

bon frère, beau-frère, ami et allié

Louis.

A Versailles, le 8 août 1785.

XLIV.

MARIE ANTOINETTE AN JOSEPH II.*)

ce 22 d'août (1785).

Vous aurez déjà su, mon cher frère, la catastrophe du cardinal de Rohan. Je profite du courrier de M. de Vergennes, pour vous en faire un petit abrégé. Le cardinal est convenu d'avoir acheté en mon nom et de s'être servi d'une signature qu'il a cru la mienne, pour un collier de diamants de seize cent mille francs. Il prétend avoir été trompé par une Mme Valois de la Mothe. Cette intrigante du plus bas étage n'a nulle place ici et n'a jamais eu d'accès auprès de moi. Elle est depuis deux jours dans la bastille, et quoique par son premier interrogatoire elle convienne d'avoir eu beaucoup de relations avec le C.**), elle nie fermement d'avoir eu aucune part au marché du collier. Il est à observer, que les articles du marché sont écrits de la main du C.; à côté de chacun le mot „approuvé“ de la même écriture qui a signé au bas „Marie Antoinette de France.“ On présume que la signature est de la dite Valois de la Mothe. On l'a comparée avec des lettres qui sont certainement de sa main; on n'a pris nulle peine pour contrefaire mon écriture, car elle ne lui ressemble en rien, et je n'ai jamais signé „de „France.“ C'est un étrange roman aux yeux de tout ce

*) Eigenhändig geschriebenes Original.

**) Cardinal.

pays-ci, que de vouloir supposer que j'ai pu vouloir donner une commission secrète au Cardinal.

Tout avait été concerté entre le roi et moi; les ministres n'en ont rien su qu'au moment où le roi a fait venir le Cardinal et l'a interrogé en présence du garde des sceaux et du baron de Breteuil. J'y étais aussi et j'ai été réellement touchée de la raison et de la fermeté que le roi a mises dans cette rude séance. Dans le moment où le cardinal suppliait pour n'être pas arrêté, le roi a répondu qu'il ne pouvait y consentir ni comme roi ni comme mari. J'espère que cette affaire sera bientôt terminée, mais je ne sais encore si elle sera renvoyée au parlement ou si le coupable et sa famille s'en rapporteront à la clémence du roi, mais dans tous les cas je désire que cette horreur et tous ces détails soient bien éclaircis aux yeux de tout le monde.

Mes enfants sont à merveille; mon fils aîné sera inoculé le trois ou le quatre. Je vous embrasse, mon cher frère, de tout mon coeur.

XLV.

MARIE ANTOINETTE AN JOSEPH II. *)

ce 19 septembre (1785).

Quoique j'aie horreur de la guerre, mon cher frère, vous devez être bien sûr, que je ne vous conseillerais jamais un genre de patience, qui compromettrait votre gloire et votre

*) Eigenhändig geschriebenes Original.

considération. J'ai eu tout lieu d'être contente de la manière dont se sont expliqués sur ce point le roi et même M. de V.*) En tout le langage de ce ministre vis-à-vis de moi est beaucoup meilleur depuis quelque temps et au point que j'ai été souvent tentée de croire qu'il cherche à tromper; il paraît cependant jusqu'ici qu'il parle de même à M. de Mercy. Le courrier d'Hollande est arrivé; il paraît qu'on a envoyé des pouvoirs décisifs. Demain M. de V. et les ambassadeurs hollandais se trouveront chez M. de Mercy pour convenir des principaux articles et signer les préliminaires. J'envoie ma lettre d'avance, afin de ne pas tarder d'une minute le courrier que M. de Mercy doit vous envoyer.

Mon fils vient d'être inoculé et s'en porte à merveille; il est bien heureux qu'il l'ait été, car il l'aurait eu affreuse. Outre les boutons des piqûres et à différents endroits du corps il a paru une seconde éruption qui l'a fait beaucoup souffrir, mais une médecine donnée à temps a paré à tous les inconvénients, en ne laissant pourtant pas de doute sur efficacité de l'inoculation.

Le cardinal a pris mon nom comme un vil et maladroit faux-monnayeur. Il est probable que, pressé par un besoin d'argent, il a cru pouvoir payer les bijoutiers à l'époque qu'il avait marquée, sans que rien ne fût découvert. Le roi a eu la bonté de lui donner le choix d'être jugé au parlement, ou de reconnaître le délit et de s'en remettre à sa clémence. Il a pris le premier parti; on dit qu'il s'en repent. Pour moi, je suis charmée que nous n'ayons plus à entendre parler de cette horreur qui ne peut être jugée

*) Vergennes.

avant le mois de décembre. Je n'oublierai jamais la conduite que le roi a tenue dès le premier moment et dans toute la suite de cette affaire; elle a été parfaite pour moi, et ses ministres, à qui il n'a parlé qu'en ma présence, n'ont pu le détourner d'une ligne, quoique les uns eussent des liaisons avec le cardinal, et les autres avec ses parents.

Adieu, mon cher frère, je souhaite et désire de toute mon âme que M. de M. *) vous enverra une bonne et définitive conclusion. Je vous embrasse de tout mon coeur.

XLVI.

LUDWIG XVI. AN JOSEPH II.**)

Monsieur mon frère et beau-frère. La lettre que V. M. m'a écrit le premier de ce mois, m'a causé une satisfaction d'autant plus vive, qu'elle renferme l'expression non équivoque du contentement que lui ont donné les articles signés le 20 septembre dernier. En me chargeant de contribuer par ma médiation au rétablissement de la paix entre elle et les provinces unies, je m'étais proposé de faire tout ce qui dépendrait de moi, pour qu'il ne lui restât rien à désirer, ni par rapport à sa dignité, ni par rapport à sa considération. Il m'est bien agréable d'avoir la certitude, que j'ai réussi au gré de V. M. Ma conduite doit prouver à toute l'Europe, que j'aime la justice et la paix, et surtout que je mets un

*) Mercy.

**) Eigenhändig geschriebenes Original.

prix infini au liens qui m'attachent à vous, mon cher beau-frère. La conservation de ces liens sera invariablement l'objet de mes soins. Ils ont pour base notre utilité commune, en même temps qu'ils sont un sûr garant de la tranquillité générale. Celle-ci est essentiellement le but des voeux de V. M., comme elle est et le sera toujours des miens. C'est en vous embrassant, mon cher beau-frère, et en vous renouvelant les assurances de mon tendre et fidèle attachement, que je vous prie de me croire pour la vie

monsieur mon frère et beau-frère

de V. M. bon frère, ami et allié

Louis.

A Fontainebleau, le 16 octobre 1785.

XLVII.

MARIE ANTOINETTE AN JOSEPH II.*)

ce 17 octobre (1785).

Je vous renouvelle de toute mon âme, mon cher frère, mon compliment et ma joie sur la décision de l'affaire de la Hollande. Elle me paraît bien assurée, quoique dans certains moments je craigne que ces républicains qui n'ont pu se décider que par la peur, ne reprennent de la hardiesse en voyant vos troupes s'éloigner, et ne fassent les difficiles sur les articles qui n'ont pu être décidés le jour de la grande conférence.

---

*) Ganz eigenhändig geschriebenes Original.

J'espère qu'actuellement on ne pourra plus répandre des nuages sur l'alliance. Je n'ai pas besoin d'exhortations pour y veiller; elle m'est plus précieuse qu'à personne. Si on était venu à bout de la rompre, je n'aurais plus connu ni bonheur ni tranquillité.

J'ai eu grand plaisir à m'acquitter de votre commission pour M. de Mercy, et je vous remercie, mon cher frère, de ce que vous avez pensé à m'en charger. Il s'est conduit dans cette dernière affaire avec un mélange de fermeté, de patience et de douceur, qui a été très-utile et qui était peut-être nécessaire, vu la disposition des esprits. Si Mylord Stormond en eût agi de même, nous n'aurions peut-être pas eu la dernière guerre, au moins la rupture n'eût été, ni si violente, ni si prompte.

Mes enfants se portent à merveille. Ma fille est ici à Fontainebleau avec moi, les autres sont restés l'un à Saint-Cloud, l'autre à Versailles. Adieu, mon cher frère, je vous embrasse de tout mon coeur.

XLVIII.

MARIE ANTOINETTE AN JOSEPH II. *)

ce 20 octobre (1785).

Mme de Wallenstein va partir, mon cher frère, et elle m'a priée de lui donner une lettre pour vous. Je n'ai pu la refuser d'autant que c'est un moyen de plus de me rappeler

*) Eigenhändig geschriebenes Original.

à votre souvenir. J'ai été bien aise de la voir comme venant de Vienne ; c'est une bien bonne femme, mais elle parle un peu trop et vraiment j'en suis quelquefois embarrassée dans le monde à cause de mon pays. Il y a deux autres femmes ici, qui sont plus aimables, mais que je vois peu, qui sont Mmes de Zichy et de Hoyos. Je ne connaissais pas du tout la première, et la seconde par les circonstances se trouve dans une position fort extraordinaire ici. Il n'y a que M. de Hoyos *) qui selon son ordinaire se fait le chevalier du cardinal et va gémissant partout sur les malheurs de son ami le prince Louis, ce qui fait que tout ce qui a eu ou a des relations à Vienne, s'en moque. Mais je m'aperçois que je ne fais que bavarder ; je finis donc, mon cher frère, en vous embrassant de toute mon âme.

---

*) Graf Philipp Hoyos. Seine Gemahlin Christiane war eine geborne Gräfin Clary. Er selbst schrieb in einem Briefe, welchen ich der gefälligen Mittheilung des Herrn Grafen Ernst Hoyos verdanke, an seinen Güter-Inspector Fladung (Paris, 30. August 1785): „Du weisst, dass ich den Cardinal Prinzen von Rohan, der zu Wien in dem Zeitpunkte meiner Verehlichung Botschafter war, als meinen einzigen wahren guten Freund gleich einem Bruder aufs Zärtlichste liebe und mich einzig nur auf ihn gefreut habe. Zum Unglück musste dieser edle, gar zu gut denkende Herr in eine der ärgerlichsten Sauereyen, nämlich in einen Geschmuckhandel verwickelt werden. Die Sache fing so an. Schon vor 18 Monathen ward ihm ein Handbillet zugeschickt, in welchem die Handschrift der Königin so künstlich nachgemacht wurde, dass es die Königin fast selbst für ihre eigene Handschrift erkannte. In diesem stand dann, dass die Königin gern durch die Vermittlung des Cardinals um 116000 Livres Geschmuck haben möchte, und ward beigefügt, dass man wünsche, dass die Sache geheim gehalten werde. Er kaufte also die Brillanten ein und überreichte sie der Person, die sich als die Vertraute der Königin bei ihm anmeldete. Der Juwelier bekam zwar kein Geld, blieb aber aus Ehrfurcht für die Monarchin stille, endlich dauerte es ihm zu lang und er ging auf

XLIX.

MARIE ANTOINETTE AN JOSEPH II. *)

ce 10 novembre (1785).

Je vous fais mon compliment, mon cher frère, sur la signature du traité de paix avec les Hollandais. Cette affaire aurait été plutôt terminée, si les intentions personnelles du roi avaient été mieux secondées par ceux qui sont chargés de les remplir. M. de Mercy a éprouvé jusqu'à la fin beaucoup de désagréments et d'obstacles, que je suis parvenue (aidée de sa douceur et de ses conseils) à faire cesser. Ma tendre amitié pour vous ne m'a rien laissé oublier, mais aussi nous devons beaucoup à M. de Mercy, et je doute que tout autre s'en fût tiré aussi bien.

Mes trois enfants se portent à merveille. Le petit mouvement de fièvre, qu'a eu mon fils aîné, n'a pas eu de

---

Anrathen des Cardinals zu ihr. Sie staunte, als sie diese Geschichte hörte, und wollte sie nicht glauben; endlich vor drei Wochen befragte man den Cardinal, und er sagte Ja, dass Alles wahr sei. Auf dieses ward er am 15. d. M., ungeachtet er in Pontificalkleidern war, von dem König in die grosse Gallerie zu Versailles geführt, und da schrie der Monarch: „„Man führe mir den Cardinal allsogleich gefänglich ein,““ und einem von seiner Leibwehr sagte er: „„Und er wird mir mit seinem Kopfe dafür haften.““ Man beschuldigte den armen Cardinal des Diebstahls, von dem er sich aber gleich mit Darzeigung der Quittung, die er von dem Frauenzimmer, dem er den Geschmuck überreichte, bekam, entledigte. Nachdem aber diese Madame entflohen war, musste der Cardinal in das Staatsgefängniss, n die Bastille, wo er noch immer ist und selbst nicht herausgehen will . . .“

*) Eigenhändig geschriebenes Original.

suite. Il est à présent rentré à Versailles, où dans huit jours j'irai le rejoindre. J'avoue que je n'en suis pas fâchée; la vie d'ici est si active et l'on est toujours si fort entouré de monde, que pour le corps et l'esprit on a besoin de repos. Adieu, mon cher frère, ne doutez jamais de toute la tendresse avec laquelle je vous embrasse du fond de mon coeur.

L.

MARIE ANTOINETTE AN JOSEPH II.*)

ce 27 décembre (1785).

Ma soeur Marie m'a annoncé, mon cher frère, son prochain départ. Elle paraît avoir grand plaisir à ce voyage; je pourrai bien lui proposer celui de Compiègne, si nous y allons cet été. Vous allez recevoir les ratifications de la France et des Hollandais; j'espère que de longtemps nous n'entendrons parler de leurs tracasseries.

Dès le moment où le cardinal a été arrêté, j'ai bien compté qu'il ne pourrait plus reparaître à la cour, mais la procédure qui durera plusieurs mois, pourrait avoir d'autres suites. Elle a commencé par un décret de prise de corps qui le suspend de tous droits, fonctions et faculté de faire aucun acte civil jusqu'à son jugement.

Cagliostro charlatan, la Mothe, sa femme et une nommée Oliva, barboteuse des rues, sont décrétés avec lui; il faudra

*) Eigenhändig geschriebenes Original.

qu'il leur soit confronté et réponde à leurs reproches. Quelle association pour un grand aumônier et un Rohan, cardinal! Mme de Brionne qui depuis vingt ans paraissait brouillée avec lui, a pris cette affaire avec une chaleur qui lui fait faire mille extravagances.

Mes enfants se portent à merveille; quoique mon fils cadet souffre beaucoup des dents, il se fortifie tous les jours, et dans les moments où la douleur est passée, il est d'une gaîté singulière. Ma santé est toujours bonne, mais depuis quelque temps j'éprouve des tracasseries et des malaises dont il me tarde bien de voir la fin. Le roi me charge de vous faire son compliment de bonne année. Pour moi, mon cher frère, je ne puis que vous répéter ma tendre amitié et vous prier de ménager votre santé.

LI.

MARIE ANTOINETTE AN JOSEPH II. *)

ce 31 décembre (1785).

Les longueurs et difficultés de M. de Vergennes vous impatienteront, mon cher frère; elles seraient encore plus considérables, si je ne lui eusse parlé de manière à lui en imposer. Je n'ai voulu le voir qu'en présence du roi, afin qu'il ne pût ni défigurer ni exagérer ce que je lui aurais dit. D'ailleurs il ne pourra plus avoir de doute sur ce que je dis au roi dans cette importante affaire. Je ne vous répéterai

*) Eigenhändig geschriebenes Original.

pas des détails que M. de Mercy vous fera mieux que moi. On doit lui envoyer aujourd'hui le résultat du conseil, qui n'en est pas un, si ce n'est pour Mastricht, dont on doit proposer la cession aux Hollandais. On a remis à délibérer sur tout le reste. M. de Vergennes communique à tous les ministres du conseil le rapport qu'il a fait sur la proposition d'échange; je ne sais si c'est un nouveau manège de fausseté de sa part, mais d'après ce que le roi m'a dit, son rapport est plus conciliant que l'opinion de quelques autres ministres. Quoique cette affaire et la manière dont elle a été menée, m'afflige et m'inquiète, je commence à espérer que, malgré les fausses vues et contradictions qu'on aura encore à essuyer, elle pourra finir d'une manière passable. Mon cher frère doit être sûr que quelque chose qui arrive, mon zèle et mon activité ne se ralentiront jamais sur cet objet. Recevez, mon cher frère, les voeux de la plus tendre amitié, que je vous ai vouée pour la vie. Je vous embrasse de tout mon coeur.

LII.

MARIE ANTOINETTE AN DEN GRAFEN MERCY.*)

ce vendredi 19 (mai 1786).

J'avais compté aller dîner demain à Bellevue avec mon frère et ma belle-soeur**), mais mes forces ne me permettent pas cette course. Comme ils seraient très-embarassés sans

*) Eigenhändig geschriebenes Original.

**) Erzherzog Ferdinand und seine Gemahlin Beatrix von Modena, welche nach Paris gereist waren.

moi, et que de plus je sais que ce n'est qu'une pure politesse de mes tantes de les avoir priés, j'ai pris sur moi de déranger entièrement ce dîner, d'autant plus que mes tantes reviennent lundi pour tout-à-fait. Chargez-vous donc, je vous prie, monsieur, de dire à nos voyageurs de ma part, qu'ils n'ont plus besoin d'aller à Bellevue, et de me mander, à quelle heure ils comptent venir demain. Le spectacle ne sera sûrement pas avant six heures, ainsi s'ils avaient quelque course à faire dans Paris, ils (ne) pourraient venir que l'après-dînée. S'ils aiment mieux dîner ici, je leur en donnerais chez moi à trois heures, parce que le roi chasse ; enfin c'est absolument à leur choix, et dimanche ils pourront retourner le matin ou dans l'après-dînée, comme ils voudront. Comme le baron va partir, je le charge de ma lettre. Je vous prierais seulement de me répondre demain matin de bonne heure, pour que j'arrange ma journée. Je ne vous dis rien sur la grande affaire*); le baron vous parlera de mes idées, surtout pour ne point parler de rendez-vous et de terrasse, et il vous expliquera mes raisons.

Adieu, monsieur, vous connaissez depuis longtemps tous mes sentiments pour vous.

---

*) du collier.

LIII.

MARIE ANTOINETTE AN DEN GRAFEN MERCY.*)

ce mercredi matin (août 1786).

J'ai demandé au roi, monsieur, l'argent qu'il voulait mettre à son présent pour ma soeur.**) Il n'est pas plus savant que moi sur cet article, mais je crois qu'un meuble quelconque, monté avec goût et surtout dont les formes soient belles, est ce qui vaut le mieux, et vous pourrez aller de 75 à 100 louis. Je crois que cela payera même avec usure le plaisir que le roi doit avoir eu des vilaines boîtes de ma soeur.

Mon beau-frère chasse lundi avec le roi. Faites bien entendre (s'il est possible) que ces jours-là je me les réserve pour mes affaires et que j'aime à être seule, pour qu'elle ne demande pas à venir, car cela me gênerait fort.

M. de Seckendorff a donné plusieurs noms à M. de Guiche pour des personnes qui désirent être placées demain au spectacle. Comme M. de Guiche ne les connaît pas, il ne sait où les placer. Tâchez de savoir qui c'est, et si ces personnes vont ensemble, ou s'il faut les mettre séparément. Pour tout ce qui tient au service de ma soeur, vous pouvez dire qu'ils n'ont qu'à venir, qu'ils auront les mêmes places que l'autre jour.

---

*) Eigenhändig geschriebenes Original.

**) Marie Christine, welche sich damals mit ihrem Gemahl in Frankreich befand.

Adieu, monsieur, vous connaissez tous les sentiments que je vous ai voués depuis longtemps et qui ne changeront jamais.

LIV.

MARIE ANTOINETTE AN DEN GRAFEN MERCY.*)

(Août 1786).

Je suis bien aise, monsieur, de montrer mon exactitude en vous envoyant mes lettres, mais j'ai aussi à vous remercier de la vôtre. Daguerre est venu ce matin, et la table en ovale m'a paru ce qu'il y avait de mieux. C'est aussi celle que ma soeur a paru préférer le jour qu'elle a été chez ce marchand.

Je vous promets que j'ignorerai absolument que ma soeur vient coucher lundi, et je vous remercie encore de cette heureuse négociation. Les voilà qui arrivent pour dîner; je vous quitte en vous assurant, monsieur, de tous mes sentiments pour vous.

*) Eigenhändig geschriebenes Original.

LV.

MARIE ANTOINETTE AN DEN GRAFEN MERCY.*)

ce jeudi 31 août (1786).

Je suis une étourdie; j'ai perdu l'itinéraire que ma soeur m'avait donné, par conséquent je ne sais plus où lui adresser ma lettre. Voulez-vous bien vous en charger, monsieur, ainsi que d'une pour Ferdinand que je crois à présent à Londres, mais dont je ne sais pas non plus l'adresse.

J'espère et désire bien que la mort du roi de Prusse ne dérangera rien au système général. Pour ici, je me suis assurée le plus que j'ai pu, des bonnes intentions du roi, et je suis bien sûre, qu'il ne fera parler que du désir qu'il a de la tranquillité et de la paix, surtout vis-à-vis de son allié. Mais pour ce qu'on dira et que le roi ignorera, je n'en réponds pas.

La phrase que vous avez refusé de me rapporter de M. de Soubise pour le C.**), m'est revenue d'un autre côté. Quand je vous verrai, je vous montrerai la lettre qu'on m'a écrit, et ma réponse sur ce sujet.

Mandez-moi, je vous prie, si vous êtes reposé et comment vous vous en trouvez, si vous allez à Cherbourg? Mandez-moi aussi le jour que vous comptez partir. Adieu, monsieur, vous ne devez jamais douter de l'estime, de l'amitié et de la confiance que je vous ai vouée pour la vie.

---

*) Eigenhändig geschriebenes Original.

**) Cardinal.

LVI.

MARIE ANTOINETTE AN DEN GRAFEN MERCY.*)

(Trianon, 15 septembre 1786.**)

J'espère que nous en resterons à la coquetterie de ce pays-ci vis-à-vis de la Prusse, au moins l'intention du roi y est bien. Voilà l'affaire des Hollandais qui s'engage. Si le roi de Prusse veut soutenir son beau-frère et s'en mêler, je crois que politiquement et raisonnablement cela doit nous éloigner de lui. Je ne vois que cet intérêt dans l'affaire, car du reste il me paraît bien égal que cette nation se batte ou non dans son intérieur; cela ne peut pas faire une grande différence dans le système de l'Europe.

J'ai été un peu malade ces jours-ci. J'ai eu une transpiration arrêtée, qui m'a donnée pendant 24 heures beaucoup de fièvre et un grand mal de gorge. On m'a mis les sangsues et je suis bien à présent, mais j'ai bien de la peine à reprendre mes forces.

D'après la demande des Rohans, le roi doit aujourd'hui permettre que le cardinal ne passe pas l'hiver dans les montagnes d'Auvergne, mais il le renvoie dans l'abbaye de Marmoutier près de Tours. Comme cela l'éloigne beaucoup de l'Alsace, sans le rapprocher de Paris, je crois qu'ils ne seront pas contents, mais au moins ne pourront-ils pas se plaindre du pays.

---

*) Eigenhändig geschriebenes Original.

**) Das Datum von Mercy's Hand.

Je reste ici jusqu'à dimanche en huit. Si vous avez quelques affaires qui vous obligent à me voir, je suis toujours toute la matinée chez moi. Adieu, monsieur, vous connaissez mes sentiments et mon attachement inviolable pour vous.

LVII.

MARIE ANTOINETTE AN DEN GRAFEN MERCY.*)

(14 février 1787.)

Le roi vient de mander M. de Montmorin**) qui est à Paris. Je crois qu'il sera déclaré ce soir ministre des affaires étrangères. Je connais trop votre discrétion, monsieur le comte, pour craindre que vous en parliez avant de l'apprendre par d'autres.

J'ai nommé M. de St. Priest***) et même je l'ai disculpé sur l'ordre de Russie; je n'ai pu insister contre le penchant du roi. Vous connaissez, monsieur, mes principes et mes sentiments pour vous.

---

*) Eigenhändig geschriebenes Original.

**) Armand Marc comte de Montmorin Saint-Hérem.

***) François Emanuel Guignard, comte de St. Priest, französischer Botschafter in Constantinopel.

LVIII.

JOSEPH II. AN MARIE ANTOINETTE.

(ce 5 novembre 1787.)

Pour mon alliance défensive avec la Russie, je vous en dirai avec la plus grande franchise l'étendue et les conditions, car vous devez tout savoir, ma chère soeur. En cas que la Russie est attaquée par la Porte ou la Prusse, je dois trois mois, après en avoir été requis, déclarer la guerre à celle des deux puissances qui l'aura attaquée. Il n'y a point de nombre de troupes stipulé, mais je dois et puis faire la guerre avec les forces et de la façon que je croirai la plus convenable et la plus avantageuse. La Russie s'est obligée aux mêmes conditions, si j'étais attaqué, et voilà tout notre traité, qui a été arrangé par une correspondance personnelle et qui est toute écrite de main propre. Il n'y a rien, je crois, d'effrayant à cela, et il est parfaitement réciproque et juste dans ce moment. Les Turcs ont attaqué formellement les Russes, et sans manquer à mes engagements et à toute bonne foi, je ne puis me refuser à agir contre eux en temps et lieu.

Ce que vous me dites de Mme de Polignac et de ses amis, est parfaitement juste, mais je ne suis aussi bon de croire, qu'ils se sont trompés au sujet de Calonne*). Au contraire, ils l'ont très bien jugé, en arrachant de lui

*) Charles Alexandre de Calonne; d'Ormessons Nachfolger als General-Controlor.

nombre de concessions et d'avantages personnels sous l'apparence de le soutenir, sachant que cet homme sacrifiait tout à sa convenance. Vous souvenez-vous, ma chère soeur, de ce que la dernière fois que j'eus le plaisir de vous voir, assise sur une pierre dans l'avenue de Trianon, j'osais vous faire observer au sujet de cette soi-disante société? et je ne puis m'empêcher de vous dire, que si vous vouliez vous assurer, si ces bonnes gens vous sont attachés vraiment ou s'ils ne s'aiment qu'eux mêmes, que vous n'aviez qu'à leur refuser parfois leurs désirs, que vous verriez d'abord la valeur de leur attachement et distingueriez ceux, qui vraiment aiment votre honneur et réputation, ou seulement leur avantage, en mettant toutes les voiles au bon vent qui leur soufflait, incertains et peut-être même peu soigneux, combien cela durerait, pourvu qu'ils accrochent pour eux leurs parents, amis et protégés, tout ce qu'ils pouvaient.

Pardonnez-moi cette répétition, mais vous rendrez justice au sentiment bien pur, qui me le fit dire alors, et qui, toujours le même, me fait tant désirer votre bonheur et qu'on vous aime autant que vous êtes aimable et honnête.

LIX.

LUDWIG XVI. AN JOSEPH II. *)

Monsieur mon frère et très-cher beau-frère. Je reçois avec bien de plaisir la marque d'amitié, que vous me donnez en me faisant part en particulier du mariage de l'Archiduc

*) Eigenhändig geschriebenes Original.

mon neveu*) avec la princesse**) de Württemberg. Je ressens avec bien de l'intérêt tout ce qui peut vous arriver, et j'espère que vous ne douterez jamais de la part, que je prendrai toujours à tout ce qui peut vous regarder, ainsi que de la vraie amitié, que je vous ai vouée pour la vie. C'est dans ces sentiments, mon cher beau-frère, que je vous embrasse bien tendrement et que je me dis votre bon frère et ami.

Louis.

Versailles, le 20 janvier 1788.

LX.

MARIE ANTOINETTE AN JOSEPH II.***)

ce 22 février (1788).

Mon fils aîné me donne bien de l'inquiétude, mon cher frère. Quoiqu'il ait toujours été faible et délicat, je ne m'attendais pas à la crise qu'il éprouve. Sa taille s'est dérangée, et pour une hanche, qui est plus haute que l'autre, et pour le dos, dont les vertèbres sont un peu déplacées et en saillie. Depuis quelque temps il a tous les jours la fièvre et est fort maigri et affaibli. Il est certain que le travail de ses dents est la principale cause de ses souffrances. Depuis quelques jours elles ont beaucoup

*) Erzherzog Franz, nachmals Kaiser Franz II.

**) Elisabeth.

***) Eigenhändig geschriebenes Original.

avancé, il y en a une même entièrement percée, ce qui donne un peu d'espérance. On en donne aussi pour le rétablissement de sa taille, à mesure que les forces reviendront. Le roi a été très-faible et maladif dans son enfance, l'air de Meudon lui a été très-salutaire; nous allons y établir mon fils. Pour le cadet il a exactement en force et en santé tout ce que son frère n'en a pas assez; c'est un vrai enfant de paysan, grand, frais et gros; il a cependant dans ce moment-ci un gros rhume avec de la fièvre; je crains que ce ne soit la rougeole ou la coqueluche, mais il est si fort et en même temps si gai, quoique souffrant, que cela n'est pas inquiétant.

Si j'avais été grosse aussi souvent qu'on le dit dans ce pays-ci, je n'aurais pas eu de repos et j'aurais presqu'autant d'enfants que la grande-duchesse. Cette fois-ci est encore comme les autres une pure histoire; je n'en ai pas même eu le soupçon un jour.

Le roi me paraît aussi persuadé que moi, mon cher frère, de la nécessité où vous êtes, de joindre vos armées à celle de la Russie contre les Turcs. Je souhaite bien que cette guerre ne dure pas; mon inquiétude ne finira que quand je vous saurai de retour chez vous. La tranquillité des Pays-Bas me fait grand plaisir; j'en aurai encore davantage, quand je la verrai constante et bien assurée. J'espère en faire rappeler le secrétaire Hirsinger.

On continue ici les économies et retranchements; on réduit les gardes du corps à quatre escadrons de 250 hommes chacun. Ce n'est qu'une diminution de 160 en tout, mais on fera encore quelqu'économie sur les chevaux d'escadron, qui sont fort chers et ne peuvent servir que pour la parade.

La destruction de la gendarmerie est applaudie de tout le militaire ; elle était fort jalousée à cause de ses privilèges ; c'était un corps fort brillant, mais depuis qu'on avait donné le grade d'officier à tous les gendarmes, il aurait été difficile de les faire servir à la guerre, à cause de la multitude de chevaux et de valets qu'ils entraînaient à leur suite. L'économie que produit ce retranchement, sera employé à renforcer les régiments de cavalerie.

Le prince de Württemberg *) désirait de vous porter une lettre de moi, mais je lui ai dit que je croyais que le courrier arriverait avant lui. Quoiqu'il n'ait été ici et à Paris qu'un moment, on en a pris fort bonne idée ; sa contenance et ses propos sont fort raisonnables, fort polis et fort mesurés ; il gagne d'autant plus que ni moi ni les autres avons la même idée de la grande-duchesse sa soeur. Je l'ai prié de me faire avoir le portrait de celle qui est à Vienne ; je n'ai pu lui en donner la mesure que je vous envoye.

Le roi me charge de tous ses compliments pour vous. Je viens de voir mes enfants dans le moment. Tous deux ont bien dormi et j'espère que le petit n'aura qu'un rhume simple. Vous connaissez, mon cher frère, la tendre amitié, avec laquelle je vous embrasse de tout mon coeur.

---

*) Wahrscheinlich Herzog Ferdinand von Württemberg, geboren 1763, welcher später als Feldmarschall in österreichischen Diensten stand.

LXI.

MARIE ANTOINETTE AN JOSEPH II.*)

ce 24 d'avril (1788).

Votre lettre d'adieu**), mon cher frère, m'a sensiblement touchée; je ne serai tranquille que quand je vous saurai de retour chez vous. Il est impossible de n'être pas inquiète, quand il y a autant et plus à craindre du climat et des ennemis.

Nous sommes au moment de faire de grands changements dans les parlements. Depuis quelques mois les ordres et réponses du roi ont annoncé grande suite et fermeté de principes. Les parlements sont étonnés et inquiets, mais ils n'en continuent pas moins leurs arrêtés et remonstrances séditieuses. On pense à les borner aux fonctions de juges et à former une autre assemblée, qui aura le droit d'enregistrer les impôts et les lois générales au royaume. Il me semble qu'on a pris toutes les mesures et précautions compatibles avec le plus grand secret qui était nécessaire, mais ce secret même entraîne incertitude sur les dispositions du grand nombre de gens, qui peuvent nuire ou contribuer au succès. Il est très-fâcheux d'être obligé à des changements de cette espèce, mais par l'état des affaires il est

*) Eigenhändig geschriebenes Original.

**) Der Kaiser begab sich damals zu dem Heere, welches gegen die Türken im Felde stand.

clair, que si on différait, on aurait moins de moyens pour conserver et maintenir l'autorité du roi.

Mon fils aîné, qui est depuis un mois établi à Meudon, se remet à vue d'oeil. Il n'a plus que de légères bouffées de fièvre; la gaîté et l'appétit sont revenus, ses forces augmentent et l'on espère qu'avec elles sa taille se remettra. Il y a une dent entièrement percée, et deux autres dont on voit des pointes. Nous partons après la pentecôte pour St. Cloud, où mon fils cadet va être inoculé. Je serai bien aise, quand je serai quitte de toute inquiétude pour cette vilaine maladie, mais en vérité il est dommage de le rendre malade, car jamais on n'a vu un enfant plus sain, plus frais et plus fort. C'est aussi ces raisons qui m'ont engagée à presser son inoculation. Ma fille vient avec nous et se porte à merveille; moi aussi je me porte aussi bien qu'il est possible, ayant autant d'inquiétudes et d'agitations, tant pour les pays lointains que pour celui-ci.

Adieu, mon cher frère, je vous embrasse et vous aime bien tendrement.

LXII.

MARIE ANTOINETTE AN JOSEPH II.*)

ce 16 juillet (1788).

D'aussi loin et depuis si longtemps, mon cher frère, il est difficile de vous exprimer, quel plaisir j'ai eu à recevoir de vos chères nouvelles. C'est beaucoup et l'essentiel pour

*) Eigenhändig geschriebenes Original.

moi, que les chaleurs et le climat ne prennent pas sur votre santé. Il est digne de vous, de penser encore plus au bien de vos sujets qu'à votre gloire personnelle, mais comme ce sont les Russes qui ont engagé cette guerre, il me semble qu'ils auraient dû entrer en campagne les premiers et que leur lenteur est un tort et un véritable dommage pour vous. Une armée comme la vôtre, mon cher frère, ne peut. . . *) à bon marché et sans perte d'hommes et de chevaux par les maladies et les changements de climat.

Je ne vois pas qu'on ait ici le moindre penchant à ménager les faveurs du roi de Prusse, mais j'ai toujours vu un peu d'éloignement pour prendre des engagements relatifs à la Pologne. La France dans le dernier règne n'a rien fait pour en empêcher le partage, mais depuis et pour lors elle n'y a donné aucune approbation. D'autres motifs d'intérêt peuvent rapprocher de ce point; je ne crois pas que le conseil ait encore arrêté sa réponse; j'espère et je désire bien que vous en soyez content.

Les parlements jouent tout leur jeu d'opposition aux nouveaux édits; quelque partie de la noblesse, en Bretagne surtout, se joint à eux et produit tous les jours des arrêtés et délibérations de révolte et de sédition. Il est triste d'être obligé d'en venir à des voies de rigueur, dont on ne peut d'avance calculer l'étendue, mais elles deviennent nécessaires, et le roi est décidé à maintenir ses lois et son autorité. Il y a de la fermentation en Dauphiné, mais moindre qu'en Bretagne, et en général, excepté dans les villes des parlements, les provinces paraissent contentes des nouveaux

*) Ein ganz unleserliches Wort.

édits. A Rouen et à Nancy on a tenté de soulever le peuple, mais avec si peu de succès, que les arrêtés de ces deux parlements ont été hués et moqués. Ce qui m'afflige c'est, que si nous étions forcés à la guerre, nous le serions aussi à tenir les états-généraux et peut-être avant que la tranquillité fût entièrement établie.

Mon fils a des alternatives de mieux et de pire qui, sans détruire l'espérance, ne permettent pas d'y compter. Le cadet est à merveille ainsi que ma fille. Je vous suis bien obligée du portrait de ma nièce. Le roi me charge de ses compliments bien sincères pour vous. Votre guerre, celle qui ménace l'Europe, nos troubles intérieures, c'est une année bien fâcheuse; Dieu veuille que la prochaine soit meilleure. Adieu, mon cher frère, je vous embrasse mille et mille fois de tout mon coeur.

LXIII.

MARIE ANTOINETTE AN DEN GRAFEN MERCY.*)

(Décembre 1789).

La reine prie M. de Mercy de passer aujourd'hui à six heures chez elle dans son appartement d'en bas, et pour qu'elle n'oublie pas comme la semaine dernière, elle lui envoie d'avance cette lettre, en le priant d'y faire réponse pour elle et de remercier M. d'Enzenberg,**) de l'exactitude

*) Eigenhändig geschriebenes Original.

**) Franz Graf Enzenberg, Vicepräsident des inneröesterreichischen Appellationsgerichtes, Obersthofmeister der Erzherzogin Marianne.

avec laquelle il lui a écrit et donné des nouvelles jusqu'à la fin de sa malheureuse soeur. *)

Ce mercredi 23.

LXIV.

MARIE ANTOINETTE AN DEN GRAFEN MERCY.**)

(Ohne Datum. 1789?)

Je n'ai pas pu vous attendre, monsieur le comte; j'étais engagée dans une promenade, dont je n'ai pas pu reculer le moment. Si vous voulez m'attendre, j'ai ordonné qu'on vous ouvre une chambre, si non, je serai sûrement demain à dix heures à Paris. Je pourrais voir Laborde ***) à onze heures; il faudrait qu'il se fît conduire en haut chez Mme Campan †); c'est là que je le verrai, pourque cela ne fasse pas nouvelle.

---

*) Die Erzherzogin Marianne, der Königin älteste Schwester, welche am 19. November 1789 zu Klagenfurt starb.

**) Eigenhändig geschriebenes Original.

***) Der berühmte Hofbanquier Jean Joseph marquis de Laborde.

†) Die bekannte Kammerfrau der Königin, Henriette Campan, geborne Genest, Verfasserin der „Mémoires sur la vie privée de Marie Antoinettè."

LXV.

LEOPOLD II. AN MARIE ANTOINETTE.

(Florence), le 27 février 1790.

Ma très-chère soeur. La malheureuse perte que nous venons de faire par la mort de S. M. l'empereur *), et celle que j'ai faite en outre par la mort de ma belle fille **), m'engagent à vous écrire directement et tout de suite, dès que j'en ai appris la triste nouvelle, pour vous en donner part. Je me figure bien toute la juste douleur, que vous aura causée cette nouvelle, surtout vu l'attachement personnel et l'amitié, que feue S. M. avait particulièrement pour vous. Quoique je sois plus que persuadé, qu'une pareille perte ne peut pas se réparer, j'ose vous offrir en moi, qui en amitié, attachement, intérêt vrai et sincère pour tout ce qui peut vous intéresser de toutes façons, ne le cédera en rien au défunt. Accordez-moi, je vous prie, la même amitié et confiance, éprouvez-moi; je me flatte que je la mériterai de votre part, lorsque ma façon de penser et mon tendre attachement pour vous, votre époux, vos enfants et tout ce qui peut vous intéresser, vous seront mieux connus. Disposez de moi en toutes les occasions, permettez-moi de vous écrire souvent sans compliments et

---

*) Joseph II. starb bekanntlich am 20. Februar 1790.

**) Der Erzherzogin Elisabeth, erster Gemahlin des nachmaligen Kaisers Franz, welche am 18. Februar 1790 starb.

avec confiance, faites en de même avec moi. Présentez, je vous prie, mes respects au roi votre époux; je n'ose pas lui écrire directement, mais je désire bien qu'il soit convaincu de la sincérité de mes sentiments d'attachement, respect et amitié pour lui, de la justice que je rends à ses sentiments constants d'amitié pour ma famille, que considérant nos liaisons réciproques comme sacrées, et de la plus grande utilité réciproque, je ne désire que de les maintenir avec la plus inviolable fidélité, et que laissant de côté toute idée d'ambition, d'agrandissement, ou autre projet semblable, je ne désire que de contribuer à conserver intact l'héritage de mes pères, et à pouvoir contribuer à maintenir et rétablir stablement et solidement la paix et tranquillité universelle. Je sais que ces sentiments sont également ceux du roi ; je m'en fais un honneur, et vous pouvez faire usage ainsi que vous le voudrez et jugerez à propos, de cette profession de foi de ma façon de penser.

Une incommodité de quelques jours m'a retenu à Florence et empêché de partir pour Vienne. Je pars demain, et dès que j'y serai arrivé, j'enverrai mes lettres formelles de participation au roi. J'ai cru devoir en attendant vous en prévenir, et vous prier, ma très-chère soeur, d'être bien persuadée, que vous n'aurez jamais au monde de personne, qui vous sera plus sincèrement et tendrement attachée que . . . . .

LXVI.

MARIE ANTOINETTE AN LEOPOLD II. *)

ce 1er mai (1790).

Je cède enfin, mon cher frère, au désir que j'ai depuis bien longtemps de vous écrire et vous remercier de toute l'amitié et l'intérêt, que vous m'avez témoigné dans votre lettre du 27 février de Florence. J'ai toujours attendu à y répondre, qu'il arrivât un courrier de Vienne, mais je ne peux plus tarder à vous exprimer toute la sensibilité, que cette lettre a produite en moi. Il est vrai que j'ai fait une double perte dans l'empereur comme frère et ami, mais l'assurance de votre amitié est une grande consolation. Croyez, mon cher frère, que nous en serons toujours dignes; je dis nous, parce que je ne sépare pas le roi de moi. Il a été aussi touché que moi de votre lettre; il me charge de vous en bien assurer; son coeur est la loyauté et la probité même, et si jamais nous redevenons, non pas ce que nous avons été, mais au moins ce que nous devons être, vous devez et pouvez alors compter sur toute la fidélité et les sentiments d'un bon allié.

Je ne vous parle point de notre position actuelle; elle est trop déchirante, elle doit affliger tout souverain de l'univers, à plus forte raison un bon parent comme (vous).

---

*) Eigenhändig geschriebenes Original.

Il n'y a que le temps et la patience qui puissent ramener les esprits; c'est une guerre d'opinions et elle est loin encore d'être finie. Il n'y a en vérité que la justice de notre cause et le sentiment intime de notre conscience qui puissent nous soutenir.

Je désire bien vivement et plus que je ne l'espère, que vos affaires puissent s'arranger; celles du Brabant pourront prendre bientôt une meilleure tournure, car on dit le pays très-divisé et surtout fort mécontent du régime actuel. Il serait bien heureux pour vous et pour nous, qu'ils rentrent dans leur devoir. Je crains plus vos embarras du côté de la Turquie et de la Prusse. Il serait si essentiel pour vous, de pouvoir être tranquille au moins au commencement de votre règne, pour établir en paix le bonheur de vos peuples et le vôtre. Mon voeu le plus sincère est, que jamais vous (ne) trouviez des ingrats; ma propre et triste expérience me prouve que c'est de tous les maux le plus affreux.

Adieu, mon cher frère; je ne sais qui est à présent avec vous de votre famille, mais croyez que je leur suis à tous tendrement attachée. Si ma belle-soeur y est, embrassez-la pour moi et comptez, mon cher frère, sur la tendre, sincère et inviolable amitié d'un coeur tout à vous. Adieu.

LXVII.

MARIE ANTOINETTE AN DEN GRAFEN MERCY.*)

(9 mai 1790.)

Je désirerais bien vous parler avant mercredi. Voyez si sans vous déranger, vous pourriez venir mardi à midi et demie ou à six heures du soir; je ne peux pas plus tard à cause du jeu; si cela vous dérange trop, ne venez que mercredi, mais à dix heures du matin, car j'ai affaire plus tard; mandez-moi ce que vous déciderez, pour que je m'arrange en conséquence. Ces deux journées ont été horribles, mais au lieu de m'abattre, je sens qu'elles me redonnent de la force. La négociation va son train, mais autant le premier jour elle m'a plu, autant en avançant j'y vois des inconvénients majeurs; c'est sur tout cela que je veux vous parler.

Adieu, monsieur, vous connaissez l'attachement et l'amitié inviolable que je vous ai voué pour la vie.

Ce dimanche matin.

---

*) Eigenhändig geschriebenes Original.

LXVIII.

LEOPOLD II. AN MARIE ANTOINETTE.

Le 17 mai 1790.

Très-chère soeur! Votre charmante lettre du 1er de ce mois m'a fait le plus vif et sensible plaisir. Votre franchise, naïveté, et l'amitié et confiance que vous voulez bien m'y témoigner, m'ont enchanté. Je vous prie d'être bien persuadée, tant vous et le roi, que vous avez en moi un frère et un ami, qui toute sa vie fera profession de l'attachement personnel et de l'amitié la plus vraie, sincère et plus tendre. Personne au monde certainement n'a senti et ne sent aussi vivement toute l'amertume de tout ce que vous avez souffert et de votre présente situation; personne ne désire plus ardemment de la voir changée, et de vous savoir tous les deux aussi tranquilles, heureux et contents que vous le méritez, et que la nation généreuse et autrefois si attachée à ses souverains et leur famille, vous rende enfin la justice, que vos vertus et qualités personnelles méritent. Ma femme partage bien sincèrement avec moi ces sentiments; réunie enfin avec moi et toute ma famille, elle partage avec moi les désagréments bien sensibles de ma présente situation. Je tâche de faire ce que je peux, mais le développement de la crise présente est trop fort pour mes seules forces. Je sens combien les affaires des Pays-Bas vous doivent intéresser. Je fáis et continuerai de faire tout mon possible pour regagner les esprits et les rappeler à

leur ancienne constitution. J'en sens trop l'importance pour moi et mes voisins. Soyez-en, je vous prie, sûr, ainsi que du sincère, tendre et parfait attachement avec lequel je serai toute ma vie . . .

LXIX.

MARIE ANTOINETTE AN LEOPOLD II.*)

ce 29 mai (1790).

Monsieur de Mercy m'ayant avertie, mon cher frère, qu'un courrier partait ce soir, je profite de cette occasion pour me rappeler à votre souvenir. Vous êtes réuni à présent avec toute votre famille ; j'espère que personne ne s'est trouvé incommodé du long voyage et que ma belle-soeur est tranquille et bien reposée ; embrassez-la, je vous prie, pour moi, ainsi que vos enfants. Notre santé à tous se soutient bonne ; grâce à Dieu, c'est un miracle au milieu des peines d'esprit et des scènes affreuses, dont tous les jours nous avons le récit et dont souvent nous sommes les témoins. Je crois qu'on va nous laisser profiter du beau temps en allant quelques jours à St. Cloud, qui est aux portes de Paris. Il est absolument nécessaire pour nos santés de respirer un air plus pur et plus frais, mais nous reviendrons souvent ici. Il faut inspirer de la confiance à ce malheureux peuple ; on cherche tant à l'inquiéter et à entretenir contre nous. Il n'y a que l'excès de la patience

*) Eigenhändig geschriebenes Original.

et la pureté de nos intentions, qui puissent le ramener à nous; il sentira tôt ou tard, combien pour son propre bonheur il doit tenir à un seul chef et quel chef encore, celui qui, par l'excès de sa bonté, et toujours pour leur rendre le calme et le bonheur, a sacrifié ses opinions, sa sûreté et jusqu'à sa liberté. Non, je ne puis croire que tant de maux, tant de vertus ne soient pas récompensés un jour!

On vient de nous assurer, mon cher frère, que vos troupes ont eu un grand succès sur les patriotes; Dieu veuille que cela soit vrai, je le désire du fond de mon coeur, ainsi que la paix pour vous de tous les côtés; elle est bien nécessaire pour tout le monde.

M. de Lambesc *) et son frère **) désirent aller à Vienne et pouvoir se rendre utiles en servant cette campagne. L'empereur traitait M. de Lambesc avec bonté et allait lui permettre de le servir. Ils n'ont aucune prétention et serviront comme volontaires. J'avoue, mon cher frère, que vous me ferez grand plaisir, si vous leur accordez leurs demandes. La raison malheureuse, mais noble en même temps, qui les empêche d'être ici à leur devoir, ne peut qu'intéresser à eux, et j'espère que surtout l'aîné se rendra toujours digne des bontés qu'on aura pour lui, et du nom qu'il porte.

Adieu, mon cher frère, le roi me charge de tous ses compliments pour vous. Ne doutez jamais, mon cher frère, de la tendre et sincère amitié avec laquelle je vous embrasse.

---

*) Charles Eugène de Lorraine, duc d'Elbeuf, prince de Lambesc. Er trat in österreichischen Kriegsdienst und starb im Jahre 1825 in Wien.

**) Le prince de Vaudémont.

LXX.

GRAF MERCY AN DIE KÖNIGIN.

Le 8 juin 1790.

Je dois remettre à la reine une idée qui me paraît mériter la plus sincère attention. J'en exposerai verbalement les motifs, quand Sa Majesté daignera me le permettre. Je comptais l'en prévenir dimanche soir à son jeu; mais je n'ai pu en saisir le moment.

Il est de toute importance que la reine brûle les lettres originales qu'elle reçoit, mais il est également essentiel que sur certaines matières elle conserve une copie de ce que l'on peut lui écrire. Ces copies doivent être d'une main inconnue et sûre, sous une forme qui dans tous les cas ne puisse faire preuve de l'objet écrit, ni des personnes d'où cela peut venir. Cette pratique est aisée; en ajoutant une précaution également facile pour la conservation de pareils écrits, ils seront sans aucun inconvénient et peuvent devenir dans quelques cas d'une utilité précieuse.

Depuis deux jours je suis violemment tourmenté des réflexions, auxquelles me porte la journée du 14 juillet prochain. Jusqu'à ce que la reine ait daigné m'entendre, j'ose la supplier de vouloir bien ne s'expliquer à personne de ce qu'elle déterminera à l'égard de cette journée.

La reine a beaucoup de billets de la caisse d'escompte. Par le décret de l'assemblée ces billets (je crois à la fin de juin) doivent être échangés contre des assignats, faute de

quoi ils perdraient l'intérêt attaché à ces derniers. S'il plaît à la reine de me donner ses ordres à cet égard, je les remplirai, si elle en charge un autre, elle voudra bien y penser le terme expiré.

Je me mets très-humblement aux pieds de Sa Majesté.

LXXI.

MARIE ANTOINETTE AN DEN GRAFEN MERCY.*)

(12 juin 1790).

La négociation avec M**) se suit toujours, monsieur le comte, et s'il est sincère, j'ai tout lieu d'en être contente. Mais dans l'horrible position où nous nous trouvons, il croit qu'il ne faut combattre d'abord qu'avec la même arme avec laquelle on nous attaque, qui est l'argent qu'il faut savoir employer juste et à temps, mais où le trouver? Il faudrait que le roi pût emprunter secrètement à mon frère, l'Espagne, Naples ou la Sardaigne deux ou trois millions qu' il hypothèquerait sur la liste civile au temps échu. Cette négociation est d'autant plus difficile, qu'il est essentiel que cet emprunt se fasse du roi de la puissance à laquelle il s'adressera, que par le secours de son ambassadeur ici, car il serait du plus grand danger qu'aucun Français et surtout un ministre en eût connaissance. Il est plus que prouvé que ces derniers,

*) Eigenhändig geschriebenes Original.

**) Mirabeau.

s'ils ne sont pas infidèles, calculent du moins leur intérêt avant celui du roi, en encensant et obéissant d'une manière servile à l'idole de Paris.

Il me semble qu'un autre point des plus raisonnables du plan de M . . . est, si la paix entre la Prusse et l'Autriche se soutient, d'engager ces deux puissances, sous prétexte des dangers qu'elles peuvent courir elles-mêmes, si jamais ceci se consolide, à paraître non plus pour faire une contre-révolution ou entrer en armes ici, mais comme garants de tous les traités, de l'Alsace et de la Lorraine, et comme trouvant fort mauvais la manière dont on traite un roi. Elles pourraient alors parler avec le ton qu'on a, quand on se sent le plus fort, en bonne cause et en troupes. Voilà en gros les idées que l'on m'a données; quand je vous verrai, j'entrerai dans plus de détails, mais ce qui est le plus essentiel, c'est l'affaire d'argent. Mandez-moi, si vous croyez que je pourrais m'adresser à mon frère ou s'il faut faire écrire en Espagne. Il est certain que les monstres de l'autre parti en donnent plus que jamais, et qu'il est bien nécessaire, surtout au mois de juillet, d'avoir du monde à nous. Je ne pense pas sans frémir à cette époque; elle réunira pour nous tout ce qu'il y a de plus cruel et de plus douloureux, et avec cela il faut y être. C'est un courage plus que surnaturel qu'il faut avoir pour ce moment. Tout va de mal en pire; le ministère et M. de la F . . .*) entraînent tous les jours dans des fausses démarches, on va au devant de tout, et loin de contenter ces monstres, ils deviennent à tout

*) La Fayette.

moment plus insolents, et vis-à-vis des honnêtes gens on s'avilit d'autant. Je suis au désespoir, j'oubliais de vous dire que sous le prétexte des affaires du Brabant il sera peut-être essentiel que vous renvoyiez le comte de la Marck.*) S'il le demande, il pourra vous expliquer les plans de M... sur l'Allemagne; je laisse à votre sagesse et prudence à voir, si vous voulez le voir ou non. Je finis, quoique j'aie encore mille choses à vous dire, mais je les garde pour quand je vous verrai. Ne doutez jamais, monsieur le comte, de tous les sentiments qui m'attachent à vous pour la vie.

ce samedi soir.

LXXII.

LEOPOLD II. AN MARIE ANTOINETTE.

Vienne, le 25 juin 1790.

J'ai reçu, madame, de vos nouvelles par le marchand**) arrivé ici. Je lui ai parlé beaucoup de vous. J'ai été fort content de lui et de sa façon de penser et prudence, activité et circonspection dans les affaires de commerce dont vous l'avez chargé. Je me flatte que mon écriture vous sera connue, ainsi que ma façon de penser envers vous. Vous pouvez en être sûre dans toutes les occasions, ainsi que de l'amitié et attachement personnel pour vous et les vôtres, et de la plus grande activité et force à vous le prouver dans

*) Auguste prince d'Aremberg, comte de la Marck, der bekannte Vermittler zwischen dem französischen Hofe und Mirabeau.

**) M. de Fontbrune.

toutes les circonstances de la vie, et à profiter de toutes les occasions où mes services, soins, activité pourront être utiles à vous ou aux vôtres, de quelconque façon et de toutes celles surtout qui vous procureront les biens de la vie, qui sont santé, liberté, bien-être, tranquillité, convenanee et bonheur. Et je me flatte que l'occasion s'en présentera où, pouvant vous en donner des preuves et non des paroles, je pourrai vous convaincre, que vous ne vous êtes mal adressée en me chargeant de vos affaires et commissions. Adieu.

LXXIII.

MARIE ANTOINETTE AN DEN GRAFEN MERCY. *)

(29 juin 1790.)

Voici, monsieur le comte, ma lettre pour M. de Laborde; vous la lirez, et si vous la trouvez bien, vous l'enverrez. Il y a des idées fort justes dans la sienne, et vous savez bien, qu'en n'écoutant que mon voeu, il serait sûrement l'homme qu'on choisirait, mais quel qu'il soit, il est essentiel de se décider promptement, car les intrigues vont grand train pour cette place, et il est si important qu'elle reste entre nos mains seules, que je voudrais qu'elle fût nommée tout de suite, pour se donner même des forces contre sa propre faiblesse. M... a envoyé hier un courrier à Marne; il craint fort la nomination de M. Talon pour cette place, mais cela n'a pas de raison et jamais nous n'y consentirons.

*) Eigenhändig geschriebenes Original.

Il n'y a pas encore de choix fait pour l'Espagne ; je presse tant que je peux, mais notre lenteur nous tue toujours. Nous comptons voir M... vendredi soir ; j'ai trouvé un endroit, non pas commode, mais suffisant pour le voir et pallier tous les inconvénients des jardins et du château. Il me semble que vous devez le voir bientôt. Je ne serais pas fâchée que ce fût samedi pour savoir l'effet, qu'aura produit sur lui la visite de la veille. Dimanche je serai sûrement à onze heures à Paris, et je pourrais (vous) voir à cette heure. Je ne sais pas encore, si nous y resterons ; je voudrais bien gagner jusqu'à jeudi pour rester ici, car après nous ne pourrons plus quitter Paris. J'ai parlé avec l'archevêque*) des affaires de l'abbé **) ; il m'a fait une petite note ; nous en récauserons ensemble et il se charge de lui faire tenir sûrement le billet. Je sors d'une conversation avec M. d'Angiviller***) aussi lourde que pénible ; il tient toujours à son idée de . . . . . †) ; je l'ai laissé dire tout ce qu'il a voulu, mais le bon c'est qu'il va de ce pas chez Duruet et qu'il espère en tirer au moins 500 mille f. pour le moment. On dit M. le duc d'Orléans à St. Leu ; je ne crois pas trop à cette nouvelle. Nous verrons M. de la Fayette ce soir ; je crois qu'il n'en sait rien.

Adieu, monsieur, vous connaissez tous les sentiments, qui m'attachent à vous pour la vie.

ce mardi 29.

---

*) Etienne Charles Loménie de Brienne, archevêque de Sens.

**) de Vermond.

***) Charles Claude Labillarderie comte d'Angiviller, surintendant des bâtiments.

†) Ein ganz unleserliches Wort.

LXXIV.

MARIE ANTOINETTE AN DEN GRAFEN MERCY.*)

ce 15 août (1790).

Le papier que je vous envoie, monsieur le comte, me paraît d'un genre et d'un style si extraordinaire, que j'ai cru essentiel que vous le connussiez avant qu'on vous en parle. A vous parler franchement, il me paraît fou d'un bout à l'autre, et il n'y a que les intérêts de M. de la Marck, qui y soient bien ménagés. Comment M . . . **) ou tout autre être pensant peut-il croire que jamais, mais surtout dans cet instant, le moment soit venu pour que nous nous provoquions la guerre civile? Il y a encore pour le moins de la maladresse à croire que le décret de l'assemblée, qui prie le roi de nommer des inspecteurs pour examiner les fonds et les masses des régiments, que ce même décret, dis-je, puisse faire nommer tranquillement au roi des officiers généraux à la tête d'un corps de troupes tel que les régiments suisses, qui forment tout de suite 12 mille hommes. Je vois bien à présent la cause de l'indifférence et de la générosité, avec laquelle M. de la Marck abandonnait les régiments allemands. Le projet de composer en idée et in petto plusieurs corps de troupes, est absurde, si on en nomme d'avance les chefs, et si on ne les nomme pas, ils ne peuvent rien faire. Voilà mes

*) Eigenhändig geschriebenes Original.

**) Mirabeau.

premiers aperçus sur un papier, dont la fin me paraît des plus déplacées. Demain à neuf heures et demie nous en causerons avec plus de détails; du reste il est absolument impossible de voir M . . . Il ne faut pas qu'il y compte; j'aurai bien des choses à vous dire sur cela et aussi sur la manière mesurée et retenue, dont il faudra désormais lui parler de notre part du général.

Si vous voyez aujourd'hui l'archevêque, je vous prie de lui dire de ma part, que je ne pourrai pas le voir demain, et que je lui écrirai demain ou après demain. J'ai bien du regret de n'avoir pas un moment pour vous voir aujourd'hui; j'ai mille choses à vous dire, mais demain matin j'espère m'en dédommager.

LXXV.

MARIE ANTOINETTE AN LEOPOLD II.*)

ce 17 août (1790).

Votre lettre, mon cher frère, par M. de Fontbrune, m'a pénétrée de reconnaissance et de joie. Votre amitié y est si bien peinte, que mon coeur y a trouvé un moment de bonheur. M. de Circello **) pourra vous dire ma manière de penser; c'est un excellent homme fort sûr et très-raisonnable; ses soins, son attachement m'ont été bien consolants, car ce n'est que dans les étrangers, que nous trouvons des

*) Eigenhändig geschriebenes Original.

**) Neapolitanischer Gesandter in Paris.

ressources et des sentiments. Je dois vous parler aussi de M. de Mercy, digne serviteur de notre respectable mère. Il a pour moi les sentiments d'un père pour son enfant. Vous pourrez vous y fier entièrement ; le prince Kaunitz l'estime fort et il m'est bien utile pour la sagesse de ses conseils. Je ne lui ai rien caché de mes sentiments sur notre position ; elle devient tous les jours plus affreuse et pourtant je crois qu'il faut patienter encore, mais je ne veux pas entrer dans tous ces détails par écrit avec vous ; on vous les dira pour moi.

Il semble que vous avez été content de M. de Fontbrune ; j'en suis bien aise. Je le connaissais peu, mais il m'a paru plein de zèle et pensant solidement et raisonnablement ; aussi le voyage qu'il a fait avant d'aller chez vous, ne lui a pas réussi. Je suis bien loin d'approuver les intentions de ce pays-là, et je crains toujours quelque explosion de ce côté, qui compromette tout le monde. Le véritable courage est de savoir tout sacrifier, quand on entrevoit de la possibilité de réussir, mais il ne sert à rien et jamais je n'userai le mien pour des choses pareilles, qui peuvent entraîner à une perte sans en retirer de bien.

Adieu, mon cher frère, il faut que je compte bien sur toute votre amitié pour ne pas craindre d'en abuser, mais en revanche comptez bien sur toute la tendresse de votre malheureuse soeur.

J'embrasse ma belle-soeur et vos enfants ; prenez bien garde là-bas à toute association de franc-maçons. On doit déjà vous avoir averti ; c'est par cette voie que tous les monstres d'ici comptent d'arriver dans tous les pays au même but. Oh ! Dieu garde ma patrie et vous de pareils malheurs !

LXXVI.

MARIE ANTOINETTE AN LEOPOLD II.*)

ce 3 octobre (1790).

Il y a mille ans, mon cher frère, que je ne vous ai écrit, mais vous en savez les raisons aussi bien que moi. J'espère que vous aurez reçu ma lettre par M. de Circello, et que surtout vous aurez pu causer avec le mari et la femme de tout ce qui concerne ce pays-ci. C'est de bien honnêtes personnes et fort attachées à toute notre famille. M. de Mercy va partir; j'avoue qu'il faut que je pense que ce voyage est utile à votre service, pour me consoler de son départ; son attachement et sa sagesse m'étaient bien utiles.

Notre santé se soutient mieux que les circonstances ne le permettent. Le temps et la patience sont les vrais remèdes à nos maux, mais je crois qu'il viendra pourtant un temps, où il faudra aider l'opinion, mais nous n'y sommes pas encore. Je ne vous parle pas du jugement qui se fait à présent sur l'affaire du 5 et 6 octobre de l'année dernière. On devait s'y attendre, mais je trouve qu'il souille les âmes comme le palais du roi l'a été l'année dernière par les faits. Au reste c'est à l'Europe entière et à la postérité à juger de ces événements et à rendre justice à moi et à ces braves et fidèles gardes du roi, avec lesquels je me fais gloire d'être nommée.

---

*) Eigenhändig geschriebenes Original.

Vous êtes à présent en noces, en fêtes.*) Je vous souhaite tous les bonheurs possibles pour vos enfants, vos entours et vos sujets; c'est le voeu bien sincère que forme pour vous, mon cher frère, une soeur qui vous est tendrement attachée et pour la vie.

J'embrasse ma belle-soeur et tous vos enfants.

LXXVII.

MARIE ANTOINETTE AN DEN GRAFEN MERCY. **)

ce mardi matin (5 octobre 1790).

Il me sera impossible de vous voir jeudi matin, monsieur le comte, car nous devons monter à cheval, mais si vous voulez venir demain à sept heures et demie du soir ou jeudi depuis cinq heures, je ne sortirai plus de chez moi. Mandez-moi seulement, quel est des deux jours et l'heure qui vous convient le mieux. Il semble que M . . . ***) persiste toujours à vouloir être président pour pouvoir nous voir et nous parler, mais je me suis informée: le roi ne reçoit jamais le président que dans sa chambre, et je crois même les portes ouvertes. Au reste il n'est avec eux que des moments, et vous savez que tout est examiné ici et chaque moment calculé. Ainsi cette présidence même ne remplira que l'objet

*) Aus Anlass der Vermählung des Erzherzogs, nachmaligen Kaisers Franz mit der Prinzessin Maria Theresia von Neapel, seiner zweiten Gemahlin.

**) Eigenhändig geschriebenes Original.

***) Mirabeau.

de son amour-propre contenté, mais point du tout son but pour pouvoir causer avec nous. Je crois qu'il faut l'en avertir, pour qu'au moment il n'ait pas le prétexte de croire qu'on l'a trompé et joué. Il m'a envoyé son discours; si je le voyais, j'aurais plusieurs points, sur lesquels je lui demanderais explication, et avec tout son esprit et astuce je crois qu'il aurait encore de la peine à prouver, que c'est pour nous servir qu'il l'a prononcé.

Comme samedi c'est la St. Denis, il me semble qu'il serait simple d'aller à Paris, d'y coucher pour le dimanche et de revenir lundi ici; cela prouvera que nous ne cédons pas aux cris, mais qu'en même temps nous ne sommes pas éloignés d'y aller, quand il y a quelque chose à faire. On m'interrompt; je suis obligée de finir.

LXXVIII.

MARIE ANTOINETTE AN LEOPOLD II.*)

ce 7 novembre (1790).

Votre lettre par le prince Liechtenstein**) m'a fait le plus grand plaisir, mon cher frère; elle me prouve toute votre amitié, et j'ose dire que j'en suis digne par celle que je vous ai vouée pour la vie. Le prince pourra vous dire

---

*) Eigenhändig geschriebenes Original.

**) Fürst Karl Liechtenstein (geboren 1765, im Jahre 1795 im Zweikampfe geblieben) war vom Kaiser Leopold II. zur Notification seiner Thronbesteigung nach Paris gesendet worden. Nach seiner

des détails sur ce pays-ci, mais j'avoue que j'ai désiré qu'il reste peu ici; l'école n'est pas bonne pour des jeunes gens, et puis, quoique je ne l'ai vu qu'une fois chez moi pendant dix minutes, je crois que tout Autrichien un peu de marque me doit dans ce moment de n'être point ici. Notre position est toujours la même, mais l'excès du malheur où toutes les classes d'hommes se trouvent, commence à bien ouvrir les yeux, mais nous sommes encore loin d'un retour à un ordre de choses raisonnable, et toute démarche trop précipitée replongerait dans de nouveaux malheurs. Ils sentent leurs peines en particulier, mais celles de leurs voisins ne les frappent pas encore, et les mots de liberté et de despotisme sont tellement gravés dans leurs têtes, même sans les

---

Rückkehr erstattete er am 30. November 1790 über seine Mission einen im kaiserlichen Staatsarchiv befindlichen Bericht, in welchem es heisst: Nachdem ich meine öffentliche Audienz von der Königin erhalten hatte, und ich nachher so glücklich war, ihr meine Aufwartung beim Spiele zu machen, sagte sie mir mit halb leiser Stimme: Je vous prie, venez me voir demain à une heure. Ich befolgte ihren Befehl und fand mich zur benannten Stunde ein. Sie war ganz allein in ihrem Appartement mit ihrer Tochter und hatte nichts als eine garde nationale vor der Thüre des Vorzimmers auf der Stiege. Sie fragte mich nun, ob ich viel von ihr gesprochen hätte; ich versicherte ihr nein, und nun setzte sie mit Thränen in den Augen dazu: Vous avez bien fait; on ne peut être assez prudent. Ne dites à personne que vous m'avez vue en particulier. Nous sommes dans un terrible moment de crise; il faut espérer que les choses se remettront et qu'on ne suivra pas chez vous le terrible exemple des Français. Nachher fragte sie mich um S. M. den Kaiser und die ganze höchste Familie, versprach mir Briefe mitzugeben und gab mir zu erkennen, es wäre ihr ganz recht, wenn ich bald abgehen möchte, welches ich auch um vier Tage früher würde gethan haben, wenn ich vom Herrn Grafen von Montmorin das Antwortschreiben auf den Notificationsbrief Seiner Majestät des Kaisers eher hätte erhalten können.

définir, qu'ils passent sans cesse de l'amour du premier à la terreur du second. Il s'agit de bien épier le moment où les têtes seront assez revenues pour les faire jouir enfin d'une juste et bonne liberté, telle que le roi l'a toujours désiré lui-même pour le bonheur de son peuple, mais loin de la licence et de l'anarchie qui précipitaient le plus beau royaume dans tous les maux possibles.

Notre santé continue à être bonne, mais elle le serait bien davantage, si nous pourrions seulement apercevoir une idée de bonheur alentour de nous, car pour nos personnes il est fini pour jamais, quelque chose qui arrive. Je sais ce que c'est le devoir d'un roi de souffrir pour les autres, mais aussi le remplissons-nous bien. Puissent-ils un jour le reconnaître!

Il y a longtemps, mon cher frère, que je n'ai su des nouvelles de M. de F.*) Mandez-moi, je vous prie, d'une manière sûre et entortillée ce qu'il est devenu, si vous avez continué d'en être content, et où il est; je vous comprendrai toujours. J'espère que votre santé ne souffre pas de toutes les fatigues que vous éprouvez; je crois que vous serez bien content quand vous serez tranquillement à Vienne. Ménagez-vous, mon cher frère, et ne doutez jamais de la tendre amitié, avec laquelle je vous embrasse de tout mon coeur.

---

*) Fontbrune.

LXXIX.

MARIE ANTOINETTE AN LEOPOLD II.*)

ce 19 décembre (1790).

Le marquis de Duras est chargé de vous complimenter de la part du roi, mon cher frère. C'est un jeune homme que vous avez déjà vu à Francfort; je m'y intéresse beaucoup, sa mère étant à moi depuis que je suis ici. Ils sont tous deux dans de bons sentiments et j'espère qu'il méritera vos bontés.

Je vous fais mon bien tendre et sincère compliment sur la soumission du Brabant. Vouz devez être bien heureux de la manière dont cela s'est passé, et je partage vivement ce sentiment avec vous. Il est bien doux de pardonner sans répandre une goutte de sang de ses sujets, dont nous autres devons toujours être avares. Ce bonheur vous était bien dû. Je n'entre dans aucun détail avec vous, crainte d'accident au porteur; je me borne donc, mon cher frère, à vous embrasser et à vous assurer de ma bien tendre, sincère et constante amitié.

J'embrasse ma belle-soeur et tous vos enfants.

---

*) Eigenhändig geschriebenes Original. Abgedruckt bei Feuillet de Conches. I. 381.

LXXX.

MARIE ANTOINETTE AN LEOPOLD II*).

19 décembre 1790.

Je prie mon frère, par l'amitié qu'il veut bien avoir pour nous, de n'écouter personne qui viendrait lui parler de ma part sur les affaires présentes, pas même M. Fontbrune (qui depuis le temps qu'il est absent, ne peut plus connaître notre position), sans que les personnes, qui se diraient chargées de quelques commissions, ne soient porteurs d'une lettre de M. le comte de Mercy ou d'une chiffrée d'ici. Il est impossible dans ce moment, d'agir ni de sortir d'ici; ce serait tout perdre et exposer soi et les autres au plus grand danger. Dans la crainte que les princes à Turin, malgré nos représentations réitérées, n'agissent en ce moment, le roi a écrit au roi de Sardaigne et au comte d'Artois pour leur mander formellement que, s'ils persistaient dans leurs desseins, il serait obligé de les désavouer hautement et de rappeler tous ses sujets, qui lui sont encore fidèles, à la tranquillité et à l'obéissance. J'espère que cela les arrêtera; il est certain qu'il n'y a qu'ici et nous qui puissions juger du moment et des circonstances favorables, qui pourront enfin finir nos maux et ceux de la France, et c'est alors, mon cher frère, que je compte sur toute votre amitié, et que je m'adresserai à vous avec la confiance que m'inspirent les sentiments connus de votre coeur et la bonne volonté que vous m'avez marquée en toutes occasions.

---

*) Von dem österreichischen Legationssecretär Blumendorf chiffrirt.

LXXXI.

MARIE ANTOINETTE AN LEOPOLD II.*)

ce 1er janvier 1791.

Je serais trop malheureuse, mon cher frère, si je ne pouvais pas vous parler de ma tendre amitié au commencement de cette année. Soyez heureux autant que vous le méritez et que je le souhaite, cette année et bien d'autres avec. Embrassez ma belle-soeur et tous vos enfants pour moi, et ne doutez jamais des sentiments tendres et inviolables, avec lesquels je vous embrasse de tout mon coeur.

Le roi, qui me voit écrire, me charge de ses voeux et compliments pour vous.

LXXXII.

MARIE ANTOINETTE AN DEN GRAFEN MERCY.**)

ce 2 janvier 1791.

Je vous prie, monsieur le comte, de faire mettre toutes ces lettres à la poste. J'ai reçu avec plaisir, il y a 8 ou 10 jours, une lettre de vous; vous aurez bientôt une réponse; recevez au commencement de l'année comme dans tous les temps les voeux sincères de la plus tendre amitié.

---

*) Eigenhändig geschriebenes Original. Abgedruckt bei Feuillet de Conches. I. 389.

**) Eigenhändig geschriebenes Original.

LXXXIII.

LEOPOLD II. AN MARIE ANTOINETTE. *)

Ce 12 janvier 1791.

Très-chère soeur! J'ai reçu par le marquis de Duras votre chère lettre. Je vous rends bien des grâces de tout ce que vous m'y dites d'obligeant, et de la part que votre amitié a bien voulu prendre au retour des Pays-Bas, que je dois beaucoup au zèle du comte de Mercy. Ma femme est bien sensible à votre souvenir, et vous fait mille compliments. Le marquis de Duras, porteur de celle-ci, qui sait bien son devoir et vous est bien attaché, ainsi qu'au roi, pourra vous rendre compte de bouche de mes sentiments. Tout ce que je puis bien vous assurer, et dont je vous prie d'être bien persuadée, c'est de l'intérêt le plus vif, tendre et sincère que j'ai pris, je prends et je prendrai toute ma vie à votre situation et à tout ce qui pourra intéresser et vous et votre famille dans quelconque occasion, que ma bonne volonté, mon amitié à toute épreuve et mon tendre attachement vous sont voués à jamais, ne se démentiront dans aucune occasion, et que je m'estimerai trop heureux, lorsque vous me donnerez des occasions de vous en donner des preuves réelles et solides de toutes les façons possibles, et que je pourrai vous convaincre de toute l'étendue de

*) Abgedruckt bei Feuillet de Conches. I. 398.

l'attachement le plus tendre et de la vraie amitié, avec laquelle je suis . . . .

PS. Le marchand, dont vous m'avez parlé d'autres fois, je ne m'en suis plus servi, son service n'étant ni bon ni fidèle.

LXXXIV.

MARIE ANTOINETTE AN LEOPOLD II. *)

Le 27 février 1791.

Je profite, mon cher frère, d'un courrier d'Espagne pour vous renouveler toute mon amitié, et vous remercier de la lettre en chiffre que vous m'avez fait écrire par le secrétaire d'ambassade. J'espère que vous en avez reçu la réponse, ainsi que tous les détails de ma longue lettre à M. de Mercy **). Le roi et moi sommes bien convaincus qu'il faut agir avec prudence, et notre conduite depuis 16 mois prouve bien, que nous avons vu du danger dans toute démarche trop précipitée; mais, mon cher frère, il y a telle circonstance, où trop de retard peut tout perdre, et la marche et les progrès des factieux gagnent avec tant de vitesse à présent, que nous croyons bien dangereux de n'y rien opposer. Ils voient que leur machine est mal montée, et ils ne pensent plus qu'à la subversion entière du royaume. Au reste il y a bien à craindre que, si longtemps qu'il n'y aura pas un ordre quelconque en France, le Brabant même

*) Eigenhändig geschriebenes Original.

**) Vom 3. u. 13. Februar 1791. Abgedruckt bei Feuillet de Conches. I. 444.

ne vous sera pas entièrement soumis, et les principes infectés de la propagande gagneront tous les pays de l'Europe. L'Espagne nous a répondu, qu'elle nous aiderait de ses forces, si vous, le roi de Sardaigne et les cantons en faisiez autant, et traitiez d'accord et directement avec nous cet objet.

Voilà, mon cher frère, ce que j'avais de plus à vous mander depuis ma lettre à M. de Mercy. Je vous prie de lui répondre promptement. Vous voyez que notre position est pressante. Le comte d'Artois, avec un excellent coeur, est trop mal entouré, pour qu'on puisse rien lui confier, et ce n'est qu'au moment, où nous sommes sûrs de le retrouver toujours tout entier pour nous, nous vous remercions de ne l'avoir point reçu.

Adieu, mon cher frère, vous connaissez la tendre amitié, avec laquelle je vous embrasse de tout mon coeur. Mille choses tendres pour moi à ma belle-soeur et à la reine de Naples. J'embrasse vos enfants.

LXXXV.

GRAF MERCY AN DIE KÖNIGIN.

7 mars 1791.*)

Il y a ici quarante neuf mille six cent hommes de troupes d'élite; on parviendrait difficilement à les désorganiser. Les missionnaires envoyés à cet effet n'ont encore

*) Anmerkung Mercy's. Cette lettre a été interceptée et transmise au comité des recherches à Paris.

formé aucune tentative. Ils sont surveillés très-soigneusement, et on n'épargnera pas ceux qui seront surpris dans les fonctions de leur dangereux ministère. L'autorité se soutiendra facilement dans ces provinces, mais le calme parfait ne s'y rétablira pas de longtemps. L'esprit de parti y est fomenté par les Etats, par le clergé. La cour de Berlin entretient ce foyer; celle de Londres, quoique plus modérément, adopte ce système; il lui convient de voir la Belgique dans un état à ne pouvoir être d'aucune utilité à quelque changement avantageux à la France. J'ai dit ailleurs (et je ne saurais assez le répéter), que les plus grands obstacles aux vues du roi viendront toujours de la part de l'Angleterre. Cette puissance se croit à l'abri des effets de la démocratie; elle veut en prolonger les horreurs en France et en user comme d'un moyen infaillible de consommer la ruine de sa rivale. Ce serait un chef d'oeuvre de politique, si au prix de quelques sacrifices on pouvait engager la cour de Londres à ne point contrarier les mesures favorables au retour de l'autorité royale en France. Sans ce préalable aucune puissance étrangère la mieux intentionnée ne pourra se montrer efficacement, et on ne doit compter alors que sur des moyens intérieurs, soutenus peut-être par de légers accessoires, que l'on peut se ménager au dehors, comme le seraient des troupes helvétiques, ou la réunion de quelques princes d'Allemagne intéressés à revendiquer leurs fiefs en Alsace. Cette province sous ce double aspect devrait être regardée comme le point central des opérations qui seront tentées. En s'assurant de la ville et citadelle de Strasbourg, on se trouverait dans une position également sûre et formidable, à portée des secours que l'on peut se promettre, avec

une retraite libre en cas de besoin. Si en même temps les royalistes prennent consistance dans quelques unes des provinces méridionales, et que la Bretagne s'y joigne, l'intérieur du royaume menacé par les deux extrémités opposées, privé de toutes ressources de commerce et autres, ne pourrait se soutenir longtemps contre une attaque, dont l'impulsion majeure peserait immédiatement sur la capitale.

Il ne faut pas se dissimuler le principe reçu généralement, que les grandes puissances ne font rien pour rien. Cette vérité, quoique humiliante, n'en est pas moins réelle; on sait toujours la masquer du prétexte de la raison d'état. Il est peu ou point d'exemples que les cours s'en écartent; il convient de s'adapter à cette règle, si on veut réussir dans les grands objets politiques, et l'application n'en serait pas bien difficile dans le cas présent. Le roi de Sardaigne a toujours eu des vues sur Genève; une extension de limites dans la partie française des Alpes et sur le Var lui serait très-intéressante. La France perdrait peu à favoriser de tels projets; pareille facilité pourrait être négociée avec l'Espagne pour les limites de la Navarre. Les princes feudataires en Alsace seraient gagnés à peu de frais, et leur concours est d'une extrême importance. L'empereur est le seul, duquel on pourrait se promettre des secours désintéressés; encore faudrait-il qu'il fût à même de les donner sans risquer de compromettre le sort de la monarchie par une opposition de la Prusse, aveuglément livrée aux vues de l'Angleterre. De ces remarques s'ensuit la nécessité de plusieurs négociations, dirigées par des personnes affidées et habiles. Si l'on peut compter sur la fidélité de M. de la Vauguyon autant que sur son adresse, il pourrait

réussir à Madrid. Il n'y aura peut-être pas grand embarras à choisir des négociateurs convenables pour Turin, et chez les princes d'Empire feudataires. Mais le préalable à tout c'est l'évasion de . . . Peut-être serait-elle promptement nécessaire. Ce coup sera décisif; il réunira auprès du roi tout ce qui est fidèle. Cela peut former une grande force; alors les puissances étrangères se montreront, si elles voient une réussite probable, mais tout serait perdu, si cette mesure manquait. Il faut être sûr de son fait avant de courir ce risque.

La neutralité de l'Angleterre devient alors indispensable; il faut l'obtenir à tout prix. D'ailleurs ce qui a été écrit le 3 février*), paraît combiné avec sagesse et annonce une réussite très-vraisemblable. Le dépôt annoncé n'a point encore paru; il sera mis en sûreté, ainsi que tous les effets que l'on se proposera d'envoyer. Un extrait fort étendu de la lettre du 3 a été communiqué; on attend la réponse dont on s'empressera de faire part aux personnes intéressées. Il serait superflu d'écrire beaucoup de détails, qui seront transmis verbalement par la personne intelligente et sûre**) qui s'en est chargée. Il suffit de réitérer ici les assurances d'un zèle et d'une vigilance que rien ne déroutera, et dès que la grande entreprise sera commencée, il y aura alors plus de moyens d'agir, de s'expliquer même de vive voix, si les circonstances le rendent nécessaire ou utile.

---

*) Schreiben der Königin an Mercy. Abgedruckt bei Feuillet de Conches. I. 444.

**) M. de Goguelat.

LXXXVI.

LEOPOLD II. AN MARIE ANTOINETTE.

Le 14 mars 1791.

Très-chère soeur! Je profite du courrier d'Espagne qui repasse par Paris, pour adresser cette lettre à l'ambassadeur d'Espagne, qui vous la fera passer sûrement. J'ai reçu votre lettre du 27 février, et j'ai vû avec bien de la peine et douleur la situation critique, dans laquelle vous vous trouvez avec le roi. Les difficultés faites au voyage de Mesdames, les circonstances générales sont si embrouillées et leurs relations me sont si peu connues, que dans le moment présent il m'est impossible de vous conseiller un parti décisif. Le plus sûr me paraît encore toujours de temporiser et gagner du temps pour attendre des circonstances plus favorables qui pourraient se présenter, puisque malgré tout mon désir et bonne volonté je suis dans l'impossibilité, sans le concert et concours de plusieurs des principales cours de l'Europe, de pouvoir vous aider et tirer d'embarras aussi efficacement que je le souhaiterais, d'autant plus que le seul concert avec la Suisse et la Sardaigne ne saurait pas être suffisant.

J'ai répondu au comte de Mercy plus en détail sur tout ce que vous lui avez marqué, et suis bien aise que vous ayez approuvé ma conduite envers le comte d'Artois et M. de Calonne, dont les projets sont si peu fondés et combinés, pour ne pas être dangereux, et faire plus de mal que de bien. Je pars demain pour l'Italie, où je désire d'ap-

prendre de meilleures nouvelles de votre situation. Présentez, je vous prie, mes compliments au roi, et soyez bien persuadée que je ne désire rien avec plus d'ardeur que de trouver des occasions, où efficacement et utilement je puisse vous donner des preuves de toute l'amitié et vrai et parfait attachement, avec lequel je suis et serai toute ma vie ....

LXXXVII.

GRAF MERCY AN DIE KÖNIGIN.

Le 29 mars 1791.

J'ai reçu une lettre de Vienne datée du 12 mars, avec la communication de celle qui a été écrite le 27 février, avec la réponse qu'on y a fait le 14 mars. Je vois que l'on est vivement touché des circonstances présentes, et que l'on désire sincèrement de pouvoir contribuer à les faire changer. Il s'agit de voir quels en sont les moyens. Voici les difficultés qui se présentent d'une manière frappante.

Aussi longtemps que l'on ne sera pas en lieu de sûreté, aucune tentative étrangère ne peut devenir efficace, la moindre démonstration deviendrait même d'un danger effrayant.

L'issue incertaine de la guerre russe tient toute l'Europe dans une perpléxité absolue. Dans trois mois la guerre peut éclater entre l'Autriche et la Prusse et devenir universelle. Avant la fin de cette crise aucune puissance n'est en mesure de prendre un parti; l'Autriche a de plus l'embarras que lui

causent ses provinces belgiques, et cet embarras est visiblement fomenté par l'Angleterre et la Prusse. Au premier pas ces provinces seraient excitées et soutenues dans une nouvelle révolte.

Naples est très-mal, Vienne très-froidement avec l'Espagne; aussi est-il palpable que les réponses de cette dernière ne sont qu'une défaite, qu'elles indiquent aucune bonne volonté, mais au contraire le projet de rejeter sur d'autres un danger qu'elle ne veut point courir.

Aucun changement décisif et favorable à la royauté ne peut avoir lieu en France que par une guerre civile. Si elle éclate, l'Angleterre la fomentera par des secours donnés au parti populaire, ne fut-ce qu'en argent. Elle mettra en même temps toutes sortes d'entraves à ce que des puissances étrangères voudraient tenter pour la royauté, et la cour de Londres a tous les moyens de s'y opposer, d'où résulte l'importance dont il serait, ou de la gagner, ou de la rendre neutre. Voilà les combinaisons qu'aucune cour de l'Europe ne peut perdre de vue relativement à la révolution française, mais ces combinaisons changeraient de face, si le monarque, hors de captivité, réunissait autour de lui une grande force nationale. Au premier avantage qu'elle obtiendrait, les secours arriveraient de toutes parts, en supposant toujours la neutralité de l'Angleterre.

Tout se réduit à savoir 1° si une évasion de Paris peut s'exécuter avec sûreté; 2° si on a un lieu de retraite sur lequel on puisse compter; 3° si on est assuré d'un parti considérable, de quelques troupes fidèles, d'une province dévouée et d'une somme suffisante à subsister deux ou trois mois. En supposant l'affirmative de ces trois conditions, il y

aurait grande probabilité de succès ; la noblesse entière se réunirait, résolue de vaincre ou mourir. On ne peut se dissimuler que ce parti extrême déciderait irrévocablement en bien ou en mal le sort du monarque et de la monarchie ; ce n'est que sur les lieux que l'on peut calculer les moyens et les probabilités. Il reste toujours certain que, sans le préalable d'un grand effort intérieur, aucune tentation étrangère ne peut s'effectuer, surtout dans l'état politique actuel de l'Europe.

Si le système de temporiser doit forcément être adopté, il faut alors porter toutes ses vues sur une nouvelle législature, réunir tous les moyens pour s'y former une majorité. Il conviendrait en ce cas de conserver une attitude de captivité qui infirmât tout ce qui s'est fait ou se fera. Le système de rectifier partiellement les horreurs que commet l'assemblée, paraît très-impolitique ; plus ses oeuvres seront atroces, plus elle opérera de mal, et plus l'autorité monarchique deviendra nécessaire au salut de l'état.

LXXXVIII.

GRAF MERCY AN DIE KÖNIGIN.

Le 5 avril 1791.

L'orage politique, qui se prépare, pourrait influer décisivement sur les affaires de France. Si le roi de Prusse déclare la guerre à la Russie, si l'Angleterre s'engage dans cette querelle, les deux alliés pourraient se trouver dans des embarras propres à les empêcher de gêner d'autres

puissances dans leurs mesures en faveur de la France. Alors l'Espagne aurait les mains libres ; si tant est qu'elle soit de bonne volonté, elle pourrait décider d'autres puissances. C'est le moment où il importe d'avoir des négociateurs affidés à Londres, à Madrid et dans les cours d'Allemagne, mais les grands effets dépendent toujours d'une première impulsion à donner dans l'intérieur. Il serait essentiel de savoir, si l'on persiste dans les idées qui ont été communiquées le 3 février, et s'il y a eu quelques progrès dans les mesures qui s'y rapportent ; ces notions serviraient de règle à ceux qui doivent y coopérer. Le Brabant, sans être tout-à-fait tranquille, ne menace rien d'inquiétant, mais si l'empereur était impliqué dans une guerre, on lui causerait des embarras de ce côté-ci, et dans le risque il ne conviendrait pas d'y former un point d'appui.

J'apprends la mort de Mirabeau ; cet événement m'inquiète sous plusieurs rapports. Je ne puis juger de l'influence qu'il peut avoir sur l'objet de toutes mes pensées et de mes voeux.

LXXXIX.

MARIE ANTOINETTE AN DEN GRAFEN MERCY. *)

(20 avril 1791.)

L'événement qui vient de se passer, nous confirme plus que jamais dans nos projets. La garde qui est alentour de nous, est celle qui nous menace le plus. Notre vie même

*) Abschrift von Mercy's Hand mit der Ueberschrift: Lettre de la reine du 20 avril 1791 en deux chiffres différents.

n'est pas en sûreté. Il faut que nous ayons l'air de tout céder, jusqu'à ce que nous puissions agir, et notre captivité prouve du reste qu'aucune de nos actions n'est faite de notre volonté. Mais avant d'agir, il est essentiel de savoir, si vous pouvez faire porter sous un prétexte quelconque quinze mille hommes à Arlon et Virton, et autant à Mons. M. de Bouillé le désire fort, parce que cela lui donnerait moyen de rassembler des troupes et des munitions à Montmédy. Répondez-moi promptement sur cet article. J'espère que vous avez reçu ma lettre du 14 *); mandez-moi aussi quelque chose sur l'argent. Notre position est affreuse ; il faut absolument la finir dans le mois prochain. Le roi le désire encore plus que moi.

XC.

GRAF MERCY AN DIE KÖNIGIN.

Le 21 avril 1791.

J'ai reçu une lettre datée du 14 de ce mois ; je m'empresse d'y répondre sous une forme que les circonstances exigent et qui par cette raison obtiendra de l'indulgence.

Si on n'a pas répondu avec précision à une lettre du 27 février, c'est qu'il est impossible de rien articuler de positif sur un objet, qui dépend uniquement d'un concours d'événements à désirer et à attendre, tandis que toutes les circonstances du moment y sont opposées et contraires.

---

*) Abgedruckt bei Feuillet de Conches. II. 36.

Quel moyen en effet de s'expliquer avant que la guerre entre la Russie et la Porte ne soit terminée, avant que l'on ne soit sûr de ne pas être impliqué dans celle que les cours de Londres et de Berlin paraissent décidées à entreprendre, enfin avant que l'on ne soit parfaitement à l'abri d'une nouvelle insurrection dans ses propres états?

L'Espagne, la Sardaigne et la Suisse sont dans une position bien différente, infiniment plus libres et débarassées d'entraves semblables; malgré cela il est à prévoir qu'elles n'agiront qu'autant que l'Angleterre n'y mettra point d'obstacle; on ne saurait trop insister sur la nécessité de diriger tous les moyens de négociation vers la cour de Londres.

Mais comment admettre des délais au milieu des horreurs, que les journées du 17 et 18 ont porté à leur comble? Cette réflexion accablante pourrait décider à des moyens extrêmes, mais encore faut-il une possibilité de réussir, et au moins d'ici on a la douleur de ne pas l'entrevoir, si ce n'est que l'excès des forfaits ne produisît une grande commotion dans les provinces; dans ce cas il faudrait saisir l'instant favorable, sauf à courir de très-grands risques. Celui d'une évasion est bien effrayant; il ne peut même être affronté sans la certitude d'une escorte assez nombreuse pour renverser toutes barrières, qui voudraient se fermer. Il n'est pas moins indispensable d'avoir entière certitude sur le lieu de retraite. Si tout cela ne s'exécute pas dans six semaines, alors il n'y a, ce semble, aucune raison de ne pas attendre une seconde législature, car les choses en sont au point où elles ne peuvent guère empirer; entretemps l'Europe pourrait se calmer et il n'y a

pas de doute qu'alors on ne s'occupât efficacement de la France.

On ne connaît pas assez M. de Barthélémy pour se permettre sur lui une opinion fondée. Tous les employés subalternes de la politique paraissent démocrates. Il vaudrait mieux choisir un sujet intelligent, adroit, et sur la fidèlité duquel on eût toute certitude. On pourrait l'adresser au duc de Dorset, qui dans un cas pareil serait à même de rendre d'importants services, sans se mettre en d'autres frais que celui d'une bonne volonté sincère. Une négociation de ce genre ne peut être suivie par les voies ordinaires ; il faut en charger des gens, qui ne soient point soupçonnés d'agir.

Quant à l'argent, l'empereur se proposait de faire un emprunt en Hollande. Il ne l'a point tenté, parce que la ville d'Amsterdam fait une levée de 12 millions pour sa banque presque en faillite. La Russie a levé 8 à 10 millions, la Suède en a emprunté 6 sur hypothèque de ses mines de fer; la Pologne a voulu lever 4 à 6 millions, elle ne l'a pas obtenu. On vient d'écrire à la maison d'Ozy de Rotterdam, pour sonder s'il y avait quelques moyens de réussir, mais ce ne serait jamais que pour une très-modique somme, et on désespère même d'y parvenir. Tout l'argent est en Angleterre. On sait de toute certitude que le Landgrave de Hesse-Cassel a un trésor de 15 à 20 millions de florins, et qu'il voudrait en placer une partie, mais il est si peu confiant qu'on ne peut le déterminer; il a refusé deux grandes cours. Si on avait à lui proposer des nantissements et que cela fût manié par quelque agent très-habile, peut-être serait-ce la meilleure source. Si le baron de Flachslanden était encore

dans les cours de l'empire ou qu'il y revînt, il serait très-propre à une pareille négociation, et peut-être le baron de Breteuil a-t-il conservé assez de liaisons de ce côté-là pour être utile au même objet.

En résumant ce qui vient d'être exposé, il semble que tout se réduit à deux questions :

1° est il possible ou utile d'attendre ?

2° En supposant la nécessité d'agir promptement, est-on sûr des moyens d'évasion, d'un lieu de retraite et d'un parti assez fort pour se soutenir au moins pendant deux mois par ses propres forces ?

Quant à la première question, on croit que l'opinion publique, quoique revenue en partie, peut et doit encore aller beaucoup au delà du point où elle est. Les violences faites au monarque et à la religion doivent porter à une sorte de rage et de désespoir, mais il faut un temps moral, pour qu'il puisse en éclore des actions déterminées. En attendant il faut bien observer le mouvement qui va se montrer dans les provinces, et y tenir quelques agents fidèles.

Quant à la seconde question, il n'y a que sur les lieux-mêmes que l'on puisse juger de l'état des choses possibles ou non. Le moindre mouvement que l'Espagne voudrait faire, sans même sortir de ses frontières, suffirait pour encourager les provinces méridionales à se déclarer; pareille contenance du roi de Sardaigne opérerait le même effet dans le Lyonnais, si les dispositions y sont bonnes. L'armée autrichienne, quoique inactive, occupe toutes les frontières de la Flandre, de l'Artois et du Hainaut français, et doit paraître un appui pour ces provinces. Voilà les seules remarques que l'on puisse offrir aux combinaisons du

moment. Il serait essentiel que l'on fût averti du parti qui sera pris, et du temps où l'on s'y déterminera, parce que l'on se réglera sur ce qu'il conviendra d'écrire et de proposer à ceux, que de si grands intérêts tiendront dans une extrême anxiété, jusqu'à ce que la crise se détermine dans un sens ou dans l'autre.*)

XCI.

GRAF MERCY AN DIE KÖNIGIN.

Le 27 avril 1791.

Il n'est pas au pouvoir de celui qui écrit, de remplir les mesures indiquées, mais il a expédié un courrier le 28. (?) Il rend compte de l'état des choses et insiste sur les moyens qu'il conviendrait d'y adapter.

En attendant il faut observer qu'il y a dès à présent 4000 hommes à Luxembourg, ce qui est le même nombre qu'à Arlon et Virton, qui n'en sont qu'à trois lieues. Il y a 3000 hommes à Mons ; toute la frontière est garnie. Si M. de Bouillé ne pense qu'à un point d'appui, il existe déjà;

---

*) An Blumendorf schrieb Mercy drei Tage später, den 24. April:

Dites à la reine ma consternation. La lettre que vous lui remettrez, était écrite avant que je susse les événements postérieurs. Ajoutez que je la supplie de me faire savoir le parti que l'on prendra; qu'il me paraît impossible de n'en pas prendre un déterminé, et qu'il importe que j'en sois instruit d'avance.

Est-il vrai que la reine a été insultée? Je ne puis encore le croire.

il sera possible de garnir la frontière de Luxembourg, mais un mouvement des troupes hors des frontières serait impossible dans les circonstances présentes.

La note du 21 doit être parvenue. On y aura vu ce qu'en réponse à une lettre du 14 on exposait sur l'article de l'argent. Cette pénurie est d'autant plus désolante que la démarche, faite à Rotterdam, n'a produit aucun effet. Toutes les cours, hors celle de Londres et de Prusse, sont sans ressources de ce côté-là. On croit qu'en donnant des nantissements au Landgrave de Hesse-Cassel, ce serait le seul et unique moyen praticable dans ce moment.

Le plus essentiel de tout est la sûreté d'une fuite. Il faut une escorte dispersée sur la route ; on frémit en pensant aux horreurs qui arriveraient, si on était trahi et arrêté.

XCII.

LEOPOLD II. AN MARIE ANTOINETTE.*)

Le 2 mai 1791.

Très-chère soeur, il y a longtemps que je ne vous ai pas écrit. Ce n'est pas faute d'attachement, mais bien faute d'occasions sûres pour vous faire parvenir mes lettres, et crainte de vous compromettre. Celle-ci vous sera fait tenir par M. de Bombelles, au zèle duquel et à l'attachement pour le service du roi je ne puis assez rendre justice, étant

*) Abgedruckt in der Revue rétrospective, Jahrgang 1835, I. 445, und bei Feuillet de Conches. II. 41, nachdem dieser Brief in dem letzteren Werke, I. 309, unter dem irrigen Datum des 2. Mai 1790 schon einmal abgedruckt war.

à toute épreuve. Il porte cette lettre au baron de Breteuil, qui vous la fera remettre en sûreté.

Vous pouvez bien être convaincue de la part sincère que je prends à votre situation et à celle du roi, et combien je désirerais de pouvoir vous être bon à quelque chose. Si je ne fais rien, c'est crainte de ne pas combiner avec vos intentions qu'on ne peut pas savoir. On m'avait promis qu'il viendrait quelqu'un de France m'instruire, que je recevrais vos intentions par écrit: je n'ai vu ni l'un ni l'autre. Je ne me fie pas à Fontbrune.

J'ai vu Calonne ; il est avec le comte d'Artois et l'anime à faire des démarches et entreprises. Jusqu'à présent j'ai, avec le secours de Bombelles, contenu le comte d'Artois pour qu'il ne fasse point de levée de boucliers et n'agisse pas, considérant toutes ces entreprises particulières comme dangereuses. Mais à présent il faut quitter l'Italie pour aller s'établir à Namur aux Pays-Bas, et je n'ai pas cru de devoir ni de pouvoir le lui refuser. Voilà tout ce que je puis vous dire jusqu'à présent. Je vous promets que je ne ferai jamais rien, aucun pas ni démarche, que d'accord avec vous, et selon vos intentions et ceux du roi. Mais je vous conjure, trouvez quelque moyen qui ne compromette pas, et par lequel vous puissiez m'instruire directement des intentions du roi et des vôtres, de vos projets, de ce que vous désirez que je fasse ou ne fasse pas, et quelles sont les personnes qui ont votre confiance, et auxquelles je puis croire, lorsqu'elles parlent en votre nom et en celui du roi ; car tout le monde se sert de ce titre, et vous sentez bien que dans les circonstances présentes, entre l'embarras de votre position et la crainte de vous faire du mal, je suis

dans une position bien embarrassante, avec mon attachement et le désir que j'ai de pouvoir vous être utile. Faites-moi aussi savoir quelle conduite et langage vous voulez que je tienne vis-à-vis du comte d'Artois. Pardonnez toutes ces demandes au désir que j'ai de vous témoigner le vrai, sincère et parfait attachement avec lequel je suis et serai toute ma vie, etc.

XCIII.

GRAF MERCY AN DIE KÖNIGIN.

Le 11 mai 1791.

Les détails que j'ai appris par M. de la Marck, me font frémir sur les difficultés et dangers d'une fuite ; elle exige un concours nombreux de fidèles et ils sont tous dispersés. Cette démarche est le terme extrême de réussir ou périr. Les choses en sont elles au point de rendre ce risque indispensable? C'est ce dont je ne puis juger d'ici. D'après les assertions de M. de la Marck, il pourrait survenir des chances moins défavorables. Je n'adopte pas en totalité sa manière de voir, mais j'y trouve des vérités palpables dans les détails, et nommément celle qui porte à feindre un abandon sans réserve au système de la révolution, et une popularité illimitée ; c'est le seul moyen d'endormir la nation, de dérouter les factieux, de gagner du temps, et ce serait tout gagner. Le moment est affreux au dedans et au dehors par la difficulté des secours extérieurs, l'empereur étant menacé d'une guerre.

Je viens d'envoyer à Vienne ce qui m'est mandé du 20 avril et 1er mai. Si l'Angleterre s'engage dans la guerre russe, l'Espagne pourrait avoir plus de liberté à agir, ainsi que la Sardaigne. Tout tient à savoir si la première est réellement de bonne volonté. Au reste pour commencer, il faut au moins une province fidèle. Celle d'Alsace serait la meilleure ; il n'y aura pas de difficulté de garnir ici le Luxembourg, mais jusqu'à la paix il est impossible de sortir des frontières. J'ai suggéré à Vienne que l'on s'expliquât avec l'Angleterre sur les affaires de France ; cela forcerait le cabinet de Londres de se déclarer, et on saurait au moins à quoi s'en tenir de ce côté-là. Je n'ai rien dit au comte de la Marck des projets que je connais. Il a réellement du zèle ; je crois que l'on peut y compter et qu'il est à même de se rendre très-utile dans toutes les conjonctures. Ce qui doit maintenant occuper le plus, est de pourvoir à la sûreté personnelle, et il n'est sorte de moyens que je ne conseillasse pour y parvenir. Il est impossible que les horreurs présentes soient durables ; tout tient à se conserver, à attendre un calme dans l'Europe et à ôter aux scélérats tout prétexte à des forfaits.

Dans le compte que M. de la Marck rendra de nos conversations, on y apercevra des idées singulières. Je ne les ai avancées que pour sonder celui à qui je parlais ; d'ailleurs il reste toujours certain que la sûreté individuelle est l'objet au-dessus de tout, et qu'en l'assurant, les ressources se présenteront avec certitude et avec du temps.

XCIV.

MARIE ANTOINETTE AN LEOPOLD II.*)

22 mai 1791.

Je suis charmée, mon cher frère, que vous soyez content de M. de Bombelles; c'est aussi lui que nous chargeons de vous parler de notre part, et le baron de Breteuil l'instruira de tous nos projets. Je suis étonnée que vous soyez si peu instruit de nos véritables intentions. Les voici en peu de mots, car la manière de chiffrer est très-difficile. Nous avons toujours compté et pensé à nous retirer de la position affreuse où nous sommes, et pour cela nous nous sommes adressés à M. de Bouillé d'une part, et au baron de Breteuil de l'autre. Il n'y a qu'eux deux dans la confidence, et une troisième personne ici, qui s'est chargée des préparatifs du départ et de notre correspondance. D'après ces mesures nous devons aller à Montmédy. M. de Bouillé s'est chargé des munitions et des troupes à faire arriver en ce lieu, mais il désire vivement que vous ordonniez un corps de troupes de huit à dix mille hommes à Luxembourg, disponible à notre réclamation (bien entendu que ce ne sera que quand nous serons en sûreté) pour entrer ici, tant pour servir d'exemple à nos troupes, que pour les contenir. J'en ai déjà écrit plusieurs fois à M. de Mercy; il peut bien faire marcher des troupes à la frontière, mais il ne

*) Ganz chiffrirtes Original.

peut pas les laisser entrer ici sans votre aveu. Le temps devient extrêmement pressant, et il est à désirer que vous donniez vos ordres promptement. Les princes, le comte d'Artois et tous ceux qui l'entourent, veulent absolument agir ; ils n'ont pas de véritables moyens et nous perdront sans que nous soyons d'accord avec eux. Leur indiscrétion et les hommes, qui les conduisent, font que jusqu'au dernier moment ils n'auront pas notre secret.

Je ne comprends pas ce que vous dites d'un homme et de papiers, que vous deviez recevoir de notre part. Je vous répète ce que je vous ai déjà mandé cet hiver : ne croyez jamais à rien de notre part que de M. de Mercy ou du baron de Breteuil. Fontbrune et les autres sont de misérables intrigants.

Nous sommes fâchés que le comte d'Artois sorte d'Italie ; partout autre part il ne peut que nous compromettre et là il aurait pu nous servir utilement pour nous et pour sa gloire.

Notre reconnaissance pour tout l'intérêt, que vous nous marquez, ne peut être égalé que par la tendre amitié, avec laquelle je vous embrasse.

ANTOINETTE.

XCV.

MARIE ANTOINETTE AN LEOPOLD II.*)

ce 1er (juin 1791).

M. de Dur.**) nous a apporté ce papier de votre part, mon cher frère. Comme il n'est signé de personne, malgré l'honnêteté du porteur, son contenu est pourtant de trop grande importance pour que nous ne vous demandions pas si ce sont là vos véritables intentions. Nous sommes touchés au delà de l'expression de la manière dont vous voulez bien prendre avec chaleur notre cause. Les sentiments du coeur du comte d'Artois nous sont chers; mais nous croyons que toute démonstration manifeste ou entreprise quelconque, tant que nous serons dans Paris, nous exposerait d'une manière effrayante, malgré la responsabilité dont on chargerait la ville de Paris entière pour nos personnes. Cette responsabilité peut bien arrêter les honnêtes gens, mais ils sont eux-mêmes dominés par les brigands et les scélérats, qui ne connaissent pas de frein, qu'il ne serait pas possible de contenir, et qui ne raisonnent point assez pour sentir dans le moment tout le poids de cette responsabilité. De plus, ce projet-ci rend le roi entièrement nul, et il faut, pour sortir de cette crise, qu'il étonne par la force et le courage de son entreprise.

---

*) Eigenhändig geschriebenes Original. Abgedruckt in der Revue rétrospective I. 446, und bei Feuillet de Conches. II. 72.

**) Graf Alphons Durfort.

Nous tenons donc fermement à notre premier que nous vous avons communiqué par M. de Mercy et le baron de Breteuil, et nous vous réitérons, mon cher frère, la demande de huit ou dix mille hommes disponibles à notre demande pour le premier moment. C'est quand le roi sera en lieu de sûreté et libre, qu'il verra avec reconnaissance et grande joie toutes les puissances se réunir à sa réclamation pour soutenir la justice de sa cause ; et pour ma part, j'en éprouverai autant plus de bonheur, que nous le devrons à vos soins et à votre tendre intérêt.

M. de Bombelles doit vous avoir été envoyé par le baron de Breteuil. Vous pouvez accorder toute confiance à ce qu'il vous dira de notre part. Je vous ai écrit par eux depuis ; j'espère que ma lettre vous sera parvenue.

Nous n'aurions point de secret pour le comte d'Artois, s'il n'était entouré de M. de Calonne et de M. le prince de Condé, dans lesquels nous n'aurons jamais de confiance. D'après cela vous sentez, mon cher frère, combien il est intéressant de ne pas communiquer au comte d'Artois ce que nous vous mandons.

C'est un homme sûr et fidèle qui vous porte cette lettre, mais il n'en sait pas le contenu. Je vous prie de nous le renvoyer promptement. Le temps presse, et, passé le 20, nous n'aurions peut-être plus de moyens, d'effectuer notre projet. Je vous embrasse de tout mon coeur.

XCVI.

MARIE ANTOINETTE AN DEN GRAFEN MERCY. *)

ce 1er juin (1791).

Il est nécessaire et pressant de faire filer vos troupes vers Luxembourg au nombre de huit à dix mille, pour garnir le cordon le long de la frontière. Ce mouvement fournira un prétexte à M. de Bouillé pour faire marcher et rassembler des troupes et pour pouvoir sortir de Metz avec les Suisses et les Allemands qui y sont. **)

J'avais commencé cette lettre pour la poste; Mme de Balbi voulant bien s'en charger, je continue tout simplement. Je viens d'envoyer un courrier à l'empereur pour m'expliquer avec lui sur des faits et des projets de sa part, qui, quoique tous tendant au même but, sont si différents de ce que nous avons toujours traité ensemble, que je crois prudent de m'en informer moi-même. Il doit avoir pris toutes ses résolutions dans une conférence à Mantoue, ce qui m'en donne encore plus de méfiance. On nous en a apporté le résultat par écrit de la main même du porteur, sans date ni signature, en disant que le tout était de la main de M. de C. ***) avec des notes de celle de l'empereur, mais que par un excès de prudence, à quelques lieues de Mantoue

---

*) Eigenhändig geschriebenes Original.

**) Von Anfang bis hieher in Chiffern. Die Auflösung ist von Mercy beigefügt.

***) Calonne.

on avait fait courir après pour lui faire brûler tous ces papiers. Cela a furieusement l'air d'une fable forgée par M. de Calonne. Au reste tout ce que nous avons vu dans ce papier, nous décide davantage à tenir ferme dans nos projets de*) sortir au plutôt d'ici, et pour cela je demande directement à mon frère les huit ou dix mille hommes disponibles. Cette demande n'empêche pas que vous les fassiez toujours filer sur la frontière en attendant.

XCVII.

MARIE ANTOINETTE AN DEN GRAFEN MERCY.**)

ce 4 juin (1791).

Mme de Beaumont partant demain au soir, je profite de cette occasion pour vous parler du nécessaire, que vous avez demandé au nom de ma soeur***). Comme elle va arriver et que celui que j'ai commandé pour elle, ne sera fait que dans six semaines, il est instant, je crois, de faire partir le mien en attendant. M. de Blumendorff sera donc chargé de vous le faire passer d'ici à huit ou dix jours; il faut ce temps pour ôter de toutes les pièces d'argenterie mon chiffre, qui suffirait pour faire annoncer, au cas qu'on visite, que c'est le signal et la preuve que je vais m'en aller. Blumendorff sera chargé aussi de vous mander de quelle

*) Von hier bis zu Ende in Chiffern.

**) Eigenhändig geschriebenes Original.

***) Der Erzherzogin Marie Christine.

manière vous l'établirez chez ma soeur, et quelle est la personne de confiance, à laquelle vous remettrez dans le temps la clef. Mandez-moi en chiffre, où et chez qui à Luxembourg je pourrais adresser une femme à moi qui est pour ses affaires en Artois, et qui viendra à Luxembourg quand il en sera temps.

Je ne conçois rien à ce que vous a dit M. de la Queille. Il veut toujours se mêler de tout; au reste il est certain que le comte d'Artois n'ira plus à Namur. Il restera à Coblence ou même plus enfoncé dans l'Allemagne. Blumendorff chiffre dans ce moment une lettre pour vous par la poste, qui vous dira le résultat de ce que ma lettre du premier par Mme de Balbi ne fait que vous annoncer.

J'ai promis à M.*) que vous feriez tenir ce billet à son adresse.

XCVIII.

MARIE ANTOINETTE AN DEN GRAFEN MERCY.

5 juin 1791.

C'est le comte Alphons de Durfort qui a rapporté que dans la conférance de Mantoue l'empereur avait promis de donner 35,000 hommes. Il a ajouté que les cantons suisses, la Sardaigne et l'Espagne fourniront chacun 15,000, que la Prusse et l'Angleterre fourniront aussi leurs contingents,

*) Montmorin (?).

qu'il était sûr de cette dernière cour, que lui (l'empereur) donnerait au comte d'Artois quatre millions, dont il doit déjà avoir touché 1500,000 francs, que tout sera prêt le 15 de juillet et que nous devons rester à Paris, d'où ils nous tireront par une protestation de toute la maison de Bourbon, et un manifeste de l'empereur qui rendra Paris responsable de la sûreté du roi et de la famille. Si ce plan est vrai, nous nous en tiendrons plus que jamais à celui que nous vous avons communiqué. Notre sûreté et notre gloire tiennent à nous tirer d'ici ; j'espère n'en pas laisser le mérite uniquement à d'autres.

Bombelles, que le baron de Breteuil avait envoyé à l'empereur, revenu le mois passé, lui a dit qu'il vous envoyait un courrier pour vous occuper à faire marcher 15,000 hommes, dont 4000 à Luxembourg au plûtôt*), que toutes les troupes avaient l'ordre de marcher à la réquisition du roi. Mandez-moi promptement si tout cela est vrai et si vous avez le courrier.

---

*) Anmerkung Mercy's. Le passage souligné était tellement mal chiffré qu'il a fallu le deviner en partie, mais on ne croit pas s'être écarté du sens.

XCIX.

LEOPOLD II. AN MARIE ANTOINETTE.*)

Le 6 juin 1791.

Très-chère soeur. J'ai reçu votre petit billet et la lettre en chiffres, par le baron de Breteuil et M. de Bombelles. Enfin, je sais vos intentions et celles du roi, et vous serez obéie. Par M. Durfort, revenu à Paris, vous aurez appris ce que j'ai concerté avec le comte d'Artois. J'attends sur cela vos ordres. Je n'étais plus à temps de le faire retourner à Turin; mais comme il me témoigne de la confiance, je lui ai écrit pour qu'il obéisse aux ordres du roi et ne remue point, et je me flatte qu'il le fera. Je prie Dieu que vos projets réussissent heureusement. Figurez-vous mes peines et mes inquiétudes pour vous. Mon coeur vous est bien attaché. Vous, ainsi que le roi, pouvez compter sur moi en toutes les occasions, dans tout ce qui pourra dépendre de moi. Vous n'avez qu'à ordonner avec le comte de Mercy, qui a les ordres et instructions nécessaires. Je ne me fierai qu'à ceux que vous m'avez marqués. Les princes de Lambesc et de Vaudémont vont passer à mon service, en ayant l'agrément du roi. Je ne désire que de pouvoir témoigner au roi et à vous, avec fruit et efficacement, que je suis et serai toute ma vie bon allié, bon ami et frère bien attaché. Adieu.

*) Abgedruckt bei Feuillet de Conches. I. 318 mit dem irrigen Datum von 1790.

C.

GRAF MERCY AN DIE KÖNIGIN.

Le 9 juin 1791. *)

Les informations datées du 1er de ce mois ont été remises ici par la personne qui se charge aujourd'hui des remarques et des nouvelles, que l'on croit devoir exposer dans la forme ordinaire la plus propre à prévenir tous les inconvénients possibles.

Depuis quelque temps les choses ont pris dans ce pays-ci des formes très-diverses en bien et en mal. Presque toutes les provinces sont revenues à l'obéissance et à l'ordre; le Brabant seul, qui a été le foyer de l'insurrection, en conserve encore les principes et voudrait en renouveler les effets. Il faudra probablement des moyens de force pour les prévenir. Cette circonstance menace des orages, qui seraient d'autant plus fâcheux qu'ils pourraient éclater au moment de l'arrivée des Sérénissimes Gouverneurs, qui seront ici le 15.

Cette circonstance arrête toute mesure arbitraire de mouvement de troupes aux frontières éloignées. Ils se trouvent déjà cinq mille hommes dans le pays de Luxembourg; il y en a six mille dans le pays de Liège, qui en trois ou quatre

---

*) Anmerkung Mercy's. Cette pièce qui devait être confiée à Mme de Balbi, est restée à Bruxelles dans l'attente d'une occasion sûre. L'annonce de l'événement du 21 juin étant arrivée sur les entrefaites, le présent écrit n'a point été envoyé.

jours seraient rendus où on les désire. Cela formerait un corps de onze mille hommes, et si les circonstances ne permettaient pas de les rendre absolument disponibles, au moins serait-il possible que ces troupes garnissent la frontière. Cela tient à la réponse qu'apportera le courrier, que l'on annonce avoir été envoyé. L'empereur ne mandait en date du 14 mai que des doutes ; il croyait toute tentation dangereuse et prématurée. C'est le 18 qu'il doit avoir eu une conférence à Mantoue. Le résultat, comme il a été présenté à Paris, est en effet des plus suspects ; on ne peut y compter jusqu'à ce que l'empereur s'en soit expliqué lui-même directement. On vient de provoquer une décision de ce monarque. Il lui sera essentiel avant tout de savoir la réponse de l'Espagne ; on doit l'avoir reçue à Paris, et sans doute on l'aura communiquée. Tout indique que M. le comte d'Artois ira à Namur, et cette démarche est bien mal conçue. Les Français ne font rien d'utile ici ; ils ne savent rien, ils n'ont ni plan, ni moyens, ni direction. On dit l'Alsace en grand mouvement ; cela serait précieux à entretenir ; c'est le vrai point central de toute entreprise. Valenciennes et les places voisines deviennent très-mauvaises.

S'il s'agit d'évasion, il faudrait partir de St. Cloud, prendre des routes détournées, éviter Péronne, tomber sur Montmédy, avoir des pelotons d'affidés sur la route. Si ce plan a lieu, et que l'on en soit averti à temps, on pourrait faire battre l'estrade à quelques divisions de houzards vers Montmédy.

CI.

GRAF MERCY AN DIE KÖNIGIN.

Le 9 juin 1791.*)

On reçoit le chiffre du 5 juin; tout ce qu'il contient paraît un rêve; il est impossible d'y ajouter foi, et très-difficile d'imaginer le but que l'on a eu en annonçant des choses invraisemblables. Il n'est point venu de courrier; l'empereur ne peut avoir dit ce que l'on suppose; tout cela paraît une intrigue bien-dangereuse, contre laquelle il faut être en garde. La réponse directe de l'empereur peut seule éclaircir ce mystère.

Si M. le comte de Montmorin veut faire interdire ici la cocarde blanche, il faut qu'il en fasse d'abord l'insinuation à Vienne, puisque nous ne pouvons nous régler ici que sur les ordres que la cour donnera à cet égard au gouvernement général.

---

*) En chiffre. Par la poste.

CII.

LEOPOLD II. AN MARIE ANTOINETTE.*)

12 juin 1791.

J'ai reçu, le 12, la lettre que vous m'avez écrite, et je renvoie le porteur le même soir pour qu'il arrive à temps. Il me paraît zélé, affidé, attaché et sûr. J'ai reçu le papier ci-joint, que je vous renvoie. J'ai parlé avec le comte d'Artois à Mantoue. J'ai tâché de le persuader à se modérer et à ne pas agir avant que je le lui dise. Il a la meilleure volonté, a reconnu mes raisons; mais ses alentours le poussent et l'animent trop. Il est convenu avec moi qu'il se tiendrait tranquille à Coblentz et qu'il ne se joindrait pas au prince de Condé. Celui-ci a fait plusieurs équipées, telles que de lever des troupes, de rappeler auprès de lui tous les Français qui sont en Italie. J'ai vu avec le comte d'Artois le papier ci-joint. Je suis convenu qu'au cas que vous fussiez, avec le roi, en liberté, nous agirons tous, tout de suite, d'abord, mais que sans cela on n'agirait point et qu'on disposerait seulement l'Espagne à préparer une main forte, et à se concerter avec le roi de Sardaigne et les Suisses, et avec l'empire qui réclame ses droits, et avec des puissances bien intentionnées d'empire, pour pouvoir, si le cas exigeait et que vous et le

*) Abgedruckt in der Revue rétrosp. I. 448 uud bei Feuillet de Conches II. 78.

[illegible] plus faciles pour [illegible] et sa [illegible] de toute la [illegible] le [illegible] rendre maître, et

par là, pouvoir le retenir ou le diriger selon mes intentions et les ordres du roi et votre avantage.

Calculez-bien tous les risques, prévoyez-les, et tirez-vous, s'il est possible, de l'endroit où vous êtes. Quand vous serez en sûreté, vous protesterez publiquement contre tout ce qui a été fait, et appellerez vos amis et fidèles sujets à votre secours. Tout le monde volera, et tout sera fini plus aisément qu'on ne croit. C'est ce que souhaite, désire et attend avec impatience un frère qui vous est bien tendrement attaché, qui ne désire que de vous servir, mais qui ne veut le faire que de la façon que vous le désirez vous-même, avec la sûreté de réussir et de ne pas vous exposer. Faites-moi savoir souvent de vos nouvelles quand vous pourrez, et de bonnes, et comptez toute ma vie sur mon tendre attachement, ainsi que le roi.

J'ai reçu par M. de Bombelles vos lettres exactement. Je travaille, en attendant, à disposer toutes les puissances pour agir de concert en votre faveur tout de suite, dès que vous serez en sûreté ; ou, si cela ne pouvait pas avoir lieu, à la suite du manifeste qu'il conviendrait de publier à son temps, et quand vous-même l'approuveriez. Sans cela rien ne se fera, et je vous réponds de la bonne disposition de tout le monde comme de la mienne.

Le duc de Polignac est avec moi, chargé des commissions du comte d'Artois. Il est très-honnête, sage et modéré; et, quoiqu'il vous soit bien attaché, je ne lui dis rien de cette mission, ni de ce que vous me marquez. Ne croyez rien de ce qu'on pourrait vous dire ou écrire en mon nom, si ce n'est pas moi-même qui vous le fais savoir.

CIII.

MARIE ANTOINETTE AN DEN GRAFEN FERSEN.*)

(26 juin 1791.)

Rassurez-vous sur nous; nous vivons. Les chefs de l'assemblée ont l'air de vouloir mettre de la douceur dans leur conduite. Parlez à mes parents. Démarches du dehors. . . . . **) s'ils ont peur, il faut composer avec eux.

CIV.

MARIE ANTOINETTE AN DEN GRAFEN FERSEN.***)

(29 juin 1791.)

J'existe et j'ai été bien inquiète de vous. Je vous plains de n'avoir aucune nouvelle de nous. Le ciel permettra que cette lettre vous parvienne. N'écrivez pas, ce serait nous compromettre, et surtout ne revenez pas ici sous aucun prétexte; on sait que c'est vous, qui nous avez sorti d'ici, vous seriez perdu, si vous paraissiez. Nous sommes gardés à vue jour et nuit. Soyez tranquille, il ne nous arrivera rien, l'assemblée veut nous traiter avec douceur; rassurez M. de Mercy. Adieu, je ne pourrai peut-être plus vous écrire.

*) Abschrift von Fersen's Hand.

**) Ganz unleserliches Wort.

***) Abschrift von Fersen's Hand.

CV.

LEOPOLD II. AN MARIE ANTOINETTE.

Padoue, le 2 juillet 1791.

Très-chère soeur. Au moment de mon retour d'Italie arrivé à Padoue, j'ai reçu d'abord le courrier avec la nouvelle de votre heureuse fuite de Paris, ensuite celui de votre arrêt à Vannières, et enfin celui de votre délivrance. J'attends à présent avec la plus vive impatience celui de votre arrivée à Luxembourg. Vous connaissez mon coeur, attachement et amitié pour vous, et vous pouvez aisément vous figurer tout ce qui s'est passé en moi ces jours-ci, surtout en apprenant que vous étiez arrêtée. Je loue le ciel de votre heureuse délivrance. Le roi, l'état, la France, toutes les autres monarchies devront à votre courage, à votre fermeté et prudence leur délivrance et leur existence. Que ne puis-je me trouver dans ce moment avec vous et le roi, pour vous embrasser et vous témoigner la joie d'un frère, ami et allié, de vous savoir délivrés enfin des dangers, qui depuis tant de temps vous menaçaient! Tout ce qui est à moi, est à vous: argent, troupes, enfin tout! Disposez-en librement, je ne désire que de vous être bon à quelque chose, et de pouvoir vous témoigner mon amitié en toutes, mais surtout dans cette occasion.

Le fils du duc de Polignac, qui part en courrier, va vous remettre cette lettre, et moi je ne désire que de vous

témoigner tout le tendre attachement, avec lequel je serai toute ma vie

votre très-fidèle frère

LÉOPOLD.

Dès que j'aurai la sûreté de votre arrivée à Bruxelles ou chez moi, et que je saurai vos intentions, je donnerai d'abord toutes les dispositions pour les exécuter.

CVI.

LEOPOLD II. AN LUDWIG XVI.

Padoue, le 5 juillet 1791.

Mon très-cher beau-frère. Permettez qu'à peine sorti des longues angoisses, que mon amitié et attachement pour vous m'avaient causées depuis si longtemps sur votre situation, celle de la reine, ma soeur, et de toute votre famille, je vous témoigne une vraie joie et la part que j'ai prise à votre heureuse délivrance, et à vous savoir, ainsi que votre famille, en sûreté. Vous avez en moi un frère, un ami et un allié sûr et fidèle. Tout ce qui est en mon pouvoir, est à vos ordres; vous n'avez qu'à me témoigner vos désirs. Mes ministres, les gouverneurs-généraux aux Pays-Bas, mes généraux, mes troupes ont l'ordre, ainsi que le comte de Mercy, de se prêter à tout ce que vous pouvez désirer d'eux, tant dans la chose que dans la forme, ne désirant que de vous témoigner dans cette occasion et dans toute ma vie le vrai, sincère et tendre attachement que je vous ai voué, et combien je m'estimerais heureux de pouvoir contribuer à votre bien-être et tranquillité, étant:....

CVII.

LEOPOLD II. AN MARIE ANTOINETTE.

Padoue, le 5 juillet 1791.

Très-chère soeur. Enfin, grâce à Dieu, j'ai reçu la nouvelle que vous êtes heureusement arrivée à Luxembourg, et que le roi est en sûreté à Metz. Vous pouvez bien vous figurer, quelles peines j'ai éprouvées en apprenant que vous aviez été arrêtée en route! Enfin je me figure votre consolation et tranquillité dans ce moment. Si je n'avais écouté que mon coeur, je serais parti d'ici tout de suite pour venir vous rejoindre et embrasser, mais mes circonstances m'en ont empêché. J'envie bien le sort de ma soeur Marie qui aura cette satisfaction; je la charge ainsi que le comte de Mercy d'arranger tout ce qui pourra vous être agréable dans ce moment. Je me flatte que vous serez convaincue, qu'étant chez moi vous êtes chez vous, et que vous ne ferez pas le moindre compliment avec un frère qui vous est aussi tendrement et sincèrement attaché que moi.

Quant à vos affaires, je ne puis que vous répéter ainsi que je l'ai fait au roi, que tout ce qui est à moi, est à vous, argent, troupes, enfin tout. Ma soeur et le comte de Mercy ont tous les ordres nécessaires pour faire quelconque manifeste, déclaration, mouvement ou marche de troupes que vous pourrez ordonner, trop heureux si je puis vous

être bon à quelque chose et servir à remettre ordre chez vous, pour terminer un système scandaleux qui aurait bouleversé l'Europe entière à la longue. J'ai écrit en Espagne et au roi de Sardaigne, pour que leurs déclarations et troupes soient prêtes pour le service du roi. Les Suisses et l'empire, je les solliciterai également, et je suis sûr que le roi de Prusse donnera ses troupes avec plaisir. Vous n'avez donc qu'à ordonner, ainsi que le roi, et tout ce qui dépendra de moi, sera fait. Votre courage, fermeté et présence d'esprit vous a sauvé ainsi que le roi et votre famille, et il sauvera également la monarchie, et on vous devra le repos de l'Europe entière.

Donnez-moi bientôt de vos nouvelles, de votre santé et de l'état de votre famille que je désire bon. Comptez en toute occasion sur mon attachement, amitié et activité, et soyez persuadée de la tendresse avec laquelle ....

CVIII.

LUDWIG XVI. AN LEOPOLD II.*)

(Juillet 1791.)

Personne en Europe n'ignore l'amour du roi pour ses peuples, et la manière généreuse dont il s'est comporté par la convocation des états-généraux et dans toutes les occasions depuis l'ouverture de cette assemblée. Les bontés et

*) Eigenhändig geschriebenes Original. Auf dem Umschlage steht von Mercy's Hand: Ecrit autographe du Roi de France.

la générosité du roi ont été payés par des outrages sans nombre, faites à lui et à sa famille, et par la captivité où on le retient depuis près de deux ans. Le roi s'était résigné à tous les sacrifices personnels qu'on exigeait de lui, et à endurer toutes les peines de l'état où il était retenu, espérant que le bien du royaume sortirait des travaux des représentants de la nation, et qu'il trouverait la consolation de ses maux dans le bien général. Mais voyant à présent que l'assemblée nationale touche à sa fin, que toute espèce de gouvernement est détruite, que les clubs se sont emparés de toute autorité, même au-dessus de l'assemblée, qu'il n'est plus à espérer, qu'elle puisse corriger les fautes qu'elle a faites, ni même la nouvelle législature, si l'esprit des clubs y domine de même et que le reste de simulacre d'autorité, qui reste au roi, est inutile pour opérer le bien et pour empêcher le mal. D'après ces considérations le roi avait résolu de faire un dernier effort pour recouvrer sa liberté, et pour se rallier aux Français qui désirent véritablement le bien de leur patrie, mais les menées des factieux ont réussi à faire manquer son projet; il se trouve encore arrêté et restera prisonnier dans Paris. Le roi a résolu de faire connaître à l'Europe l'état où il se trouve, et en confiant ses peines à l'empereur, son beau-frère, il ne doute pas qu'il ne prenne toutes les mesures que son coeur généreux lui dictera, pour venir au secours du roi et du royaume de France.

Louis.

CIX.

GRAF MERCY AN DIE KÖNIGIN.

Le 28 juillet 1791.

On a reçu la note du 29 juin. Le frère est dans les meilleures intentions, mais on tergiverse à Madrid, et sans l'aveu de l'Angleterre rien ne se fera d'efficace; il n'est point de sacrifice à épargner pour gagner cette cour. L'assemblée voudra composer; il faudrait que le roi eût la fermeté de dire qu'il ne consentira jamais à rien qu'en pleine liberté de lui, de la reine et du dauphin. Ce n'est que par le plus grand courage que l'on en imposera. Les puissances rendront les factieux responsables de la sûreté du roi et de la reine. Il ne faudrait pas rejeter des conditions raisonnables; cela serait: de désarmer la nation, pouvoir au roi sur l'armée, droit entier de la paix, de la guerre et des négociations, droit de fixer la prochaine législature hors de Paris; les puissances devraient garantir tous les engagements.

Tout ce qui a été envoyé à . . . . y est en sûreté et s'y retrouvera quand on le voudra. M. de Fersen est à Vienne, bien instruit. Si ceci passe, on écrira plus de détails.

CX.

MARIE ANTOINETTE AN DEN GRAFEN MERCY.*)

29 juillet 1791.

La position où je me trouve, me fait désirer vivement votre personne à Paris. Les derniers événements m'ont donné de grandes lumières sur l'état des choses et sur le caractère des personnes. Les dispositions de l'assemblée nationale dans ces malheureuses circonstances, et les égards qu'on a eus pour moi, ne peuvent vous avoir échappé. Je crains de m'être bien trompée sur la route qu'il aura fallu suivre, enfin j'ai besoin de vos conseils, de votre attachement pour moi, de votre présence ici. Un de vos amis, dont l'attachement à ma personne vous est connu, a dû vous écrire et vous écrira peut-être encore. Je vous invite à donner foi à ce qu'il vous dira, car s'il y a puissance dans ceux qui l'environnent, tout me fait croire qu'il y a aussi de la bonne foi, et du sincère désir du bien.

*) Durch den Abbé Louis dem Grafen Mercy überbracht.

CXI.

MARIE ANTOINETTE AN LEOPOLD II. *)

Le 30 juillet 1791.

On désire, mon cher frère, que je vous écrive, et l'on se charge de vous faire parvenir ma lettre, car pour moi je n'ai aucun moyen de vous donner des nouvelles de ma santé. Je n'entrerai point en détails de ce qui a précédé notre départ; vous en avez connu tous les motifs. Pendant les événements qui ont accompagné notre voyage, et dans la situation qui a suivi notre retour à Paris, j'ai été livrée à de profondes impressions. Revenue de la première agitation qu'elles avaient produite, je me suis mise à réfléchir sur ce que j'avais vu, et j'ai cherché à démêler quels étaient, dans l'état actuel des choses, les intérêts du roi, et la conduite qu'ils me prescrivaient. Mes idées se sont fixées par une réunion de motifs que je vais vous exposer.

Je n'ai jamais cessé de compter sur vos sentiments pour moi, dans des circonstances à l'issue desquelles était attachée la destinée de ma vie; mais j'ai éprouvé une bien douce satisfaction, lorsque, après avoir bien réfléchi sur nos rapports mutuels, il m'a semblé que dans la conduite que tout nous prescrivait à suivre, les intérêts du roi se trouvaient intimement liés avec ceux de mon frère. La situation des affaires a extrêmement changé ici depuis les

*) Abgedruckt in der Revue rétrosp. I. 451 und bei Feuillet de Conches. II. 179.

événements occasionnés par notre voyage. L'assemblée nationale était divisée en une multitude de partis. Bien loin que l'ordre parût se rétablir, chaque jour voyait diminuer la force des lois. Le roi, privé de toute autorité, n'apercevait pas même la possibilité d'en reprendre à la fin de la constitution, par l'influence de l'assemblée, puisque chaque jour l'assemblée perdait elle-même le respect du peuple. Enfin, il était impossible d'apercevoir un terme à tant de désordre.

Aujourd'hui, les circonstances donnent beaucoup plus d'espoir. Les hommes qui ont le plus d'influence sur les affaires, se sont réunis et se sont prononcés ouvertement pour la conservation de la monarchie et du roi, et pour le rétablissement de l'ordre. Depuis leur rapprochement, les efforts des séditieux ont été repoussés avec une grande supériorité de force. L'assemblée a acquis dans tout le royaume une consistance et une autorité, dont elle paraît vouloir user pour établir l'exécution des lois et finir la révolution. Les hommes les plus modérés, qui n'ont cessé d'être opposés à ses opérations, s'y réunissent en ce moment, parce qu'ils y voient le seul moyen de jouir en sûreté de ce que la révolution leur a laissé, et de mettre un terme à des troubles dont ils redoutent la continuation. Enfin, tout paraît se réunir pour amener la fin des agitations et des mouvements, auxquels la France est livrée depuis deux ans. Cette terminaison naturelle et possible ne donnera pas au gouvernement le degré de force et d'autorité, que je crois qui lui serait nécessaire ; mais elle nous préservera de plus grands malheurs ; elle nous placera dans une situation plus tranquille ; et lorsque les esprits seront revenus de cette ivresse, dans laquelle ils sont actuellement plongés, peut-être

sentira-t-on l'utilité de donner à l'autorité royale une plus grande étendue.

Voilà, dans la marche que les choses prennent d'elles-mêmes, ce qu'on peut apercevoir dans l'avenir. Je compare ce résultat avec ce que pourrait promettre une conduite opposée au voeu que la nation manifeste. Je vois une impossibilité absolue à rien obtenir autrement que par l'emploi d'une force supérieure. Dans cette dernière supposition, je ne parlerai pas des dangers personnels, que pourraient courir le roi, son fils et moi ; mais quelle entreprise que celle dont l'issue est incertaine, et dont les résultats, quels qu'ils fussent, présentent de tels malheurs qu'il est impossible d'y attacher ses regards ! On est ici déterminé à se défendre. L'armée est en mauvais état par le défaut de chefs et de subordination ; mais le royaume est couvert d'hommes armés, et leur imagination est tellement exaltée, qu'il est impossible de prévoir ce qu'ils pourraient faire, et le nombre de victimes, qu'il faudrait immoler pour pénétrer au sein de la France. On ne saurait calculer, d'ailleurs, quand on voit ce qui se passe ici, quels seraient les effets de leur désespoir. Je ne vois dans les événements que présente une telle tentative, que des succès douteux et la certitude de grands maux pour tout le monde. Quant à la part que vous, mon cher frère, pourriez y prendre, ce seraient de grands sacrifices que vous feriez à nos intérêts, et cependant ils présenteraient d'autant plus de dangers pour nous, qu'on pourrait nous y opposer plus d'influence.

Il est peut-être des moyens, par lesquels il pourrait, en se liant à la seule conduite, que les circonstances paraissent

devoir faire adopter, servir mieux ses intérêts et concourir aux nôtres avec plus d'activité.

Si la révolution se termine comme je l'ai dabord annoncé, il importe que le roi acquière, d'une manière solide, la confiance et la considération qui seules peuvent donner une force réelle à l'autorité royale. Aucun moyen n'est plus propre à les lui procurer que l'influence, que nous pourrions avoir dans une de vos déterminations, qui contribuerait à assurer la paix à la France et à faire disparaître des inquiétudes d'autant plus fâcheuses pour tout le monde, qu'elles sont un des principaux obstacles au rétablissement de la tranquillité publique. La part que nous aurions eue ainsi à la cessation des troubles, nous concilierait tous les esprits modérés, tandis que les autres, et particulièrement les chefs de la révolution, s'attacheraient à nous par la volonté sincère et efficace, que nous aurions montrée de conduire les choses à un terme qu'ils désirent tous. Vos intérêts me paraissent devoir trouver également leur place dans ce système de conduite. L'assemblée nationale, avant de se séparer, voudra, de concert avec le roi, déterminer les alliances, auxquelles la France doit rester attachée, et la puissance de l'Europe, qui la première reconnaîtra la constitution, après qu'elle aura été acceptée par le roi, sera sans doute celle, avec laquelle l'assemblée sera disposée à former l'alliance la plus étroite. Et à ces vues générales de convenance, je pourrais ajouter les moyens que j'ai de disposer les esprits au maintien de votre alliance, moyens qui seraient extrêmement fortifiés, si vous partagiez ma manière de voir sur les circonstances actuelles.

Je ne puis douter que les chefs de la révolution, qui ont soutenu le roi dans la dernière circonstance, ne veuillent lui assurer la considération et le respect, nécessaires à l'exercice de son autorité, et qu'ils n'aperçoivent dans l'union étroite avec la France, d'une puissance à laquelle il est attaché par les liens du sang, un moyen de combiner sa dignité avec les intérêts de la nation, et par là de consolider et d'affermir une constitution, dont ils conviennent tous que la majesté royale est une base essentielle.

Je ne sais si, indépendamment de toutes les autres raisons, le roi ne trouvera pas là, et dans les dispositions de la nation, dès qu'elle sera calmée, plus de déférence, et des dispositions plus favorables que celles, qu'il pourrait attendre de la plupart des Français, qui sont actuellement hors du royaume. Je crois donc, et une méditation profonde sur les circonstances m'a intimement convaincue, que notre intérêt, que le vôtre, que la tranquillité, non-seulement de la France, mais peut-être de l'Europe entière, conduisent à désirer la terminaison la plus prompte et la plus paisible de la révolution, qui a agité ce pays, et que mon frère a de puissants moyens d'y contribuer, en liant sa détermination au parti que prendra le roi, et préparant ainsi de grands avantages pour nous, et le renouvellement des liens qui l'unissent à la France.

Adieu, mon cher frère, je vous embrasse et vous aime de tout mon coeur.

CXII.

MARIE ANTOINETTE AN DEN GRAFEN MERCY.*)

ce 31 juillet (1791).

Je vous ai écrit le 29 une lettre que vous jugerez aisément n'être pas de mon style.**) J'ai cru devoir céder aux désirs des chefs de parti ici, qui m'ont donné eux-mêmes le projet de lettre. J'en ai écrit une autre à l'empereur hier trente; j'en serais humiliée si je n'espérais pas que mon frère jugera que dans ma position je suis obligée de faire et d'écrire tout ce qu'on exige de moi. Il est bien essentiel que mon frère me réponde une lettre circonstanciée qui puisse être montrée et qui en quelque sorte puisse servir de base de négociation ici. Envoyez sur le champ un courrier pour l'en prévenir.

L'abbé Louis qui va vous joindre, a été du parlement. C'est un homme d'esprit, grand intrigant et de ces amis de tout le monde et de tous les partis. C'est M. Duport qui l'a proposé. J'ai lieu d'être assez contente de ce côté-là,

---

*) Ganz in Chiffern mit beigefügter Auflösung.

**) Anmerkung des Grafen Mercy. La lettre citée du 29, quoiqu'elle me fut adressée, était formièrement écrite à M. de Fersen qui en a l'original et dont il fit le déchiffrement. Il ne s'y trouvait qu'un P. S. qui me regardait et par lequel la reine disait être tranquille sur la position que l'assemblée lui marquait des égards et des vues conciliantes, qu'il fallait éviter toute mesure violante, et ramener les choses par les voies de douceur.

c'est à dire des Duport, Lameth et Barnave. J'ai dans ce moment-ci une espèce de correspondance avec les deux derniers, que personne au monde ne sait, même leurs amis. Il faut leur rendre justice: quoiqu'ils tiennent toujours à leurs opinions, je n'ai jamais vu en eux que grande franchise, de la force et une véritable envie de remettre de l'ordre et par conséquent l'autorité royale. Ces deux-là sont les seuls avec lesquels on peut traiter. Il est certain que pour tout il serait heureux que vous puissiez venir ici, mais il faudrait être autorisé à parler ferme. Je suis pressée; je tâcherai de trouver une autre occasion ces jours-ci pour entrer dans plus de détails avec vous.

Envoyez, je vous prie, par la poste cette lettre à M. de Fersen; vous mettrez l'adresse.

CXIII.

MARIE ANTOINETTE AN DEN GRAFEN MERCY.*)

(1er août 1791.*)

L'abbé Louis doit aller vous joindre bientôt; il se dira accrédité par moi pour vous parler. Il est essentiel que vous ayez l'air de l'écouter et d'être prévenu, mais de ne pas vous laisser aller à ses idées. Je suis obligée de garder de grands ménagements avec lui et ses amis; ils m'ont été utiles et me le sont encore dans ce moment, mais quelques bonnes

*) Ganz in Chiffern, mit beigefügter Auflösung.

intentions qu'ils montrent, leurs idées sont exagérées et ne peuvent jamais nous convenir.

C'est dans ce sens qu'ils viennent encore de faire un mémoire qu'ils croient que je vous ai envoyé pour Vienne et que j'ai cru inutile de risquer. Après quelques réflexions justes sur la position actuelle, tout le système des deux chambres y est développé, et un moyen sûr de correspondre avec eux directement ; cela veut dire qu'ils pourront mander ce qu'ils voudront dans des articles et par des mots convenus dans un journal. Comme jamais le roi pour le bien de ce pays-ci ne doit désirer les deux chambres, le reste m'a paru inutile, mais il est extrêmement important pour moi qu'au moins pendant un temps encore ils croient que je suis tous leurs avis. Les dangers seront incalculables, si de colère ils se rejetaient dans un autre parti.

C'est donc à votre prudence et à votre attachement que je me fie ; voyez l'abbé, écoutez-le ainsi que ceux qui pourront vous parler de sa part et dans le même sens, mais que vos objections portent toujours sur le nouveau roi, sur son âge et sur les différentes idées qu'il peut avoir.

M. de Blumendorff vous dira notre position ici ; les scélérats sont dans les dernières convulsions de la rage ; ils cherchent à m'attaquer de toutes les manières, mais je ne crains rien et je supporte tout dans l'espoir que bientôt tout cela sera fini.

CXIV.

MARIE ANTOINETTE AN DEN GRAFEN MERCY.*)

ce 7 août (1791).

J'ai reçu votre lettre ; elle n'était point datée. J'espère que vous aurez reçu la mienne du trente ou trente et un. Ce que vous mandez sur les conditions à faire, est juste, mais impraticable pour nous. Nous n'avons ni forces ni moyens, nous ne pouvons que temporiser ; voici le moment d'accepter la charte. Tout ce que nous pouvons pour notre honneur et pour l'avenir, c'est des observations à faire qui ne seront sûrement pas écoutées, mais qui au moins avec la protestation que le roi a faite, il y a six semaines, et calquées sur elle, serviront de base pour le moment où l'ennemi, le malheur et le désenivrement pourront laisser percer la raison.

Vous aurez sûrement déjà la charte ; c'est un tissu d'absurdités impraticables. Je persiste toujours à désirer que les puissances traitent avec une force en arrière d'elles, mais je crois qu'il serait extrêmement dangereux d'avoir l'air de vouloir entrer. Nous ne pourrons pas dans ce moment aller autre part ; on désire que nous allions soit à Fontainebleau soit à Rambouillet, mais d'un côté, comment et par qui serions nous gardés, et de l'autre jamais le peuple laissera sortir mon fils. On l'a accoutumé à le regarder

*) Eigenhändig geschriebenes Original.

comme son bien. Rien ne les fera céder, et nous ne pouvons pas le laisser seul.

L'abbé Louis doit vous aller voir.et de là voir l'empereur et les frères du roi. Il me paraît douteux qu'avec tout son esprit il puisse parvenir jamais à un accomodement, où on ne veut rien mettre d'un côté, et où l'on exige tout de l'autre. Le seul avantage qu'il peut avoir, c'est qu'étant l'ami des Duport, Barnave et Lameth, il y aura peut-être d'entamer quelques négociations avec eux, car encore une fois, il n'y a qu'avec ces trois-là qu'on puisse tenter quelque chose.

J'apprends dans l'instant que ma lettre du premier a passé; vous devez l'avoir à présent. Je tiens beaucoup à ce que vous écriviez tout de suite à l'empereur sur la lettre de moi qui lui parviendra par un courrier de M. de Mont.*) Je serais trop humiliée qu'il pût croire un moment que ce fût là mon style, mais il faut qu'il me réponde comme le croyant, et une lettre détaillée que je puisse montrer à ceux qui me l'ont fait écrire.

Il est essentiel qu'on contienne les princes et Français qui sont déhors. Je crains toujours la tête de Calonne, et une seule fausse démarche perdrait tout. Dans ce moment la crise est ici à un point que cela ne peut durer. L'argent qui manque de partout commence à donner beaucoup d'humeur au peuple; cette catastrophe peut le plus ouvrir les yeux; du reste l'assemblée mécontente tout le monde. Il faut du temps et un peu de sagesse, et je crois encore qu'on pourra au moins préparer à nos enfants un avenir plus heureux.

---

*) Montmorin.

Je voulais d'abord chiffrer celle-ci, mais je trouve une occasion sûre et je la fais partir. Si vous vouliez m'écrire et m'envoyer quelqu'un, il faudrait mieux l'envoyer par l'Angleterre. Si je trouvais quelqu'un ici, je lui ferais prendre le même chemin.

ce 7 août.

CXV.

LEOPOLD II. AN MARIE ANTOINETTE.

17 août 1791.

J'ai bien rèçu, chère soeur, la lettre, qu'on a désiré que vous m'écriviez. Je ne saurais vous exprimer la douleur que me cause la situation du roi et la vôtre, les inquiétudes qu'elle m'inspire, et combien je désire de contribuer à la soulager. Les insinuations que renferme votre lettre, donnent à cet effet des lueurs d'espérance, auxquelles je me livrerais avec satisfaction, si les événements passés et présents permettaient de prendre confiance sur l'avenir.

Cette réunion qu'elle m'annonce des hommes, qui ont le plus d'influence sur les affaires, pour la conservation de la monarchie et du roi et pour le rétablissement de l'ordre, l'assurance exprimée ...cemment dans une lettre ostensible du ministre des affaires ...rangères à l'ambassadeur du roi en ma cour, que les ...eilleurs esprits de l'assemblée nationale se sont ...éunis et se concertent avec les vrais serviteurs

du roi, pour soutenir la monarchie et rendre à Sa Majesté le pouvoir et l'autorité, qui lui sont nécessaires pour gouverner, ces assurances, dis-je, si la certitude des intentions se réunissait à la réalité de l'exécution, rempliraient l'objet principal et essentiel de mes voeux, et préviendraient les suites incalculables qu'entrainera au cas contraire une cause, qui est devenue celle de tous les souverains, et un état de chose qui doit nécessairement exciter les réclamations, et s'il le faut, les efforts réunis de tous les gouvernements policés.

L'importance de ces suites me force à m'expliquer avec la plus entière franchise. Les souverains de l'Europe, justement indignés du traitement qu'éprouve le roi et sa famille, alarmés au plus haut point des dangers, que les horreurs de la révolte et de l'anarchie n'envahissent par la suite tous les états, ne se tranquilliseront pas par des apparences et des illusions. L'effet seul les éclaircira sur les intentions.

Veut-on conserver réellement la monarchie en France, il faut que la constitution soit adoptée volontairement par le roi très-chrétien ; il faut qu'il ne puisse y avoir de doute sur la liberté parfaite de sa volonté, et comme on sera autorisé d'en douter tant que sa détermination restera exposée à des alternatives et des conséquences fâcheuses, ce ne sera que la conformité de la constitution même avec les caractères qui dérivent de la conception la plus essentielle du gouvernement monarchique, qui pourra nous tranquilliser sur ce point avec vraisemblance.

Ces caractères essentiels satisferont aux réclamations consignées dans la déclaration réellement libre, donnée par

le roi le 20 juin ; ils sont aussi tous compris dans le vrai sens des assurances que donnent votre lettre, et celle du ministère. Mais encore une fois, chère soeur, les effets seuls décideront les déterminations du concert, que les puissances étrangères ne peuvent plus tarder de prendre sur les affaires françaises. Nous réunirons avec zèle nos soins et notre soutien en faveur des efforts sincères, que feront les vrais amis du roi et de la nation française, mais rien ne détournera notre attention la plus sérieuse d'un objet, qui intéresse la félicité et le salut publique de l'Europe.

Je vous embrasse, chère soeur, avec l'amitié la plus tendre et le plus vif intérêt.

CXVI.

LEOPOLD II. AN MARIE ANTOINETTE. *)

le 20 août 1791.

Au plaisir que j'éprouvai en reconnaissant la main d'une soeur tendrement chérie, dans la lettre qu'on a désiré que vous m'écriviez, a bientôt succédé la plus amère douleur par le souvenir qu'elle m'a vivement rappelé, de l'état dans lequel on ose vous détenir, des maux qu'on a permis que vous ayez soufferts impunément, des dangers qu'un tel traitement doit faire craindre encore. Mais ce n'est pas, je le sens bien, l'occasion d'un libre épanchement de nos coeurs

*) Abgedruckt in der Revue rétrosp. I. 470, und bei Feuillet de Conches. II. 249.

qu'on a voulu nous procurer, et je n'hésite pas d'entrer plus directement dans les vues qu'on paraît avoir eues, en exposant dans ma réponse, avec une franchise sans réserve, les sentiments, les intentions que je nourris sur les affaires de France et que le temps de manifester approche.

Ce n'est pas de mes dispositions fraternelles qu'il s'agit. Ni vous, chère soeur, ni aucun Français sensible ne peut douter que mon bonheur dépend du vôtre, et que vos offenses seront les miennes. Il s'agit des dispositions qui me sont communes avec tous les autres souverains de l'Europe. La cause du roi très-chrétien est la cause de nous tous. Notre bonheur, notre sûreté, la conservation de nos couronnes, la tranquillité et le bonheur de nos sujets, tous les motifs les plus puissants et les plus sacrés nous invitent, nous autorisent, nous forcent à sauver l'Europe entière de la révolte et de l'anarchie. Ces motifs, infiniment supérieurs à tous les intérêts politiques particuliers, ne tarderont pas à réunir nos concerts, et, s'il le faut, nos efforts; et les malheurs qui pourront s'ensuivre, remèdes inévitables aux pires des maux, ne rendront responsables devant Dieu et les hommes que ceux qui en auront causé la nécessité.

On peut facilement juger si nous souhaitons, si particulièrement moi, votre frère, l'ami du roi, l'allié de la France, je souhaite qu'on nous épargne, qu'on prévienne ces douloureuses extrémités. On m'en flatte, en quelque manière, dans votre lettre; on m'y fait envisager, de la part des chefs et de la majorité de l'assemblée nationale des intentions dont la sincérité et l'exécution effective rempliront nos voeux dans les points les plus essentiels. Puisse ma confiance égaler mon désir!

Quoiqu'il en soit, le temps des illusions est passé. Les effets éclairciront seuls ce qu'on peut en espérer et fixeront invariablement nos vues et nos mesures. La constitution qu'on donnera à la France, ne pourra être considérée comme légale, si elle n'est sanctionnée par la libre volonté du roi. Mais il ne suffira pas, pour faire croire à cette liberté, de frivoles apparences, ou de violences déguisées sous forme d'alternatives captieuses et illégales. La volonté libre du roi, consignée dans sa déclaration du 20 juin, elle ne tend et ne peut que tendre au maintien des propriétés les plus essentielles du gouvernement monarchique, l'inviolabilité, la sûreté, la représentation décente du roi et de sa famille, la réalité de son influence dans le gouvernement, et l'exécution des lois qui la lui assurent; enfin une organisation compatible avec la subordination des pouvoirs et la tranquillité publique. C'est à ces seuls caractères que nous pourrons reconnaître l'établissement d'une constitution vraiment légale, jamais dans un ordre de choses où le roi continuera à se trouver privé d'autorité réelle par des lois ou contradictoires ou sans effet, prisonnier au milieu de sa cour, jouet des fureurs des partis et des excès d'une populace incoercible.

Ces caractères définissent en même temps les buts, auxquels l'intérêt général des autres puissances de l'Europe leur prescrit de tendre et leur permet de s'arrêter. Ils coïncident de même avec le même intérêt de la nation française, dont les vastes états ne peuvent se gouverner comme de petites républiques, ne peuvent lui permettre de s'isoler au milieu des autres nations, par un système monstrueux, dont

le moindre effet sera l'interruption de toutes les voies d'une communication contagieuse.

Voilà mes sentiments et mes dispositions. Je puis vous assurer, chère soeur, qu'ils sont partagés par les principaux autres souverains ; que nous réunirons avec plaisir nos soins et notre soutien en faveur des vrais patriotes français qui dirigeront leurs efforts au même but, et qu'on peut compter en particulier sur mon zèle à moyenner ce salutaire accord, si l'intention des ouvertures qu'on vous a engagée de me faire, répond à la candeur des miennes.

Adieu, chère soeur, je vous embrasse avec un coeur pénétré de vos malheurs et du désir de les soulager.

CXVII.

MARIE ANTOINETTE AN DEN GRAFEN MERCY.*)

ce 21 août (1791).

J'ai arrêté ma lettre au moment de partir, parce que l'abbé Louis arrivait et m'a appris (par M. de Mont.** s'entend) votre voyage de Londres. J'espère et désire fort avoir de vos nouvelles, car la lettre ministérielle, que l'abbé a rapportée, ne me suffit pas pour mes intérêts. Il me paraît qu'en se louant fort de vous, il ne trouve pourtant

*) Eigenhändig geschriebenes Original. Dieses Schreiben ist in der Revue rétrosp. I. 463 und bei Hunolstein S. 244, bei letzterem jedoch mit so wesentlichen Varianten abgedruckt, dass es hiemit neuerdings zum Abdrucke gebracht wird.

**) Montmorin.

pas son voyage fort heureux. Il craint beaucoup la coalition des puissances, et est parvenu, à ce que je crois, à inspirer la même crainte à ceux des chefs, qui l'ont proposé et envoyé, mais jusqu'à présent cela ne les porte qu'à une grande humeur, et je crains beaucoup que ne se sentant plus la force de réparer le mal ni de se soutenir, ils ne quittent brusquement la partie et nous laissent seuls dans l'embarras. D'ici à quelques jours j'aurai des nouvelles plus détaillées de leurs opinions ; j'aurais bien voulu attendre pour vous les écrire, mais l'occasion qui porte celle-ci, part demain. C'est à la fin de la semaine qu'on présentera la charte au roi; il y répondra à peu près comme je vous le mande au commencement de ma lettre. Ce moment est affreux, mais pourquoi aussi nous laisse-t-on dans une ignorance totale de ce qui se passe dans l'extérieur. Il s'agira à présent de suivre une marche qui éloigne de nous la défiance, et qui en même temps puisse servir à déjouer et culbuter au plus tôt l'ouvrage monstreux, qu'il faut adopter. Pour cela, il est essentiel que les Français, mais surtout les frères du roi, restent en arrière, et que les puissances réunies agissent seules. Aucune prière, aucun raisonnement de notre part ne l'obtiendra d'eux ; il faut que l'empereur l'exige, c'est la seule manière dont il puisse, et surtout moi, me rendre service. Vous connaissez par vous même les mauvais propos et les mauvaises intentions des émigrants. Les lâches, après nous avoir abandonnés, veulent exiger que seuls nous nous exposions, et seuls nous servions tous leurs intérêts. Je n'accuse pas les frères du roi, je crois leurs coeurs et leurs intentions purs, mais ils sont entourés et menés par des ambitieux qui les perdront, après nous avoir perdu les

premiers. Le comte d'Artois est parti le 12 pour Vienne; son frère a une lettre de lui du même jour, où il ne lui parle pas de ce voyage. Nous l'avons appris par des lettres particulières. Quel est le but de cette course? Je ne peux pas l'imaginer, pourvu que l'empereur ne se laisse pas encore aller à quelque extravagance qu'on exigera de lui. Enfin mandez-lui toujours ce que je vous mande dans l'autre page. Je finis pour ne pas trop grossir le volume. Adieu.

ce 26.

Voici ma lettre encore recommencée, mais pour cette fois-ci j'espère qu'elle vous arrivera sûrement. La personne qui veut bien s'en charger, a trouvé aussi des moyens de me faire tenir vos réponses; il vous en écrira.

La journée d'hier s'est passée comme toutes celles que nous passons depuis deux mois, et dans un silence de la part du peuple vraiment affligeant. C'est la semaine prochaine qu'on doit apporter au roi l'acte constitutionnel. Le rapport que j'ai lu et que M. de Beaumetz doit faire avant l'assemblée, est un tissu d'absurdités, d'insolences et d'éloges pour l'assemblée. Ils ont mis la dernière main à leurs outrages, en donnant une garde au roi. Il n'est plus possible d'exister comme cela; il ne s'agit pour nous que de les endormir et de leur donner confiance en nous pour les mieux déjouer après. Il est impossible, vu la position ici, que le roi refuse son acceptation. Croyez que la chose doit être bien vraie, puisque je le dis. Vous connaissez assez mon caractère, pour croire qu'il me porterait plutôt à une chose noble et pleine de courage, mais il n'en existe point

à courir un danger plus que certain. Nous n'avons donc plus de ressource que dans les puissances étrangères. Il faut à tout prix qu'elles viennent à notre secours, mais c'est à l'empereur à se mettre à la tête de tous et à régler tout. Il est essentiel que, pour première condition, il exige que les frères du roi et tous les Français, mais surtout ces premiers restent en arrière et ne se montrent pas. Je vous assure que les choses sont à un point aujourd'hui, qu'il vaudrait mieux être roi d'une seule province que d'un royaume aussi vicié et désordonné que celui-ci. Je tâcherai d'envoyer, si je puis, des notes à l'empereur sur tout ceci, mais en attendant, mandez toujours tout ce que vous croiriez nécessaire, pour bien lui prouver qu'il n'y a plus de ressource qu'en lui, et que notre bonheur, notre existence, celle de mon enfant dépendent de lui seul, et de la prudence et la célérité de ses moyens. Adieu.

Je n'ai point reçu les opinions des chefs, comme je vous l'avais annoncé; ils se restreignent toujours dans des idées vagues et ont l'air de craindre de s'engager.

CXVIII.

MARIE ANTOINETTE AN LEOPOLD II.*)

8 septembre 1791.

Qu'il y a longtemps, mon cher frère, que je n'ai pu vous écrire, et cependant mon coeur en avait bien besoin!

*) Abgedruckt in der Revue rétrosp. II. 5, dann bei Hunolstein, S. 255 mit dem irrigen Datum vom 3. September, und bei Feuillet de Conches II. 278.

Je sais toutes les marques d'amitié et d'intérêt que vous ne cessez de nous donner, mais je vous conjure, par cette même amitié, de ne pas vous laisser compromettre en rien par nous. Il est certain que nous n'avons de ressource et de confiance qu'en vous. Voici un mémoire*) qui pourra vous montrer notre position au vrai, et ce que nous pouvons et devons espérer de vous. Je connais très-bien l'âme des deux frères du roi; il n'y a pas de meilleurs parents qu'eux (je dirais presque de frères, si je n'avais pas le bonheur d'être votre soeur). Ils désirent tous deux le bonheur, la gloire du roi uniquement; mais ce qui les entoure est bien différent: ils ont tous fait des calculs particuliers pour leur fortune et leur ambition. Il est donc bien intéressant que vous puissiez les contenir, et surtout, comme M. de Mercy doit déjà vous l'avoir mandé de ma part, d'exiger des princes et des Français en général de se tenir en arrière dans tout ce qui pourra arriver, soit en négociations, soit que vous et les autres puissances fassiez avancer des troupes. Cette mesure devient d'autant plus nécessaire que le roi allant accepter la constitution, ne pouvant faire autrement, les Français au dehors se montrant contre son acceptation, seraient regardés comme coupables, par cette race de tigres qui inondent ce royaume, et bientôt ils nous soupçonneraient d'accord avec eux. Or, il est de notre plus grand intérêt, faisant tant que d'accepter, d'inspirer la plus grande confiance. C'est le seul

*) Ich halte die Angabe, dass Marie Antoinette diese Denkschrift, welche in der Revue rétrosp. II. 7, dann bei Hunolstein, 257, und bei Feuillet de Conches, II. 289, abgedruckt ist, eigenhändig mehrmals copirt habe, für irrig. Die Exemplare wenigstens, welche im kais. Staatsarchive sich befinden, sind nicht von ihrer Hand.

moyen pour que le peuple, revenu de son ivresse, soit par les malheurs qu'il éprouvera dans l'intérieur, soit par la crainte du dehors, revienne à nous en détestant tous les auteurs de ses maux.

Je vous remercie, mon cher frère, de la lettre que vous m'avez écrite. Elle était parfaitement dans le sens que je pouvais désirer, et elle a fait un bon effet, car ceux à qui je me suis obligée de la faire voir, ont paru ou ont cru devoir en paraître contents. Mais qu'il m'en a couté de vous écrire une lettre de ce genre! Aujourd'hui, qu'au moins ma porte est fermée, et que je suis maîtresse dans ma chambre, je puis vous assurer, mon cher frère, de la tendre et inviolable amitié avec laquelle je vous embrasse, et qui ne cessera qu'avec ma vie.

Le roi, qui vous embrasse, se porte bien, ainsi que ses enfants et moi. Dites mille choses pour moi à ma belle-soeur. J'embrasse tous vos enfants.

CXIX.

MARIE ANTOINETTE AN DEN GRAFEN MERCY. *)

ce 12 septembre (1791).

Je n'ai reçu qu'aujourd'hui votre lettre du 6 septembre. Je suis charmée que vous approuviez mes idées sur tout ce que je vous avais mandé. J'espère que vous avez reçu ma

*) Eigenhändig geschriebenes Original. Auch dieser Brief ist in der Revue rétrospective II. 31, dann bei Hunolstein S. 286 und bei Feuillet de Conches II. 313, jedoch mit einigen Varianten, abgedruckt, wesshalb er hier neuerdings zum Abdrucke gebracht wird.

lettre par M. de Berchigny, qui vous annonçait l'arrivée de la personne que vous avez vue à Londres. J'attends avec bien de l'impatience les premières nouvelles de Vienne, elles seront importantes. Je crains bien, par des dépêches que j'ai vues de Dresde, que l'empereur ne se soit laissé aller à l'astuce de Calonne et à la politique détestable de la Prusse, qui ne fera que l'engager pour l'entraîner et le perdre ainsi que nous, et à tout cela c'est encore l'Angleterre qui agit sans se montrer.

Voici un mémoire que le manque d'occasion sûre m'a fait tarder à vous envoyer. Les principes m'y ont paru sages ; il serait à désirer qu'on les suivît. Comme je n'ai aucun moyen d'envoyer directement à Vienne, voulez-vous bien, comme vous avez mon cachet, fermer le paquet, si vous le trouvez convenable et l'envoyer à l'empereur pour moi, ainsi que ma lettre. Je ne doute pas de son amitié et de sa bonne volonté pour moi, mais il serait affreux que, voulant nous servir, il soit entraîné par l'ambition et l'intrigue des autres. Par exemple, on dit ici que, dans l'accord signé à Pillnitz, les deux puissances s'engagent à ne jamais souffrir que la nouvelle constitution française s'établisse. Il y a sûrement des points (comme dit bien le mémoire que voici), auxquels les puissances ont droit de s'opposer, mais, pour ce qui regarde les lois intérieures d'un pays, chacun est maître d'adopter dans le sien ce qui lui convient. Ils auraient donc tort de l'exiger, et tout le monde y reconnaîtrait l'intrigue des émigrants, ce qui ferait perdre tous les droits de leur bonne cause.

Nous sommes dans un moment fort critique ; c'est demain que le roi doit écrire son acceptation à l'assemblée.

J'aurais bien voulu retarder ma lettre de deux jours pour vous l'envoyer et vous mander en même temps l'effet qu'elle produit, mais la personne part décidément mercredi. Je ne peux vous parler du discours, il n'est pas encore arrêté définitivement. M. de Mont. ou, pour mieux dire, Pelin en avait fait un détestable, il a été rejeté*); celui qui a la préférence, est des personnes qui vous ont fait écrire par Laborde; vous y verrez quelques traits de fermeté, mais nullement le langage d'un roi qui sent combien il a été outragé.

Enfin le sort en est jeté; il s'agit à présent de régler sa marche et sa conduite d'après les circonstances. Je voudrais bien que tout le monde réglât sa conduite d'après la mienne, mais, même dans notre intérieur, nous avons de grands obstacles et de grands combats à livrer. Plaignez-moi; je vous assure qu'il faut bien plus de courage à supporter mon état que si on se trouvait au milieu d'un combat, d'autant que je me suis guère trompée, et je ne vois que malheur dans le peu d'énergie des uns et dans la mauvaise volonté des autres. Mon Dieu, est-il possible que, née avec du caractère, et sentant si bien le sang qui coule dans mes veines, je sois destinée à passer mes jours dans un tel siècle et avec de tels hommes! Mais ne croyez pas pour cela que mon courage m'abandonne; non pour moi, pour mon enfant je me soutiendrai, et je remplirai jusqu'au bout ma longue et pénible carrière. Je ne vois plus ce que j'écris. Adieu.

Quand vous aurez reçu le discours du roi, mandez-moi en chiffre ce que vous en pensez. Mandez-moi aussi, si

*) regettez.

vous avez fait tenir à M. de F.*) une petite lettre que je vous avais envoyée pour lui par un voyageur au commencement d'août. Je n'en ai aucune nouvelle; dans quel pays est-il?

CXX.

GRAF MERCY AN DIE KÖNIGIN.

Le 17 septembre 1791.

On attend avec impatience quelques éclaircissements sur ce qui vient de se passer, sans lesquels on ne peut en apprécier ni les causes, ni le but, moins encore les mesures qui y seront propres. Le mouvement des princes va devenir très-embarrassant; leurs premières démarches l'annoncent; elles tendent à compromettre les cours. Il ne faut pas laisser ces dernières dans la perplexité, où elles sont, de juger de ce que l'on pense et de ce que l'on désire. Une explication précise sur ces deux points donnera lieu à combiner ce qui deviendra possible pour l'avenir.

*) Fersen.

CXXI.

LUDWIG XVI. AN LEOPOLD II.

Sérénissime et très-puissant empereur, très-cher frère, cousin et beau-frère. L'assemblée nationale vient de me présenter l'acte constitutionnel qu'elle a décrété, et je me suis déterminé à l'accepter, parce que je dois le regarder comme le résultat du voeu de la grande majorité de la nation. Je m'empresse de faire part de cet événement à V. M., connaissant l'intérêt qu'elle prend autant à la prospérité de la monarchie française qu'à tout ce qui me concerne. Je prie V. M. d'être bien persuadée que le changement opéré dans la constitution française, ne diminue en rien mon désir de rendre de plus en plus inaltérables les liens qui existent entre nous et V. M., ainsi qu'entre nos nations respectives. Ecrit à Paris le 18 septembre 1791.

De Votre Majesté

bon frère, cousin et beau-frère

Louis.

CXXII.

GRAF MERCY AN DIE KÖNIGIN.

Le 26 septembre 1791.

On vient de recevoir l'écrit daté du 8 septembre avec un mémoire, qui y est relatif. Ces deux pièces seront sur le champ envoyées à leur destination. Le mémoire établit un principe sage qui serait de montrer des forces, qui en imposassent sans agir immédiatement. Il paraît aussi que ce sera le système adopté de préférence par les puissances étrangères, mais de savoir si par là on évitera la guerre civile, c'est une question soumise à bien des doutes. On ne voit pas le moindre indice de mesures, qui puissent faire cesser l'anarchie; celle-ci doit entraîner la banqueroute; cette dernière sera précédée ou suivie du défaut de subsistance, et ces trois calamités conduisent directement à la guerre civile. En supposant cette catastrophe, le sort du monarque dépendra de la preuve évidente qu'il n'est entré pour rien dans les causes de ce fléau, qu'il a mis tout en oeuvre pour en détourner, pour en prévenir les horreurs, et toute la vigilance du roi et de son ministère doit tendre à constater, à manifester cette preuve. Il faut à tout prix gagner la confiance et l'affection du peuple; c'est la seule ressource efficace, que l'on puisse se procurer dans la perspective des convulsions inévitables, auxquelles on doit s'attendre. Si la législature prochaine est aussi détestable qu'on le prévoit, peut-être s'agira-t-il de songer à une

au dehors et à capter les opinions au dedans, bien calculer les circonstances et leur laisser leur cours naturel. On servira ici d'intermédiaire, mais si on était jugé plus utile à Paris, on demanderait à y aller; on dévouerait sa vie à ce qui pourra être pour le mieux. A moins d'une occasion qui ne se présente pas encore, il y aurait trop de risque à envoyer le petit carton; il serait examiné aux douanes, et on ignore ce qu'il peut contenir. L'ambassadeur de Naples pourra peut-être s'en charger, s'il retourne à son poste. Celui qui écrit, en sera peut-être lui-même le porteur. Tous les autres objets sont ici en sûreté et en ordre.

CXXIII.

MARIE ANTOINETTE AN DEN GRAFEN MERCY.*)

Le 19 octobre (1791).

Cette lettre est chiffrée de la nouvelle manière; si vous êtes embarrassé, consultez M. de F ...**) Il faut sauter une lettre.

Je vous ai mandé mes idées sur un congrès. Tous les jours cette mesure devient plus pressante; les frères du roi sont eux-mêmes dans une position, par le nombre des personnes qui les ont rejoints, à n'être plus maîtres de contenir ceux qu'ils voudraient, et peut-être seront-ils forcés de marcher sous feu. Jugez de l'horreur de leur

*) Ganz chiffrirtes Original.

**) Fersen.

position et de la nôtre. D'un côté nous serons obligés de marcher contre eux, et cela ne se peut pas autrement, et de l'autre nous serons encore soupçonnés ici d'être de mauvaise foi et d'accord avec eux. Cette assemblée qui est toute dominée par le parti républicain, profitera de la circonstance pour ranimer le peuple contre nous. Le calme qui a l'air d'exister dans ce moment par la lassitude du grand nombre et le désir qu'on a en général de la tranquillité, ce calme même servira aux méchants pour nous imputer tout le mal qu'une invasion des princes peut faire. On ne peut voir sans frémir les suites d'un tel événement et à quoi nous serions exposés ici.

Il faut donc à tout prix le prévenir, et ce n'est que l'empereur qui le puisse, en annonçant le congrès, en indiquant tout de suite le lieu et quelqu'un des membres qui le composeront. Vous devez déjà en avoir écrit à Vienne ; si je peux, je vais en écrire moi-même encore à mon frère pour le presser, mais c'est de votre zèle, de votre attachement inviolable que j'attends la prompte réussite de cette affaire. Je sais fort bien qu'elle ne plaît pas aux Français émigrés, mais si c'est la seule manière de tirer les frères du roi des malheurs et de l'affreux embarras où ils vont se trouver, et de faire finir enfin l'indécente position où ils se trouvent aux yeux de l'Europe entière, en agissant toujours d'une manière différente de ce que nous avons l'air de désirer, vous m'avouerez que toute autre considération doit céder à celle-là.

Quant au congrès, comme il est toujours nécessaire ie nous n'ayons pas l'air de l'avoir provoqué, outre les ées que je vous ai déjà données sur cela, en voici une

qui me paraît très-juste. Dans les articles de la constitution acceptée par le roi, il y en a un qui parle bien de la ratification des traités, mais outre que je ne sais point, si les puissances voudront y consentir, quel est dans ce moment la garantie des traités anciens? Cela me paraît un point si important pour l'équilibre entier de l'Europe, pour que les puissances s'en occupent en se réunissant. Je désire une prompte et positive réponse sur cet objet; elle doit régler notre marche et nos paroles vis-à-vis des princes. Montrez ma lettre aux deux mêmes personnes que la dernière.

Cette autre lettre est pour M. de F....

CXXIV.

GRAF MERCY AN DIE KÖNIGIN.

Le 26 octobre 1791.

On vient de donner la preuve à M. de F.... que la nouvelle méthode de chiffrer ne vaut rien; il en rendra compte.

On avait rempli d'avance tout ce qu'indique la note du 19 sur l'utilité d'un congrès; il est plus que probable que les puissances s'y prêteront. On y est très-décidé à Vienne, où cette même note du 19 sera envoyée sans retard. Les princes se plaignent maintenant de l'empereur et lui attribuent tous les délais et obstacles à leurs projets. Le monarque est très-dégoûté de pareils procédés; il emploie tous les moyens qui sont en son pouvoir pour arrêter les

projets actifs des princes. L'abbé Maury*) s'occupe à les persuader de l'inutilité et du danger de leur plan. Le maréchal de Castries**) le désapprouve et se joint à ceux qui tâchent d'en détourner les effets.

Si le congrès a lieu, la conduite du roi exigera de l'habileté et une grande circonspection, car sans cela il déjouerait le congrès et le paralyserait. Il faut donc que le roi, en paraissant adopter et suivre les idées et mesures des révolutionnaires, trouve cependant moyen de ne laisser aux puissances aucun doute sur ses intentions et désirs réels. Cela se peut sans duplicité. Le roi a accepté la constitution, mais il savait qu'elle est impraticable, et aussi funeste au royaume qu'à la nation et à l'autorité royale. Il a promis de faire ce qu'il pourrait pour l'exécution de cette nouvelle forme de gouvernement, mais il ne peut rendre possible ce qui ne l'est pas par sa nature. C'est cette vérité qu'il s'agit de faire sentir à la nation, toujours en ménageant son délire et la conduisant à se convaincre elle-même de ce que l'on ne pourrait pas lui persuader par le raisonnement. Voilà, ce semble, le cadre du plan à former aux Tuileries; les détails en seront très-délicats dans l'exécution; peu de personnes doivent en avoir le secret et il s'agit de les bien choisir. Le zèle de celui qui écrit, ne se ralentira jamais; il attend un courrier qui doit arriver sous peu de jours et qui apportera des éclaircissements. Entre-

---

*) Der nachmalige Cardinal Jean Siffrein Maury.

**) Charles Eugène Gabriel de la Croix, marquis de Castries, im Jahre 1783 durch Ludwig XVI. zum Marschall von Frankreich ernannt. Er spielte damals eine hervorragende Rolle im Lager der Emigrirten.

temps il est essentiel de capter de plus en plus la faveur populaire, et de faire marcher les ministres, la loi à la main, pour le rétablissement de l'ordre.

CXXV.

MARIE ANTOINETTE AN DEN GRAFEN MERCY.

(1 novembre 1791.)

Le cadre du plan de conduite, quoique difficile à suivre, me paraît sage*) ; le malheur est que nous n'avons pas un homme ici auquel nous fier. Vous savez que, dès le premier moment, où il s'agissait de l'acceptation, j'ai pensé ainsi, mais les ministres n'ont ni la force ni la volonté de servir le roi de cette manière, et encore ne pouvons-nous ni les renvoyer ni placer qui nous voulons. M. de Ségur refuse les affaires étrangères; elles sont vacantes, et la publicité de tous ces refus rend le choix presqu'impossible.

Les têtes à Coblence paraissent se calmer pour le moment, mais il n'en est pas moins nécessaire de presser pour le congrès. Le dégoût même que l'empereur éprouve des procédés des émigrants, doit l'engager davantage à faire une chose grande et noble, et qui seule peut nous tirer sans danger de l'affreuse position où nous sommes. Mais pour cela il faut qu'il y ait une démonstration de forces armées,

*) Mercy bemerkt hiezu eigenhändig: Ce cadre formait la substance d'une note où j'opinais pour l'acceptation de la constitution...

ou du moins des préparatifs pour la marche des troupes. Je suis sûre que l'empereur se montrant ainsi, les autres puissances n'hésiteront pas. Je n'entre pas dans plus de détails.

CXXVI.

GRAF MERCY AN DIE KÖNIGIN.

Le 6 novembre 1791.

Dans l'éloignement il est bien difficile de discerner les objets, plus encore d'asseoir une opinion décidée sur le plan, qui convient le mieux aux circonstances; on sait cependant que ce plan doit tendre à deux objets. Le premier doit être d'avilir l'assemblée autant que possible; le second de s'attirer la confiance et l'affection populaire. Pour atteindre ce double but, il faut un ministère éclairé et fidèle, et s'il n'est pas possible de l'établir tel, il conviendrait d'y suppléer, quoique très-imparfaitement, par un conseil secret, composé de quelques personnes d'une habileté reconnue, d'un attachement à toute épreuve et capables de suggérer la marche journalière à tenir. Rien n'annonce encore que l'on se soit occupé à former ce ministère convenable. Le choix de M. de Ségur a d'abord indiqué le contraire. Depuis son refus on annonce que M. de Sainte-Croix lui sera substitué. Ce dernier passe généralement pour le plus déterminé démagogue. Tous les cabinets répugneront à cette disposition, et elle donnera lieu à des conjectures fâcheuses. Si ce choix porte sur le système que le ministère actuel ne tiendra pas, et que ceux dont on le

compose, sont voués d'avance à une chute prochaine, on en inférera dans les cours étrangères que celle de France s'abandonne au hazard des événements, qu'elle veut les attendre avant d'établir des mesures fixes; alors les puissances croiront devoir en agir de même de leur côté. Le moment présent n'exigerait pas beaucoup d'action; l'essentiel de tout serait d'astreindre les ministres à une marche constitutionnelle, et de convaincre le public que les calamités qu'il aura à supporter, partent uniquement d'un ordre de choses, dont le roi ne peut changer la nature, et dont on a exigé l'acceptation de sa part. Malgré toutes les représentations faites aux princes réfugiés, il est fort à craindre qu'ils ne se portent à quelque coup de désespoir. Il y a de très-forts indices qu'ils méditent une entreprise sur l'Alsace et sur les places frontières de la Flandre. Si cela arrive, il est important que l'on prévoie aux Tuileries la contenance, que l'on aura à tenir. Depuis l'acceptation presque pure et simple du roi, on voit que les puissances étrangères se sont un peu refroidies sur les affaires de France. Il ne faudrait pas les laisser dans un doute trop prolongé sur les vues et les désirs réels du roi; le retard d'une décision sur un congrès provient sans doute du peu d'envie de quelques cours à s'y prêter. Les réponses que l'on attend de Vienne d'un moment à l'autre, éclairciront cette matière, et on ne tardera pas à en rendre compte.

CXXVII.

GRAF MERCY AN DIE KÖNIGIN.

Le 18 novembre 1791.

La note du 1er novembre et le P. S. du 7 ont été remis par celui qui en était chargé, et on aurait bien désiré de se prévaloir d'une occasion aussi sûre pour faire parvenir des nouvelles ; mais rien n'arrive ici depuis près d'un mois que l'on y attend des décisions intéressantes. Tout ce que l'on en sait, est qu'au moment où un courrier de Vienne allait être expédié, il en était arrivé un de Pétersbourg, qui avait donné lieu à l'expédition de plusieurs exprés ; un d'entre eux est allé à Berlin. On a voulu sans doute attendre des réponses, avant de mander des résultats précis dont il est à présumer que l'objet sera la question de l'utilité ou des inconvénients de former un congrès. Le comité de Coblence se plaint hautement de la cour de Vienne, et lui cache soigneusement ses projets, dont les apparences sont toujours fort actives. Il y a eu de la désunion dans ce conseil ; — M. de Calonne voulait, dit-on, se retirer ; mais il paraît qu'on l'a retenu.

Au moment de la rédaction de cette note on reçoit la proclamation bien remarquable du 12 de ce mois. Quels qu'en aient pu être les motifs, il est certain que l'expression précise de cette pièce mémorable ne peut se concilier avec des notions particulières et précédentes. Il semble que l'on s'est attaché dans cette déclaration à donner une preuve

péremptoire de la plus parfaite liberté, et d'une volonté réfléchie d'adopter et de maintenir la constitution. Si cette démarche a été spontanée (et sa tournure ne permet pas d'en douter), alors elle devient une sommation aux puissances étrangères de ne plus se mêler des affaires intérieures de la France, et dans ce cas il ne leur reste qu'à borner leurs moyens et leurs mesures aux soins de préserver leurs propres états des effets de la nouvelle doctrine, qui peut les menacer. Aucune cour n'aura ni intérêt, ni la volonté d'aller au delà de ce qu'exige sa propre sûreté.

Cette importante matière demanderait des explications très-précises. On n'a jamais été assez instruit sur ce chapitre, et il est impossible que, dans des conjonctures aussi majeures, les cabinets ne restent pas dans une extrême perplexité sur le jugement qu'ils ont à porter du véritable état des choses.

Le papier chiffré a été remis à sa destination, mais le grand paquet dont il est fait mention, n'est point arrivé; on apprend que le carton demandé est parvenu heureusement à Paris.

CXXVIII.

GRAF MERCY AN DIE KÖNIGIN.

ce 21 novembre 1791.

La première note était écrite lorsqu'il est arrivé des dépêches du 11. Elles portent que la réponse de l'empereur sur l'acceptation renferme tout ce qui pouvait se concilier avec le système actuel du roi, système qui tend à ramener

les esprits que l'on suppose disposés à sortir du délire, où des moyens de force les feraient rentrer. On propose aux puissances de manifester leur attente à cet égard, et de se montrer en même temps décidées à des mesures actives, s'il arrivait le contraire de ce qu'elles se promettent.

Partant de ce plan, on croit un congrès inutile, même impossible. On ne peut traiter avec les usurpateurs de l'autorité souveraine ; le roi ne peut se charger de leur mandat, et s'il s'en chargeait, que pourrait-on lui demander qui ne fut en contraste avec les engagements qu'il vient de prendre, puisque tout ce qui serait demandé, ne pouvant l'être qu'au nom et pour le roi, ce monarque se chargeant de traiter, aurait à soutenir le pour et le contre. Si sur un refus on se détermine à faire la guerre, à qui la fera-t-on? puisque après l'acceptation on ne peut séparer le roi de l'assemblée nationale.

Tels sont les raisonnements sur les inconvénients d'un congrès. Ils semblent adoptés par toutes les cours. La dernière proclamation, qui n'était pas connue encore, ajoutera à ces mêmes raisonnements.

La réponse de l'Espagne au roi, insérée dans quelques journaux, ne remplit pas ce que l'on aurait dû en attendre; enfin de toutes les réponses celle de l'empereur est la seule qui montre une opinion prononcée. Quelques satisfaisants que soient le langage et la contenance de la Russie, elle peut en cela avoir d'autres objets que la France ; d'ailleurs le nord ne risque rien à se montrer comme il veut ; mais aussi ne peut-il pas produire de grands effets. On sait cependant que les princes fondent sur cela toutes leurs espérances ; qu'ils veulent tenter une entreprise, et porter

le roi à une seconde évasion. Cette tentative (que l'on croit impossible à faire réussir) serait la ruine de toutes bonnes mesures, et pourrait entraîner des horreurs incalculables.

Toutes les combinaisons formées dans le lointain sont sujettes à erreur, faute de connaissances locales. On s'occupe à les donner d'ici autant qu'on en est instruit soi-même, mais on aurait beaucoup à désirer sur cet article.

Celui qui va partir, ne laisse pas le loisir d'en dire davantage; on y suppléera à la première occasion, et on agira entre-temps dans le sens le plus utile que pourra suggérer un zèle inviolable qui ne se ralentira jamais. La grande lettre annoncée est arrivée et a été remise à sa destination.

On dit que le roi et la reine sont observés de très-près, et qu'ils sont même consignés dans leurs appartements pendant certaines heures. Il serait bien essentiel d'être instruit, si une mesure aussi extraordinaire a quelque fondement.

CXXIX.

MARIE ANTOINETTE AN DEN GRAFEN MERCY.

Le 25 novembre 1791.

J'attends avec bien de l'impatience le retour du courrier de Vienne, et j'avoue que je trouve qu'il tarde beaucoup. Notre position est tous les jours plus embarrassante; avec cela l'assemblée est si mauvaise, tous les honnêtes gens si las de tous les troubles, qu'avec de la sagesse je crois encore qu'on pourra s'en tirer, mais pour cela j'insiste

toujours pour le congrès armé, comme j'en ai déjà parlé. Il n'y a que lui qui puisse arrêter les folies des princes et des émigrés, et je vois de tous les côtés qu'il viendra peut-être avant peu un tel degré de désordre ici, que hors les républicains, tout le monde sera charmé de trouver une force supérieure pour arriver à une composition générale. Mais que mon frère se persuade donc bien que toutes les démarches ostensibles que nous sommes obligés de faire, tiennent à notre position; qu'il faut à quelque prix que ce soit, gagner ici la confiance de la majorité, mais que nous ne voulons, ni ne pouvons tenir à une constitution qui fait le malheur et la perte de tout le royaume; que nous désirons arriver à un ordre de choses supportable, mais qui ne peut pas s'établir par des Français; que l'esprit de parti domine exclusivement des deux côtés. Il faut donc que les puissances viennent à notre secours, mais d'une manière utile et imposante. L'empereur peut être assûré qu'il n'aura pas de tranquillité au Brabant tant qu'il n'arrêtera pas les troubles de la France. L'Espagne, la Russie et la Suède ont l'air de prendre franchement notre parti, mais hors la première, qui a tous les droits, la raison et les moyens de nous être utile, les deux autres seuls ne peuvent faire que du mal en ce qu'ils donneront des petits secours d'argent ou d'hommes aux princes, ce qui les encouragera et leur fera faire mille sottises, n'ayant pas des moyens suffisants. Cela les perdra, eux et nous.

C'est M. de Lessart qui garde le ministère des affaires étrangères; on a parlé un moment de M. de Ste Croix, mais jamais je ne l'aurais souffert. Pour ce que vous dites d'un conseil secret, je crois que sous bien des rapports cela

serait bon, mais il y a bien des choses aussi qui le rendent impossible; il faudrait être ici pour pouvoir en juger les inconvénients et les avantages. Tous les jours je regrette davantage de ne pouvoir causer avec vous, de ne pouvoir prendre les conseils de votre sagesse et de votre attachement, mais il faut se sacrifier aux circonstances, et je crois que sous tous les rapports l'empereur aurait tort d'envoyer dans ce moment son ministre ici.

Adieu! Attachement, estime et confiance sont les sentiments que je vous ai voués pour la vie.

CXXX.

GRAF MERCY AN DIE KÖNIGIN.

Le 30 novembre 1791.

On a rendu compte des raisons qui s'opposent à un congrès; — bien d'autres considérations politiques rendaient ce congrès plus nuisible qu'utile à la France, et on en a des indices plus que vraisembables. Il s'est formé un plan par lequel on voudrait conduire l'empereur à se charger de tous les hazards, de tous les risques réels, tandis que l'on se tiendrait à couvert des uns et des autres. On répond que l'on se conformera à ce que fera la cour de Vienne. Cette assertion est démentie par le fait. L'empereur dans l'état actuel de ses provinces belgiques n'y aurait besoin que de 25,000 hommes; cela est si vrai qu'antérieurement les ordres étaient donnés pour le départ de toutes les troupes

hongroises formant la moitié de l'armée. Au temps de l'évasion cet ordre a été changé ; toute l'armée reste, elle passe 50,000 hommes : voilà donc 25,000 tenus à grands frais en état de guerre presque sur les frontières de la France, et uniquement en vue de lui être utile. Quel est le souverain qui jusqu'à présent en a agi de même ? Mais ces troupes restent inactives ! Oui, parce que le nouveau système du roi, de ramener l'esprit de la nation, exige ce calme, et que d'ailleurs aucune puissance ne se met dans la mesure où est l'empereur. La lettre de ce prince dit assez clairement que, si le système du roi ne réussit pas, il est d'avis que toutes les cours ont intérêt à agir. Malgré cela on cherche à exciter toute l'Allemagne contre son chef. Coblence y contribue le plus ; il répand partout l'erreur des apparences dépourvues de réalités ; il enflamme le nord, surtout la Russie qui, trop éloignée pour bien juger et pour agir efficacement, étaye cependant tous les projets des princes. Il y aurait peut-être un moyen d'éclairer Cathérine II., de fortifier ses bonnes intentions en les réglant ; elle s'est assez bien montrée pour mériter un remercîment. Y aurait-il des inconvénients à ce que le roi ou la reine s'en acquitâssent par une lettre très-confidentielle de main propre, et que dans la tournure la plus naturelle, ils expliquâssent eux-mêmes à l'impératrice ce qui leur convient et ce qu'ils désirent. Il en résulterait que les princes ne pourraient plus de ce côté-là aller au delà du but, et que l'on éviterait de fâcheux mésentendus. On vient de dépêcher à Vienne, et d'y faire beaucoup de remarques, sans parlér de l'idée qu'on vient d'exposer ici. Il est affreux d'attendre des chances favorables dans l'augmen-

tation des désordres ; mais elle paraît inévitable. L'époque en approche peut-être ; il faut donc se préparer à en tirer tout le parti possible, en approprier tous les effets à déterminer les délibérations du dehors ; elles sont en ébullition et se fixeront enfin à des résultats qui seront propices, si les Tuileries mettent l'attention, la prudence et la suite nécessaires à les diriger.

CXXXI.

MARIE ANTOINETTE AN DEN GRAFEN MERCY.

Le 6 décembre 1791.

Toutes les lettres qui arrivent de Coblence et du reste de l'Allemagne, sont remplies de la nouvelle absurde de notre départ, qui même a été cru (nous dit-on) par les personnes qui ne connaissent pas nos sentiments et nos véritables intentions. J'ai voulu m'assurer d'où partait un bruit aussi déplacé. Je n'en suis pas encore bien sûre, mais il est prouvé que c'est un secrétaire de M. de Metternich*), qui a répandu la nouvelle à Coblence. J'ai sous les yeux le tas de bétises qu'il a mandé depuis le 17 de novembre jusqu'au 21, où il a fallu enfin changer de ton ; il y mêle des circonstances et des noms, qui au moins auraient pu compromettre beaucoup de monde. Ce secrétaire est frère de celui de M. le chevalier de Vergennes, ministre du roi à-

*) Graf Georg Metternich, dirigirender Minister in den österreichischen Niederlanden.

Coblence. Je vous demande formellement, et vous pouvez montrer cette lettre à ma soeur et à M. de Metternich, si vous le croyez nécessaire, je vous demande donc qu'on s'assure, comment et pourquoi cet homme a répandu de telles absurdités. Il est très-intéressant pour nous d'aller à la source de pareilles horreurs, et je regarderai comme personnel à moi tout ce que vous pourrez faire sur cela. Quant à l'écrivain, si c'est par bétise qu'il s'est laissé duper ainsi, il peut être dangereux pour une place de confiance, et compromettre souvent son maître; si ce n'est pas cela, je crois rendre service à M. de Metternich et à tous les honnêtes gens, en demandant qu'on en fasse justice. Songez que cette affaire m'intéresse beaucoup et que je veux absolument l'éclaircir.

Quant aux dernières lettres que j'ai reçues de vous, j'attends une occasion pour y répondre.

CXXXII.

GRAF MERCY AN DIE KÖNIGIN.

Le 14 décembre 1791.

M. de Blumendorf rendra compte de ce qui a été opéré en conséquence de la note du 6 décembre. Il serait indispensable d'avoir ici la correspondance de ce secrétaire*)

*) Anmerkung von der Hand des Grafen Mercy. Il s'agissait d'un secrétaire de M. de Metternich qui avait écrit à son frère Kenzinger des choses indiscrètes sur la reine et les affaires de France.

qui nie formellement d'avoir mandé rien au delà d'un ouidire dont il prétend avoir en même temps affirmé la fausseté. Il n'est rien que l'on ne fasse pour éclaircir ce mystère d'iniquité, pourvu que l'on en ait le premier fil.

On attend une réponse à la note du 30 novembre, et on espère de recevoir incessamment des nouvelles de Vienne. Les horreurs que se permet l'assemblée, produiront leur effet au dehors. L'Angleterre, qui le prévoit, se prépare à élever de toute part des obstacles aux mesures désirables des puissances. Cette cour cherche à causer des embarras à l'empereur, d'abord dans les provinces belgiques et même en Allemagne. Les circonstances s'approchent vers quelque grand dénouement. Il est plus que jamais essentiel que la reine écarte d'elle tout soupçon, dont le danger deviendra imminent à la première apparence de quelque mouvement au dehors.

CXXXIII.

MARIE ANTOINETTE AN DEN GRAFEN MERCY.*)

Le 16 décembre 1791.

Voici le moment le plus important pour nous; notre sort va être entièrement entre les mains de l'empereur. De lui va dépendre notre existence future, j'espère qu'il se

*) Original, jedoch von einer fremden Handschrift. Auch dieses Schreiben ist bei Hunolstein, S. 305, jedoch mit dem irrigen Datum vom 7. December und nur theilweise, so wie mit so bedeutenden Varianten abgedruckt, dass dessen Aufnahme in die vorliegende Sammlung nothwendig erscheint.

montrera mon frère et le véritable ami et allié du roi. Je dis du roi seul, car celui qui servira ses intérêts en ce moment, peut aussi sauver la France d'une ruine totale. Je ne récriminerai pas sur le passé, je ne dirai pas que, si l'empereur avait exécuté ce que je lui avais demandé dès le mois de juillet et depuis, le congrès aurait lieu, ou du moins serait annoncé, et nous serions dans une autre position. Je ne parlerai pas non plus de la lettre que je lui ai écrite le 28 septembre*). Je lui parlais de nos véritables sentiments, de nos désirs et de nos espérances en lui. Je m'étais empressée de l'écrire dès le moment où je me suis trouvée seule dans une chambre, et par la première occasion sûre que j'ai trouvée. Il ne pouvait douter que c'étaient là nos sentiments personnels, et qu'elle était bien écrite de ma propre et unique volonté. Pourtant il ne m'a fait aucune réponse, et j'apprends de toute part tant d'ici que des pays étrangers (des ministres même de mon frère le disent) que j'écris lettres sur lettres à Vienne, pour conjurer l'empereur de ne point se mêler de nos affaires, que par conséquent il est lié à ne rien faire. J'avoue que toutes ces circonstances réunies auraient lieu d'affliger mon coeur, si je n'étais persuadée que cette trame infernale ne part encore d'ici: c'est ce qu'il m'est essentiel d'éclaircir, et qui le sera j'espère un jour. Mais comme j'ai vu que ces propos pourraient donner de nous une idée fausse et défavorable dans l'Europe, que de plus mon frère avait l'air de se méfier

*) Ein Schreiben der Königin an Leopold II. vom 28. September 1791 wurde bisher nicht aufgefunden. Ihr Brief an Mercy von diesem Tage ist bei Feuillet de Conches II. 383 abgedruckt.

des sentiments de quelques unes des puissances, nous nous sommes donc décidés à établir une communication franche et confidentielle avec celles qui montrent le plus d'intérêt à notre cause, pour nous assurer par nous mêmes de leurs intentions ; leur exposer notre position, nos désirs et les demandes que nous avons faites à l'empereur. Cette mesure devenait d'autant plus nécessaire qu'il fallait éclaircir leur bonne volonté sur nos véritables intérêts, les sauver de l'intrigue des uns et de la trop grande chaleur des autres. Cette explication était nécessaire pour entrer dans des détails plus importants. Notre position, qui jusqu'à ce moment a toujours été des plus fâcheuses, peut pourtant, par les circonstances présentes, tourner à notre avantage, si elle est bien conduite et que l'empereur et les autres puissances veuillent réellement nous aider. Vous avez vu par le dernier message de l'assemblée au roi, qu'elle lui demande en quelque sorte de déclarer la guerre aux électeurs et aux princes d'Allemagne. Cette idée a germé depuis dans toutes les têtes, et le roi, qui ne peut ni ne doit pour sa sûreté personnelle avoir d'autre langage que celui qu'il a adopté par la constitution, vient de déclarer lui-même à l'assemblée qu'il va faire faire les réquisitions les plus fortes auprès des princes d'Allemagne, pour qu'au 15 janvier ils ne souffrent pas davantage le rassemblement des français émigrés : qu'il va écrire à l'empereur comme chef de l'empire, pour le prier d'interposer ses bons offices près des électeurs pour dissiper ces rassemblements, et que, si au terme fixé il n'a pas satisfaction, il ne lui restera plus qu'à proposer la guerre.

Je n'ai pas besoin de commentaires pour prouver combien cette démarche est absurde: sans armée, sans discipline, sans argent, c'est nous qui voulons attaquer. Mais le roi n'est pas libre, il faut qu'il suive la volonté générale ; et pour notre sûreté personnelle ici, il faut qu'il suive exactement la marche, qui lui est prescrite. C'est à l'empereur et aux autres puissances à présent à nous servir. Nous serons obligés à faire des démarches, et moi surtout, vis-à-vis de mon frère; mais comment pourrait-il de bonne foi le regarder comme des actes de notre volonté? Serait-ce le veto sur le décret des émigrants, et celui qui va être sur celui des prêtres, qui feront regarder le roi comme libre? Ce n'est que comme roi de la constitution qu'il peut s'opposer à ce qui a l'air de la blesser. Encore au premier a-t-il fallu, pour le faire passer, faire une proclamation, qui est bien claire, ne pouvait être ni de l'intérêt, ni du sentiment du roi, mais s'il voulait mettre son veto à quelque chose qui lui fût personnelle, il ne le pourrait pas. C'est dans ce moment où il nous semble que le congrès armé pourrait encore être de la plus grande utilité. Que mon frère ne s'y trompe pas, il sera tôt ou tard engagé dans nos affaires. D'abord si nous sommes assez fous pour attaquer, comme chef de l'empire il sera obligé de soutenir le corps germanique : et de plus avec des soldats aussi indisciplinés que les nôtres, son territoire sera bientôt violé de tous les côtés. Il n'est plus temps de craindre pour nos personnes: la marche que nous avons adoptée ici, en ayant l'air de marcher franchement dans le sens qu'on désire, nous met en sûreté, et le plus grand danger de tous serait de rester toujours comme nous sommes. Le roi écrit une longue lettre

au baron ; vous pourrez causer avec lui sur ce qui a rapport à nous. J'écris moi-même à l'empereur, et pour ne pas perdre de temps, j'envoie un homme sûr droit à Vienne.

C'est à votre zèle, à votre constant attachement pour moi, que je me fie pour bien conduire une affaire aussi importante et qui demande toutes vos lumières, votre prudence et votre discretion ; mais on ne peut plus différer, voilà le moment de nous servir ; si on le manque, tout est dit, et l'empereur n'aura plus que la honte et le reproche à se faire aux yeux de l'univers entier, d'avoir laissé trainer dans l'avilissement, pouvant les en tirer, sa soeur, son neveu et son allié. Je vois peut-être bien vivement, mais le moyen que ce soit autrement quand tous mes intérêts sont réunis.

Blumendorf doit déjà vous avoir mandé ce que je pense sur votre retour ici. Quelque bonheur que j'eusse à revoir et à causer avec un ami qui a toute ma confiance, je crois qu'il ne peut résulter que beaucoup de mal, si vous revenez dans ce moment. Au reste, les circonstances présentes doivent empêcher naturellement votre retour.

Pour plus de précaution je me suis servie de la main d'un homme sur lequel je compte entièrement. *)

---

*) Der letzte Absatz in Chiffern; die Auflösung ist beigefügt.

CXXXIV.

MARIE ANTOINETTE AN DEN GRAFEN MERCY. *)

Le 17 décembre (1791).

Il m'a été impossible de trouver encore quelqu'un de sûr pour envoyer à Vienne ; peut-être même n'en trouverai-je pas. Envoyez donc sur le champ un courrier, après cependant en avoir causé avec le baron et M. de Fersen, pour instruire l'empereur de notre véritable position et de nos désirs. Le temps presse ; il n'y a pas un moment à perdre.

CXXXV.

GRAF MERCY AN DIE KÖNIGIN.

Le 27 décembre 1791.

Tout ce que contenait de plus important un écrit daté du 16 vient d'être envoyé à Vienne par un courrier dépêché le 24 au soir, mais l'objet ne serait pas rempli, si on ne se hâtait d'y faire parvenir des explications directes et bien motivées sur les effets avantageux que l'on se promet d'un

*) Chiffrirtes Original, mit beigefügter Auflösung.

congrès. Des observations précédentes du 21 et 30 novembre y ont fait des objections très-graves ; il aurait été essentiel de les détruire par des assertions contraires et démontrées. L'écrit du 16 n'en renferme aucune de ce genre. Le zèle le plus vif, le plus fidèle a tâché d'y suppléer ; il a retracé sous des nuances les plus sombres et les plus vraies le tableau qui doit effrayer toute l'Europe, et rien n'a été oublié de ce qui dans tous les sens pouvait exciter à cet égard l'attention la plus urgente, mais il serait injuste d'attribuer à une tiédeur d'intérêt ce qui n'est que l'effet d'obstacles trop réels. On en a vu une esquisse dans la note du 30 novembre ; depuis ce temps il s'élève d'autres contrariétés. L'esprit de faction se ranime dans ces provinces et se prépare des moyens sur les frontières. On se voit entouré d'écueils. D'une autre part on a des indices très-forts que M. de Ségur est chargé d'employer des sommes considérables à Berlin pour s'assurer de ceux qui dirigent cette cour, la porter à se maintenir dans l'inaction, et la rendre favorable à la nouvelle constitution. Il n'est que trop à craindre que cette négociation n'ait du succès. Alors que peut faire l'empereur ? Il est constant que l'on n'est pas assez informé aux Tuileries ni de la bonne volonté de ce monarque, ni de toutes les entraves qui la contrarient. Le projet d'une guerre à déclarer aux électeurs est une chance des plus décisives. Si elle perd consistance, elle en produira beaucoup d'autres. Entre-temps il est indispensable d'avoir des rapports très-prompts et très-directes à Vienne. Une personne éclairée et sage y éclaircirait des doutes qu'un changement si rapide de position et de circonstances de détails ne peut manquer de produire. On a vu une lettre

où l'empereur se plaignait d'être depuis longtemps sans nouvelles de la reine ; il en marquait de l'inquiétude. Le retour de l'ambassadeur impérial à Paris restera suspendu, et sur ce point ainsi que sur tout autre il n'y aura de mesures prises que celles que l'on reconnaîtra être les plus propres au bien de la chose. Il est fâcheux que l'on n'ait ici aucune connaissance certaine des déterminations du cabinet de Coblence, ni de sa conduite politique. Depuis le 12 novembre on n'a rien reçu de substantiel sur les négociations entre les cours, et ce vide cause le plus grand embarras dans les moyens d'asseoir des idées et des combinaisons précises sur l'état actuel du moment.

M. de la Marck est ici. Il a marqué et marque encore un grand zèle et peut sous bien des rapports se rendre très-utile. Il serait à désirer que l'on daignât faire une mention avantageuse de lui à Vienne, pour qu'il y obtienne ce qu'il désire.

CXXXVI.

GRAF MERCY AN DIE KÖNIGIN.

Le 2 janvier 1792.

L'électeur de Trèves intimidé par les menaces de guerre, s'est adressé à l'empereur pour en être secouru. Le monarque a fait remettre une note à l'ambassadeur de France, où il est dit qu'on n'attribue pas au roi le dessein d'attaquer l'Allemagne, que si les factions forçaient la volonté du roi, en ce cas l'empereur serait obligé de sou-

tenir ses co-états, et que par précaution l'ordre est donné au maréchal de Bender*), de faire marcher un corps de troupes au secours de l'électeur s'il était attaqué. Tout cela ne change point essentiellement l'état des choses. L'électeur a dit qu'il ne permettrait point de rassemblement chez lui; on ne lui a pas demandé plus, donc il n'y a pas de motif d'attaquer, mais les princes français voudraient profiter de l'occasion pour entamer la querelle et en cela ils suivent un faux système, au lieu de laisser à l'assemblée tout le tort et le blâme dont elle se couvrira en faisant une aggression injuste, faute qu'il est clair qu'elle commettra et qui en ce cas lui attirera le ressentiment de toute l'Europe. Il est donc de la bonne politique de tout ramener à ce plan; cela posé, on croit que l'on ne peut faire mieux que de garder encore la même contenance et le même ton jusqu'à ce que tout ceci prenne un développement décidé. Les nouvelles de Vienne, où sans doute on aura envoyé, traceront une marche certaine. Il est moralement impossible que l'on finisse sans guerre civile ou étrangère; il est même probable que l'une et l'autre auront lieu en même temps. Quelque critique que soit une pareille chance, elle peut relever le trône plus promptement, plus sûrement que toute autre, et si on ne fait point des fautes, si on s'attire et conserve l'opinion, on se verra en meilleur terrain que l'on n'a jamais été ci-devant.

*) Blasius Freiherr von Bender, Commandant der österreichischen Truppen in den Niederlanden, welcher nachmals Luxemburg so tapfer gegen die Franzosen vertheidigte.

CXXXVII.

MARIE ANTOINETTE AN LEOPOLD II.*)

(Janvier 1792).

J'ai une occasion bien sûre d'ici à Bruxelles, et j'en profite, mon cher frère, pour vous dire un mot. Vous recevez avec celle-ci un mémoire que je suis obligé de vous envoyer**), de même que la lettre que j'ai été forçée de vous écrire au mois de juillet. Il y avait aussi une lettre, mais comme elle dit la même chose que le mémoire, je me suis dispensée de l'écrire. Il est bien essentiel que vous me fassiez une réponse que je puisse montrer et où vous ayez l'air de croire que je pense tout ce qui est dans ces deux pièces, précisement comme vous m'avez répondu cet été.

M. de Mercy vous expliquera plus en détail notre position et combien il est à désirer que vous distinguiez toujours notre intérêt véritable d'avec tout ce que nous sommes obligés de faire pour notre sûreté personnelle ici. Je ne peux pas vous écrire davantage; l'ignorance totale où je suis de tout ce qui a rapport à vos idées ou à vos projets, m'empêche de faire aucune réflexion, mais croyez, mon cher frère, que dans toutes les positions et dans tous les moments mon amitié sera toujours la même. Je vous embrasse de tout mon coeur.

*) Eigenhändig geschriebenes Original.

**) Anhang. I.

CXXXVIII.

GRAF MERCY AN DIE KÖNIGIN.

Le 24 janvier 1792.

J'ai fait connaître à Vienne la destination de M. de Marbois; *) il eût été à désirer que l'on sût l'objet de cette mission, et la part que peuvent y avoir pris les Tuileries. Ce qui s'est passé à l'assemblée, justifie l'opinion que l'on a eue à Vienne de l'inutilité et même des inconvénients d'un congrès. Il paraît que le moment approche, où les cours s'expliqueront entre elles d'une manière précise; on doit en être informé incessamment. Si la guerre éclate, il sera bien important que l'on sache aux Tuileries les mouvements de chaque jour et les intrigues de tous les partis. Il faudrait à cet effet des observateurs bien intelligents et actifs; on croit avoir des preuves que..... y serait très-propre. Par son canal on établirait un concert de notions et de mesures; sans cet accord bien des choses essentielles échapperont. On supplie de faire attention à cette remarque.

*) François marquis de Barbé-Marbois.

CXXXIX.

LEOPOLD II. AN MARIE ANTOINETTE.

31 janvier 1792.

Très-chère soeur. Je crois ne pouvoir mieux témoigner ma tendre amitié pour vous, chère soeur, et pour le roi en ces moments critiques, qu'en vous ouvrant mes sentiments sans la moindre réserve. Je m'en acquitte avec la plus entière cordialité par un mémoire*) que je vous envoie pour servir de réponse à celui que vous m'avez fait parvenir par le canal du comte de Mercy. Charmé de voir que nos idées et nos vues se rencontrent dans les points les plus essentiels, je ne puis que bien augurer de l'issue; elle sera à la fois tranquille et heureuse, si elle répond aux voeux que me dicte l'attachement vif et éternel avec lequel je vous embrasse et suis

votre tendre et fidèle frère

LÉOPOLD.

---

*) Anhang II.

CXL.

MARIE ANTOINETTE AN LEOPOLD II. *)

ce 1er février (1792).

Il y a bien longtemps, mon cher frère, que j'ai désiré trouver quelqu'un, qui pût vous mettre au fait de nos véritables sentiments et de la position exacte de ce pays-ci. Tout Francais vous aurait paru suspect d'exagération d'un côté ou de l'autre. M. de Simolin**), à qui sa souveraine vient d'accorder un congé, veut bien se charger de vous parler de notre part. Vous pouvez y prendre entière confiance; il a vu et suivi la révolution depuis le commencement et dans tous ses détails. La sagesse de son esprit, la manière franche et loyale, avec laquelle il a accepté la proposition que nous lui avons faite de vous aller trouver, la confiance dont l'Impératrice l'honore, enfin l'intérêt que cette souveraine nous témoigne, tout doit nous donner entière confiance en ce qu'il vous dira de notre part. Je n'entre dans aucun détail, parce qu'il veut bien se charger de tout. Je me borne donc, mon cher frère, à vous assurer de la tendre

*) Eigenhändig geschriebenes Original.

**) Jean de Simolin, bevollmächtigter Minister der Kaiserin von Russland in Paris. In dem Berichte, welchen Fürst Kaunitz über seine Unterredung mit Simolin am 25. Februar 1792 dem Kaiser erstattete, liegt auch das Original des ganz eigenhändigen Schreibens der Königin an Kaunitz vom 1. Februar 1792, welches in der Sammlung des Herrn Grafen Hunolstein, Seite 319, nach einem in dessen Händen befindlichen zweiten, aber offenbar unechten Original abgedruckt ist.

et inviolable amitié, avec laquelle je vous embrasse de tout mon coeur.

J'embrasse ma belle-soeur et tous vos enfants.

CXLI.

MARIE ANTOINETTE AN DEN GRAFEN MERCY.*)

(Février 1792.)

M. de S.**) qui va vous joindre, monsieur, veut bien se charger de mes commissions. Il compte faire une course pour aller voir le prince Gallitzin, et d'après votre conseil je l'ai prié de porter directement une lettre de moi à mon frère. L'ignorance totale où je suis des dispositions du cabinet de Vienne, rend tous les jours ma position plus affligeante et plus critique. Je ne sais quelle contenance faire, ni quel ton prendre; tout le monde m'accuse de dissimulation, de fausseté, et personne ne peut croire (avec raison) qu'un frère s'intéresse assez peu à l'affreuse position de sa soeur, pour l'exposer sans cesse, sans lui rien dire. Oui, il m'expose et mille fois plus que s'il agissait; la haine, la méfiance, l'insolence sont les trois mobiles qui font agir dans ce moment ce pays-ci. Ils sont insolents par excès de peur, et parce qu'en même temps ils croient

*) Eigenhändig geschriebenes Original. Dieser Brief ist bei Hunolstein, Seite 316, jedoch mit dem irrigen Datum vom 16. Jänner 1792 und einer wesentlichen Variante abgedruckt, wesshalb er hier neuerdings aufgenommen wird.

**) Simolin.

qu'on ne fera rien au dehors. Cela est clair, il n'y a qu'à voir les moments où ils ont cru que réellement les puissances allaient prendre le ton qui leur convient, nommément à l'office du 21 décembre de l'empereur, personne n'a osé parler ni remuer jusqu'à ce qu'ils fussent rassurés.

Que l'empereur donc sente une fois ses propres injures; qu'il se montre à la tête des autres puissances avec une force, mais une force imposante, et je vous assure que tout tremblera ici. Il n'y a plus à s'inquiéter pour notre sûreté; c'est ce pays-ci qui provoque à la guerre, c'est l'assemblée qui la veut. La marche constitutionelle que le roi a prise, le met à l'abri d'un côté, et de l'autre son existence et celle de son fils sont si nécessaires à tous les scélérats qui nous entourent, que cela fait notre sûreté, et je le dis, il n'y a rien de pis que de rester comme nous sommes, et il n'y a plus aucun secours à attendre du temps, ni de l'intérieur. Le premier moment sera difficile à passer ici, mais il faudra une grande prudence et circonspection. Je pense comme vous, qu'il faudrait des gens habiles et sûrs, pour être informé de tout, mais où les trouver? Si j'ai bien lu votre chiffre n° 83, vous voulez indiquer Pelin; j'ai lieu de m'en méfier beaucoup. Je suis presque sûre qu'il rend des comptes peu exactes. Au reste, c'est un intrigant comme tous les autres, et qui est à tout le monde.

M. de Marbois ne fera pas, j'espère, un voyage heureux. Je l'ai vu avant de partir; il pense à peu près comme moi sur cela. On le dit honnête homme, mais il est lié et protégé par des intrigants, nommément par M. Dumas.*)

*) Der bekannte Jacobiner René François Dumas.

Il y a guerre ouverte dans ce moment ici entre les ministres Lessart*) et Narbonne.**) Ce dernier sent bien que sa place est dangereuse et il veut avoir celle de l'autre ; pour cela ils se font attaquer tous les deux de tous côtés ; c'est pitoyable. Le meilleur des deux ne vaut rien du tout.

Vous ferez fort bien de placer notre argent. Mandez-moi s'il faut pour cela que je fasse quelque démarche vis à vis de ma soeur. La course que M. de Laborde vient de faire, m'a fait faire aussi quelques réflexions sur mon argent qui est chez lui. Je voudrais bien qu'il le plaçât en Angleterre ; voyez si vous voulez lui en écrire, ou mandez moi ce que vous pensez sur cela.

Adieu, comptez toujours sur mon amitié.

CXLII.

GRAF MERCY AN DIE KÖNIGIN.

Le 11 février 1792.

Le lendemain de l'arrivée de Mme de Tarente je suis tombé malade ; je n'ai pu la voir, ni profiter de cette bonne occasion d'écrire. Depuis ce temps-là, c'est-à-dire depuis trois semaines, je suis resté perclus, accablé de douleurs

*) Antoine de Lessart, Minister des Innern und hierauf der auswärtigen Angelegenheiten.

**) Louis comte de Narbonne, Marschall von Frankreich, Kriegsminister.

rhumatiques, et hors d'état de sortir de mon lit. Cependant rien n'a été négligé de ce qu'il y avait à prévoir ou à préparer d'utile. Quoique l'on nous fasse languir après des courriers, que l'on annonce sans cesse et qui n'arrivent jamais, je sais cependant que les négociations ont pris une tournure fort active et sérieuse, qu'il doit y avoir un plan finalement arrêté entre les cours, et ce plan doit être apporté ici sous peu de jours. Je ne saurais assez répéter qu'il serait injuste de rejeter sur l'empereur des hésitations et des retards, qui ne dépendent point de lui. Il est évidemment démontré que ce monarque qui se trouve le premier à la brèche, n'est dans le fait secondé efficacement par personne. On lui excite mille tracasseries, on lui cause mille embarras; l'Angleterre contrarie toutes les mesures, et les princes français les déjouent d'une autre manière.

J'ai recueilli le peu de forces qui me restent, pour avoir avec M. de Simolin un entretien bien substantiel sur l'état des choses. Je lui ai dit, et le langage qu'il convenait de tenir à Vienne, et la manière la plus utile d'y montrer les objets tels qu'ils sont. Je crois qu'il s'acquittera bien de sa commission. Aussitôt que je pourrai reprendre la plume, je viendrai encore à l'appui de ce qu'il aura fait. L'explosion ne peut manquer d'être très-prochaine, mais l'essentiel est qu'elle soit générale, et on recommande particulièrement de surveiller l'Espagne, et de ne pas perdre les moyens de tirer parti des Suisses. C'est en effet Pelin que j'ai voulu désigner. Je ne l'ai vu de ma vie. Je sais qu'il a existé de grands doutes sur son caractère, mais il m'est démontré qu'il possède singulièrement l'art de manier la pensée, qu'il a une logique profonde, et j'ai preuve en main que la

plupart des choses, dont il a prévu et calculé la marche, sont en effet arrivées ainsi qu'il les avait annoncées. Or il est possible qu'un tel homme soit un scélérat, mais c'est dans des temps aussi extraordinaires et critiques que ceux-ci, qu'il faut savoir se servir même des scélérats; ils sont souvent plus utiles que ces bonnes et honnêtes gens qui, portant leur nullité dans tout ce qu'ils font, n'ont à offrir qu'un zèle stérile.

M. de la Marck doit être à Paris. Je désire bien qu'on ne soupçonne pas de prévention à son égard, et bien certainement je n'en ai aucune, mais je n'en suis pas moins convaincu que, tout défaut et tout inconvénient à part, il pourrait se rendre très-utile dans le moment actuel. Les fonds seront placés; il y a même à cet effet une très-bonne occasion, mais il conviendrait d'en écrire un mot à Mme l'Archiduchesse*); il suffirait simplement, pour ne rien nommer, de s'en rapporter à ce que je serai chargé d'indiquer. Pendant le peu de moments que M. de Laborde a été ici, je lui ai parlé de ce qu'il avait en mains, et j'ai vu que cet objet est dans la plus grande sûreté, le plus avantageusement possible, beaucoup mieux que ce qui est ici, de façon qu'il y a lieu d'être parfaitement tranquille à cet égard.

A la réception des nouvelles et au retour de la santé que j'attends, je rendrai un compte plus précis, et tel que me le dictera ma fidélité et mon zèle.

---

*) Marie Christine.

CXLIII.

GRAF MERCY AN DIE KÖNIGIN.

Le 16 février 1792.

L'objet essentiel est de tâcher de remettre la royauté en mesure de regagner peu à peu son éclat et son autorité. Vouloir d'un premier jet arriver à ce but, serait une dangereuse chimère. Elle est cependant la base du système des princes émigrés. Ils ont accrédité ce projet dans les cours du nord, et même en Espagne. Voici ce qu'on pense ailleurs de cette idée. La nation française est divisée en différents partis. Il est précieux d'entretenir cette division; elle seule peut opérer sans de violentes secousses la ruine de la constitution. Si cette dernière est ouvertement attaquée par le dehors, alors tous les partis se réuniront pour la défendre, et la nation entière, cédant au prestige de sa prétendue liberté et égalité, croira devoir lui faire le sacrifice de ses dissensions intérieures. C'est d'après cette opinion, dont la justesse paraît démontrée, que l'empereur vient de fixer le plan qu'il va proposer aux autres puissances. Il consiste à convenir unanimement de faire au gouvernement français les propositions et déclarations suivantes :

1° que, quoique l'on ne pense pas à s'ingérer dans les affaires intérieures et domestiques de la France, l'intérêt général de l'Europe, d'accord avec la base fondamentale posée par l'assemblée constituante, a un motif absolu et majeur, fondé sur le bonheur des peuples, à ce que l'empire français soit

maintenu sous une forme monarchique, que par conséquent les conditions nécessaires à cette forme ne peuvent être écartées, ce qui supposerait, sans qu'on l'exprimât explicitement, le rétablissement de la noblesse, mais plus encore le degré d'autorité, de splendeur, d'inviolabilité et de sûreté qui doit appartenir à un monarque ; que c'est entre lui et sa nation à convenir d'une juste modification à cet égard ; que les puissances étrangères, en s'abstenant de rien prescrire sur le mode, n'en sont pas moins autorisées à exiger qu'il en existe un convenable ;

2° que la France fasse cesser ses démonstrations hostiles contre l'Allemagne, en écartant les trois armées de cinquante mille hommes chacune, ouvertement annoncées pour agir hostilement ;

3° que les princes possessionnés en Alsace, et aussi injustement que violemment dépouillés de ce que leur garantissent les traités les plus solennels, soient rétablis dans l'intégrité de leurs droits et possessions ;

4° qu'Avignon et le comtat Vénaissin soient restitués au pape ;

5° que le gouvernement français reconnaisse la validité des traités qui subsistent entre lui et les autres puissances de l'Europe.

Pour donner à ces propositions et déclarations le poids nécessaire à les faire valoir, l'empereur offre, indépendamment de son armée déjà existante aux Pays-Bas, de faire marcher quarante mille hommes, pourvu que le roi de Prusse convienne d'employer une force égale au succès du plan proposé. Ces forces ne doivent pas débuter par être actives, et ne peuvent même le devenir qu'autant que la

nation française, par quelque acte de violence et une réticence invincible, n'amenât par son propre fait les choses à un terme extrême. Les autres puissances seront provoquées à s'expliquer sur la qualité et la quotité du contingent, auquel elles se décideront à l'appui de cette cause commune. On propose de convenir à Vienne de tout ce qui a trait à ce préalable indispensable ; il s'agira maintenant de voir quelles seront les réponses de toutes les cours auxquelles le plan en question vient d'être proposé. Si ce plan est mûrement pesé et combiné avec toutes les circonstances antécédentes, on est convaincu qu'il sera trouvé le seul raisonnable et praticable, avec espoir de succès, dans une conjoncture pareille à celle où l'on se trouve. Il serait par conséquent très-impolitique de la part des Tuileries, de déjouer ou de ne pas favoriser ce projet auprès des autres cours. Il est essentiel à cet effet, de ne point se livrer à des avis exagérés et fantastiques, qui ne conduiraient qu'à des malheurs certains, en voulant précipiter ce que la nature des choses ne peut amener que par des moyens lents, mais plus sûrs. On sait que de pareils avis n'ont déjà occasionné que trop de maux et des calculs injustes. C'en serait un entr'autres que de supposer que la monarchie autrichienne puisse et doive s'offrir seule en holocauste pour les convenances de la France. Les liens du sang les plus rapprochés, l'amitié et l'intérêt le plus intime ne peuvent souvent franchir toutes les bornes que la raison d'état, sa propre sûreté exigent de chaque souverain. Il ne faut donc pas calculer sur des plans qui aboutiraient à mettre une seule puissance à la brèche, et lui faire supporter tous les dangers. Il convient qu'à cet égard il y ait une mesure égale, et cette mesure

devient le garant le plus solide des succès, parcequ'il est fondé sur la raison et l'équité.

Quoique l'idée d'un congrès paraisse proscrite par un décret de l'assemblée, sanctionné par le roi, l'empereur ne répugnerait point absolument à cette mesure. Mais il est maintenant impossible qu'elle puisse avoir lieu, à moins qu'après les propositions et les déclarations à faire à la France, d'après le projet de l'empereur (s'il est accepté), le roi très-chrétien, en faisant sentir les embarras qui peuvent naître de l'état des choses, amenât la nation à désirer que le roi se constitue médiateur entre elle et les autres puissances de l'Europe, dans un congrès rassemblé pour applanir les difficultés existantes.

Tout ceci serait susceptible de plus grands développements, mais il serait impossible de les exposer par la seule voie que l'on a, d'en faire connaître les masses principales. D'ailleurs une infinité d'incidents à prévoir donneront lieu sans doute à différentes modifications de ce plan. Il suffit d'en montrer l'esprit, et d'en faire connaître les bases raisonnées et fondamentales. C'est aussi dans ce même esprit, qu'a été rédigé la réponse de l'empereur au mémoire de la reine. Si on a quelques remarques à faire sur tout ceci, on supplie de les envoyer promptement, pour qu'il en soit fait l'usage le plus utile.

CXLIV.

GRAF MERCY AN DIE KÖNIGIN.

Le 1er mars 1792.

Le plan qu'annonçait la note du 16 février, prend une consistance réelle par l'adhésion décidée de la cour de Berlin. Cette dernière propose même de porter à cinquante mille hommes le contingent de ses forces, et l'empereur admet de son côté une pareille augmentation. Il ne reste maintenant qu'à s'assurer d'un concours uniforme des autres puissances dans la proportion que pourront admettre leurs moyens, et dans la juste mesure d'intérêt qu'elles doivent prendre au sort de la monarchie française. En attendant que cet accord s'effectue, le plus profond secret est nécessaire pour empêcher qu'il ne soit déjoué. Entretemps il s'agit de régler un point indispensable, et auquel le roi de Prusse tient irrévocablement: c'est celui de convenir du refournissement des dépenses considérables, qu'occasionnent le rassemblement et les mouvements d'une armée combinée de 100.000 hommes employés pour la cause de la France. C'est au roi à décider la voie et les personnes par lesquelles cet arrangement devra être traité. Il devient urgent d'y pourvoir, toujours dans l'hypothèse qu'un accord général des puissances rendra praticable le plan projeté. On croit avoir démontré qu'il était le seul dont il y ait à se promettre des succès réels et solides. Si cette assertion est

fondée, on jugera aux Tuileries du degré d'intérêt que l'on a de coopérer à sa réussite.

Pour peu que l'on veuille peser et combiner les circonstances du moment, on saisira sans peine le sens et le but des explications, que le conseiller de l'ambassade impériale a été chargé de donner à Paris. On devrait s'en promettre des effets de la plus haute importance sous différents rapports. Il reste à la fidélité de celui qui écrit, une dernière remarque à exposer; elle est la plus essentielle de toutes celles que peut lui dicter son zèle. L'empereur a été vivement affecté de voir ses sentiments méconnus et ouvertement dénoncés au dehors comme douteux. On ne saurait trop tôt effacer les traces d'une injustice, qui dérouterait la meilleure volonté, ainsi que les moyens de la rendre efficace. On s'en remet à cet égard aux réflexions ci-devant énoncées, et on espère qu'elles auront été accueillies par cet esprit d'équité et de sagesse, auquel on s'est permis de les présenter.

CXLV.

MARIE ANTOINETTE AN DEN GRAFEN MERCY.

Le 2 mars 1792.

Je trouve les réflexions envoyées le 16 février très-justes. Il est certain qu'il est impossible de croire, qu'on puisse remettre tout-à-coup l'ancien ordre des choses tel qu'il était, mais en même temps rien de ce qui existe de celui-ci, ne peut rester. Tous les jours, tous les instants

prouvent que, si l'on veut un gouvernement monarchique, la multiplicité des pouvoirs, les élections populaires, et enfin la force qu'on donne au peuple, tout doit prolonger l'anarchie, et par conséquent la ruine totale de la monarchie. La nation est en effet divisée en différents partis, mais il n'y en a qu'un seul dominant tous les autres. Soit lâcheté, indolence, ou division même intérieure dans leurs opinions, aucun n'ose se montrer; il n'y a qu'une force extérieure, et quand ils seront sûrs d'être soutenus, qu'ils auront le courage de se prononcer pour leur vrai intérêt, et ceux du roi. Les idées de l'empereur sont bonnes, et les articles de la déclaration me paraissent bien, mais tout cela aurait été mieux il y a six mois. Cela fera encore perdre du temps, et on n'en perd pas ici contre nous. Chaque jour amène sa calamité et aggrave le mal. La perte de toutes les fortunes particulières, la banqueroute, la cherté des grains, l'impossibilité de les transporter d'un endroit à un autre, le manque total du numéraire, et le peu de confiance qu'on a dans le papier, enfin la manière dont on avilit tous les jours davantage la personne du roi, soit dans des écrits et paroles, soit en tout ce qu'on l'oblige de dire, d'écrire et de faire, tout annonce une crise prochaine, et s'il n'a pas un soutien extérieur, comment pourra-t-il faire tourner cette crise à son avantage? La proposition de convenir à Vienne, même de tout ce qui a trait à un préalable indispensable, me paraît sujette au même inconvénient de perdre du temps. Quand nous avons désiré un congrès (que je persiste encore à regarder comme le seul parti utile et avantageux), nous souhaitions qu'il fût à Aix-la-Chapelle où à Cologne, comme au centre de tout. Il y a de plus l'avantage que ce congrès,

ne pouvant, ne devant être qu'armé, cela donnerait beaucoup plus de poids aux propositions, et rapprocherait naturellement les troupes de toutes les puissances. Si l'on traitait à Vienne ou à Madrid, ce but serait absolument manqué. Je ne peux pas croire, surtout après la dernière dépêche de M. le prince de Kaunitz, qu'un décret de cette assemblée puisse arrêter mon frère, s'il était aussi bien convaincu que moi, qu'un congrès armé est la vraie manière de sauver encore ce pays-ci. Quant à la sanction du roi, il serait bien malheureux que l'empereur fût encore la dupe de ces marques de liberté du roi, et il pourrait même faire soupçonner sa franchise, s'il persistait dans cette croyance, surtout d'après la réponse qu'il m'a envoyée sur le dernier mémoire que je lui ai fait passer, où il s'explique parfaitement sur les vetos donnés par le roi, et sur la manière dont on l'a forcé de revenir peu de jours après sur tous les articles. Il y a un article de la note que je n'ai pas compris, celui où il est dit que ce serait un calcul injuste que de supposer, que la maison d'Autriche doive seule s'offrir en holocauste pour les convenances de la France. Eh! qui est-ce qui a demandé jamais pareille chose? N'est-ce pas moi qui dès le mois de juillet dernier, presqu'au moment même de notre arrestation, ai prié mon frère de se réunir avec toutes les puissances, pour nous tirer de la position où nous étions? A cela il ne m'a pas répondu; depuis je n'ai jamais parlé que d'un concours général et de forces imposantes et réunies, mais à peine ai-je eu des nouvelles de Vienne, et jamais de réponse. Je me dispense de parler de la dernière dépêche qui a été lue hier à l'assemblée. La politique peut l'avoir dictée; je ne la comprends pas assez pour la juger. Les

suites et l'effet pourront seuls fixer mes idées sur elle. Mon coeur se plaît toujours à croire que mon frère veut réellement le bien et la gloire de sa soeur et de son beau-frère, et qu'il y employera tous les moyens de force, que sa liberté lui donne.

Voilà un bien grand mémoire pour moi qui n'en sais pas faire; aussi ai-je peut-être omis la moitié des choses que je voulais dire. Vous désirez qu'il y ait de l'accord entre Vienne et ici; vous en avez les moyens. Vous savez que le roi et moi donnons toute confiance au baron de Breteuil et au comte de Fersen; ils sont avec eux, ils savent mieux discuter les affaires que moi: traitez avec eux, ils connaissent parfaitement nos intentions et notre position. Je désire bien vivement que votre santé se remette et que vous ne doutiez jamais, monsieur, de tous les sentiments que j'ai tant de plaisir de vous vouer pour la vie.

J'ai oublié de parler de la réponse que le roi fait à l'empereur, et qui a été lue hier à l'assemblée; elle prouve plus que jamais, que le roi n'est libre sur rien.

Le 7 mars 1792.

On m'apprend dans l'instant qu'il est arrivé un papier chiffré; l'occasion étant prête à partir, je n'ai pas le temps de l'attendre, et j'y répondrai quand je pourrai. Ce papier est absolument pour vous; vous en ferez l'usage que votre prudence vous dictera.

CXLVI.

MARIE ANTOINETTE UND LUDWIG XVI. AN FRANZ II.*)

Croyez en tout point, mon cher neveu, la personne que je charge de ce billet.

ce 13 mars 1792.

MARIE ANTOINETTE.

Je pense absolument comme votre tante, et j'y ai la même confiance.

LOUIS.

---

*) Eigenhändig geschriebenes Original, welchem das nachfolgende Schreiben Breteuils an Franz II. beiliegt.

Bruxelles, le 24 mars 1792.

Sire,

Le roi et la reine se proposaient d'écrire à V. M., et de me présenter à elle comme l'homme de leur confiance. J'attendais cette lettre du roi pour mettre mon respect aux pieds de V. M., mais je dois vous croire, Sire, assez instruit du rôle qu'il a plu au roi de me donner dans ses affaires les plus importantes, pour me flatter que je n'ai pas besoin de m'accréditer auprès de V. M., pour me donner l'honneur de lui parler des intérêts de la France. La position du roi et de la reine se trouve dans ce moment si surveillée et si remplie de dangers, qu'il leur a été impossible de se livrer au besoin de laisser parler leur confiance et leur coeur à celui de V. M. Dans cette affreuse situation le roi et la reine se sont déterminés à envoyer à V. M. sous le nom de Daumartin le Sieur Goguelat, attaché à leur service intérieur. Leurs Majestés n'ont pu donner à ce fidèle serviteur qu'un mot de leur main, pour accréditer tout ce dont il

CXLVII.

MARIE ANTOINETTE AN DEN GRAFEN MERCY.

(Le 26 mars 1792.)

M. Dumouriez ne doutant plus de l'accord des puissances par la marche des troupes, a le projet de commencer ici le premier par une attaque de Savoye et une autre par

---

aura l'honneur de vous rendre compte, Sire, si vous voulez bien lui permettre de vous approcher.

Vous jugerez, Sire, d'après les détails du Sieur Daumartin, qu'il est impossible de réunir sur les mêmes têtes des malheurs et des dangers de tout genre plus déchirants et plus révoltants. Il est certain que la faction qui maîtrise le royaume, est résolue à porter l'audace jusqu'à déclarer la guerre; elle veut sans différer faire deux points d'attaque à la fois dans l'empire et sur le territoire du roi de Sardaigne. Leur résolution, en commençant les deux entreprises, est de suspendre le roi de ses fonctions, de séparer la reine de S. M. sous le prétexte de différentes accusations portées à dix neuf chefs, dont le principal est d'avoir engagé feu S. M. l'empereur à former une confédération avec les grandes puissances de l'Europe en faveur de la prérogative royale. On ne peut penser sans frémir d'horreur jusqu'où ces misérables peuvent porter cet abominable projet, ni se dissimuler que leur atrocité est sans mesure, parce qu'elle se voit sans frein. Il n'y a, Sire, que V. M. qui puisse leur en présenter un, assez fort et assez prompt pour la contenir. Le roi s'assure de trouver dans les principes, comme dans l'âme de V. M. toute l'action des secours devenue aujourd'hui aussi nécessaire aux dangers de sa personne et de celle de la reine qu'au rétablissement de la monarchie. Vous sentirez, Sire, en apprenant leur projet d'attaques rebelles et leur plan de détrôner le roi, combien il importe que le développement des forces, que le roi espère que V. M. veut comme feu S. M. l'empereur employer de concert avec le roi de Prusse, marche absolument en

le pays de Liège. C'est l'armée Lafayette qui doit servir à cette dernière attaque. Voilà le résultat du conseil d'hier; il est bon de connaître ce projet pour se tenir sur ses gardes et prendre toutes les mesures convenables. Selon les apparences cela (se) fera promptement.*)

CXLVIII.

FRANZ II. AN MARIE ANTOINETTE**).

Vienne, le 30 mars 1792.

Madame ma sœur et très-chère tante. M. de Simolin a présenté à feu l'empereur, mon père, la lettre que V. M. l'avait chargé de lui remettre, et elle a été reçue de sa part,

---

avant de sa déclaration proposée aux puissances, qui s'intéressent au sort de la maison royale et de la monarchie française. La promptitude de toutes les mesures, Sire, en doublerait la bienfaisance. Le rassemblement sur le Rhin des forces réunies de V. M. et du roi de Prusse serait imposant pour la conduite des projets atroces des scélérats dans l'intérieur, et pour leurs intentions hostiles contre nos voisins. Je ne puis m'empêcher de dire à V. M. que la sûreté de Leurs Majestés et le repos de la France entière, sollicitent l'activité de son intérêt comme elle lui en assurera la reconnaissance. Je n'ajouterai rien à cette vérité que la confiance que doit déjà inspirer le cri publique sur le caractère et l'amour de la gloire que V. M. a fait voir dans ces deux campagnes contre les Turcs.

J'ai l'honneur d'être etc. . . . .

*) Ganz in Chiffern; die Auflösung von Mercy's Hand liegt bei.

**) Das in der Revue contemporaine, Jahrgang 1835, II. 58 und bei Feuillet de Conches II. 422 abgedruckte, bei Letzterem irriger Weise vom October 1791 datirte Mémoire rührt vom März 1792 her, wurde aber auf Antrag des Fürsten Kaunitz vom 24. März 1792 nicht an seine Bestimmung abgeschickt.

ainsi que les détails, que verbalement il a ajoutés, avec tous les sentiments du vif et tendre intérêt qu'il prenait à elle. Ce ministre s'est offert à vous faire transmettre la présente, et en conséquence elle vous parviendra par son canal. L'empereur n'a jamais manqué de faire tout ce qui était possible, et d'après les circonstances lui paraissait le plus conforme à vos vrais intérêts. Plus à portée que personne de connaître le fond de ses intentions, je puis en assurer positivement V. M., et je la prie d'être persuadée, que les miennes à son égard y sont bien parfaitement conformes. Puissent les circonstances me mettre bientôt à même de pouvoir lui en donner des preuves!

Je supplie Votre Majesté d'être convaincue que rien ne sera plus conforme à mes voeux, et que je m'empresserai toujours à lui témoigner le tendre et respectueux attachement, avec lequel je serai toute ma vie .....

CXLIX.

GRAF MERCY AN DIE KÖNIGIN.

Le 16 avril 1792.

Il sera fait sur le champ bon usage de la note concernant M. de Marbois et le prince de Salm-Kyrbourg*). On attend avec impatience des nouvelles dont le retard est occasionné par plusieurs causes inévitables dans l'ensemble

*) Friedrich III., Fürst zu Salm-Kyrburg, welcher im Jahre 1794 guillotinirt wurde.

des circonstances du moment. Il est bien essentiel de ne pas se méprendre sur ces causes, et malheureusement faute des données nécessaires, on pourrait facilement s'y tromper à Paris.

M. de Simolin à eu des entretiens dont il a été mécontent; on en sera peut-être informé, et cela pourrait induire à des jugements très-mal fondés. Le fait est que les idées du nord ne conduiraient qu'à des systèmes impraticables et propres à tout ruiner; d'autres cours qui tendent au vrai but, voudraient y ramener une union de mesures et d'efforts. Il est probable qu'elles réussiront à persuader; alors les choses marcheront d'un pas ferme et assuré.

Le corps de troupes, destiné pour le Brisgau, y arrive dans ce mois. De plus grandes forces se préparent; elles sont même prêtes, mais elles n'ont pu encore être mises en mouvement. Si les Français attaquent par Liège, les Prussiens s'y porteront et ont dix mille hommes au voisinage; la première étincelle de guerre entraînera tout le reste. Le nouveau roi ne variera pas, mais il ne faut croire que ce que diront de lui de fidèles serviteurs connus. Il est essentiel et urgent par rapport à Berlin que l'on s'explique sur les refournissements des dépenses, qui seront faites. On doit autoriser quelqu'un à cet effet, et le désigner. Il faut savoir ce que pense M. d'Aranda*), et le faire connaître. On est ici en bonne posture, bien préparé, et on ne craint rien.

A l'ouverture du corps du défunt il ne s'est pas trouvé trace de poison.

---

*) Der spanische Minister Graf Pedro Aranda.

CL.

MARIE ANTOINETTE AN DEN GRAFEN MERCY.*)

(30 avril 1792).

La guerre est déclarée. La cour de Vienne doit tâcher d'éloigner sa cause le plus que possible de celle des émigrés, l'annoncer dans son manifeste en même temps que l'on pense qu'elle pourrait employer l'ascendant naturel qu'elle a sur les émigrés pour tempérer leurs prétentions, les amener à des idées raisonnables, et à se rallier enfin à tous ceux qui soutiendront la cause du roi. Il est facile d'imaginer les idées qui doivent former le fond du manifeste de Vienne, mais en appelant l'univers à témoin des intentions de cette puissance, de ses efforts pour conserver la paix, de ses dispositions constantes encore à terminer à l'amiable, de son éloignement de soutenir des prétentions particulières ou quelques individus contre la nation, on doit éviter de trop parler du roi, de trop faire sentir que c'est lui qu'on soutient et qu'on veut défendre. Ce langage l'embarrasserait, le compromettrait, et pour ne pas paraître conniver avec son neveu, il serait forcé d'exagérer ses démarches, et par là de s'avilir ou de donner un mouvement faux à l'opinion publique. C'est de la nation dont il faut parler, pour dire que l'on n'a jamais eu le désir de lui

*) Abschrift. Beilage zu Mercy's Bericht an Kaunitz vom 16. Mai 1792.

faire la guerre. Une observation également importante, c'est d'éviter de paraître vouloir d'abord se mêler des affaires intérieures, ou même de vouloir amener à une composition. On a déjà cherché à déjouer les bonnes intentions de Léopold, en faisant répandre qu'il voulait faire une transaction entre tous nos partis. Il est à désirer sans doute que la marche que prendra la cour de Vienne, y amène les Français, mais ce dessein doit être très-caché, car ce serait le rendre impossible à exécuter, que de le manifester d'abord. Les Français repousseront toujours toute intervention politique des étrangers dans leurs affaires, et l'orgueil national est tellement attaché à cette idée, qu'il est impossible au roi de s'en écarter, s'il veut rétablir son royaume. Du reste, les ministres actuels comptent sur le soulèvement des peuples voisins, sur la désertion des troupes étrangères, sur la possibilité de détacher la Prusse du concert des puissances, et on y consacre des millions. Enfin on a envoyé un M. Maison avec un courrier de cabinet à Vienne, sous prétexte d'apprendre à M. de Noailles qu'il doit se retirer. Cet homme restera à Vienne quelque temps ; il est chargé d'écouter les ouvertures de paix qu'on voudrait faire ou proposer.

CLI.

MARIE ANTOINETTE AN DEN GRAFEN MERCY.*)

(Le 4 juillet 1792.)

Vous connaissez déjà les événements du 20 juin; notre position devient toujours plus critique. Il n'y a que violence et rage d'un côté, faiblesse et inertie de l'autre. L'on ne peut compter ni sur la garde nationale ni sur l'armée, on ne sait s'il faut rester à Paris où se jeter ailleurs. Il est plus que temps que les puissances parlent fortement. Le 14 juillet et jours suivants peuvent être l'époque d'un deuil général pour la France, et de regrets pour les puissances qui auront été trop lentes pour s'expliquer.

Tout est perdu, si on n'arrête pas les factieux par la crainte d'une punition prochaine. Ils veulent à tout prix la république; pour y arriver, ils ont résolu d'assassiner le roi. Il serait nécessaire qu'un manifeste rendît l'assemblée nationale et Paris responsables de ses jours et de ceux de sa famille.

Malgré tous ces dangers, nous ne changerons pas de résolution; vous devez y compter autant que je compte sur votre attachement. Je me plais à croire que je partage le sentiment qui vous attachait à ma mère. Voilà le moment de m'en donner une grande preuve en sauvant moi et les miens, moi s'il en est temps.

---

*) Abschrift. Mit Varianten bei Hunolstein, S. 319 abgedruckt.

CLII.

GRAF MERCY AN DIE KÖNIGIN.

Le 9 juillet 1792.

Il y aura certainement une déclaration menaçante. La journée du 20 a donné lieu à en démontrer la nécessité, mais il est impossible que l'on s'explique avant le 14 juillet. L'archiduc Charles*) est porteur de la note du 4 que l'on envoie à Francfort. Si le danger devenait imminent, s'il se ralliait un parti assez fort, assez sûr, il faudrait se jeter hors de Paris, en déclarant qu'on ne veut pas fuir, mais uniquement mettre un espace entre soi et les brigands. Il faudrait se jeter à Compiègne, de là réclamer les secours offerts de la Picardie, et prévenir d'avance Amiens et Abbeville, mais cela ne peut se risquer sans certitude de réussite. Si on reste à Paris, n'y aurait-il pas moyen de gagner un des chefs factieux comme Santerre?**) Le tout est de gagner du temps à tout prix. Les armées sont déjà à Coblence et à Fribourg; elles entreront les premiers jours d'août. Il faut éviter d'être entraîné dans les provinces méridionales, alors en un mois on sera sauvé. Accablé de terreur et de chagrin, on donnerait son sang pour la reine, et rien ne sera omis pour la servir.

*) Der nachmalige Sieger bei Aspern.

**) Der bekannte Commandant der Pariser Nationalgarde, Antoine Joseph Santerre.

ANHANG.

uniquement ce que demandent les circonstances et les voeux du moment ; il faut démêler dans la position présente le germe de l'avenir, et s'il se peut, tirer d'une situation fâcheuse un état heureux et paisible.

On suppose qu'il ne peut être question de rétablir le despotisme. Des hommes honnêtes ne peuvent pas s'occuper d'un semblable projet ; il serait d'ailleurs encore moins injuste et immoral qu'il ne serait insensé. Il faut établir un gouvernement ferme qui puisse assurer tous les droits, maintenir la liberté et la paix. A la vérité, la France paraît en ce moment éloignée de cet état heureux. Elle a néanmoins parcouru plus des trois quarts de la route difficile qui y conduit. Quoiqu'on en puisse dire, il était très-mal aisé en France de déraciner les abus. Les destructions opérées par la révolution sont justes ; seulement elles ont été excessives.

Le roi. En effet on ne peut disconvenir qu'en France l'autorité royale ne fut excessive, ou plutôt son organisation était tellement vicieuse, que, toujours impuissante pour le bien, elle n'avait de force que pour le mal. Ainsi pendant qu'elle disposait presqu' arbitrairement de la liberté des citoyens, qu'elle pouvait à volonté augmenter les dépenses, créer des offices, vexer par des impôts, elle ne pouvait pas rendre plus égales les charges de l'état, soulager le peuple, réprimer les abus de la justice et des finances.

L'autorité royale n'a plus rien de ce qui la rendait dangereuse ; mais on a donné dans un excès contraire ; on ne lui a pas laissé tous les moyens nécessaires pour remplir le but de son institution. Cette vérité, que l'expérience prouve tous les jours, ne tardera pas à être généralement sentie, et elle favorisera toutes les améliorations que l'on voudra faire dans cette partie.

Le clergé. Le clergé est définitivement anéanti. Les hommes éclairés et paisibles, auxquels il est plus important que jamais de rendre l'influence, sont précisément les plus redoutables et les plus constants adversaires du clergé. On ne doit plus en parler.

La révolution a encore détruit cette influence aristocratique qui, sous le nom d'états, de parlements, de corporations, ou par la force qu'elle imprimait à l'opinion, s'est opposée si constamment aux réformes salutaires que l'intérêt général dictait au monarque. On a encore été trop loin à cet égard ; la force aveugle de la multitude, qui sait si bien sentir le mal et le désigner, n'a pas su également s'arrêter au point juste dans l'application du remède. Elle a détruit un élément utile, nécessaire même à la machine politique, lorsqu'il ne fallait qu'en retrancher les abus. La noblesse.

Les hommes considérables par leurs propriétés et leur existence, s'ils avaient eu place dans le gouvernement, auraient été propres à contenir l'effervescence populaire et l'arbitraire des ministres ; ils auraient prévenu la lutte perpétuelle et funeste du roi et du corps législatif; ils auraient donné de la dignité au gouvernement ; enfin l'accord de tous les intérêts par le maintien de la constitution lui aurait assûré une existence solide et tranquille. On peut donc dire que le bonheur et la liberté de la France seraient certains, si l'on donnait plus d'influence à la propriété et à l'existence, si le monarque avait dans ses mains plus de moyens pour gouverner et pour maintenir l'execution des lois. On a donc eu raison de dire que la très-grande partie de la révolution est finie, en comparaison de ce qui reste à faire.

Maintenant que le but général où l'on doit tendre, est connu, il faut, pour bien juger des moyens que l'on doit employer, se rendre un compte exacte de la situation actuelle de la France, de l'intérêt et des moyens de chacun des partis qui la divisent.

Le roi n'a d'autre intérêt que celui de tous ; il ne peut désirer que de voir les Français heureux et d'accord. Son goût personnel le porte à la paix, à la plus entière liberté religieuse ; il ne se sent aucune opposition pour la constitution, si elle peut s'établir sans trouble, et si l'on y conserve au trône la

dignité et la convenance nécessaires pour obtenir le respect et l'obéissance aux lois.

La nation est partagée en trois partis : les émigrants et leurs adhérents, les républicains, et les autres citoyens. On va dire un mot de chacun d'eux.

1° Les émigrants sont de deux sortes ; ceux qui haïssent la constitution parce qu'elle ne protège pas assez la sûreté et la prospérité, et ceux dont elle a blessé l'orgueil ou l'intérêt.

Les premiers sont plus royalistes qu'aristocrates, et les seconds plus aristocrates que royalistes. La haine de la constitution les rallie maintenant ; mais aussitôt qu'il s'agit d'y substituer un autre système, ils ne peuvent s'accorder ; la magistrature, le clergé, la noblesse sont alors divisés. La haute et la petite noblesse ne s'entendent pas davantage. L'ancien régime qu'ils réclament vaguement, est absolument impossible à rétablir ; les biens ecclésiastiques, la féodalité, les parlements sont disparus sans retour. Le plus grand défaut des émigrants, c'est d'être dans un état de dissolution politique ; ils sont plus exagérés et plus absurdes que ce que l'on appelle ici les Jacobins. L'égalité absolue domine parmi eux. Il s'y est formé une espèce de démocratie noble qui règle tout, et une défiance extrême des chefs qui les commandent. Ceux qui n'ont rien, font la loi à ceux qui, ayant une existence et des propriétés, seraient plus modérés. Aussi n'ont-ils pu encore présenter aucun système que l'on puisse accepter ou même modifier.

La constitution française, toute défectueuse qu'elle est, a néanmoins un ensemble et un rapport entre ses parties, que l'on ne peut déranger que pour introduire un élément politique qui lui manque, et non pour tenter d'y allier les prétentions folles et absurdes que les émigrés paraissent vouloir soutenir. Les moyens des émigrés ne sont rien. Quand ils ne seraient pas divisés entre eux, ils ne pourraient pas encore faire sensation ; ils ont quelqu'argent de quelque puissance, et des quêtes faites

dans la noblesse ; cela n'est pas capable de les soutenir. Leur seul pouvoir est d'entretenir dans ce pays l'esprit révolutionnaire, et de le troubler.

2° Le parti républicain est composé 1° : de tous les hommes ardents et exaltés qui dans tous les pays sont avides de changements, qui n'existent que par le trouble et n'attendent rien qu'un déplacement universel ; 2° : de tous les escrocs et gens deshonorés qui cherchent à couvrir leurs crimes et leurs vies scandaleuses, en faisant sonner très-haut les mots de patriotisme et de liberté ; 3° : enfin d'un petit nombre d'hommes honnêtes à qui l'on est parvenu à inspirer une grande méfiance sur les intentions du roi, ou qui, mettant des idées simples et élémentaires à la place d'une vraie politique, ont la folie de croire que les français seraient plus heureux et plus libres sous une république. Ce parti serait plus dangereux s'il n'était pas comprimé sans cesse par les honnêtes gens et par la constitution elle-même, toute imparfaite qu'elle est.

Il faut éviter de pousser à bout ce parti, mais surtout de lui donner raison et de le grossir par une conduite mauvaise, ou même équivoque. C'est le parti qui renferme le principe révolutionnaire dont la propagation au dehors est fort à craindre pour les puissances, mais il travaille à se perdre par ses absurdités ; avec une marche ferme et soutenue on achevera de l'anéantir.

Entre ces deux extrêmes se trouve le reste des citoyens ; ils ne sont pas tous parfaitement d'accord, mais tous veulent la paix, l'ordre et la liberté. Le très-grand nombre a pris pour bannière la constitution actuelle, sans en bien connaître les effets, mais uniquement parce qu'elle présente un point de ralliement, et qu'il en résulte une organisation quelconque.

Sans aucun doute, c'est à cette classe que le roi doit s'unir ; elle est de beaucoup la plus nombreuse ; elle forme le fond de la nation ; elle en fait la richesse et la force ; elle est fortement attachée à la monarchie, et quoiqu'elle soit plus lente

à se mouvoir et qu'elle souffre longtemps avant de s'y déterminer, lorsqu'elle s'éveille, et qu'elle a une opinion bien formée, le reste est contraint de s'y soumettre. Placé ainsi au centre de la nation, le monarque est à son véritable poste. Il doit chercher à obtenir la confiance et l'attachement de cette classe mitoyenne, en restant fidèle à la constitution, et en déployant la plus grande vigueur de protection, c'est de là qu'il pourra dominer les événements, dicter la loi au deux partis extrêmes, ou les combiner utilement dans une nouvelle composition politique. On sentira combien cela deviendra facile, lorsque tous les ressorts étant détruits, le roi reste le seul point fixe de la constitution, la seule partie commune à l'ancien et au nouveau régime, et qu'ainsi il est le centre vers lequel tendent naturellement tous les partis.

On répète ici combien il est nécessaire que le roi se montre fidèle à la constitution, et attentif à veiller au maintien de la sûreté et de la propriété. Cette conduite tempérera les extrêmes, et aura le double effet de ramener les hommes exagérés parmi les républicains, et tous ceux des émigrés qui préfèrent le repos à la vanité. En grossissant ainsi le centre, on place la force où elle doit être, on prévient le choc des partis, les dissensions civiles ou religieuses, et la propagation des principes révolutionnaires ; enfin on donne à la raison le temps de calmer les esprits.

Cette conduite est évidemment bonne et applicable à tous les systèmes et à tous les partis que l'on voudra prendre, soit que les émigrés soient forcés de se dissoudre et de renoncer à leurs projets, soit qu'il paraisse un jour convenable de leur accorder quelque chose.

A la vérité l'on pense que la légèreté des Français, le désordre dans les finances et les relations du commerce, la disproportion entre les moeurs du peuple et celles que la nouvelle constitution exige, d'un autre côté la démence et l'incapacité de la nouvelle assemblée nationale, toutes ces causes réunies

doivent amener bientôt une crise. La situation seule des émigrants l'exige ; mais si elle est bien préparée et bien conduite, elle se terminera à l'avantage de l'autorité royale. En lui rendant tout ce qui est nécessaire pour gouverner, elle assurera en France un état de choses solide et heureux.

C'est sur ces principes qu'il faut juger la démarche que le roi vient de faire de déclarer la guerre aux princes qui souffrent chez eux des rassemblements français. Cette démarche est non seulement utile, mais elle était nécessaire, 1° : pour lier le roi à l'honneur national blessé par tant de menaces et de provocations ; 2° : pour ranimer la confiance qu'on cherchait à aliéner de lui en le représentant comme uni secrètement avec les princes et les émigrés ; 3° : pour faire cesser les troubles qu'excitent les émigrés sur les frontières ; 4° : enfin pour forcer les émigrés à revenir à des idées raisonnables. On a déjà ressenti d'heureux effets de cette détermination, et tous ceux qui ne demandent qu'une occasion et un motif de se rallier au roi, ont saisi avidement celle-ci.

Cela posé, l'on va se permettre quelques réflexions sur le parti que l'empereur doit prendre dans les affaires actuelles. Il est hors de doute qu'il doit se lier étroitement à la cause du roi, ainsi qu'il l'a fait jusqu'à ce moment. L'empereur est l'allié naturel de la France, maintenant surtout que d'après le système de l'Europe, les grandes puissances doivent chercher à se soutenir ; ensuite il doit tâcher de maintenir la paix en France pour déjouer ses ennemis et les nôtres qui cherchent depuis longtemps à y semer le trouble et le désordre. L'intérêt de l'empereur le porte également à favoriser et soutenir le roi de France, à éviter de le compromettre et d'embarrasser sa marche. Cette révolution est la cause des rois comme celle des peuples. Encore un moment, et l'on conviendra généralement que dans un grand état vaste et peuplé un roi est nécessaire à la liberté comme à la paix du pays ; il faut que cette maxime triomphe de la révolution française, et l'on ne

peut y parvenir qu'en montrant aux peuples que les rois ne sont ni leurs ennemis, ni les alliés de leurs ennemis. Au milieu de son peuple, n'appartenant à aucune classe en particulier, comment l'empereur pourrait-il vouloir en soutenir une en France contre toutes les autres. Cette démarche contraire à ses intérêts aurait ici les plus funestes effets.

Si l'empereur soutenait les émigrés, l'on cesserait de croire à la bonne foi du roi des Français, qu'on ne supposera jamais disposé à faire la guerre à son beau-frère ; si l'empereur soutenait les émigrés, cet équilibre de force engagerait à une guerre horrible et atroce, où la devastation, le carnage seraient sans bornes, où l'on chercherait et l'on parviendrait peut-être à débaucher de part et d'autre les soldats, où l'on pourrait essayer de rallier tous les peuples à une cause commune contre les nobles et les rois. Si l'empereur soutenait les émigrés, si seulement ils pouvaient l'espérer, ils se livreraient aux plus folles et aux plus coupables espérances, car ils sont moins attachés au roi qu'à leur cause propre ; ils exagéreraient encore leurs prétentions, ils exciteraient ici nos républicains, leur donneraient du crédit, et rendraient impossible tout arrangement.

L'empereur est trop éclairé pour ne pas apercevoir l'intérêt des électeurs ecclésiastiques au maintien d'une religion qui soutient leur puissance, et que l'alliance des prêtres et de la noblesse se dirige partout plus encore contre le trône que contre le peuple, auquel on est bien forcé de pardonner.

Si l'empereur abandonne hautement les émigrés, le roi est le maître ici, la paix se conserve. Quant à eux, comme on l'a déjà dit, ils se divisent, ils sont forcés de rentrer et de rétablir l'ordre, parce qu'alors tout le monde a intérêt à le maintenir, ou dans l'impossibilité de se soutenir ils sont réduits à une raisonnable et juste composition.

Enfin il n'est pas de caractère plus propre à inspirer de la confiance à un Français que celui d'un prince puissant qui déclare qu'il veut la paix, et qu'étant allié de la France

et du roi, il ne peut séparer leurs intérêts lorsqu'ils agissent parfaitement de concert.

Personne ne peut blâmer ce parti. Les émigrés disent en vain que le roi n'est pas libre ; les Veto qu'il a mis aux décrets de l'assemblée nationale, sur lesquels l'opinion pouvait le plus aisément s'égarer, prouvent évidemment le contraire. Quant à ce qu'ils veulent insinuer sur M. d'Orléans, il ne faut qu'avoir passé trois jours à Paris pour savoir dans quel mépris il y est tombé ; personne ne pense à en faire quelque chose.

Résumé. On a cru devoir présenter d'abord un exposé de la situation véritable des choses et des bases générales du système que l'on doit embarrasser. Les détails seront traités dans des mémoires séparés et suivront les événements ; mais il est nécessaire que l'empereur soit étroitement lié au roi des Français, et que ses démarches suivent les siennes ; qu'il entretienne avec lui une correspondance active ; car si l'on livre au hazard d'aussi grands événements, les plus affreux malheurs peuvent arriver, et l'Europe peut être subvertie, sans que la prudence et la raison puissent s'y opposer.

Supplément au mémoire, ajouté depuis la connaissance de l'office de l'empereur.

L'ordre donné au M^al^ de Bender de secourir l'électeur de Trèves en cas d'attaque ou d'hostilités imminentes, a produit ici le plus fâcheux effet ; l'obscurité des motifs allégués pour cette démarche y a beaucoup contribué. On a cru voir que l'empereur renonçait au système de modération et de justice qu'il avait suivi jusqu'à ce moment, pour adopter des vues contraires au bonheur et à la tranquillité de la France. Personne n'a pensé qu'un prince aussi éclairé ait pu partager un instant les absurdes craintes de l'électeur de Trèves de se voir attaqué

par des municipalités ou des provinces sans l'ordre du roi. On en a généralement conclu que l'empereur avait saisi ce prétexte pour soutenir les princes, et faire approcher ses troupes du territoire français. Un cri général de guerre s'est fait entendre, et l'on ne doute plus ici qu'elle n'ait lieu.

Mais avant que de s'engager de manière à ne plus pouvoir reculer, il faudrait fixer ses regards sur les malheurs de tout genre et sur les suites de la guerre.

On conçoit facilement tout le mal qui en résulterait pour la France; si l'on devait à ce prix voir renaître l'ordre et la prospérité, on pourrait consentir à faire ce terrible sacrifice; mais ce serait bien cruellement s'abuser que de le penser. Si la guerre a lieu, elle sera terrible ; elle se fera d'après les principes les plus atroces ; les hommes exagérés, incendiaires auront le dessus ; leurs conseils prédomineront dans l'opinion. Le roi, dans la nécessité de combattre son beau-frère et son allié, sera environné de défiances, et pour ne pas les augmenter, il sera obligé de forcer les mesures, d'exagérer ses intentions. Il ne pourra plus employer ni modération ni prudence, sans paraître d'accord avec l'empereur, et donner ainsi des armes très-forts à ses ennemis, et même à cette partie des honnêtes gens, qu'il est toujours si facile de séduire. Les émigrés, comptant sur les secours de l'empereur, deviendront plus obstinés, plus difficiles à réduire, et la querelle s'établissant ainsi entre deux partis extrêmes, les partis modérés, raisonnables, et l'intérêt véritable seront aussi oubliés que les principes de l'humanité. Que faire néanmoins, si le roi perd entièrement crédit? N'est-ce pas pour le rétablir, que l'empereur paraît vouloir se donner des mouvements? Le moment est encore très-mal choisi. Depuis cinq semaines les affaires prennent ici une meilleure tournure ; l'ordre tend à se rétablir ; les gens sensés reprennent courage ; le roi regagne de la confiance ; on cherche avec empressement les occasions de le lui prouver ; il reçoit, ainsi que la reine, des applaudissements partout où ils

se montrent. L'usage très-délicat qu'il a fait de son Veto n'a occasionné aucun mouvement, et cette habitude qui recommence à se former, de voir le roi comme le principe du gouvernement et de l'ordre, le mouvement violent de la guerre, surtout avec l'empereur, tend à la détruire.

Voilà quant à la France. Maintenant si l'on examine la question de la guerre relativement à l'empereur lui-même, on se convaincra aisément qu'elle peut être également pour lui la source de beaucoup de maux.

Les finances de l'empereur, la situation des Pays-Bas, sa réputation de sagesse doivent le détourner de la guerre, où la Prusse le laissera user ses forces, où la nécessité de protéger tous les petits princes le forcera à les étendre sur une très-grande surface. Lorsque les malheurs de la guerre se seront fait sentir, l'alliance forcée de la Russie et de la Suède, de la Prusse et de l'empire, donnera lieu à de funestes divisions. Les projets ultérieurs de l'empereur pour rapprocher et réunir ses vastes possessions ne pourront plus être suivis; qui sait ce que peut produire un ressentiment implacable? On lui suscitera des ennemis partout, on ranimera la Turquie, la Pologne, le Brabant, le pays de Liège; d'autre part la désertion que nous pouvons peut-être craindre, s'établira bien plus sûrement encore dans les troupes autrichiennes; notre climat, notre solde, nos vins, notre licence, nos villes ne les tenteront pas vainement. Le soulèvement des peuples suivra bientôt, et le principe révolutionnaire, une fois inoculé par le contact de nos troupes, ne s'arrêtera plus, les Français, vaincus même, en sont encore plus à craindre; ils se livreront au plus terrible désespoir; une guerre civile a des caractères particuliers. Ils inondront l'Europe d'émissaires forcenés; le projet en existe déjà en cas de guerre; il sera facile, lorsque tant de malheurs auront soulevé partout les esprits, de diriger les sentiments contre les rois et les nobles. On ne peut se livrer sans frayeur

à toutes ces chances, dont la raison et la sagesse sont entièrement exclues.

Il n'y a rien d'outré dans ce tableau, rien dont un homme qui réfléchit, ne doive convenir. Il faut ajouter maintenant que les dangers sont très-instants. Il n'y a plus qu'un unique moyen de les prévenir, et il est dans les principes de l'empereur; c'est qu'il s'explique très-clairement relativement aux émigrants, en déclarant qu'il s'opposera à toute espèce d'invasion dans l'empire; il faut que la protection qu'il donne aux électeurs, ait pour condition expresse de faire cesser non seulement les rassemblements, mais tout sujet légitime de plainte de la part de la France.

On ne conçoit pas même que l'empereur puisse et doive faire autrement. Il a défendu tout rassemblement dans ses propres états; les Français ont défendu tout rassemblement de Brabançons chez eux. La crainte de l'électeur de Trèves, de se voir attaqué par des municipalités et des provinces, a d'autant plus étonné ici que ce prince, proche voisin de la France, ne saurait ignorer combien ces craintes étaient dénuées de fondement.

Deux vues paraissent diriger l'électeur.

1° Il est lié avec la cause des émigrés dans leur haine contre la constitution, parce qu'en détruisant le clergé, elle a donné à l'Europe un exemple qu'il doit redouter; comme dévot personnellement, et comme prince ecclésiastique, il doit désirer, de même que l'électeur de Mayence, de voir rétablir en France les anciens maximes sur l'autorité spirituelle, et sur les possessions ecclésiastiques. Une preuve de cette liaison d'intérêt, c'est le titre qu'ont pris plusieurs émigrés de défenseurs de la religion catholique. L'empereur ne saurait partager ce premier motif de l'électeur de Trèves; il ne lui doit sa protection que comme prince contre des attaques véritables, et non contre les suites d'une doctrine qu'on suit en France, doctrine raisonnable, et que l'empereur a toujours professé. La

conduite des prêtres brabançons ne peut sûrement pas le faire changer de sentiment à cet égard.

2° L'électeur de Trèves s'aperçoit que les habitants s'inquiètent beaucoup des suites d'une invasion chez eux, ainsi que les lettres des différentes villes le prouvent evidemment. Les habitants voient que l'espérance des émigrés sera tôt ou tard la cause des malheurs qu'ils éprouveront. L'électeur pourrait faire cesser leurs craintes en détruisant la cause; mais il préfère de demander des forces à l'empereur pour contenir la fermentation qui commence chez lui, et pour continuer à protéger les émigrés, dont il espère un jour tirer parti contre la France. L'empereur ne peut évidemment pas épouser cette seconde idée plus que la première.

Mais on le répète, il est nécessaire que l'empereur s'explique clairement, ou bien il vaut mieux qu'il déclare qu'il veut la guerre; on a vu cette intention dans l'office qu'il vient de communiquer, et l'incertitude qu'il a laissée, a produit une impression plus nuisible pour le roi que la déclaration formelle d'une rupture. La bonne intelligence ne pourrait se soutenir si l'on continuait à employer un langage que l'esprit et la forme de notre gouvernement ne comporte pas dans ce moment. La position du roi deviendrait d'autant plus mauvaise qu'on le croirait d'intelligence avec son beau-frère ; en un mot, dans l'état où sont les choses, la seule réponse qui puisse sauver tout, c'est de dire, que l'on ne souffrira aucune invasion dans l'empire, mais qu'on ne donnera aucun sujet juste de mécontentement, et que relativement aux émigrés (l'objet en question) il ne marchera aucune troupe autrichienne dans l'électorat, que l'électeur n'ait entièrement satisfait aux demandes du roi des Français.

Un mot un peu favorable à la constitution faciliterait tous les moyens d'arranger les affaires.

II.

Réponse au mémoire envoyé par la reine.*)

L'empereur persiste invariablement dans les sentiments qu'il a fait connaître à la reine par sa lettre du 20 août. Ils s'accordent en tous points, quant au but, qu'on doit se proposer, avec les principes qui sont développés, avec autant d'évidence que d'impartialité, dans le mémoire que la reine vient d'envoyer. Les imperfections de la nouvelle constitution française rendent indispensable d'y acheminer des modifications pour lui assurer une existence solide et tranquille. L'empereur applaudit à cet égard à la sagesse des bornes, que Leurs Majestés Très-Chrétiennes mettent à leurs désirs et à leurs vues. Le rétablissement de l'ancien régime est une chose impossible à exécuter, inconciliable avec la prospérité de la France. Le renversement des bases essentielles de la constitution serait incompatible avec l'esprit actuel de la nation et exposerait aux derniers malheurs. Lier cette constitution avec les principes fondamentaux de la monarchie, est le seul but auquel on peut raisonnablement viser.

Les objets compris dans ce but, sont traçés avec la précision la plus satisfaisante dans le mémoire envoyé par la reine. Conserver au trône sa dignité et la convenance nécessaire pour obtenir le respect et l'obéissance aux lois; assurer tous les droits; accorder tous les intérêts; et, regardant comme objets

*) Beilage zu dem Schreiben Leopolds II. an die Königin vom 31. Jänner 1792. Seite 242. Diese Denkschrift wurde schon in der Revue contemporaine, Jahrgang 1835, II. 67. abgedruckt, kann aber hier als Bestandtheil des eben citirten Briefes und als Antwort auf das vorhergehende Mémoire nicht weggelassen werden.

accessoires les formes du régime ecclésiastique, judiciaire et féodal, rendre toutefois à la constitution dans la noblesse un élément politique, qui lui manque comme partie intégrante de toute monarchie : ces points d'amendement renferment tout ce qu'il est nécessaire de vouloir ; tout ce qu'il est possible d'exécuter avec stabilité.

L'empereur est décidé de les adopter exclusivement en tout ce que sa tendre amitié pour le roi et la reine, son intérêt pour un royaume allié, et les soins qu'il doit à la sûreté de ses propres états et de l'empire germanique lui feront entreprendre. Il y a quatre mois, qu'il partageait également l'espoir que le temps, aidé de la raison et de l'expérience, suffirait seul pour réaliser les amendements. Les communications secrètes ci-jointes n° 1 prouveront la bonne foi, avec laquelle il seconda, sur cet espoir, les déterminations du roi et de la reine, et qu'il ne tint point à ses soins que les mêmes vues n'aient été adoptées par toutes les cours (elles l'ont toutefois été par la plupart, et même par toutes eu égard à l'effet), ainsi que par les frères du roi et par les émigrés.

Ce n'est pas que l'empereur ne persiste encore à croire, que le but devra et pourra être rempli sans guerre et sans troubles, car il est intimement convaincu que rien de solide ne pourra être effectué qu'en se conciliant la volonté et l'appui de la classe la plus nombreuse de la nation, composée de ceux qui, voulant la paix, l'ordre et la liberté, sont aussi fortement attachés à la monarchie. Mais parce qu'ils ne sont pas tous parfaitement d'accord, parce qu'ils sont lents à se mouvoir et à se déterminer, parce que leur attachement à la constitution est plus obstiné qu'éclairé, tout porte l'empereur à craindre que cette même classe de gens, abandonnée à elle-même, ou se laissera toujours maîtriser, ou que ses bonnes intentions seront prévenues et rendues infructieuses par le parti républicain, dont le fanatisme dans les uns, et la perversité

des autres supplée au nombre par une énergie d'activité, d'intrigues et de mesures fermes et concertées, qui doit nécessairement l'emporter sur le découragement, la désunion ou l'indifférence des premiers. Plus les chefs (si bien caractérisés dans le mémoire) qui dirigent ce parti, sentent que le temps et le calme anéantiront leur crédit, plus ils se livrent à des mesures désespérées et violentes, et cherchent d'entraîner la nation à des extrémités irrémédiables pour subvenir, par un fanatisme universel, à la détresse des ressources, et à l'insuffisance des moyens constitutionnels.

Telle est la vraie source de la crise actuelle. C'est par un dessein prémédité de réchauffer le zèle révolutionnaire de la nation, que les rassemblements des émigrés, qui n'arrivaient pas en somme totale à quatre mille hommes, et qu'il était facile de contenir par des mesures analogues à l'insignifiance du danger, ont servi de prétexte à un armement de cent cinquante mille hommes, rassemblés en trois armées sur les frontières de l'empire germanique. Au lieu des ménagements dus à la conduite modérée de l'empereur, qui venait d'y mettre le comble par le désarmement des émigrés aux Pays-Bas, au lieu de se réconcilier des princes de l'empire, qu'on a dépouillés au fond contre la teneur évidente des traités, on force l'empereur et l'empire, par des déclarations impérieuses et menaçantes, et par des armements excessifs, à pourvoir de leur côté à la sûreté de leur frontière et à la tranquillité de leurs états.

On se livre en même temps aux invectives publiques les plus indécentes contre tous les souverains ; on ne se cache plus sur les desseins de séduction les plus perfides, et, pour ne point laisser douter de la réalité de l'intention, on en commence l'exécution par le plus proche parent et allié du roi, en recélant, encourageant et partageant un nouveau plan de révolte aux Pays-Bas autrichiens. Les preuves de ces menées sont parvenues sous les yeux de l'empereur dans le même

instant qu'on cherchait d'endormir sa bonne foi par un décret illusoire.

Sans doute, tout cela n'est que l'ouvrage d'un petit nombre de forcenés qui abusent des circonstances pour entraîner la nation ; mais ils réussissent à l'entraîner. Dominant dans la nouvelle assemblée nationale (si diverse de la première), en possession de tous les postes influents dans la capitale et dans les provinces, infatigables et sans scrupule dans les moyens, ils intimident ou étouffent la voix de ceux qu'ils n'entraînent pas, et réparent leurs défaites passagères par des assauts qu'ils renouvellent jusqu'à ce qu'ils arrachent la victoire.

Qu'est ce en effet que la courte satisfaction des deux veto, permis au roi, vis-à-vis des déclarations et des armements auxquels ce prince a évidemment été forcé (car prudence nécessaire et volonté libre sont deux choses bien distinctes), et que sert le veto en faveur de ses frères, s'il est obligé de consentir dans les 24 heures à ce qu'ils soient mis en accusation dans le moment qu'ils viennent de désarmer ? Des applaudissements gagnés par de tels actes d'autorité ne peuvent relever l'espoir que du parti qui en a su dicter la nécessité.

En un mot, on a cherché et on a réussi à déjouer toutes les peines que l'empereur a prises pour maintenir le calme et la paix. En continuant les armements sur la frontière de l'empire après que la France, par l'entremise de l'empereur (témoin les preuves secrètes n° 2) avait obtenu pleine satisfaction sur le désarmement des émigrés ; en rompant par un décret précipité toute voie raisonnable d'accommodement avec les princes germaniques lésés ; en compromettant immédiatement la conservation des provinces belgiques, en donnant enfin les démentis les plus éclatants aux espérances de modération et d'amendement, par lesquelles l'empereur avait réussi à suspendre le concert des puissances étrangères, toutes plus ou moins alarmées ou offensées : on a voulu qu'il ne puisse s'empêcher à renforcer ses troupes dans les provinces limitrophes, de

concourir au maintien de la sûreté et de la dignité de l'empire, et de consentir au renouvellement du concert général.

Les voeux des pervers qui ont amené ces extrémités seraient comblés si l'empereur, ulceré par une telle conduite et désespérant absolument du succès des moyens conciliants, se laissait entraîner à des projets de rupture, épousait hautement la cause des émigrés, et se réunissait avec ceux qui désirent une contre-révolution parfaite. Ils attendent, sans doute, avec impatience ce moment, pour accabler le parti modéré et pour précipiter la nation, par des secousses violentes, dans un nouvel état de choses pire que l'état actuel, et accompagné de maux sans nombre, qu'il n'y aura plus moyen d'empêcher, ni de changer.

L'empereur préservera, s'il est possible, la France et l'Europe entière d'un tel dénouement. Il augmentera d'abord ses forces de l'Autriche antérieure d'environ six mille hommes, puisque cette mesure est indispensable, quand on ne considérerait que l'esprit d'insurrection qui germe déjà dans les contrées d'Allemagne qui bordent le Rhin. Il concourra à des armements plus considérables encore et proportionnés à ceux de la France, puisque ces derniers compromettent immédiatement la sûreté et l'honneur de l'empire germanique, et le repos des Pays-Bas. Mais, renfermant le but de ces mesures dans les motifs de défensive et de précaution qui en rendent l'emploi nécessaire, bien loin d'abandonner et contredire les principes sages et salutaires dont il partage la conviction avec le roi et la reine, il tournera tous ses soins à les combiner avec les mesures dont il s'agit, et à les faire adopter également par toutes les cours qui prendront part au nouveau concert, en proposant pour bases essentielles de celui-ci, et pour conditio sine qua non de son concours :

Que la cause et les prétentions des émigrés ne seront point soutenues ; qu'on ne s'ingérera dans les affaires internes de la France par aucune mesure active, hors le cas que la sûreté du roi et de sa famille soit compromise par de nouveaux dangers

évidents; et qu'on ne visera enfin dans aucun cas à un renversement de la constitution, mais se bornera à en favoriser l'amendement d'après les principes ci-dessus et par des voies douces et conciliantes.

Telles étant les vues sincères de l'empereur, dans lesquelles il est déjà parfaitement d'accord avec le roi de Prusse, et auxquelles il est persuadé que les autres puissances donneront également les mains, LL. MM. TT. CC. peuvent être tranquilles sur les effets qui en résulteront. Elles ne seront compromises par aucune démarche ni prétention incompatibles avec le bien-être, la tranquillité et les dispositions immuables de la nation française. Les mesures qui seront prises, justifiées par l'exemple et la provocation de la France, loin de grossir le parti fanatique, ne tenderont qu'à en imposer à ses fureurs, à relever et encourager les voeux et les efforts de la classe modérée de la nation et à préparer ainsi une raisonnable et juste composition, qui établisse le bonheur et la liberté de la France sur l'accord de tous les intérêts.

Cette marche ne gênera en rien l'exécution du plan de conduite que se sont tracé le roi et la reine. L'empereur est le premier à les exhorter de la suivre littéralement et de ne point s'écarter ni des voies légales, ni de l'esprit public, sur ce qui touche la constitution. Mais en même temps il leur conseille de se réunir intimement avec les personnes qui influent par leurs talents et leurs sentiments honnêtes sur le parti modéré. Il leur promet enfin de profiter des occasions sûres qui se présenteront, pour continuer d'instruire LL. MM. de tout ce qui pourra les intéresser de connaître dans le développement ultérieur de ses mesures, et s'offre, à cet effet, à l'entretien d'une suite d'avis et de communications réciproques avec la reine, ou même avec les dits chefs du parti modéré, au cas qu'ils puissent envoyer au comte de Mercy un sujet de confiance dûment instruit d'avec tout le secret que les circonstances exigent.

INHALT.

I. *Joseph an Marie Antoinette.* Juli 1775 1
Dank für das Schreiben der Königin. Vorstellungen über ihre Einmischung in die Staatsgeschäfte und die Besetzung der Ministerstellen. Ihr Schreiben an Rosenberg über ihre Besprechung mit Choiseul. Ermahnungen und Aufforderung zu ernster Beschäftigung.

II. *Joseph an Marie Antoinette.* 29. Mai 1777 4
Rathschläge, welche er ihr im Augenblicke seiner Abreise ertheilt. Ueber ihre Stellung als Gattin und als Königin. Warnung vor hohem Spiel und leichtfertiger Gesellschaft. Die Opernbälle. Das Reiten. Die Lectüre. Protectionswesen. Zuvorkommenheit. Das Benehmen in der Kirche. Die Einigkeit in der Familie. Abschiedsworte.

III. *Marie Antoinette an Joseph.* 20. December 1777 . . 19
Vertheidigung gegen seine Vorwürfe. Bitte um Fortsetzung seiner Freundschaft.

IV. *Marie Antoinette an Joseph.* 16. Jänner 1778 . . . 20
Ueber ihre Lebensweise. Der König. Tod des Grafen Saint-Germain.

V. *Marie Antoinette an Joseph.* 10. December 1780 . . 22
Schmerz über den Tod ihrer Mutter.

VI. *Ludwig XVI. an Joseph.* 19. December 1780 . . . 22
Antwort auf dessen Schreiben vom 6. December. Freundschaftsversicherungen.

VII. *Marie Antoinette an Joseph.* 20. December 1780 . . 25
Ueber sein Schreiben an den König. Wirkung dieses Briefes in Frankreich. M. de Castries. Mme. de Polignac. Mesmer. Entlassung des Kriegsministers Montbarey.

VIII. *Marie Antoinette an Mercy.* 1782 27
Der Graf und die Gräfin du Nord.

IX. *Marie Antoinette an Joseph.* 20. December 1782 . . 28
Das Verhältniss Frankreichs zu England.

X. *Ludwig XVI. an Joseph.* 21. Jänner 1783 29
Abschluss der Friedenspräliminarien. Freude über Josephs Wiedergenesung.

XI. *Joseph an Marie Antoinette.* 9. September 1783 . 30
Ueber das Verhalten Frankreichs gegen Oesterreich. Vortheile, welche der französische Hof aus dem Bündnisse mit Oesterreich zog. Unzureichende Gegenleistungen. Anfragen über Frankreichs Absichten in der orientalischen Frage.

XII. *Marie Antoinette an Joseph.* 29. September 1783 . 35
Freude über seinen Brief. Wirkung desselben auf den König. Nachrichten über ihre Kinder.

XIII. *Marie Antoinette an Joseph.* 20. December 1783 . 36
Finanzielle Massregeln in Frankreich. Breteuil als Minister. Der Graf von Artois. Prinz Georg von Hessen.

XIV. *Marie Antoinette an Joseph.* 22. September 1784 . 38
Ueber das französische Ministerium. Der König. Ihre Beziehungen zu demselben. Sein Misstrauen gegen Oesterreich. Ueber ihren eigenen Einfluss. Prinz Heinrich von Preussen. Der Dauphin. Die Tochter der Königin.

XV. *Marie Antoinette an Mercy.* 27. October 1784 . . 40
Uebersendung eines Schreibens des Königs an den Kaiser. M. de Vergennes.

XVI. *Marie Antoinette an Mercy.* 27. October 1784 . . 42
Die Absendung der Briefe nach Wien.

XVII. *Joseph an Marie Antoinette.* 29. October 1784 . . 43
Rückkehr aus Ungarn. Conflict mit den Holländern. Beschimpfung der kaiserlichen Flagge. Kriegerische Vorkehrungen. Ansuchen um Frankreichs Mithülfe zur Erlangung der erforderlichen Genugthuung.

XVIII. *Marie Antoinette an Joseph.* 5. November 1784. . 45
Der Zwiespalt des Kaisers mit Holland. Die Haltung des französischen Ministeriums. Der König. Prinz Heinrich von Preussen. Die Kinder der Königin. Ankauf von St. Cloud.

XIX. *Joseph an Marie Antoinette.* 19. November 1784 . 47
Dank für die Freundschaft des Königs. Ueber den Zwiespalt mit Holland. Plan der Vertauschung Baierns gegen die Niederlande. Freude über den Ankauf von St. Cloud.

XX. *Joseph an Ludwig XVI.* 20. November 1784 . . 49
Der Zwiespalt mit Holland. Oesterreichisches Ultimatum. Truppenmärsche. Nothwendigkeit ausreichender Genugthuung.

XXI. *Marie Antoinette an Joseph.* 26. November 1784 . 50
Ueber die französische Erklärung in der holländischen Angelegenheit. Das Benehmen des Grafen Vergennes. Lebhafter Wunsch nach Erhaltung der bisherigen Eintracht zwischen Oesterreich und Frankreich.

XXII. *Marie Antoinette an Joseph.* 2. December 1784. . 52
Ueber das Austauschproject.

XXIII. *Marie Antoinette an Mercy.* 2. December 1784. . 53
Das Austauschproject. M. de Vergennes.

XXIV. *Ludwig XVI. an Joseph.* December 1784. . . 54
Das Austauschproject. Die Erklärungen der Holländer. Die Abtretung von Mastricht.

XXV. *Joseph an Ludwig XVI.* 17. December 1784. . 57
Das Austauschproject. Der Kurfürst von der Pfalz. Der Herzog von Zweibrücken und sein Bruder Maximilian. Preussen und Russland. Die holländischen Angelegenheiten. Frankreichs Vermittlung.

XXVI. *Mercy an die Königin.* 25. December 1784 . . 61
Mittheilung der Erklärungen des Kaisers. Erläuterung derselben.

XXVII. *Marie Antoinette an Mercy.* 26. December 1784. 62
Die Antwort des Kaisers. Der König und M. de Vergennes.

XXVIII. *Mercy an die Königin.* 26. December 1784 . . 63
Das Austauschproject. M. de Maillebois.

XXIX. *Marie Antoinette an Joseph.* 31. December 1784. 64
M. de Vergennes. Die Abtretung von Mastricht. Das Austauschproject.

XXX. *Ludwig XVI. an Joseph.* 6. Jänner 1785 . . . 65
Antwort auf dessen Schreiben vom 17. December. Die Unterhandlungen mit Holland. Das Austauschproject. Nothwendigkeit einer Verständigung mit Preussen. Die Abtretung von Mastricht.

XXXI. *Joseph an Ludwig XVI.* 19. Jänner 1785 . . 69
Aufgeben des Austauschprojectes in Folge der Erklärungen des Herzogs von Zweibrücken. Die Unterhandlungen mit Holland. Geneigtheit zu einem Waffenstillstande mit Holland.

XXXII. *Marie Antoinette an Joseph.* 4. Februar 1785 . 72
Die politischen Angelegenheiten. Unzufriedenheit mit der Haltung Frankreichs. Ueber die französischen Minister.

XXXIII. *Ludwig XVI. an Joseph.* 6. Februar 1785 . . 74
Die Unterhandlungen mit Holland. Freude über das Aufgeben des Austauschprojectes.

XXXIV. *Joseph an Marie Antoinette.* 20. Februar 1785 . 76
Ueber die politischen Beziehungen Oesterreichs zu Frankreich. Die holländischen Angelegenheiten.

XXXV. *Joseph an Ludwig XVI.* 21. Februar 1785 . . 80
Die Verhandlungen mit Holland. Instructionen an Mercy. Ueber das Aufgeben des Austauschprojectes.

XXXVI. *Marie Antoinette an Joseph.* 5. März 1785 . . 82
Die holländischen Angelegenheiten.

XXXVII. *Ludwig XVI. an Joseph.* 10. März 1785 . . . 83
Die Verhandlungen mit Holland. Der Rückkauf von Mastricht. Das Austauschproject.

XXXVIII. *Ludwig XVI. an Joseph.* 27. März 1785 . . . 85
Entbindung der Königin.

XXXIX. *Marie Antoinette an Joseph.* 18. April 1785 . . 86
Freude über die Geburt ihres zweiten Sohnes. Ihr Gesundheitszustand.

XL. *Marie Antoinette an Joseph.* 16. Mai 1785 . . . 87
Freude über sein Schreiben. Die politischen Angelegenheiten. Choiseul's Tod.

XLI. *Joseph an Ludwig XVI.* 26. Juli 1785 88
Ankunft der holländischen Deputirten. Unterhandlungen zur Beilegung der Streitigkeiten mit der Republik. Dank für Frankreichs Vermittlung.

XLII. *Marie Antoinette an Joseph.* 8. August 1785 . . 89
Besorgnisse wegen seiner allzugrossen Thätigkeit. Ueber die Haltung des Kaisers in der holländischen Angelegenheit. Wohlsein ihrer Kinder.

XLIII. *Ludwig XVI. an Joseph.* 8. August 1785 . . . 91
Hoffnung auf einen baldigen Abschluss der holländischen Angelegenheit. Instructionen an den französischen Botschafter im Haag.

XLIV. *Marie Antoinette an Joseph.* 22. August 1785 . 93
Die Halsbandgeschichte. Verfahren des Königs gegen den Cardinal Rohan.

XLV. *Marie Antoinette an Joseph.* 19. September 1785. 94
Die Verhandlungen mit Holland. Inoculation des Herzogs der Normandie. Der Cardinal Rohan.

XLVI. *Ludwig XVI. an Joseph.* 16. October 1785 . . 96
Freude über die Beilegung des Streites mit Holland.

XLVII. *Marie Antoinette an Joseph.* 17. October 1785 . 97
Beglückwünscht ihn zur Beendigung des Zwiespaltes mit Holland. Wunsch nach Aufrechterhaltung der Allianz zwischen Oesterreich und Frankreich. Belobung des Grafen Mercy. Wohlsein ihrer Kinder.

XLVIII. *Marie Antoinette an Joseph.* 20. October 1785 . 98
Abreise der Gräfin Waldstein. Die Gräfinnen Zichy und Hoyos. Freundschaft des Grafen Hoyos für den Cardinal Rohan.

XLIX. *Marie Antoinette an Joseph.* 10. November 1785 . 100
Freude über den Friedensschluss mit Holland. Auskunft über den Gesundheitszustand ihrer Kinder.

L. *Marie Antoinette an Joseph.* 27. December 1785 . 101
Ueber die bevorstehende Abreise der Erzherzogin Marie Christine. Der Cardinal Rohan. Die Theilnehmer an der Halsbandgeschichte. Ihr eigener Gesundheitszustand und der ihrer Kinder.

LI. *Marie Antoinette an Joseph.* 31. December 1785 . 102
Die holländischen Angelegenheiten. M. de Vergennes.

LII. *Marie Antoinette an Mercy.* 19. Mai 1786 . . . 103
Erzherzog Ferdinand und seine Gemalin. Ihr Aufenthalt in Frankreich.

LIII. *Marie Antoinette an Mercy.* August 1786 105
Die Erzherzogin Marie Christine und ihr Gemal. Geschenke des Königs für sie.

LIV. *Marie Antoinette an Mercy.* August 1786 106
Das Geschenk des Königs an die Erzherzogin.

LV. *Marie Antoinette an Mercy.* 31. August 1786 . . 107
Ihre Briefe an die Erzherzogin Marie Christine und den Erzherzog Ferdinand. Der Tod des Königs von Preussen. Der Cardinal Rohan.

LVI. *Marie Antoinette an Mercy.* 15. September 1786. . 108
Innere Unruhen in Holland. Die Haltung Preussen's. Unwohlsein der Königin. Der Cardinal Rohan.

LVII. *Marie Antoinette an Mercy.* 14. Februar 1787 . . 109
Ernennung des Grafen Montmorin zum Minister der auswärtigen Angelegenheiten. Der Graf von St. Priest.

LVIII. *Joseph an Marie Antoinette.* 5. November 1787 . . 110
Auskunft über sein Bündniss mit Russland. Nothwendigkeit eines Krieges gegen die Pforte. Mme. de Polignac. M. de Calonne. Eigennutz der Günstlinge der Königin.

LIX. *Ludwig XVI. an Joseph.* 20. Jänner 1788 . . . 111
Dank für die Nachricht der Vermählung des Erzherzogs Franz mit der Prinzessin Elisabeth von Württemberg.

LX. *Marie Antoinette an Joseph.* 20. Februar 1788 . . 112
Kränklichkeit des Dauphin. Der Herzog der Normandie. Ueber den bevorstehenden Krieg wider die Türken. Finanzielle Einschränkungen in Frankreich. Die Aufhebung der Gendarmerie. Der Herzog von Württemberg.

LXI. *Marie Antoinette an Joseph.* 24. April 1788 . . . 115
Antwort auf seinen Abschiedsbrief. Besorgniss um ihn. Die französischen Parlamente. Der Dauphin. Ihre anderen Kinder.

LXII. *Marie Antoinette an Joseph.* 16. Juli 1788 . . . 116
Ueber den Krieg des Kaisers gegen die Türken. Frankreichs Gesinnung gegen Preussen und Polen. Die Parlamente. Unruhen in der Bretagne und Dauphiné. Das Befinden der königlichen Familie.

LXIII. *Marie Antoinette an Mercy.* December 1789 . . . 118
Tod der Erzherzogin Marianne.

LXIV. *Marie Antoinette an Mercy.* 1789 119
Ueber eine Besprechung mit ihm. Laborde.

LXV. *Leopold an Marie Antoinette.* 27. Februar 1790 . . 120
Ueber den Tod des Kaisers Joseph und der Erzherzogin Elisabeth. Bitte um das Vertrauen und die Freundschaft der Königin. Gleiche Gesinnung für den König. Seine baldige Abreise nach Wien.

LXVI. *Marie Antoinette an Leopold.* 1. Mai 1790 . . . 122
Dank für seine Freundschaftsversicherungen. Ueber die Gesinnung des Königs. Ihre gegenwärtige Lage. Bessere Gestaltung der Dinge in den Niederlanden. Die Pforte und Russland.

LXVII. *Marie Antoinette an Mercy.* 9. Mai 1790 . . . 124
Wunsch einer Besprechung mit ihm. Schrecknisse der vergangenen Tage.

LXVIII. *Leopold an Marie Antoinette.* 17. Mai 1790 . . 125
Erneuerte Versicherungen seiner Freundschaft für sie und den König. Die niederländischen Angelegenheiten.

LXIX. *Marie Antoinette an Leopold.* 29. Mai 1790 . . 126
Nothwendigkeit eines Aufenthaltes in St. Cloud. Ueber ihr Verhalten dem Volke gegenüber. Die niederländischen Angelegenheiten. Wunsch der Prinzen von Lambesc und Vaudémont in österreichische Dienste zu treten.

LXX. *Mercy an die Königin.* 8. Juni 1790 128
Nothwendigkeit die ihr zugehenden Briefe zu verbrennen. Von den wichtigeren sind Abschriften zu nehmen. Auswechslung der Scheine der Escomptecasse gegen Assignaten.

LXXI. *Marie Antoinette an Mercy.* 12. Juni 1790 . . 129
Unterhandlungen mit Mirabeau. Nothwendigkeit sich Geld zu verschaffen. Mirabeau's Gedanken über ein Einschreiten Oesterreichs und Preussens. Das Ministerium und Lafayette. Der Graf von der Marck.

LXXII. *Leopold an Marie Antoinette.* 25. Juni 1790 . . 131
Fontbrune's Ankunft in Wien. Belobung desselben. Zusage seines Beistandes.

LXXIII. *Marie Antoinette an Mercy.* 29. Juni 1790 . . 132
Uebersendung eines Schreibens an Laborde. Mirabeau. Ihre Zusammenkunft mit ihm. M. d'Angiviller. Der Herzog von Orléans. Lafayette.

LXXIV. *Marie Antoinette an Mercy.* 15. August 1790 . 134
M. de la Marck. Mirabeau. Die Schweizerregimenter.

LXXV. *Marie Antoinette an Leopold.* 17. August 1790 . 135
Dank für sein Schreiben durch Fontbrune. M. de Circello. Belobung Mercy's. Ihr Zutrauen zu ihm. M. de Fontbrune. Die Freimaurer.

LXXVI. *Marie Antoinette an Leopold.* 3. October 1790 . 137
Bedauern über die Abreise Mercy's. Ihre eigene Gesundheit. Der Urtheilspruch über die Ereignisse im October 1789. Die königlichen Garden. Glückwunsch zur Vermählung des Erzherzogs Franz.

LXXVII. *Marie Antoinette an Mercy.* 5. October 1790. . 138
Mirabeau. Sein Wunsch, Präsident zu werden. Ueber eine Rede Mirabeau's.

LXXVIII. *Marie Antoinette an Leopold.* 7. November 1790 139
Rückkehr des Fürsten Karl Liechtenstein nach Wien. Ueber die Lage der königlichen Familie. Hoffnung auf Besserung der Zustände in Frankreich. Bitte um Nachricht über Fontbrune.

LXXIX. *Marie Antoinette an Leopold.* 19. Decbr. 1790 . 142
Sendung des Marquis von Duras nach Wien. Freude über die Unterwerfung der Niederlande.

LXXX. *Marie Antoinette an Leopold.* 19. Decbr. 1790 143
Bitte, nur ausdrücklich beglaubigten Personen zu vertrauen. Selbst Fontbrune sei hievon nicht auszunehmen. Besorgnisse vor unüberlegten Handlungen der französischen Prinzen.

LXXXI. *Marie Antoinette an Leopold.* 1. Jänner 1791 . 144
Glückwunsch zum neuen Jahre.

LXXXII. *Marie Antoinette an Mercy.* 2. Jänner 1791 . 144
Briefe zur Weiterbeförderung. Glückwunsch zum neuen Jahre.

LXXXIII. *Leopold an Marie Antoinette.* 12. Jänner 1791 145
Der Marquis von Duras. Freundschaftsversicherungen des Kaisers. Ungünstige Aeusserung über Fontbrune.

LXXXIV. *Marie Antoinette an Leopold.* 27. Febr. 1791 . 146
Nothwendigkeit, mit Klugheit zu handeln. Zu lange Zögerung kann verderblich wirken. Haltung der Revolutionspartei. Erklärung der spanischen Regierung. Graf Artois.

LXXXV. *Mercy an die Königin.* 7. März 1791 . . . 147
Anzahl der in den Niederlanden befindlichen Truppen. Aufwieglung von aussen her. Die Höfe von Berlin und London, England will die Unruhen in Frankreich verlängern. Nothwendigkeit, vom Elsass aus der Revolution entgegenzuwirken. Die Bretagne. Haltung der Grossmächte. Sardinien. Nur vom Kaiser ist uneigennützige Hülfe zu erwarten. M. de la Vauguyon. Baldige Entfernung aus Frankreich erscheint räthlich. Englands Neutralität ist dringendes Bedürfniss.

LXXXVI. *Leopold an Marie Antoinette.* 14. März 1791 . 151
Bedauern über ihre peinliche Lage. Zeitgewinn wäre nützlich. Graf Artois. M. de Calonne. Verwerflichkeit ihrer Pläne. Abreise des Kaisers nach Italien.

LXXXVII. *Mercy an die Königin.* 29. März 1791 . . . 152
Schwierigkeiten der Lage. Der russische Krieg. Möglichkeit des Ausbruches eines Kampfes zwischen Oesterreich und Preussen. Spanien. Nur durch einen Bürgerkrieg kann eine günstigere Wendung der Dinge in Frankreich herbeigeführt werden. England wird denselben unterstützen. Ueber die Möglichkeit einer Flucht aus Paris. Bedingungen eines günstigen Erfolges derselben.

LXXXVIII. *Mercy an die Königin.* 5. April 1791 . . . 154
Anzeichen eines politischen Sturmes. Die europäischen Mächte. Mirabeau's Tod.

LXXXIX. *Marie Antoinette an Mercy.* 20. April 1791 . 155
Entschluss zur Flucht. Anfrage ob österreichische Truppen an die Grenze geschickt werden können. Schrecknisse ihrer Lage. Nothwendigkeit, eine Entscheidung herbeizuführen.

XC. *Mercy an die Königin.* 21. April 1791 . . . 156
Die politische Lage. Ueber den Plan zur Flucht. M. de Barthélémy. Der Herzog von Dorset. Geldmangel. Der Landgraf von Hessen-Cassel. Baron Flachslanden. Erörterung der Gründe für ferneres Zögern. Welche Mittel stehen im Falle unverweilten Handelns zur Sicherung des Erfolges zu Gebote?

XCI. *Mercy an die Königin.* 27. April 1791 160
Truppenvertheilung an der Grenze. Geldmangel. Ueber den Fluchtversuch.

XCII. *Leopold an Marie Antoinette.* 2. Mai 1791 . . . 161
M. de Bombelles. Theilnahme des Kaisers an der Lage der königlichen Familie. Misstrauen gegen Fontbrune. M. de Calonne. Graf Artois. Alle Schritte sollen nur im Einvernehmen mit der Königin geschehen. Wunsch über ihre Absichten und Pläne Aufklärung zu erhalten.

XCIII. *Mercy an die Königin.* 11. Mai 1791 163
Gefahren eines Fluchtversuches. Die Ansichten des Grafen von der Marck über denselben. Die fremden Mächte.

XCIV. *Marie Antoinette an Leopold.* 22. Mai 1791. . . 165
M. de Bombelles. M. de Breteuil. Plan zu baldiger Flucht. M. de Bouillé. Die französischen Prinzen. Ungünstiges Urtheil über Fontbrune.

XCV. *Marie Antoinette an Leopold.* 1. Juni 1791. . . 167
M. de Durfort. Dank für die Gesinnungen des Kaisers. Graf Artois. Beharren auf dem Plane zur Flucht. Bitte um Truppen. M. de Bombelles. Calonne. Der Prinz von Condé.

XCVI. *Marie Antoinette an Mercy.* 1. Juni 1791 . . . 169
Nothwendigkeit der Entsendung von Truppen an die Grenze. M. de Bouillé. M. de Calonne. Beschlüsse der in Mantua abgehaltenen Conferenz.

XCVII. *Marie Antoinette an Mercy.* 4. Juni 1791 . . . 170
Sendung einer Cassette. Blumendorf. M. de la Queille.

XCVIII. *Marie Antoinette an Mercy.* 5. Juni 1791 . . . 171
Die Mantuaner Beschlüsse. Zusage von Truppen und Geld. Nothwendigkeit baldigster Entfernung aus Paris.

XCIX. *Leopold an Marie Antoinette.* 6. Juni 1791 . . . 173
Dank für die Mittheilung ihrer Absichten. Graf Artois. Besorgnisse des Kaisers für das Schicksal der Königin. Die Prinzen von Lambesc und Vaudémont.

C. *Mercy an die Königin.* 9. Juni 1791 174
Empfang ihrer Mittheilungen vom 1. Juni. Gestaltung der Dinge in den Niederlanden. Truppenbewegung gegen die französische Grenze. Die Mantuaner Beschlüsse. Graf Artois. Die Franzosen in den Niederlanden. Der Fluchtplan.

CI. *Mercy an die Königin.* 9. Juni 1791 176
Nothwendigkeit vorsichtigen Handelns.

CII. *Leopold an Marie Antoinette.* 12. Juni 1791 . . 177
Besprechung mit dem Grafen von Artois. Verabredungen mit ihm. Absicht nach gelungener Flucht handelnd aufzutreten. Inzwischen wird nichts ohne ihre Zustimmung geschehen. Geld und Truppen stehen zu ihrer Verfügung. Massregeln nach der Flucht. Wünsche für das Gelingen derselben. M. de Polignac.

CIII. *Marie Antoinette an Fersen.* 26. Juni 1791 . . . 180
Erste Nachricht nach Vereitlung der Flucht.

CIV. *Marie Antoinette an Fersen.* 29. Juni 1791. . . 180
Besorgnisse um ihn und Verbot, nach Paris zurückzukehren. Absicht der Nationalversammlung, die königliche Familie mild zu behandeln.

CV. *Leopold an Marie Antoinette.* 2. Juli 1791 . . . 181
Freude über das Gelingen ihrer Flucht. Sehnsucht nach der Nachricht von ihrer Ankunft in Luxemburg. Ihrem Muthe allein ist die Befreiung zu verdanken.

CVI. *Leopold an Ludwig XVI.* 5. Juli 1791 182
Glückwunsch zum Gelingen der Flucht.

CVII. *Leopold an Marie Antoinette.* 5. Juli 1791 . . . 183
Freude über die Nachricht von ihrer Ankunft in Luxemburg, und der des Königs in Metz. Bedauern, nicht allsogleich zu ihr eilen zu können. Erneuerung der Zusage seines Beistandes. Lob ihrer Entschlossenheit, der allein die Rettung der Monarchie, die Ruhe Europa's zu danken ist.

CVIII. *Ludwig XVI. an Leopold.* Juli 1791. 184
Aufopferndes Benehmen des Königs. Misshandlung und Gefangenschaft desselben. Scheitern der Flucht. Erneuerte Einkerkerung. Vertrauen auf den Kaiser. Bitte um dessen Beistand.

CIX. *Mercy an die Königin.* 28. Juli 1791 186
Nothwendigkeit, der Revolutionspartei durch Entschlossenheit zu imponiren.

CX. *Marie Antoinette an Mercy.* 29. Juli 1791 . . . 187
Wunsch seiner Rückkehr nach Paris.

CXI. *Marie Antoinette an Leopold.* 30. Juli 1791 . . 188
Ausführliche Erörterung ihrer Lage. Betrachtungen über den Zustand Frankreich's, und die Vortheile einer Annäherung an den Kaiser.

CXII. *Marie Antoinette an Mercy.* 31. Juli 1791 . . . 193
Ihr Brief vom 29. Juli, sowie der vom 30. an den Kaiser, sind nur auf Andringen der dortigen Parteiführer geschrieben. Nothwendigkeit ostensibler Antworten. Der Abbé Louis. Duport, Lameth und Barnave. Briefwechsel der Königin mit den Letzteren. Belobung derselben.

CXIII. *Marie Antoinette an Mercy.* 1. August 1791 . . 194
Der Abbé Louis. Die Parteiführer. Blumendorf. Hass der Revolutionspartei gegen die Königin. Furchtlosigkeit derselben.

CXIV. *Marie Antoinette an Mercy.* 7. August 1791 . . 196
Annahme der Charte. Urtheil über dieselbe. Der Abbé Louis. Duport, Barnave und Lameth. Ueber ihr Schreiben vom 30. an den Kaiser. Die französischen Prinzen. Calonne.

CXV. *Leopold an Marie Antoinette.* 17. August 1791 . 198
Ostensible Antwort auf ihren Brief vom 30. Juli. Betrachtungen über die Lage Frankreich's.

CXVI. *Leopold an Marie Antoinette.* 20. August 1791 . 200
Zweite Antwort auf ihr Schreiben vom 30. Juli. Mitleid mit ihrer Lage. Betrachtungen über dieselbe. Die französische Constitution. Die Absichten der europäischen Mächte.

CXVII. *Marie Antoinette an Mercy.* 21. u. 26. August 1791 203
Rückkehr des Abbé Louis. Mercy's Reise nach London. Die Parteiführer und ihre Ansichten. Die Charte. Die Emigrirten. Feiges Benehmen derselben. Bewachung des Königs. Unerträglichkeit ihrer Lage. Dringende Bitte um die Hülfe der fremden Mächte, insbesondere des Kaisers. Wunsch, dass die Emigrirten sich ruhig verhalten.

CXVIII. *Marie Antoinette an Leopold.* 8. September 1791 . 206
Bezeigung ihres unbegrenzten Vertrauens. Uebersendung einer Denkschrift. Die Brüder des Königs. Nothwendigkeit, dass sie sich ruhig verhalten. Dank für seine Antwort auf ihr Schreiben vom 30. Juli.

CXIX. *Marie Antoinette an Mercy.* 12. September 1791 . 208
Sehnsucht nach Nachrichten aus Wien. Preussen's verwerfliche Politik. Die Haltung des Kaisers. Der Pillnitzer Vertrag. Die Annahme der Charte. Ihr eigenes Verhalten. Ihre Furchtlosigkeit. Fersen.

CXX. *Mercy an die Königin.* 17. September 1791 . . 211
Die französischen Prinzen. Ihr tadelnswerthes Benehmen.

CXXI. *Ludwig XVI. an Leopold.* 18. September 1791 . 212
Annahme der Charte.

CXXII. *Mercy an die Königin.* 26. September 1791 . . 213
Ueber die nach Wien abgesendete Denkschrift. Die Lage des Königs. Im Vertrauen des Volkes liegt die einzige Rettung. Etwaiger Versuch einer zweiten Flucht. Die Conferenzen zu Pillnitz. Der König von Preussen. Der Kaiser. Die Emigrirten. Erfolge des Grafen Fersen in Wien. Wenn die Königin es wünscht, wird Mercy sich nach Paris begeben.

CXXIII. *Marie Antoinette an Mercy.* 19. October 1791 . . 215
Ihre Gedanken über einen Congress. Nothwendigkeit eines solchen. Schrecknisse ihrer Lage. Der Einmarsch der Prinzen muss um jeden Preis verhindert werden. Durch einen Congress wird diess am leichtesten geschehen.

CXXIV. *Mercy an die Königin.* 26. October 1791 . . . 217
Ueber die Nützlichkeit eines Congresses. Der Kaiser ist zu einem solchen entschlossen. Seine Unzufriedenheit mit den französischen Prinzen. Der Abbé Maury. Der Marschall Castries. Rath zu vorsichtiger Haltung.

CXXV. *Marie Antoinette an Mercy.* 1. November 1791 . 219
Zustimmung zu seinen Ansichten. M. de Ségur. Die französischen Emigranten.

CXXVI. *Mercy an die Königin.* 6. November 1791 . . 220
Fernere Rathschläge. M. de Ségur. M. de Sainte-Croix. Die französischen Prinzen. Ihre Anschläge auf das Elsass und die Grenzplätze von Frankreich.

CXXVII. *Mercy an die Königin.* 18. November 1791 . . 222
Zwiespalt unter den Emigrirten in Coblenz. M. de Calonne. Die Proclamation vom 12. November. Wahrscheinliche Wirkungen derselben.

CXXVIII. *Mercy an die Königin.* 21. November 1791 . 223
Absichten des Kaisers. Nutzlosigkeit, ja Unmöglichkeit eines Congresses. Die Erklärung der spanischen Regierung. Die Haltung

Russlands. Pläne der französischen Prinzen. Ihr Wunsch den König zu einer zweiten Flucht zu bewegen. Verderblichkeit eines solchen Schrittes. Ueber die Behandlung der königlichen Familie.

CXXIX. *Marie Antoinette an Mercy.* 25. November 1791 225
Sehnsucht nach Nachrichten aus Wien. Peinliche Stellung zur Nationalversammlung. Nothwendigkeit des bewaffneten Congresses und des Beistandes der fremden Mächte. Thorheiten der Emigrirten. M. de Lessart. M. de Sainte-Croix. Bedauern über Mercy's Abwesenheit.

CXXX. *Mercy an die Königin.* 30. November 1791 . 227
Schädlichkeit eines Congresses. Die fremden Mächte. Die Haltung des Kaisers. Umtriebe der Emigrirten. Catharina von Russland.

CXXXI. *Marie Antoinette an Mercy.* 6. December 1792 229
Falsche Gerüchte über Erneuerung des Fluchtversuches. Ein Secretär des Grafen Metternich ist der Urheber derselben. Dringendes Begehren um Untersuchung dieses Vorganges.

CXXXII. *Mercy an Marie Antoinette.* 14. December 1791 230
Aussage des Secretärs Kenzinger. Die englische Regierung. Die zu beobachtende Haltung der Königin.

CXXXIII. *Marie Antoinette an Mercy.* 16. December 1791 231
Nur von des Kaisers Hülfe ist Rettung zu erwarten. Die fremden Mächte. Feindselige Haltung Frankreichs gegen die deutschen Fürsten. Absicht einer Kriegserklärung. Thorheit einer solchen. Nützlichkeit eines bewaffneten Congresses. Für den König und die Königin ist nichts zu fürchten. Zutrauen zu Mercy.

CXXXIV. *Marie Antoinette an Mercy.* 17. December 1791 236
Nothwendigkeit schleuniger Benachrichtigung des Kaisers.

CXXXV. *Mercy an die Königin.* 27. December 1791 . 236
Sendung nach Wien. Antwort auf das Schreiben vom 16. December. Rechtfertigung des Kaisers. M. de la Marck.

CXXXVI. *Mercy an die Königin.* 2. Jänner 1792 . . . 238
Der Kurfürst von Trier. Erklärungen des Kaisers. Wahrscheinlichkeit eines baldigen Krieges.

CXXXVII. *Marie Antoinette an Leopold.* Jänner 1792 . . 240
Nothgedrungene Uebersendung einer Denkschrift. Unterschied zwischen ihren freiwilligen und gezwungenen Schritten. Unkenntniss der Absichten des Kaisers.

CXXXVIII. *Mercy an die Königin.* 24. Jänner 1792 . . 241
M. de Marbois. Nutzlosigkeit eines Congresses. Bevorstehender Krieg.

CXXXIX. *Leopold an Marie Antoinette.* 31. Jänner 1792 242
Uebersendung einer Denkschrift.

CXL. *Marie Antoinette an Leopold.* 1. Februar 1792 243
Simolin's Reise nach Wien. Anempfehlung desselben.

CXLI. *Marie Antoinette an Mercy.* Februar 1792 . . 244
Simolin's Abreise. Anschuldigungen wider die Königin. Klagen über die Unthätigkeit des Kaisers. Die Lage Frankreichs. Der

König. M. de Marbois. M. Dumas. M. de Lessart. M. de Narbonne. M. de Laborde.

CXLII. *Mercy an die Königin.* 11. Februar 1792 . . . 246
Mercy's Erkrankung. Rechtfertigung des Kaisers. M. de Simolin. M. Pelin. M. de la Marck. M. de Laborde.

CXLIII. *Mercy an die Königin.* 16. Februar 1792 . . . 249
Die französischen Prinzen. Absichten des Kaisers. Der König von Preussen. Die übrigen Mächte. Der Congress.

CXLIV. *Mercy an die Königin.* 1. März 1792 253
Die preussische Regierung. Verabredungen mit ihr. Erklärung des Kaisers.

CXLV. *Marie Antoinette an Mercy.* 2. März 1792 . . . 254
Zustimmung zu seinen Ansichten. Zwiespalt in der französischen Nation. Die Pläne des Kaisers. Der Congress. Die Haltung Oesterreichs. Breteuil. Fersen.

CXLVI. *Marie Antoinette und Ludwig XVI. an Franz II.* 13. März 1792 258
Beglaubigung für Goguelat.

CXLVII. *Marie Antoinette an Mercy.* 26. März 1792. . . 259
Dumouriez. Lafayette. Französische Kriegspläne.

CXLVIII. *Franz II. an Marie Antoinette.* 30. März 1792 . 260
Eintreffen Simolin's und Besprechungen mit ihm. Ergebenheitsversicherungen.

CXLIX. *Mercy an die Königin.* 16. April 1792 . . . 261
M. de Marbois. Fürst Salm. M. de Simolin. Truppenbewegungen Preussen und Spanien.

CL. *Marie Antoinette an Mercy.* 30. April 1792 . . 263
Kriegserklärung. Das Manifest des Wiener Hofes. Sein ferneres Verhalten. Absichten der Franzosen.

CLI. *Marie Antoinette an Mercy.* 4. Juli 1792 . . . 265
Die Ereignisse des 20. Juni. Die Anschläge der Revolutionspartei. Sie wollen den König ermorden. Festhalten der Königin an ihren Entschlüssen. Zutrauen zu Mercy. Von ihm hofft sie ihre Rettung.

CLII. *Mercy an die Königin.* 9. Juli 1792 266
Der 20. Juni. Rathschläge zur Rettung. Santerre. Truppenbewegungen. Versicherung seiner Ergebenheit.

ANHANG.

I. Denkschrift. Beilage zu dem Schreiben der Königin an Leopold vom Jänner 1792 269

II. Denkschrift. Beilage zu dem Schreiben Leopold's an Marie Antoinette vom 31. Jänner 1792 282

Druck von J. B. Hirschfeld in Leipzig.

II.

(29. Mai 1777).

Mon Cœur, mes sentimens vous doivent être connus ma chere Sœur, de même que désigné par état de vous, je ne puis avoir autre interet, a ce que je vous conseille, que vous même, voila les sentimens, qui doivent ma plume.

vous êtes épouse, c'est un etat qui a les devoirs les plus sacrés, et les plus stricts, vous êtes Reine c'est une charge qui exige que l'on en remplisse les fonctions. sous ces deux points de vue, vous ne pouvés vous meconnoitre, reflechissés y souvent, et votre esprit, vous en dira plus que moi.

comme épouse et surtout comme femme d'un Roi vous avés des considerations, des devoirs, et des interets, bien differends, de ceux de toutes les autres Dames, Princesses, et femmes, du monde; que faite vous ici en france, par quel droit vous respecte, vous honore t'on, que comme la compagne de Leur Roi si vous cessiés un instant d'avoir une influence sur le cœur, et les volontés du Roi, vous seriés bafoué aussi joliè que vous etes, la chute, et un roi, et par comparaison, servoit affreuse pour vous. a qui tenés vous dans le cœur du Roi et surtout à son estime examinés vous, employés vous tous les soins à lui plaire, etudiés vous ses desirs, son caractte pour vous y conformer, tachés vous de lui faire gouter preferablement

a tout autre objet ou amusement
votre compagnie, et les plaisirs que vous
lui procurés et auxquelles sans vous il
devroit trouver du vuide vous rendés
vous necessaire, a lui, le persuadés vous
que personne l'aime plus sincerement,
et n'a sa gloire et bonheur plus a coeur
que vous. voit il votre attachement
uniquement occupé de lui, de la faire
briller meme sans le moindre egard
a vous meme moderés vous votre
glorieole de briller a ses depends d'etre
afable, quand il ne l'est pas, de paroitre
l'occuper d'objets qu'il neglige. enfin
de ne vouloir n'avoire de reputation
a ses depends mais le persuadés vous
de cette modestie, lui faite vous ces
sacrifices etc vous d'une discretion
impenetrable, sur ces defauts, et fai-
blesses les causés vous faite vous taire
tout ceux qui en osent lacher quelque
chose, etc vous de meme reigette, sur
tous les conseils, que vous lui donés, et
qui ne doivent jamais paroitre, que
les afaires reussissent ou non. sauvés
vous arranger vos discours aux cir-
constances, pensés vous, a preparer
par une conduite consequente, de loin
deja les effets, sest ce que vous ne
vous rebutes pas des difficultés des
refus, retournés vous adroitement

XLVII.

ce 17 8bre (1785)

Je vous renouvelle de toute mon ame, mon cher frere, mon compliment, et ma joye sur la decision de l'affaire de la hollande, elle me paroit bien assurée quoique dans certains momens je craigne que ces republiquains qui n'ont pû se decider que par la peur, ne reprennent de la hardiesse en voyant vos troupes s'eloigner, et ne fassent les difficiles sur les articles qui n'ont pû etre decidés le jour de la grande conference.
J'espere qu'actuellement on ne pourra plus repandre de nuages sur l'alliance je n'ai pas besoin d'exhortation pour y veiller, elle m'est plus precieuse qu'a personne, si on etoit venu a bout de la rompre je n'aurois plus connu ni bonheur ni tranquillité.
J'ai eu grand plaisir a m'acquitter de

votre commission pour mr de mercy,
et je vous remercie, mon cher frere
de ce que vous avez pensé a m'en
charger; il s'est conduit dans cette
derniere affaire avec un melange
de fermeté, de patience, et de douceur
qui a été tres utile, et qui etoit
peut-etre necessaire, vû la disposition
des esprits, si milord Stormond, en
entrant de meme nous n'eut pas
peut-etre pas eu la derniere guerre
au moins la rupture n'eut été ny si
violente, ny si prompte.
mes enfants se portent a merveille
ma fille est icy a fontainebleau
avec moi, les autres sont restés
l'un a St. Cloud, l'autre a versailles
Adieu mon cher frere je vous em-
= brasse de tout mon coeur.

LXXXI.

ce 1re janvier 1791

Je serois trop malheureuse, mon cher frere, si je ne pouvois pas vous parler de ma tendre amitié au commencement de cette année, joyez heureux autant que vous le meritez, et que je le souhaite cette année et bien d'autres avec, embrassé ma belle soeur et tous vos enfants pour moi, et ne doutez jamais des sentiments tendre et inviolable avec lesquels je vous embrasse de tout mon coeur.

Le roi qui me voit ecrire me charge de ses voeux et compliments pour vous.

CVIII.

(Juli 1791.)

Personne en Europe ~~n'ignore~~ l'amour du Roy pour ses Peuples, et la manière généreuse dont il s'est comporté pour la convocation des Etats Généraux et ~~depuis~~ dans toutes les occasions depuis l'ouverture des ~~cette~~ assemblée, les bontés et la générosité du Roy ont été payés par des outrages sans nombre faites a lui et a sa famille, et par la captivité ou il a été tenu depuis près de deux ans. Le Roy s'étoit résigné a tous les sacrifices personnels qu'on exigeoit de lui, et a endurer toutes les peines de l'etat où il etoit reduit, esperant que le bien du Royaume sortiroit des travaux des representants de la Nation, et qu'il trouveroit la consolation de ses maux dans le bien general. mais voyant a present que l'Ass.ée touche a sa fin, que toute espèce de Gouvernement est detruit, que les clubs se sont emparés de toute autorité, meme au dessus de l'Assemblée, qu'il n'est plus d'espoir qu'elle puisse corriger les fautes qu'elle a faites, ni la nouvelle legislature même si l'esprit des clubs y domine de meme, et que le reste de jouissance

l'autorité qui reste au Roy est inutile pour opérer le bien ce pour empêcher le mal. d'après ces considérations le Roy avait résolu de faire un dernier effort pour recouvrer sa liberté, ce pour se rallier aux français qui désirent véritablement le bien de leur patrie, mais les ennemis des français ont réussi à faire manquer ses projets, il se trouve encore arrêté et retenu prisonnier dans Paris.
le Roy a résolu de faire connaître à l'Europe où il se trouve, et en confiant ses peines à l'Empereur son beau frère, il ne doutte pas qu'il ne prenne toutes les mesures que son cœur généreux lui dictera pour venir au secours du Roy et du Royaume de France.

Louis

CXLVI.

+

croyez en tout point mon
cher neveu la personne
que je charge de ce billiet
ce 13 mars 1792 Marie Antoinette

Je pense absolument comme
votre Sainte coy j'ai la meme confiance

Louis

DC 137.1 .A2 C.1
Marie Antoinette, Joseph II.,
Stanford University Libraries
3 6105 036 914 856

.A2

DATE DUE

CECIL H. GREEN LIBRARY
STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES
STANFORD, CALIFORNIA 94305-6004
(650) 723-1493
grncirc@sulmail.stanford.edu
All books are subject to recall.

DATE DUE

OCT 17 2000
DEC 12 2000
JAN - 9 2001
MAR 23 2001
APR 26 2001
JUN 1 2001

IES